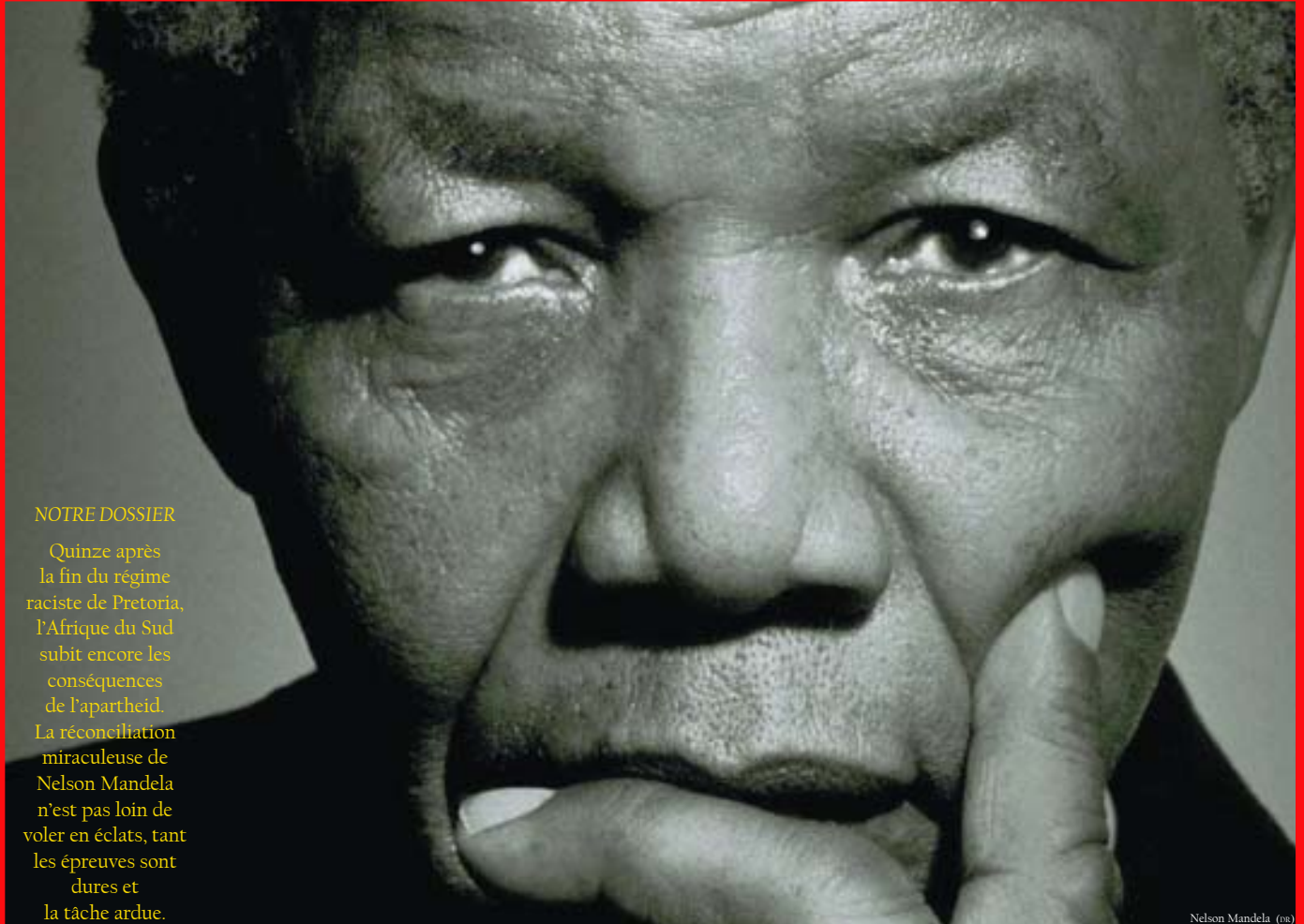


kashkazi

700 fc / 4 euros

n° 66 / septembre 2007

les vents n'ont pas de frontière, l'information non plus



Nelson Mandela (ns)

NOTRE DOSSIER

Quinze après la fin du régime raciste de Pretoria, l'Afrique du Sud subit encore les conséquences de l'apartheid. La réconciliation miraculeuse de Nelson Mandela n'est pas loin de voler en éclats, tant les épreuves sont dures et la tâche ardue.

Criminalité, mercenariat, racisme, paysans sans-terre : portrait d'un pays en plein doute.

afrique du sud sur les braises de l'apartheid

ENQUÊTE

bic / nicom
une affaire d'état
orchestrée ?

AU-DELÀ DES IDÉES REÇUES

kwassas : l'hiver meurtrier

TOUT LE MONDE SE LES ARRACHE !

ordures de moroni, un marché juteux

FONCIER À MAORE

la colonisation qui ne dit pas son nom

ce qu'il faut savoir sur les destructions de mtsagnuni





Johannesburg

Bangkok

Dubai

Istanbul

Les paradis du shopping

Hong Kong

Mumbai

Guangzhou

Kenya Airways
The Spirit of Africa

Kenya Airways vous offre trois fois par semaine de très bonnes correspondances vers Dubaï, Johannesburg, Bujumbura, Cairo, Addis Abeba, Mumbai, Bangkok et Guangzhou en transitant par Nairobi. Pour plus de détails, contactez Ario Comores ou votre agence de voyage.

Rogers - AVIATION DIVISION www.kenya-airways.com

Éternelle Françafrique ?

par Rémi Carayol

sommaire (66)

4 ENTRE NOUS

LE BLOG DE LA RÉDACTION
LE JOURNAL DES LECTEURS notre vécu post-colonial
DES NOUVELLES DE... alain kamal martial
HORIZONS DIVERS charbel khalil, al liban
PORTRAIT TYPE mahamoud abdallah

8 FAUT QU'ÇA SORTE

ENQUÊTE le jackpot des ordures de moroni
DIPLOMATIK kadhafi, le rassembleur diviseur
MAORE soutiens douteux au maria galanta
LA QUESTION au nouveau président mohélien
COOPÉRATION charité mal ordonnée...

13 RUE DES INCONGRUS

les jeux du sectarisme des îles de l'océan indien

14 NOUVELLES DU FRONT

18 GROS PLAN

MAHAJANGA le business du pauvre

22 DÉCRYPTAGE

22 FONCIER À MAORE la colonisation qui ne dit pas son nom
enquête sur les destructions de mtsagnuni

26 BIC / NICOM une affaire d'état orchestrée ?

28 RIZ les enjeux d'un produit stratégique

29 SANTÉ les comores à l'épreuve du choléra

30 MIGRATIONS kwasa : l'hiver meurtrier

32 GÉOPO

ENVIRONNEMENT les biocarburants : une illusion ?

34 DOSSIER sur les braises (encore chaudes) de l'apartheid

- 34 une société en plein doute
- 36 en guerre contre ses vieux démons
- 37 sida : une pandémie en guise d'alibi
- 38 la société au révélateur des springboks
- 40 sans-terre : les oubliés de la réconciliation
- 41 des forces spéciales au mercenariat
- 41 HISTOIRE les comores, un pion sur l'échiquier de l'apartheid
- 44 la nouvelle diplomatie de thabo mbeki

46 HORS-PISTE

LITTÉRATURE au pays des livres, les comoriens sont-ils aveugles ?
PORTRAIT lasbadias, le nouveau sultan blanc

50 QUESTION(S) D'ÉPOQUE

tintin au congo, et pas ailleurs ?



Mensuel indépendant de l'archipel des Comores édité par la SARL BANGWE PRODUCTION
Troisième année - numéro 66
BP 5311, Moroni, Ngazidja, Union des Comores
Tel. Moroni : (00 269) 76 17 97 - (00 269) 86 17 97
Tel. Mamoudzou : 06 39 21 93 39
e-mail : kashka2003@yahoo.fr / www.kashkazi.com
Directeur de la publication : Kamal'Eddine Saïdou
Rédactrice en chef : Lisa Giachino
Rédaction : Rémi Carayol, Naouerdinne Papatwenge, Daan-Ouni Msoili
Collaborateurs : Ahmed Abdallah, Nassuf Djaffani, Soufif Elhadawi, Le Quotidien de la Réunion, Syfia International, Eric Tranois
Impression : Graphica Imprimerie, Moroni - (00 269) 73 59 65

IL FAUT ACCORDER au président français une activité débordante. Peut-on imaginer qu'il ne s'agit là que d'une tactique déjà maintes fois éprouvée par le passé, consistant à faire croire -grâce notamment à des médias demandeurs de ce type d'omniprésence - ce qui n'est pas ? Autrement dit : et si ce raz-de-marée visuel ne visait qu'à cacher une incapacité à se démarquer, sur le fond, de ses prédécesseurs ? Car que dit la propagande sarkozyste depuis plusieurs mois ? Que Nicolas Sarkozy est l'homme du changement, de la rupture -tranquille, comprenez qui pourra. En somme, qu'une nouvelle ère s'est ouverte avec sa victoire en mai dernier. Passées les premières semaines de son mandat, cette image méticuleusement travaillée ne résiste toutefois pas à l'analyse de sa politique. Son voyage en Afrique, en juillet dernier, est en ce sens édifiant.

QUE DISAIT LE CANDIDAT Sarkozy, avant son élection ? Qu'il était de son devoir de "chasser les vieux démons", de "créer les conditions de relations adultes, responsables et décomplexées" afin de "s'épanouir en pleine lumière, sous le regard de tous"¹ (comprendre : contrairement à l'obscurantisme de ces 50 dernières années). Mieux : à croire le candidat "du changement", il fallait en finir avec "les émissaires officieux" et ces réseaux "qui ont fait tant de mal par le passé"² ; de même, la diplomatie soutenant les dictateurs, de Bongo à Eyadema en passant par Mobutu, Bokassa et Ahidjo, vivait ses derniers jours ("Nous ne devons plus accepter que l'aide au développement puisse devenir une prime à la mauvaise gouvernance et aux régimes prédateurs.") S'il n'a pas cité le (gros) mot, tout le monde a compris qu'il s'agissait de mettre fin une bonne fois pour toute à la Françafrique chère à ses prédécesseurs. Enfin ! pouvaient s'écrier les Africains, à commencer par ceux que l'on englobe on ne sait trop pourquoi dans l'ensemble "francophone"³. Enfin un président qui non seulement affirme qu'il va en finir avec ce système qui n'a fait que poursuivre l'exploitation coloniale sous une forme plus hypocrite, mais qui, en plus, le reconnaît implicitement !

Sauf qu'à y regarder de plus près, avant même sa victoire, la nouvelle donne africaine de Sarkozy fleurait l'arnaque à plein nez⁴. Que disait-il en effet, dans ces mêmes discours au cours desquels il dénonçait à demi-mot la Françafrique ? Que ses inspirateurs en la matière seraient le "de Gaulle visionnaire [qui a su] comprendre les aspirations de l'Afrique à l'autonomie puis l'indépendance" et le Mitterrand du "discours de la Baule", lorsqu'il exigea la démocratie à ces autocrates qu'il avait soutenu auparavant.

Reprenons : le "de Gaulle visionnaire" dont il parle est justement celui qui naquit la Françafrique, celui qui eut l'idée "de génie" de donner aux Africains leur indépendance tout en leur imposant des pantins acquis à sa cause en guise de chefs d'Etat, parce que les enjeux économiques -et la fierté patriotique du "grand Charles", fidèle à l'Empire- étaient trop forts pour se permettre une telle "amputation". Les Ahidjo, Bokassa, Bongo, Eyadema, "ces caricatures des caricatures", comme les appela Mongo Beti, placés et soutenus militairement par la France, firent alors "ce que les administrateurs coloniaux, les planteurs blancs, les entrepreneurs sans capitaux, rêvaient sous la IV^{ème} République, mais ne purent réaliser, bridés qu'ils étaient par l'opinion publique de la "métropole"⁵. "L'indépendance", poursuivit l'écrivain camerounais, "a supprimé le contrôle du Parlement français et de l'opinion française, mais non le personnel colonial, maintenu sur place sous des appellations nouvelles, ni l'appareil économique colonial (...)" Alors que l'on comptait 7.000 administrateurs coloniaux au sud du Sahara en 1956, on dénombrait en 1964, après les indépendances, 8.500 coopérants et 2.500 assistants militaires...⁶ "Sous le porche de l'Eglise de la coopération, la France reste africaine et l'Afrique française", ironisait en 1969 l'écrivain malien Yambo Ouologuem. C'est donc du de Gaulle qui créa ce système symbolisé par Jacques Foccart, que Sarkozy veut s'inspirer.

ET QUE DIRE DE MITTERRAND, dont le parcours africain rappelle celui de Sarkozy ? Comme l'actuel président, le leader "socialiste" promettait des lendemains qui chantent au continent. Finies les années Giscard, celui-là même qui accepta par poignées les diamants de Bokassa quand le peuple centrafricain mourait de misère ! se disait-on. N'est-ce pas Mitterrand qui, au milieu des années 80, proclama, à Mexico, ce discours provocateur vis-à-vis de l'impérialisme US, qui n'en finissait pas d'intervenir chez ses voisins (Chili, Argentine, Nicaragua...) ? "Appliquons à tous les mêmes règles, le même droit : non-ingérence, libre-détermination des peuples, solutions pacifiques des conflits, nouvel ordre international (...). En droit international, la non-assistance aux peuples en

danger n'est pas encore un délit. Mais c'est une faute morale et politique (...)"

Oui mais voilà : ce message ne s'adressait pas aux Africains. Ce message était bon pour les Sud-américains, les Asiatiques, les Européens de l'Est. Les chefs d'Etat africains étaient eux exempts de ce type de considérations. Les Bongo, Eyadéma, Habré pouvaient poursuivre leur politique de parti unique, même après le discours de La Baule qui ne changea les règles du jeu qu'en façade. On ne touche pas au pré-carré français, que l'on soit gaulliste, centriste ou socialiste. Mobutu l'avait bien compris, lui que Mitterrand invita en grande pompe à l'Elysée quelques mois après ce discours de Mexico. Mobutu, l'homme qui possédait l'équivalent du budget de son pays (4 à 6 milliards de dollars selon les autorités helvétiques) dans ses comptes en banques suisses... Tandis que Washington effectuait sur "son" continent ses basses besognes, Paris poursuivait sur "son" continent sa politique cynique qui visait à faire croire que "oui messieurs-dames, l'Afrique est libre et nous n'y exerçons aucune forme de domination". Et ce n'est pas Chirac, lui qui aimait tant l'Afrique et ses arts qu'il en conçut un musée dans lequel sont exposées les œuvres spoliées durant la colonisation, qui changea la donne. "L'ami des Africains" comme le répète sa propagande, était surtout celui de ces mêmes chefs d'Etat : Bongo, Biya (le successeur d'Ahidjo), Eyadema. Eyadema oui, celui qui, lorsqu'il mourut en 2004 après 38 années de dictature digne du plus rigide des régimes soviétiques, reçut cette offrande post-mortem de Chirac : "Avec lui disparaît un ami de la France qui était pour moi un ami personnel (...). Je suis certain que l'Afrique ressent cruellement la perte de celui qui, depuis tant d'années, consacrait ses efforts à la coopération régionale, à la médiation et à la recherche de la paix."

MAIS AVEC SARKOZY, tout allait changer. C'est du moins ce que l'on voulait nous faire croire, jusqu'à son premier voyage au sud du Sahara, en juillet. Là, tout le monde s'est souvenu que les plus fidèles amis du président sont aussi ceux qui font les meilleures affaires en Afrique : Bouygues, Bolloré... Quel fut son parcours ? La Lybie du désormais fréquentable Kadhafi, le Sénégal de feu le président-poète Senghor, et le Gabon de Bongo, cet homme aussi élégant dans ses tenues vestimentaires qu'ignoble dans sa manière de gérer un pays dans lequel les richesses immenses issues du pétrole profitent à une clique infinitésimale. Le Sénégal et le Gabon, deux symboles (avec la Côte d'Ivoire) de la Françafrique. Tranquille, la rupture -effectivement... Et quel fut son discours ? Que les Africains doivent prendre en main leur destin, que la jeunesse doit montrer sa volonté de se développer si elle veut pouvoir compter sur l'aide de la France. Bref, que les nègres doivent faire preuve de leur motivation à sortir de la merde, et "entrer dans l'Histoire". Parce qu'il n'y étaient pas !?

Tout ne sonne pas faux dans son discours de Dakar, et nous ne sommes pas de ceux qui rejettent la responsabilité de la situation actuelle du continent sur la seule ex-puissance coloniale, ni même sur la seule mondialisation. Les Africains ont leur part de responsabilité dans ce qui leur arrive : il n'y a qu'à voir ce qu'il se passe actuellement aux Comores pour s'en persuader. Mohamed Bacar a beau être soutenu par des réseaux obscurs implantés à Maore et en France, il n'en reste pas moins maître de ce qu'il a engendré : la dictature. Mais qui est Sarkozy pour définir publiquement ce que veulent les Africains ? Ira-t-il dire aux Indiens d'Amérique ce qui est bon pour eux ? Non, évidemment. "Mais l'Afrique, c'est un peu l'enfant de la France..." Vieux réflexe paternaliste qui renvoie aux oubliettes son pseudo-désir de nouer des "relations adultes" ! Le discours ne résiste pas à l'analyse. Ainsi, quand, dans son intervention, Sarkozy reconnaît que "judis, les Européens sont venus en Afrique en conquérants. Ils ont dit à vos pères ce qu'ils devaient penser, ce qu'ils devaient croire, ce qu'ils devaient faire", il explique, quelques phrases plus loin, ce que les enfants de ces mêmes pères doivent penser, croire, faire... De même, lorsque Sarkozy exhorte les jeunes Africains à prendre en main leur avenir, il rend visite quelques heures plus tard au Gabon de Bongo, l'homme qui a volé le destin de son peuple pour satisfaire aux exigences de Paris - et de ses proches.

Mongo Beti avait assuré, avant même les premiers pas de François Mitterrand en Afrique, que ce dernier ne changerait en rien la donne de la diplomatie française sur le continent. Non pas qu'il ne le souhaitait pas, mais "il n'en avait pas les moyens". S'il est encore trop tôt pour juger Sarkozy, parions qu'il en sera de même pour lui. Les enjeux économique-diplomatiques de la Françafrique sont trop forts. Les réflexes colonialistes trop prégnants.

¹ Propos tenus au Sénégal et au Mali en décembre 2006, rapportés par Le Figaro.

² En 2001, seuls 5% des Africains des pays "francophones" pratiquaient régulièrement le français.

³ Lire Kashkazi n°64, N. Sarkozy et l'Afrique, vraie rupture ou faux changement ?

⁴ Mongo Beti, *Africains, si vous parliez*, Homnisphères, 2005

⁵ Stephen Smith, *Comment la France a perdu l'Afrique*, Calmann-Lévy, 2005

Question de choix, très certainement

carnet de notes

DÉBUT AOÛT. Je suis en train de chercher des photos pour illustrer un énième article sur la énième crise qui secoue l'archipel - je veux parler du déni de démocratie de Mohamed Bacar. Tout en parcourant les archives, je me demande à partir de quel moment l'on peut passer du qualificatif de "Président" à celui de "Dictateur". A ma connaissance, il n'y a pas de règle en la matière, la dictature étant un terme tout aussi relatif et subjectif que la démocratie, n'en déplaise aux spécialistes des "élections conformes aux règles démocratiques", qui ont fait de cet enjeu un gagnepain rentable, quitte à valider des élections truquées -les cas sont légion en Afrique. Je parcours les photos prises en juin donc, et je tombe sur celle-ci :



UN PARTISAN DE BACAR parmi d'autres qui, dans le stade de Missiri le lendemain de son "élection" non reconnue par l'Union, le 11 mai, soulève un panneau à l'effigie de son candidat. En diffusant cette image, je le sais, j'accrédite la thèse avancée par certains propagandistes de Ngazidja qui voudraient faire croire que "les Anjouanais" -cette appellation si générique et tellement réductrice- soutiennent Bacar. Le poids des images... Quelques secondes plus tard, je tombe sur celle-ci :



PLUS PROCHE de la réalité du terrain -la grande majorité des Anjouanais rejette Bacar, et pourtant tellement moins parlante. "La foule n'est pas là : c'est bien la preuve de ce que nous disons !", seraient tenter d'affirmer les tenants de l'intoxication, qui n'ont bien évidemment pas été sur place pour vérifier mais préfèrent véhiculer le message qui sied à leur opinion personnelle.

DEUX IMAGES pour deux messages. Et pourtant, il n'existe qu'une vérité. Celle que l'on veut bien diffuser -nous les journalistes- et celle que l'ont acceptée d'entendre ou de lire -vous les lecteurs. Question de choix.

RC

en tête de liste

(des courriers de nos lecteurs que nous apprécions)

Antigone à Anjouan, 1997-2007

par Sambouma A. Nassar, poète (Ngazidja)

"Nous allons tous porter cette plaie au côté, pendant des siècles." Jean Anouilh, Antigone

"AU LENDEMAIN D'UNE RÉVOLUTION, des têtes tombent" assurait, à peu près avec un zeste de grandiloquence, le Créon de Jean Anouilh arrivé au pouvoir par raccroc et somme toute soucieux de panser les plaies d'une cité debout sur ses ruines. Lui, c'est Sambi, notre actuel chef de l'Etat. Anjouan la Rebelle qui dit "Non, je ne veux pas comprendre", c'est assurément cette intenable Antigone. La condamnation à être enterrée vivante d'Antigone correspond parallèlement au sort qui attend l'île d'Anjouan, susceptible, à tout moment, de faire l'objet d'une mise au ban par la communauté internationale. (Ne secouet-on pas déjà, dans les coulisses de ce théâtre, l'épouvantail

d'un embargo contre Anjouan ?) Mais avant d'en arriver à cette extrémité, Sambi va temporiser, essayer de persuader la révoltée pour la faire revenir à la raison en lui soufflant à la fin, qui sait, la berceuse du Bonheur qui l'attend dans le cocon d'un mariage d'amour ou de raison au sein de l'Union. Un "pauvre mot" mais auquel il tient. En fait, Sambi tout comme Créon est convaincu de l'existence des réseaux étrangers manoeuvrant pour la déstabilisation de son régime (on parle même d'un projet de "démantèlement" de la cité), des réseaux qui tirent les ficelles tandis qu'Anjouan ou Antigone y serait pour rien.

Bien entendu, celle-ci ne cédera pas et Créon va perdre son sang-froid, clamer péremptoirement la fin des négociations, oubliant les liens de sang. "Enfin Créon !" va s'exclamer celle dont l'arrêt de mort est prononcé. "Enfin", car comment ne pas remarquer que depuis le début, elle se prépare pour ce moment, jouant insidieusement à ses proches et aux spectateurs le jeu de celle qui s'enferme volontiers jusqu'à son imminent holocauste ? Et comme avant ce moment fatal le roi tremble ! Car ici c'est la souris qui tient le chat. Il tremble à l'idée de prendre une résolution impopulaire : quoi ! condamner la fille d'Édipe, celui qui libéra jadis notre cité des

griffes du monstre colonial ? Par ailleurs, condamner la "maigre" Antigone dont les malheurs ont agrandi les yeux et fêlé la voix risque de polariser sur elle les compassions d'un public anonyment nombreux et peut-être même d'élever, demain, au rang d'une sorte de martyre !

VOYONS DE PRÈS la pseudo victime. Depuis le début, elle plaide sa cause avec une outrecuidance qui relève tantôt du sadisme, tantôt du pur masochisme. Il y a aussi du délire dans ses propos, même si pour ne pas avoir l'air de trop l'accabler, nous pouvons mettre cela sur le compte de la fatigue, de l'insomnie des jours d'opprobre dévoilé et des deuils survenus en cascade. Point commun avec son défunt père, son obstination effrontée jusqu'à l'aveuglement. La différence est non moins révélatrice et les oppose diamétralement. En effet, son père est mort pour avoir voulu comprendre à tout prix ("Je ne peux pas me résoudre à ne pas y voir clair", Sophocle, (Édipe roi), tandis qu'elle mourra pour ne pas avoir voulu comprendre du tout ! En condamnant Antigone pour acte de rébellion, Créon donne pourtant un exemple digne d'éloge : nul n'est à l'abri de la loi, nul n'est au-dessus, fût-on la fille du roi. Cette reconnaissance du justiciable par Créon

redore son blason de roi "par défaut" et son personnage de noir costumé retrouve sa grandeur universelle. Et que "faire" ou quel commentaire tenir sur Antigone ? Distinguer sa "grandeur" nous permettrait peut-être de répondre de celle des autorités d'Anjouan. En attendant, Mohamed Bacar et ses sbires ne sauraient non plus être placés au-dessus de la loi. Comme nous l'avons évoqué au commencement : au lendemain d'une révolution des têtes tombent. Surtout quand la révolution a tourné court. Gageons donc que nous assistons ici aux ultimes soubresauts du séparatisme et que cette crise qui perdure, dix ans le 3 août dernier, peut être qualifiée à juste titre d'une deuxième lutte pour l'indépendance.

Vous souhaitez participer au blog de la rédaction sous quelque forme que ce soit ? Envoyez votre contribution à :
kashka2005@yahoo.fr
ou faites-la nous parvenir à l'adresse suivante :
Kashkazi, BP 5311, Moroni, Ngazidja



Notre vécu post-colonial, une tragédie

L'enseignant Ali Mlamali répond à son tour à Ahamadi Hamadi et s'en prend au bilan d'Assoumani Azali, très faible à ses yeux.

Lire Kashkazi n°63 (premier courrier de Mlamali Ali) et n°64 (réponse d'Ahamadi Hamadi). Numéros disponibles sur www.kashkazki.com.

Ali Mlamali fut ministre d'Ali Soilihi. Enseignant à la retraite, il vit actuellement à la Réunion.

L'ARTICLE intitulé "Hommage implicite à la pensée visionnaire d'Ali Soilihi" (*Kashkazi* n° 63, mai 07) avait pour but d'apporter un éclairage, rétréci, j'en conviens, sur un moment capital de notre histoire, dont l'arrêt brutal inverse dramatiquement un processus essentiel de prise de conscience et d'approche didactique dans une perspective de maîtrise et de résolution des problématiques spécifiques aux contextes d'économie de subsistance, prisonniers de leurs pesanteurs socioculturelles. La réaction de l'ambassadeur Ahamadi Hamadi (...) apporte une vision totalement en opposition avec le "tragique" que j'exprime au regard de notre vécu post-colonial. Ce qui suit est une réponse à monsieur l'ambassadeur Ahamadi Hamadi. Je m'étonne qu'une personne à qui je n'ai jamais parlé, puisque je ne l'avais jamais rencontrée, puisse m'affubler, avec superbe, de qualificatifs (distant, ombrageux, amer) qui ne peuvent traduire que ce que l'on a soi-même éprouvé dans une relation vécue. J'ose en outre croire que "insultant, sectaire, méprisant, méprisable", qu'il martèle dans une construction nominale comme pour signifier au lecteur que je serais un autre satan, puisque j'ose dénoncer l'innommable situation politique, sociale, économique dans laquelle nous croissons depuis des décennies, se réfèrent à la perspective de mon propos, ce qui condamnerait plutôt ma critique, et non à l'auteur, ce qui deviendrait proprement une injure. (...)

Mon dieu, mon contradictoire pense, à tort, que je suis "amer", "nostalgique", ce sont ses mots ; sans doute croit-il que j'aspire vainement à exercer des responsabilités politiques. Non ! Je souffre seulement, comme des centaines de milliers d'autres, du tragique destin qu'est le nôtre. Tragique, comme "tragique héritage", cette expression que j'ai utilisée pour qualifier le contexte sociopolitique et économique actuel n'a aucun équivalent pour mieux traduire notre sort. Mon contradictoire s'est senti blessé parce qu'il en a conclu que je m'en prenais exclusivement au colonel Azali. Non, monsieur l'ambassadeur Ahamadi ! Le tragique n'est pas seulement le fait d'un seul homme, même si celui-ci est le premier de tous les responsables, puisqu'il incarne l'autorité suprême. Azali a eu aussi un héritage tragique, comme Taki et comme Djohar. Le tragique nous colle. L'assassinat d'Ali Soilihi et la diabolisation éhontée de sa volonté émancipatrice, qui nous eut permis de nous défendre des fatalités qui nous enchaînent, traduisent d'une autre manière le tragique. Comme l'ont été le règne des mercenaires et les autres assassinats qui ont endeuillé l'histoire post-coloniale de notre malheureux pays.

De toutes les personnalités qui ont exercé les responsabilités suprêmes, après Ali Soilihi, le colonel Azali était celui qui disposait des meilleurs atouts pour mieux faire que les autres : il a eu une authentique formation militaire dans laquelle la discipline et l'intérêt accordé au devoir imprègnent tous les autres enseignements dispensés ; il était loin de subir l'influence aliénante des obscurantismes villageois puisqu'il avait conquis le pouvoir par la force militaire et non avec les suffrages des électeurs, dont nous savons que tout vainqueur, hier comme aujourd'hui, en sort prisonnier de l'archaïsme de ceux qui l'ont fait Roi. C'est là une réalité socioculturelle qui ne disparaîtra qu'avec des avancées conceptuelles du peuple, en d'autres termes avec cette éducation de masse qui semble être le seul aspect qui mérite positivement votre attention dans ma critique. C'est vous qui m'obligez à parler du colonel

Azali, ayant pris la défense de son bilan, après avoir faussement estimé que "tragique héritage" caractérisait exclusivement sa gouvernance. A-t-il réussi à faire comprendre que la corruption au sein du pouvoir politique et administratif est le mal absolu, et qu'aucune réalisation par nos propres moyens ne verra le jour tant que ce mal ne sera efficacement combattu ? On ne le constate pas. A-t-il essayé d'aider les univers ruraux en soutenant de façon militante ceux qui ont la charge de ce secteur d'activité pour créer une dynamique organisationnelle susceptible d'affaiblir les fatalités et d'impulser des tendances incitatives au remembrement des terres en vue d'une agriculture qui déboucherait sur des initiatives agro-alimentaires ? Non. Notre armée de développement, dont il était l'émanation en tant que colonel et le chef suprême en tant que Président de l'Union, pouvait pourvoir, après formation de quelques mois dans un environnement climatiquement proche du nôtre, des éléments disciplinés pour servir d'appoint au travail des professionnels (ingénieurs et autres conducteurs d'agriculture) (...). Il n'en a rien été !

Certes, comme vous l'avancez, Azali a eu à faire face à l'incompréhension des séparatistes d'Anjouan, et cela ne pouvait pas être facteur de sérénité pour des options essentielles de développement. Les premières décisions après son coup d'état (préservation des biens de l'état, condamnation de l'absentéisme dans le travail administratif, justice rendue moins soumise aux pesanteurs clientélistes...) n'ont été qu'un feu de paille. Même si l'Université est une réalisation d'avenir, potentiellement facteur d'émancipation, malgré les handicaps qui la menacent, même s'il a eu une volonté manifeste de mettre fin au séparatisme, Azali n'a, en toute honnêteté, rien résolu, comme tous les autres après Ali Soilihi.

Voyez-vous, monsieur l'ambassadeur, je ne puis partager (...) votre exposé sur notre devenir institutionnel.

Non seulement, pour vous, tout est consommé, mais il faudrait se conformer à une telle réalité et renoncer à tout effort tendant à contrarier le tragique de notre destin. Je cite : "Le pays commun à tous les Comoriens n'existe plus [...] Il faut gérer le présent sans état d'âme. L'accepter n'est pas être séparatiste, mais réaliste [...] On ne peut pas bâtir, construire le destin des autres, gérer la vie des Comoriens sur des illusions, sur de la fiction, sur la vision d'un Etat aux frontières en pointillé". (...) Je ne puis converger vers vous : j'estime que la gestion du séparatisme d'Anjouan a manqué de franchise et d'honnêteté dans l'identification des causes profondes et dans la recherche de solutions d'a-

"Rien ne justifie, aujourd'hui comme demain, une attitude d'abandon de la légitimité historique du destin commun du peuple comorien"

paînement et de règlement. Car, tout de même, était-il raisonnable, pour un développement socio-économique équilibré, que tous les actifs d'Anjouan (administratifs, commerçants, artisans, jeunes agriculteurs même) s'installent à Ngazidja, abandonnant ainsi tous ceux qui ne pouvaient pas partir dans une totale inertie, au point d'aboutir à une situation digne de la fiction, où les quelques produits maraîchers en vente dépérissaient, faute d'acheteurs, de pouvoir d'achat ? Non ! Sans parler des autres erreurs, la cause fondamentale est là. Il fallait, dès les premiers mois, être lucide et examiner les préalables d'une solution tenant compte de cette réalité inacceptable, sans doute en optant pour la création d'une capitale administrative et d'une capitale économique, option d'équilibre et de cohérence qui générerait un paradigme naturellement

propice aux interrelations et aux interactions trans-insulaires, donc à un développement multipolaire. (...) Rien ne justifie, aujourd'hui comme demain, une attitude d'abandon de la légitimité historique du destin commun du peuple comorien réparti sur les quatre îles de Maore, Ndzuan, Mwali et Ngazidja. Les circonstances dans lesquelles Maore hier, Ndzuan aujourd'hui, ont signifié des intentions d'emprunter des voies de rupture avec ce qui fonde notre destin commun sont différentes, mais elles mettent en cause, chaque fois, une absence de lucidité et de vision politique d'anticipation des gouvernements en exercice : transfert prématurément inutile et sans mesures de compensation (je m'y trouvais) du chef-lieu, de Dzaoudzi à Moroni en 1966 ; refus de prendre au sérieux la menace du ministre [français] de l'Outre-Mer, Pierre Messmer, d'un décompte file par file des suffrages du référendum d'autodétermination de 1974 (...). Le transfert aurait pu, sans conséquences, s'effectuer après l'Indépendance ; la menace de Messmer pouvait susciter une requête auprès de l'OUA (aujourd'hui UA) et devant l'ONU. Sollicitée et confrontée à l'obligation du respect du droit international, la France n'aurait pas été en mesure de nous soustraire Maore puisque le "fait accompli" (référendum organisé) qui nourrit son attitude aujourd'hui n'aurait pas existé. D'une manière générale, hier comme aujourd'hui, nous sommes responsables du tragique qui caractérise notre destin. (...) L'avenir rendra justice à la réalité historique et culturelle : aucun des Hauts-lieux d'application du droit international ne peut et ne pourra donner raison à la France. (...) Ne faisons rien qui puisse enlever aux générations futures de l'ensemble de notre territoire national, certainement plus émancipées demain et moins prisonnières des fatalités qui nous minent aujourd'hui, les chances de construire ce que nous n'avons cessé de démolir par incompétence. (...)

Ali Mlamali

Jusqu'à quand ?

Mohamed Chanfiou pleure avec rage la disparition de son beau-frère dans le naufrage d'un kwassa.

Mohamed Chanfiou vit à Maore. Le 13 août, son beau-frère a disparu en même temps que 30 autres personnes au large de la Petite Terre.

J'AURAI AIMÉ écrire ce texte autrement. J'aurais aimé vanter mon Pays et ses responsables mais hélas, c'est le contraire. J'aurais aimé rester dans mon Pays et poursuivre mes études dans ma région, près de ma famille mais mon gouvernement ne m'a pas donné les moyens et le courage d'y rester. Me voici à donc à Mamoudzou. Aujourd'hui mon deuxième cœur* doit suivre une intervention chirurgicale. L'heure voire même le jour vient d'être repoussé. Pourquoi ? Personne ne peut me répondre. Et

pourtant tout le monde le sait. Le matin du 13 août 2007, un kwassa a fait naufrage. Dix-sept corps viennent d'être repêchés à la plage de Moya (Labattoir) alors qu'ils venaient juste de quitter Anjouan pour regagner Mayotte quelques heures avant leurs décès.

La cause de ce drame comme on le dit, leur père a refusé leurs départ en voie normale pourtant il n'arrive pas à les élever. En réalité, leur père n'est pas pauvre mais égoïste. Face à ces drames de tous les jours, que ce qu'on fait ? Au lieu de crier au secours, on se tait. On va pleurer nos morts et lire le Coran. Histoire de leur rendre hommage. Et après ? Rien. Tout sera oublié. C'est une affaire entre deux Etats. Ce n'est pas normal. Ensemble crions haut et fort : ASSEZ. ASSEZ. Cet océan envahit par les cadavres de nos frères

et soeurs. Ce sable est déjà trop nourri de leur sang. Et à chaque fois, on nous parle de drame causé par la mer et ses vagues.

Pour moi, c'est un crime causé par des personnes. Ce n'est ni la mer ni ses vagues qui ont tué mon beau-frère. Non. C'est toute une Nation pourrie dans sa virilité lâche. Oui. C'est vous les politiciens comoriens les assassins de mon beau-frère et toutes les autres personnes disparues au large de Mayotte. Maudites soient ces personnes qui se disent responsables mais qui sont à vrai dire des diables noirs. Ces gens qui ne pensent qu'à eux et leurs familles. J'aurais aimé terminer ce texte par quelques mots de mon beau-frère qui font rire, mais l'heure n'est pas à la blague.

Je déplore tous ces Comoriens et Comoriennes perdus entre

Anjouan et Mayotte. Qui sont dévorés par des requins ou d'autres poissons. Combien de personnes portées disparues au plus profond de l'océan sans laisser aucune trace ? Nul ne le sait, DIEU seul est capable. Depuis le début de l'année, plus de 600 personnes ont fait naufrage au large et plus de 5/6 n'ont pas pu être sauvés. La plupart ce sont des jeunes de 10 à 25 ans. Tous ces risques, c'est parce qu'on espère une vie meilleure.

Malgré les images qui nous font souffrir tous les jours sur les médias, on ne se décourage pas. On tente toujours notre chance. Devant toutes ces souffrances, que faire ? On n'a pas d'autre choix. C'est Prison Break. Il faut aller.

Mohamed Chanfiou

*ma soeur

DJUHA

Narizambe pvwatsina matswandzi

(LA PAGE OÙ LES JEUNES PARLENT AUX JEUNES)



Pour chaque enfant
Santé, Éducation, Égalité, Protection
FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ

Un matin (presque) comme les autres...



- Attendre, toujours attendre, et l'eau qui ne vient jamais ! Tant pis, j'en ai marre, je rentre à la maison !



- Et toute cette vaisselle sale qui attend d'être lavée... aie !



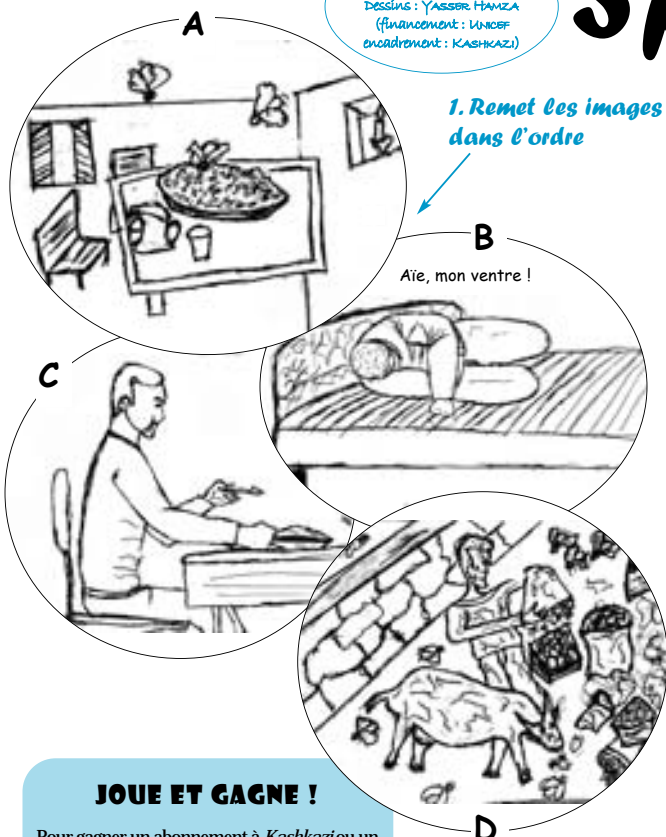
- Ouille !



- Et moi qui voulais prendre une douche !

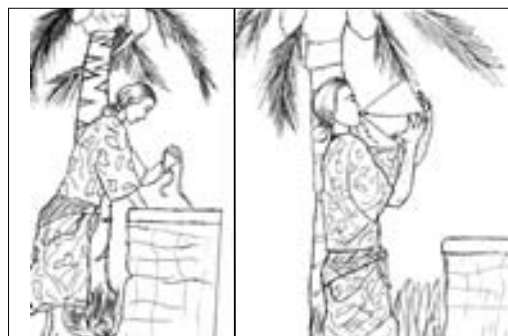
Textes : ABDALLAH HALFA
ET ADINANE IBRAHIM
Dessins : YASSER HAMZA
(financement : UNICEF
encadrement : KASHKAZI)

Spécial jeux !

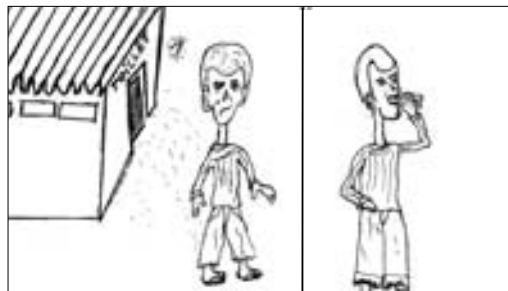


1. Remet les images dans l'ordre

Aie, mon ventre !



3. Cherche l'erreur



JOUE ET GAGNE !

Pour gagner un abonnement à *Kashkazi* ou un cadeau offert par l'Unicef, envoie tes réponses avant le 30 septembre à :

Kashkazi, BP5311, Moroni

N'oublie pas de préciser ton nom, ton âge, ton adresse et un numéro de téléphone (jeu ouvert aux jeunes de moins de 18 ans).

3. Qui suis-je ?

- a) J'aime les mains sales, les repas collectifs non protégés, et je suis transmis par la bouche. Je peux tuer. Je suis
- b) Les hommes m'attrapent en buvant l'eau des citernes sans la désinfecter. Je donne des diarrhées, des vomissements et je peux être très grave. Je m'appelle
- c) Je suis transmis par les moustiques, qui adorent les déchets et l'eau qui traîne. Je suis

des nouvelles de... alain kamal martial

Le dramaturge mahorais a vu l'une de ses pièces jouée au **Festival d'Avignon**, en France. Les prochains mois vont être chargés.

Alain-Kamal Martial est un météorite. Il est partout, donc un peu nulle part. A Avignon en juillet, Mamoudzou et Ilha de Mozambique (pour une commémoration sur l'esclavage) en août, bientôt au Mali, puis à Annecy en France... Il est même présent dans un ouvrage publié récemment aux éditions CulturesFrance, "Écritures d'Afrique I", recueil de dramaturgies contemporaines écrites par des Africains, dans lequel se trouve sa dernière création, "Épilogue d'une trottoire". Le dramaturge mahorais n'en finit plus de répondre à des sollicitations que seule son île natale semble lui refuser.

Pourtant, la consécration n'est pas loin quand, en tant que dramaturge, on se voit invité au Festival de théâtre d'Avignon (dans la programmation officielle). Cet été, sa pièce "Épilogue d'une trottoire", lourde

témoignage d'une prostituée agonisante après qu'un client se soit "amusé" sur elle, a été jouée par son actrice fétiche, Lucrecia Pato, dans le rendez-vous théâtral le plus coté de France. L'accueil a été excellent, affirme-t-il, articles de presse à l'appui. Comme celui-ci : "(...) construite comme une montée à l'échaffaud, cette pièce impose une esthétique du fragment et met en scène une "trottoire", une prostituée, qui finit sur le carreau (...) Quelque chose de l'ombre de Koltès rôde autour de cette écriture incisive jusqu'à l'os qui visite les marges, le lieu où les mots se dérobent (...) Ou celui-là : "La langue [est] triturée, retravaillée en profondeur pour résister à la mort de l'intérieur. C'est ce que tente ce jeune homme tout en révolte douce".

De quoi ravir AKM : "C'était la première fois qu'un auteur de l'océan Indien était invité à ce festival. C'est très important, d'autant que je ne suis pas un alibi. J'ai été invité pour mes textes, pas pour mon origine. C'est le directeur du festival qui m'avait repéré en 2006, qui m'a invité. Il avait été marqué par les deux premiers

Épilogues." Après "Épilogue des noyés" en 2005 et "Épilogue des ventres" en 2006, "Épilogue d'une trottoire" est la dernière étape d'une quête de leur auteur vers l'au-delà. Une trilogie à voir plus qu'à lire, qui n'a pour l'heure jamais été jouée dans l'archipel. "Cela demande beaucoup de moyens matériels et techniques, que l'on n'a pas ici", explique-t-il. C'est entre autres pour cela qu'il a décidé, entre deux voyages à Bamako (Mali) où il effectuera une résidence d'artiste, et Annecy, où il doit travailler, qu'il s'est lancé dans le projet de fonder à Moore un lieu ouvert aux arts scéniques. Ce théâtre, construit par la municipalité de Mamoudzou, devrait voir le jour à Mtsapere l'année prochaine. Il sera alors temps pour la compagnie Istambul, de proposer une résidence digne de ce nom.



portrait type

Mahamoud Abdallah le braillard d'El Maarouf

"Une autorité a parlé, j'ai répondu." Et il a suffi de quelques unes de ses formules à l'emporte-pièce lancées à la face de deux ministres et d'un directeur de la Santé pour que Mahamoud Abdallah, major au laboratoire du centre hospitalier El Maarouf et secrétaire général du Syndicat du personnel de santé (Synas), soit mis à pied pour trois mois. Motif ? "Manquement des respects vis-à-vis des autorités du pays, devant le public, à l'hôpital." "Mis à pied sans qu'on m'écoute, sans convocation par un conseil de discipline", s'insurge-t-il avant d'avertir : "Je me battrais jusqu'au bout."

"Moi, je les ai votés, ces pouvoirs. Je ne les insulte pas, je les critique pour qu'il y ait une amélioration."

Au contraire qu'il fait des propositions. Son enthousiasme est communicatif, même si l'état déprimant de l'hôpital renvoie aux limites de l'action syndicale telle qu'elle est menée à El Maarouf depuis des années.

"On veut que les choses changent, mais on ne veut pas conjuguer nos efforts pour qu'elles changent", se plaint-il. "C'est de l'hypocrisie pure et simple. Il y a un syndicat de paramédicaux et un autre de médecins. Ils demandent la même chose mais ne veulent pas s'asseoir ensemble."

Le jour de sa gueulante qui lui a valu cette

mise à pied, Mahamoud venait se renseigner sur la flambée de choléra, qui faisait affluer les malades vers le camp d'El Maarouf (lire par ailleurs). C'était un dimanche matin. La discussion avec le directeur de la Santé de l'île, accompagné des deux ministres de la Santé (Union et Ngazidja), tourne au vinaigre. "A chaque fois vous allez vous occuper des ateliers et des séminaires", s'énerve-t-il. "Des ateliers, des séminaires qui n'ont rien à voir avec la réalité de l'hôpital. Ce n'est pas normal. Vous pourriez orienter ces ressources dans le bon sens. Ou organiser un atelier à l'hôpital, pour une fois, plutôt que dans les hôtels Mwafaka et Moroni. Mais vous préférez toucher vos per diem", lance-t-il en faisant allusion aux innombrables ateliers financés par la communauté internationale à l'attention des cadres des ministères.

RENTRE-DEDANS, certes. Mais pas rancunier. "Ce que je veux, c'est les critiquer pour qu'on aille de l'avant", plaide-t-il. "Pour pas qu'ils se laissent aller. Moi, je les ai votés, ces pouvoirs de l'Union et de l'île. Je ne les insulte pas, je les critique pour qu'il y ait une amélioration. Les responsables doivent être en contact direct avec la population qui les a votés, ils doivent accepter qu'on discute avec eux. Le problème, c'est que Sambi a fermé toutes les portes. Les gens autour lui disent : 'Tout va bien.' Bon, de temps en temps, ils écoutent la radio et il entend que ça va pas, alors, il vient voir à l'hôpital qu'est-ce qu'il y a..."

Au Synas, le combat du moment concerne la création de statuts pour le personnel hospitalier, en suspens depuis des années. Mahamoud a bon espoir. "La vice-présidence a compris, c'est en route, mais il faut toujours mettre la pression, sinon on va passer à côté. Il faut stimuler pour que ça bouge. Il faut toujours qu'on jette des cailloux pour qu'ils fassent quelque chose. Quand on passe le message calmement, ils ne nous écoutent pas."

LG

horizons divers

Charbel Khalil le rire qui fait mal

LA SCÈNE MONTRE UN MÉDECIN occupé à soulager un patient souffrant d'un calcul rénal. "Ne vous inquiétez pas, mon assistant va vous nettoyer tout ça", assure le médecin en appelant à ses côtés son "aide", qui n'est autre que le célèbre Abou Hureira, l'un des chefs du Fatah Al-Islam [mouvement islamiste sunnite]. La présence du terroriste déguisé, hamaché d'une ceinture d'explosifs, panique l'épouse du patient. Ce qui n'empêche aucunement le médecin de continuer à la rassurer sur les "doigts de fée" du "spécialiste".

Bien sûr, le remède d'Abou Hureira consiste à passer les explosifs au malade et à s'enfuir avec tout le matériel médical. Cette scène était diffusée le 7 juillet sur LBC [première chaîne de télévision privée libanaise] (...). Ce même jour, une explosion, celle-ci bien réelle et tragique, fit un mort et quatre blessés dans la ville chrétienne de Zouk Manebh, au nord de Beyrouth. "Où, tout cela est très triste, mais ce que je fais, moi, c'est opposer une sorte de résistance artistique. Il faut que les Libanais se moquent d'eux-mêmes, de leur histoire tragique et de leur classe politique", explique Charbel Khalil, l'auteur et animateur de cette émission (...).

L'HUMORISTE RECONNAÎT que, chaque fois qu'il se déplace dans une "zone problématique", c'est "avec un ami qui reste dans la voiture pour empêcher qu'on me mette une bombe sous le moteur. L'humour est lui aussi devenu un métier à risques au Liban. J'ai reçu toutes sortes de menaces."

Dans ce pays tourmenté qui vient de célébrer le premier anniversaire du conflit de l'été 2006 avec Israël, où l'opinion redoute une nouvelle guerre, civile cette fois, Charbel Khalil, avec son Basmat Watan, est l'un des rares rendez-vous hebdomadaires des Libanais avec

l'humour.

Née en 1993, cette satire débridée de la classe politique libanaise a aujourd'hui une kyrielle d'imitateurs à la télévision libanaise. Il s'agit d'un véritable phénomène médiatique qui, avec ses 26% de part d'audience, bat toute la concurrence (...). Mais, pour Charbel Khalil, l'influence de son émission ne se mesure pas seulement en termes d'audience. Elle se manifeste aussi par toutes les mésaventures qu'il a traversées, des manifestations populaires contre lui, où l'on exigeait son exécution, à l'exil forcé qu'il s'imposa en 2002.

(...) **L'ANNÉE DERNIÈRE**, un mois avant la guerre, des milliers de partisans du Hezbollah sont descendus dans les rues de Beyrouth et ont disposé des pneus enflammés pour bloquer l'autoroute reliant la capitale à l'aéroport parce que le célèbre Charbel avait osé montrer dans son émission un homme déguisé en Hassan Nasrallah, le chef du mouvement chiite libanais. Les troubles ont failli dégénérer en affrontements religieux en s'étendant au sud du pays. (...)

"Les tensions sont devenues telles que maintenant, quand je fais une blague sur un sunnite, les chiites m'applaudissent, et réciproquement", raconte Charbel Khalil. "Avant, je cherchais à ridiculiser la domination syrienne. Aujourd'hui, je me moque de tous les politiques, parce qu'ils sont à l'origine de tous nos maux." Le sens de l'humour particulier des Libanais est leur dernier rempart contre la descente aux enfers de leur pays, secoué par une longue succession d'attentats et embourbé dans une crise politique interne qui ne cesse de s'aggraver.

JAVIER ESPINOSA, El Mundo
(traduction : Courrier international)

voler, c'est pas bien

EN MAI DERNIER, on s'en souvient, les gendarmes de Ndzuani avaient, après avoir chassé l'AND de l'île, dérobé le matériel de l'antenne locale de la radio nationale ORTC, dont la liberté de ton à l'égard du pouvoir insulaire indisposait Mohamed Bacar et ses sbires. Matériel qui, au lieu de croupir dans un vieux hangar, avait été

"judicieusement" remis à l'équipe de Radio Télé Anjouan (RTA), l'organe de propagande de l'apprenti dictateur. Rien ne se perd... Emetteurs, table de mixage, ordinateurs, CD : de quoi permettre à RTA de travailler confortablement. Mais les "journalistes" de ce média ont semble-t-il la mémoire courte : ils ont oublié qu'outre de la

musique, les CD volés contenaient également les génériques de l'ORTC. Ainsi mi-juin, les auditeurs de "la voix de Bacar" ont eu le doux privilège d'entendre celle de Sambi : "Vous écoutez ORTC Anjouan sur 92.5 Mhz". De quoi donner des sueurs froides à Bacar ! Comme quoi, voler, c'est pas bien...

rien que la vérité

NOUS L'ANNONCIIONS dans notre édition n°64 : la mairie de Domoni a changé de secrétaire général -le précédent était jugé trop critique envers Bacar, tandis que le maire se dit franc partisan de l'apprenti dictateur (on le serait à moins si l'on avait comme lui été placé à ce poste par Bacar). Le nouveau venu, début juillet, a bien compris que son poste était avant tout politique : ainsi, l'un des premiers de ses actes aura été de réunir les responsables des radios privées de la ville. Pour leur dire quoi ? En gros : qu'il n'est pas bon d'aller sur le terrain pour chercher l'information, surtout au sujet du conflit entre les autorités anjouanaises et l'Union. Le mieux pour ces journalistes, selon cet éminent démocrate, serait de rester branché sur RTA (la radio de propagande de Bacar), qui serait mieux placée pour "dire la vérité". C'est bien connu !

monsieur licencié madame recrute

20 MILLIONS DE FRANCS COMORIENS (40.000 euros). C'est le montant de la masse salariale de l'Office de télévision et radio des Comores depuis que Mohamed Abdulwahab a été élu président de l'île de Ngazidja. Les dépenses de salaire de la station s'élevaient auparavant à 12 millions (24.000 euros). La directrice de l'ORTC n'étant autre que l'épouse d'Abdulwahab, il se chuchote que Madame a choisi ce moyen de récompenser les partisans de son époux, créant une joyeuse panique dans les services désormais surpeuplés. Seul hic : le gouvernement de l'Union dont dépend l'ORTC a refusé de s'acquitter du montant supplémentaire. Il est vrai qu'en ces temps de dégraissage où les fonctions publiques se débarrassent de leurs agents recrutés en pleine campagne présidentielle, cette générosité post-électorale fait tâche. Car pendant que Madame recrute, Monsieur, lui, licencié à tour de bras. Belle complémentarité !

surtout, ne pas évoquer maore

SELON UNE DÉPÊCHE DE L'AGENCE AP, le ministre français de l'Immigration Brice Hortefeux a reconnu le 19 août que le nombre d'expulsions d'étrangers en situation irrégulière était pour l'heure "légèrement en dessous" de l'objectif de 25.000 reconduites fixé pour l'année 2007. Brice Hortefeux a souligné que la difficulté à remplir cet objectif tenait en partie à l'entrée dans l'Union européenne de la Roumanie et de la Bulgarie, qui a rendu plus compliquées les expulsions de leurs ressortissants. Si l'on s'en fie à AP, il n'a pas évoqué Maore. Curieux tout de même : l'année dernière, sur 24.000

reconduites à la frontière, 13.000 avaient été effectuées à Maore, soit plus de la moitié. Cette année encore, l'objectif pour les forces de l'ordre "mahoraises" est fixé à 12.000. Un chiffre qu'il va cependant être difficile d'atteindre : en effet, le premier semestre n'a pas été très favorable aux reconduites à la frontière. Interdiction pour le Maria Galanta de relier Ndzuani durant quelques jours, manque d'avions chez Comores Aviation après l'accident du petit Let, fin des rafles villageoises... Il est quasi certain que le retard évoqué par Hortefeux est en partie dû à la situation mahoraise. Mais officiel-

lement, le problème vient de la Bulgarie et de la Roumanie. Etonnant... Veut-on cacher aux médias nationaux l'importance de Maore dans les objectifs chiffrés du gouvernement ? Mais pour quelle raison ? Est-ce pour ne pas minimiser l'œuvre colossale du pro de la communication qu'est Sarhozy, qui dispose avec Maore d'une source semble-t-il inépuisable de chiffres avantageux à mettre en avant ? Ou est-ce une volonté de ne pas trop médiatiser le cas mahorais, et les conditions souvent à la limite du droit dans lesquelles sont reconduits à la frontière Comoriens et Malgaches ?

du bon côté

C'EST LE MAHORAIS (N°161), source infinie d'inepties, qui le dit : "l'homme [le journaliste parle de Sambi] revendique le territoire mahorais, ne reconnaît pas l'appartenance mahoraise à l'Hexagone (...)" Oui, vous avez bien lu : Sambi ne considère pas que Maore fait partie de l'Hexagone. Quel scandale ! à en croire Samuel Boshier, l'auteur de cette perle qui oublie qu'Hexagone n'est pas synonyme de France. Car même si Maore appartient pour l'heure à la France, elle ne fait pas partie à proprement parler de l'Hexagone (aux dernières nouvelles, on cherche toujours l'île sur un des six côtés du pays), ni même de la Métropole, encore moins de l'ensemble géologique eurasien. Chez certains propagandistes, il est des vérités si difficiles à entendre...

progrès relatif

7,26% DE RÉUSSITE au premier tour, 16,84% admis au rattrapage, contre 4 et 10% l'année dernière. Bien que catastrophiques, les résultats du bac comorien sont "en légère progression". C'est dire l'état de santé du système éducatif... Sur les 5.729 candidats de Ngazidja et Mwali -Ndzuani a organisé son examen séparément-, 416 ont été admis dès la première session. Les résultats sont même en régression à Mwali où le taux de réussite est de 4,84% contre 7% l'an dernier. Y'a-t-il un pilote dans l'avion ?

miss développement

DANS UNE DE SES légendaires proses intitulées "Ce que j'en pense", le directeur de *Mayotte Hebdo*, dans le n°344, nous fait part d'un de ses rêves : voir un jour Miss Mayotte et Miss Anjouan "défiler, main dans la main". Ce serait selon lui la preuve du développement de Ndzuani. Mater des femmes à moitié nues défiler en public selon un cérémonial sexiste serait donc une preuve de développement. Peut-être faudrait-il inclure ce critère parmi ceux qui définissent la richesse d'un pays. Avec le niveau de vie et l'alphabétisation...

LE CHIFFRE QUI TUE

331

Soit le nombre officiel de **demandes d'asile** effectuées durant le premier semestre de l'année 2007 dans l'ensemble des départements et territoires d'outremer français, parmi lesquels Maore. En 2005, ce chiffre était -pour 12 mois- d'environ 4.000. A ce rythme, il aura donc chuté de plus de 80% à la fin de l'année. Cette évolution s'explique par la politique migratoire de la droite au pouvoir depuis cinq ans, qui a abouti à de nombreux refus d'asile. Traduction locale de cette nouvelle donne : début juillet, sur 28 demandeurs d'asile politique présents à Maore, la Commission des Recours des Réfugiés en a refusé... 28. "France, terre d'asile" n'est plus qu'un lointain souvenir.

DIPLOMATIK'

Kadhafi, le diviseur qui voulait rassembler

IL EST DES DESTINS qui interpellent. Comme celui de Muammar Kadhafi, pas loin d'entrer dans le panthéon des dirigeants les plus guignolesques de la planète. Il y aurait beaucoup à dire sur son régime très autoritaire qui ne laisse que peu de place aux droits de l'Homme, et sur ses actes diplomatiques qui, ces 35 dernières années, l'ont vu soutenir tour à tour Britanniques, Egyptiens, Palestiniens, Américains, sans que personne ne sache vraiment où il voulait en venir -c'est ainsi que l'ancien dictateur infréquentable est devenu le meilleur allié des Occidentaux. Mais c'est à son action continentale que l'on va s'intéresser. En effet, celui qui se présente depuis quelques mois comme le rassembleur des peuples africains, qui a prôné lors du dernier sommet de l'UA l'union politique de l'ensemble du continent dans ce qui s'apparenterait à des Etats-Unis d'Afrique a, depuis son accession à la tête de la Libye en 1969, sans cesse joué les diviseurs chez ses propres voisins.

Comme l'affirme *L'Observateur Paalga* (journal burkinabè), "le fait même que ce soit lui qui porte aujourd'hui le rêve pan-africain est pour le moins cocasse voire incongru. Voici quelqu'un qui renvoie régulièrement chez eux les négro-africains indésirables dans sa douce et généreuse Libye. Voici quelqu'un qui est souvent suspecté de menées subversives pour déstabiliser d'autres Etats même s'il semble s'être assagi depuis quelques années. Voici quelqu'un qui est aux affaires depuis 1969 (bientôt 40 ans de règne) et qui se fiche de la démocratie et des droits de l'homme comme de sa première barboteuse." Dans *Le Potentiel*, quotidien congolais (RDC), Tshilombo Munyengayi n'était pas plus tendre au lendemain du sommet de l'Union africaine au Ghana : "Son pays, baignant dans une dictature stalinienne, est en plus l'exemple le plus accompli du racisme anti-noir."

Le *curriculum vitae* de Kadhafi est chargé de coups plus fourrés les uns que les autres. Unioniste, il l'a été à coup sûr : Kadhafi n'a jamais cessé d'osciller entre les deux pôles du monde arabe, le Machreq et le Maghreb, épousant toutes les formes d'union -confédération, fédération, fusion - tour à tour avec les Etats de la vallée du Nil (Égypte-Soudan), en 1970, avec les bureaucraties militaires prosoviétiques (Égypte, Syrie, Libye, Soudan), en 1971, puis avec l'Égypte seule, avant de se tourner vers le

Maghreb avec la Tunisie, en 1980, puis l'Algérie, pour finalement jeter son dévolu sur l'Afrique.

Cependant, Kadhafi n'a pas toujours joué dans la cours des gars sympas. Ainsi n'a-t-il pas hésité, dans les années 1970, à soutenir des rébellions chez ses voisins du Niger et du Tchad, dont le seul aspect positif aura été de mettre à mal la présence impériale française dans cette région que Paris croyait sienne. Au Tchad, ce sont les rebelles Toubous qui ont pu apprécier à la fin des années 70 les largesses du régime de Tripoli. Regroupés au sein d'un mouvement politique et militaire (Front de libération du Tchad) dirigé par Hissène Habré -arrivé depuis au pouvoir avec la bénédiction de Paris-, ils ont dans leur lutte contre Félix Tombalbaye été soutenus par le colonel Kadhafi, qui espérait récupérer au passage le nord du pays... Au Niger, le régime du "Guide" a, durant la même période, soutenu les indépendantistes touaregs des plateaux Mangueni, en leur fournissant matériel et formation. L'objet de cette aide ? Empêcher le Niger d'engager des recherches pétrolières dans cette région. Plus récemment, c'est le Soudan qui a pu observer sa volonté quelque peu insolite de rassembler le continent. En effet, les *janjanwids*, ces milices qui font régner la terreur au Darfour depuis quatre ans (avec la bénédiction du pouvoir central), ont commencé à s'armer dans les années 80 grâce... à Kadhafi. A l'époque, des cargos entiers d'armement furent amenés par la Libye, à qui le régime soudanais avait virtuellement cédé le Darfour afin de mater les rebelles du Sud.

CERTES, Kadhafi n'est pas le premier chef d'Etat africain à jouer dans la cour de ses voisins. Mais cela augure d'une union des pays africains quelque peu fantaisiste. D'autant, et ce n'est pas le moindre reproche adressé au colonel, qu'il ne s'est guère montré ouvert aux migrations intra-contininentales. Ainsi en 1979, Kadhafi avait ordonné l'expulsion de 200.000 travailleurs égyptiens pour sanctionner la politique du président Sadate, résolu à négocier la paix avec Israël ; il décida cinq ans plus tard de l'expulsion de centaines de milliers de travailleurs négro-africains ; récemment, il a expulsé de son territoire 150 Burkinabés en situation irrégulière. Un bel exemple de solidarité envers ses futurs "concitoyens".

RC

ENQUÊTE que cache le flou autour de l'arrivée possible de la multinationale à Moroni ?

Veolia, le mystérieux bébé de M. Hamadi

QUID DU PROJET VEOLIA ? Voici quelques mois que l'éventuelle arrivée de la multinationale française approchée par Hassani Hamadi, ancien ministre des Finances et actuel ministre de l'Economie, pour qu'elle assure le ramassage et le traitement des ordures de Moroni, exacerbe les rivalités qui déchirent la ville. Alors que des camions et des bennes attendent au port depuis des semaines, c'est le flou artistique autour des modalités de "l'accord de principe" qui lierait Veolia au gouvernement comorien. Habités à voir les études s'entasser et les financements s'escamoter, des militants écologistes qui suivent le dossier depuis des années voient là une énième affaire de gros sous, tandis que les membres de la délégation mise en place par l'ancien président de Ngazidja Soulé Elbak pour gérer provisoirement la commune, échafaudent des histoires de financements occultes. Scénarios fantaisistes ou hypothèse plausible ? L'existence du projet Veolia a semble-t-il commencé à s'ébruiter après qu'un ancien technicien de la Mamwe, Yahaya El-Bakri, ait été contacté par des Français connus du temps où Vivendi Universal (ancien nom de Veolia) avait repris la société nationale d'eau et d'électricité. "Ils m'ont demandé s'ils pourraient venir aux Comores. C'était courant février ou mars", précise-t-il. "J'en ai tout de suite parlé aux notables, pour que Moroni puisse faire quelque chose." Pour les acteurs locaux, l'enjeu n'est pas des moindres. Il est en effet question que la filiale mauricienne de Veolia, Actis Ltd, collecte et stocke durant trois mois les ordures de Moroni pour le compte de Veolia Maroc. Au terme de cette première phase, la création d'une société mixte alliant la multinationale, l'Etat comorien et des privés, serait envisagée. Les engins expédiés depuis Maurice seraient cédés à cette nouvelle structure, qui serait logiquement rémunérée par la Redevance administrative unique, une taxe douanière dont 11%, soit environ 9 millions de fc (18.000 euros) sont réservés à l'assainissement.

DEUX MISSIONS VENUES du Maroc et de Maurice ont déjà séjourné à Moroni, mais le projet semble aujourd'hui au point mort. "Les gens de Maurice sont arrivés pour travailler en croyant que leurs engins étaient là mais ils avaient été bloqués à Mayotte", explique Yahaya El-Bakri, qui a accompagné les deux missions. Quant à la délégation du Maroc, "elle est restée dix jours. On dirait qu'ils ont une déception, un doute quant à la signature du contrat par l'Etat comorien. Il y a un blocage quelque part, mais on ne sait pas ce qui cloche."

L'un des freins à la concrétisation du projet concerne la rivalité entre deux groupes qui se disputent le droit de gérer les affaires de la commune. Nommée



La décharge de Selea, au sud de Moroni. Depuis plusieurs mois, le ramassage des ordures de la capitale est en panne.

par Elbak, la délégation menée par Moïlime Djoussouf réclame l'organisation d'élections et accuse la nouvelle équipe municipale de vouloir s'accaparer les projets et financements liés à la collecte des ordures. Formée de trente-huit personnes cooptées parmi les notables et cadres de la ville, qui ont le 11 mai élu maire Saïd Ahmed Saïd Ali, celle-ci compte dans ses rangs quelques vieux loups de la politique tels que les anciens ministres Abbas Djoussouf et Ali Mroudjaj, et l'ancien patron des Hydrocarbures Mahamoud Mradabi. Si les autorités ont d'abord penché en faveur du nouveau conseil, elles demeurent maintenant partagées et n'ont pas clairement tranché, contribuant à la confusion ambiante. Reconnue par arrêté ministériel et forte du poids de ses notables, la nouvelle mairie paraît en meilleure posture pour être associée à la réalisation du projet Veolia. Yahaya El-Bakri fait d'ailleurs partie d'un groupe de cadres et techniciens qui ont géré pour elle l'enfouissement des tonnes de déchets entassés sur l'ancien aéroport de Moroni, et réfléchissent à la mise en place d'une structure capable de superviser le traitement des ordures.

AU GOUVERNEMENT, la gestion très personnelle du dossier par le ministre Hassani Hamadi fait que peu d'informations filtrent sur un contenu dont les cadres du ministère de l'Environnement ignorent tout. Ni le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud), dont un expert est en ce moment aux Comores dans le cadre d'une mission exploratoire sur les problèmes d'as-

sainissement, ni l'Union européenne, qui souhaite appuyer sur ce plan les collectivités locales, n'ont visiblement été approchés.

Les contacts avec la multinationale ont été noués à la suite d'une "initiative individuelle" du ministre, indique son secrétaire général. "Des amis au Quai d'Orsay l'ont orienté vers Veolia." Hassani Hamadi confirme : "Suite à la crise [du ramassage des ordures, ndr], j'ai saisi des amis français qui m'ont mis en contact avec le secrétaire général de Veolia. Je lui ai demandé de nous appuyer sur un projet de développement durable composé de trois axes : ramassage et traitement des ordures ; assainissement, traitement de l'eau potable et distribution à Moroni et dans les environs ; introduction aux Comores d'énergies renouvelables", nous a-t-il expliqué. Après le remaniement ministériel qui l'a privé du portefeuille des Finances, Hassani Hamadi a emporté avec lui le "bébé Veolia" qui manifestement lui tient à cœur. Une note relative au projet est passée en Conseil des ministres, où il a été envisagé de créer une société anonyme semi-publique en partenariat avec Veolia. Mais cela s'est arrêté là. Les membres du gouvernement que nous avons contactés paraissent ignorer que l'accord porterait aussi sur l'eau potable - ce qui ne serait pas sans conséquence. "Le ministre n'a pas réussi à nous expliquer de quoi il s'agit exactement", affirment-ils.

L'aspect le plus confus concerne les modalités de financement de l'opération. Des bruits parlent de la participation d'une association de bienfaisance maro-

caine. Une dépêche du journal économique *Le Moci International*¹, affirmait début mai : "A Casablanca on vient d'apprendre que les autorités marocaines, seules ou avec leurs homologues comoriennes, seraient prêtes à apporter les fonds. Raison invoquée : le Palais n'a jamais oublié le soutien apporté par le premier président des Comores (1975), Ahmed Abdallah, au sultan Mohammed, le futur Mohammed V, alors en exil à Antsirabé (Madagascar)." Le ministre affirme lui que "le Maroc soutient le projet via Veolia Maroc". Il indique également que Veolia demanderait "une participation symbolique des Comores, soit 10% du montant nécessaire au projet qui s'élève à 44 milliards de fc (88 millions d'euros)". "La part comorienne a déjà été payée", nous a-t-il annoncé.

D'AUTRES QUESTIONS demeurent en suspens : qui financerait le reste du montant ? Les engins dépêchés aux Comores ont-ils été payés par l'Etat ? Veolia n'ayant rien d'une entreprise philanthrope, on imagine mal pourquoi elle viendrait investir sans garanties sérieuses pour un marché extrêmement réduit, qui plus est dans un pays où elle a déjà rencontré un échec cuisant². Autre élément troublant, le lien entre l'arrivée "inespérée" de Veolia et la gestion de la crise qui a vu les habitants de Selea, excédés par les nuisances et l'absence de traitement des déchets, bloquer l'accès à la décharge dont dépendait l'assainissement de la ville. Plusieurs membres de la cellule d'urgence constituée au mois de novembre 2006, qui réunissait différents services de l'Etat et la commu-

ne de Moroni, affirment qu'une solution avait été négociée avec le village. Un devis de 9 millions de fc (18.000 euros) prévoyant la sécurisation du site et la remise en route de l'activité de compost, avait été accepté par les deux parties. Mais selon différentes sources, l'Etat a mis plus de deux mois à débloquer une partie de l'argent : seuls 3 millions (6.000 euros) ont finalement été attribués. "Entre temps et à force d'attendre, les gens de Selea se sont durcis", indiquent les membres de la commission. "Finalement, ils n'ont plus été d'accord." Le ministre des Finances Hassani Hamadi, et le receveur des douanes, tous deux membres de la cellule, étaient pourtant informés de l'urgence de la situation. Pourquoi ce retard ? "Kiki", le receveur des douanes, ne nous a pas vraiment répondu. "Oh, cette histoire est vieille... De toutes façons c'est faux, on a toujours payé les montants demandés pour les ordures, et à temps. Je pourrais vous montrer le reçu, mais je n'ai pas la clé de mon tiroir", s'est-il excusé.

DERNIER DÉTAIL : Hassani Hamadi et Kiki font partie des Comoriens proches de l'UMP (le parti français de Sarkozy) - ils auraient même prévu de se rendre à l'investiture du nouveau président. Il y a donc tout lieu de penser que les "amis du Quai d'Orsay" de M. Hassani ont réellement joué de leur influence pour que Veolia "fasse quelque chose". Simple lien d'amitié ou intérêt bien compté ? Du côté de la délégation, ces incertitudes suffissent pour imaginer des enjeux financiers qui dépasseraient les modestes pouibelles de Moroni. Le fait que le projet ait émergé en pleine campagne présidentielle française leur paraît suspect. "Ces histoires sont ridicules", rétorque Salim Saïd Aboudou, membre du conseil municipal et secrétaire général du ministre Hassani Hamadi. "Comment peut-on imaginer que Veolia aille blanchir de l'argent aux Comores avec quelques malheureux camions ? Une grande entreprise comme celle-ci, la première au monde au niveau environnemental ?" Certes, être une grande entreprise n'a jamais empêché Veolia de corrompre qui que ce soit, bien au contraire³. Quant au financement des partis politiques par les entreprises françaises, désormais interdit par la législation, il résistait à emprunter des voies détournées - par le biais d'actions de "bienfaisance" dans les pays pauvres, par exemple. Mais pour l'heure, aucun fait tangible ne permet d'affirmer que de telles motivations aient été à l'origine du projet Veolia.

L.G

¹ Moci News, 03/05/2007

² Créée en 1997, la Comoriennne d'eau et d'électricité, filiale de Vivendi, a été liquidée quatre ans plus tard.

³ M. Laimé, Main basse sur l'eau des villes, *Le Monde diplomatique*, mars 2005.

Les Jeux du chauvinisme

par Rémi Carayol et Kamal'Eddine Saindou

IL PARAÎT QUE L'ON FAIT PARTIE d'une région homogène ; que ses habitants sont tous plus ou moins des frères et des sœurs. On aimerait tellement y croire... Il faut dire que certains comportements ne prêtent pas vraiment à l'optimisme quant à une fraternisation aujourd'hui plus qu'hypothétique des îles. Les septièmes Jeux des îles de l'océan Indien, censés célébrer à Madagascar cette concorde, ont surtout révélé la persistance des délires insultaires et des passions sectaires. Certes, le sport est un vecteur très efficace pour ce type de comportements. On ne s'attendait cependant pas à de telles réactions, qui ont quasi quotidiennement frôlé le chauvinisme le plus obtus. Réactions qui, soit dit en passant, étaient plus souvent à mettre au crédit des journalistes et encadrants que des sportifs eux-mêmes... Ainsi, ce qui devait être une fête -et ça l'a été tout de même- réunissant les athlètes de la région, a été gâché par d'innombrables mesquineries. Les exemples ne manquent pas.

Dès avant le début de la compétition, les Réunionnais s'étaient fait remarquer. Tandis que la majorité des habitants de la région vit avec deux francs six sous -surtout à Antananarivo, lieu d'organisation de ces Jeux-, à quoi pensaient les sportifs de la Réunion ? A l'eau chaude. Extrait d'un article de *L'Express de Maurice* daté du 28 juillet : "S'il ne cache pas qu'ils ne devront pas s'attendre à être logés dans un "5 étoiles", le président du Cros (*Jean-François Beaultieu*) veut rassurer les sportifs réunionnais sur les conditions d'hébergement qu'ils trouveront, dans quinze jours, à Madagascar. "On va faire du camping". "Il paraît que les douches sont communes et qu'il n'y a pas d'eau chaude. Ça inquiète les filles. Tant pis, elles ne se laveront pas." Sous forme de boutade, les réflexions ont circulé dans les rangs à l'occasion du grand rassemblement des sélectionnés (...). Si certains préféraient en rire, d'autres se posaient la question avec le plus grand sérieux du monde (...). Les conditions d'hébergement et de restauration seront-elles celles - déjà très spartiates - annoncées ? (...) Par crainte des mauvaises surprises, certaines sélections ont même pris les devants à l'image des footballeurs qui ont décidé de coucher à l'hôtel la nuit précédant leurs matches. Les judokas, eux, n'excluent pas de prendre leurs repas à l'extérieur du village. Quant aux marathoniens, ils ont choisi d'arriver la veille de leur épreuve pour éviter les risques." Pour la fraternisation avec les athlètes des autres îles, on repassera -on ne parle même pas du mépris vis-à-vis des autorités malgaches... Les riches avec les riches et les pauvres avec les pauvres, et les médailles seront bien attribuées.

Mais qu'on se le dise, les Réunionnais n'ont pas le monopole du luxe. Les Mauriciens, eux aussi visiblement très attachés à leur confort, semblaient accorder à ce type de considérations plus d'importance qu'à tout le reste. Toujours *L'Express de Maurice*, le 10 août, au lendemain de l'arrivée de la délégation mauricienne à Tana : "La première question des athlètes était de savoir quelles conditions prévalaient à Madagascar, surtout au niveau des installations au Village. Certains rechignaient à l'idée que les douches soient communes." On rassure les âmes sensibles : l'eau chaude était au rendez-vous. Il paraît même que chaque athlète avait un lit !

MAIS ENTRONS DANS LE VIF DU SUJET : la compétition. Il y a d'abord eu les trop nombreuses décisions arbitrales en faveur de l'équipe malgache. Karaté, boxe : les arbitres semblent avoir intégré l'hospitalité malgache à tel point qu'ils n'ont pas lésiné sur les moyens pour favoriser les représentants du pays d'accueil. Ainsi en boxe, tous ceux qui n'étaient pas Malgaches se seraient fait allégrement voler. La délégation réunionnaise a même failli quitter la compétition. Tout est parti du combat de Lydia Bordier, en demi-finale, rapporte le *Journal de l'île de la Réunion*. "Johany Maden, désigné pour officier sur la compétition, n'a pas hésité à monter au créneau. "Je ne pouvais pas fermer ma bouche devant une telle injustice", raconte le juge-arbitre. "Le lendemain, j'apprends que Monsieur Arvel a pris la décision sans se réunir avec les autres responsables des autres îles de me retirer de la compétition. Il prétend que c'est lui le Dieu de la boxe. Sans le savoir, il m'a enlevé une épine du pied. Je ne voulais plus faire partie de cette mascarade. On a affaire non pas à un arbitrage maison mais dirigé par le médecin monsieur Ardel qui propose à ses boxeurs d'échanger leur médaille contre un voyage à Pékin. Il ne grandit pas la boxe en faisant ça (...). C'est trop dur pour nos athlètes, l'esprit de la boxe est bafoué. Il serait grand temps que les chefs de délégation se réunissent car l'éthique et la neutralité sont en train de prendre un sacré coup derrière la casquette".

En karaté aussi, les arbitres ont semble-t-il failli à leur mission. Paroles de sportifs : "Madagascar ne ressortira pas grand d'une telle chose". (l'arbitre réunionnais Georges Hafizou) ; "Je suis dégoûté. C'est une grande mascarade. Tant qu'on y est, on a qu'à offrir tout de suite l'or aux Malgaches et on fait la compétition avec les autres équipes" (un karatéka).

Dans ce contexte, le pire -un départ de la délégation réunionnaise- a été évité de justesse. Le *JIR*, encore : "A sa sortie de la commission technique hier matin, Jacky Amanville, choqué par les déclarations du président de la fédération malgache ne savait plus où se mettre. "Je n'ai jamais vu ça, raconte le chef de la délégation réunionnaise, appelé à prendre part aux débats et décisions en compagnie de ses homologues des autres îles et du président et vice-président de la FFA. Le président a commencé par priver les arbitres réunionnais de demi-finale. Il a juste déclaré que tous les arbitres étaient critiqués et que la Réunion, de toute

façon, n'avait pas son mot à dire (...)". Autre représentant de la ligue présent, Dominique Goumane s'est lui aussi fait renvoyer dans ses 22 par le "dictateur" de la fédé malgache. "Monsieur Ahamad a rajouté qu'il n'avait toujours pas digéré que Mada ait été volé aux Jeux de 2003 à Maurice et que, cette fois, il veillerait à sa manière évidemment au bon déroulement du tournoi. Il a conclu en disant que le foot, lors de ces 7es Jeux, était géré par lui, sous la tutelle de FIFA. Tous les autres n'ont pas leur mot à dire".

Pas étonnant, dans ces conditions dénoncées par l'ensemble des délégations -hor-mis la malgache- que la Grande île emporte haut la main la compétition, avec 232 médailles, devant La Réunion (225 médailles), Maurice (172 médailles), les Seychelles (99 médailles), les Comores indépendantes (21 médailles) et Maore (4 médailles).

LE FOOTBALL, DISCIPLINE REINE de ces Jeux, n'a pas échappé aux polémiques. Cette fois, ce seraient les équipes "françaises" qui auraient subi une coalition du Sud. Les pauvres qui s'allient contre les riches, reconnaissons-le, relève d'un certain romantisme. Certes. Mais un romantisme au goût amer, en sport... Ainsi les équipes réunionnaise et mahoraises ont eu bien du mal à s'imposer, les premiers matches étant marqués par des erreurs d'arbitrage flagrantes.

A Moroni, une rumeur insistante fait même état d'une tentative d'arrangement entre l'équipe malgache et la sélection comorienne lors du dernier match de poule. A en croire certains journaux de la place et des membres du milieu sportif, les responsables de la sélection malgache auraient approché des joueurs de la formation comorienne pour négocier un match nul 2-2, score qui aurait permis aux deux équipes d'atteindre les 1/4 de finale, et d'éliminer le futur vainqueur, la Réunion. Les joueurs contactés auraient alors orienté leurs interlocuteurs vers le coach de l'équipe.

Celui-ci a-t-il cédé à la demande ? L'issue de la rencontre en faveur des Malgaches qui ont éliminé la sélection comorienne par 2 buts à zéro marqués en seconde période après un début de rencontre très serré, est venue conforter les colporteurs de ce qui n'est pour l'instant qu'une rumeur. Quoi qu'il en soit, cette mauvaise publicité a instauré un certain malaise au sein du staff de la fédération de football, qui n'exclut pas une "volonté de nuire". Pour Camara, le sélectionneur, ces accusations ne seraient que pure spéculation. "On peut me reprocher un mauvais coaching en attendant mes explications, mais pas d'avoir vendu le match" se défend-t-il. Le coach comorien n'avait selon lui aucun intérêt à tirer d'un tel marchandage, "ni sur le plan de mon éthique, ni pour ma carrière". Professionnel formé au Racing club de Lens, Camara, bénévole au sein de la Fédération, explique la défaite de son équipe par le manque de préparation dû aux conditions d'organisation de ces jeux. "Certains me reprochent d'avoir eu des contacts avec les staff malgache et réunionnais. Dois-je leur répondre que je connais personnellement les entraîneurs des deux équipes, notamment l'entraîneur malgache qui est un ancien du Racing ?" réplique-t-il.

EN ATTENDANT D'EN SAVOIR PLUS, on ne finira pas sans évoquer nos confrères. Les journalistes n'ont en effet pas échappé à la règle de la mauvaise foi. Et dans ce domaine, il faut reconnaître aux Réunionnais du *JIR* une longueur d'avance. Voire deux... Durant dix jours, le journal n'a cessé de dénoncer les favoritismes, parfois avérés, souvent imaginaires. La thèse du journal populiste ? On a assisté à du "Tout sauf Maore et La Réunion". Une idée qui tombe à l'eau quand on sait que, par exemple, l'équipe mahoraise féminine de basket a été soutenue par le public dans sa demi-finale contre les Seychelles... D'autre part, on voit mal comment la Réunion aurait battu en finale du foot l'équipe malgache, chez elle, si les arbitres avaient été tous malhonnêtes. A la lecture du *JIR* durant la compétition, quelle image garde-t-on de La Réunion ? Qu'il s'agit d'un pays de très mauvais perdants. Navrant !

Dans les autres îles aussi, certaines plumes se sont lâchées. Didier Pragassa dans *L'Express de Maurice* : "Hier, le football mauricien a pris un sérieux coup derrière la tête. K.-O. debout avec la défaite devant Mayotte, un pays qui n'en est pas un et qui, de surcroît, participe pour la première fois en compétition officielle." La palme revient toutefois à *Al-Wawan*, qui conclut ceci après les Jeux : "Cinquième au classement général provisoire, les Comores ont livré, dans l'ensemble, une exécrable prestation. Elles peuvent, cependant, se contenter d'être devant l'île de Mayotte si cela peut constituer vraiment une réelle consolation." On en doute...

no comment

"13.500 reconduites ont été effectuées, mais en comptant les mineurs, nous avons reconduit 16.000 personnes physiques."

GUY ADAMI, commandant de la Police aux frontières de Maore avant son départ vers la Corse en juillet, dans *Le Mahorais*.

"Une fois que vous êtes en Irak et que vous en prenez le contrôle, que vous renversez le gouvernement de Saddam Hussein, alors qu'est-ce que vous allez mettre à sa place ? C'est un lieu très instable et si vous renversez le gouvernement central, vous pouvez voir l'Irak éclater en morceaux (...). C'est un cauchemar si vous allez aussi loin et tentez de prendre l'Irak."

DICK CHENEY, ancien vice-président des Etats-Unis, grand partisan de l'intervention armée en Irak en 2003. Ces propos sont les siens, mais ils ont été tenus en 1994...

"Moi, j'attends de l'Etat français qu'il respecte la loi. Je ne suis pas Kamardine ni Raos."

ABDOULATIFU ALV, député de Maore, lors d'un entretien qu'il nous a accordé.

"Pour nous, le Snic [Syndicat national des instituteurs comoriens] n'existe pas."

OMAR BACAR RIDJALI, responsable du Syndicat des enseignants primaires de Ngazidja, créé le 22 août.

"Dix projets de loi, ça fait beaucoup trop pour une session qui ne peut durer que quinze jours."

SAÏD DHOIFIR BOUNOU, président de l'Assemblée de l'Union.

"Avec les dirigeants français, nous nous comprenons présentement."

AHMED ABDALLAH SAMBI, président de l'Union des Comores.

"Au moment où l'on parle de pêche accidentelle de coelacanthé tant dans le pays que dans la région, notre Centre national de documentation et de recherche scientifique, dans l'incapacité de garder deux coelacanthés, vient de s'en débarrasser comme de vulgaires poissons du marché de Volovololo."

LA GAZETTE DES COMORES, n°555, 17 août

"Vous avez tout ici, la montagne, le littoral et la mer !"

CHRISTIAN ESTROSI, ministre français de l'Outremer, lors de sa visite à Maore en juillet.

"Maintenant, il faut être lucide, sur les 13.500 étrangers reconduits à la frontière, combien sont revenus ?"

GUY ADAMI, commandant de la Police aux frontières de Maore avant son départ vers la Corse en juillet, dans *Le Mahorais*.

Quand le séparatisme vire à l'hystérie collective

DANS SON DISCOURS de clôture de la session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union le 31 août dernier, le premier vice-président Youssouf Saïd a attiré l'attention de ses pairs et des membres du gouvernement de l'Union présents dans l'hémicycle, sur la montée d'une "anjouanophobie" qui fait craindre une explosion sociale imminente. Si à l'évidence, cette détérioration du climat politique et social est la conséquence directe de l'incapacité des autorités comoriennes à dénouer la crise anjouanaise, ce "rejet de l'autre" ne sert pas de terreau aux seules "forces non contrôlées" évoquées par l'Élu comorien. Des organisations de la société civile tout comme des institutions publiques à Ngazidja, n'hésitent pas à afficher publiquement leur hostilité, longtemps contenue, envers les Anjouanais et

les Mohéliens, invités à "retourner chez eux". Dans une déclaration rendue publique lors d'une conférence de presse le 30 août dans les locaux de l'Assemblée de l'île de Ngazidja, une "commission des enseignants et administrateurs" est allée droit au but : "Nous enseignants et administrateurs natifs de l'île autonome de Ngazidja, (...) demandons au président de l'île de Ngazidja d'intervenir personnellement (...) pour affecter les fonctionnaires mohéliens et anjouanais dans leurs îles autonomes". Ils protestent contre la suspension de 252 enseignants, suite à une mesure gouvernementale de l'île de Ngazidja qui entend lutter contre des "recrutements qui n'ont pas suivi la procédure légale", selon le ministre de l'Éducation de Ngazidja. Créé le 22 août 2007 juste après ce coup de balai par la

Fonction publique de l'île, le Syndicat des enseignants primaires de Ngazidja (SEPNG) est également clair : "S'il y a un surplus d'enseignants, il ne faut pas prendre chez les Grand-comoriens. Qu'il prenne les Anjouanais et les envoie chez Bacar et les Mohéliens chez Mohamed Saïd", lance Omar Bacar Idjabou, l'un des initiateurs du SEPNG. Sur ce dossier, les autres organisations syndicales, notamment le Syndicat national des professeurs comoriens, avaient pourtant dénoncé en mai dernier "des recrutements inopportuns qui ne répondaient pas à un besoin".

MOINS GROSSIÈRE dans sa formulation, la résolution adoptée le 27 août par l'Assemblée de l'île de Ngazidja laisse entendre, cette fois au sujet de l'énergie, que l'île de

Ngazidja serait victime d'un "détournement" d'une centrale thermique prévue par la coopération chinoise pour la capitale. "Nous, députés de l'Assemblée de l'île autonome de Ngazidja, (...) regrettons l'acharnement du gouvernement de l'Union à dénaturer le projet décidé par la partie chinoise au profit de la capitale de l'Union des Comores et à le détourner de son objectif initial défini". Le député Ali Hassane affirme que "dans son discours, le diplomate chinois a parlé d'une centrale thermique prévue pour la capitale de l'Union" et que celle-ci aurait fait l'objet d'un "détournement". Pourtant après enquête, le seul projet porté par la coopération chinoise en matière d'énergie aux Comores est celui proposé par Sambi au président Hu Jintao lors

de leur rencontre en novembre 2006. D'un montant de 1,5 milliard de fc (3 millions d'euros), ce projet a été confirmé le 30 décembre 2006 par un accord de coopération. Une mission d'étude de faisabilité dépechée par la partie chinoise aux Comores entre les 14 et 25 août, a prévu l'approvisionnement de quatre groupes électrogènes de 1.500 kW à Ngazidja, deux groupes de 1.500 kW à Ndzuani et deux groupes de 800 kW à Mwali, ainsi que l'extension du réseau à raison de 30 km à Mwali et 40 km dans les deux autres îles. En dépit de ces documents officiels, les députés de Ngazidja continuent de crier au "détournement" de la centrale de Ngazidja.

CE DISCOURS de la victimisation que développe une partie de l'opinion à Ngazidja et qui trouve

écho au sein d'organisations ou d'institutions, est celui-là même qui a fait le lit du séparatisme. A Maore d'abord, qui se disait dans les années 60 victime de la "domination de Ngazidja et de Ndzuani". A Ndzuani ensuite, qui a fustigé en 1997 "la domination de Ngazidja". C'est maintenant au tour de Ngazidja de dénoncer "la domination de Ndzuani" comme l'a affirmé sans sourciller un représentant de la "commission des enseignants et administrateurs", le 30 août. "Il y a trois institutions qui défendent les Anjouanais. Le gouvernement de Bacar à Anjouan, le gouvernement de l'Union, et le gouvernement anjouanais de Grande-Comore [le nouveau président de l'île de Ngazidja, M. Abdoulohiabi, est un partisan de Sambi, ndr]". C'est tout ?

KES

Charité mal ordonnée...

AH, CES PAYS PAUVRES sont tellement pratiques ! S'ils n'existaient pas, il faudrait les inventer ! Non seulement on peut y envoyer de vieilles machines en fin de vie ou amputées de leurs accessoires mais on bénéficie, en prime, de l'agréable sentiment d'avoir commis une bonne action...

Le centre hospitalier El Maarouf, à Moroni, est un destinataire parfait pour ce genre de générosités. Il est vrai que dénué de tout et en proie à une gestion chaotique depuis des années, dépendant en bonne partie de l'aide extérieure, notamment française et chinoise, il n'est pas en position de faire la fine bouche. C'est ainsi qu'un lot d'appareils médicaux offert par le Croissant Rouge des Emirats Arabes Unis a été réceptionné récemment en présence du président Sambi. Seulement voilà : plus de la moitié du don est inutilisable... "Il y a de bonnes machines qui marchent", indique Mohamed Boinali, le chef de la maintenance. "Des couveuses, des lampes infrarouges, des nébuliseurs neufs, des incubateurs et des appareils d'anesthésie. Mais pour le reste, moniteurs, bistouris et matériel de laboratoire, soit il manque des accessoires, soit le fonctionnement est trop coûteux pour nous. Les appareils nous ont été délivrés démontés, et sans notice." Les moniteurs, par exemple, n'ont pas de câbles ou de capteurs, des composants qui peuvent coûter plusieurs milliers d'euros. Une grosse machine de laboratoire, certes précieuse,

est conçue pour fonctionner avec 1.000 à 2.000 échantillons, chiffre disproportionné à Moroni, qui ruinerait un peu plus l'hôpital si elle était utilisée. Un autre appareil fonctionne avec des réactifs incompatibles avec ceux employés par l'établissement. "Le don y est", commente A. Boinali avec un sourire caustique. "Mais tout ne va pas servir..."

Les Emirats Arabes Unis n'ont pas la primeur de ces "cadeaux" pas toujours bien ciblés. Voici quelques années, le Rotary Club avait acheminé un appareil radio récupéré dans un hôpital français, livré en grande pompe à El Maarouf. "Beaucoup d'argent a été dépensé, il y a eu un banquet et des discours avec le directeur de l'Agence française de développement, qui était président du Rotary Club", se souvient le technicien. Malheureusement, "la radio n'a jamais marché. Ça nous aurait coûté trop cher de la faire réparer. Quant à la machine à développer les films, on l'a carrément jetée. Vieille ? Le mot est trop faible !"

Il serait pourtant simple d'éviter ce genre de ratés, plaide M. Boinali. "Ces donateurs avaient sûrement le souci de nous aider, mais il n'y a pas eu de coordination. Ce qui serait bien, dans ce genre d'aide, c'est qu'on en discute avec le bénéficiaire." Effectivement, ça serait bien. Ça aiderait à mieux employer le verbe "coopérer", dont la définition rappelle qu'il s'agit d'opérer conjointement... avec quelqu'un.

LG

LA QUESTION QUI NOUS TARAUDE que fait le président mohélien de son administration ?

Ali Saïd : "Ils ont tout prix, et bien voilà !"

Mohamed Ali Saïd, à peine arrivé à la présidence de l'île autonome de Mwali, vous avez licencié tous les agents travaillant à la "superstructure" (présidence, gouvernement et assemblée). Vous avez remplacé non seulement les postes politiques, mais également tous les techniciens. Pourquoi ce coup de balai qui nuit à la continuité dans les services de l'Etat ?

La superstructure est politique. Moi, j'ai mes agents dans la fonction publique, mes techniciens qui peuvent occuper ces postes. C'est normal de changer quand il y a un nouveau gouvernement. Et puis, l'ancien gouvernement a volé les cautions, nous n'avons trouvé que 11.000 fc (22 euros) dans la caisse en arrivant.

Vous avez annoncé que ces agents ne toucheraient pas leurs arriérés de salaire... Restez-vous ?

C'est vrai. Ils ont tout pris, et bien voilà ce qui leur arrive. Ils ont perdu. C'est comme ça.

Ce qui signifie que lorsque vous quittez le pouvoir, vos agents connaîtront le même sort ?

Le jour où je quitterai le pouvoir, mes agents n'auront pas d'arriérés de salaire.

A Mwali, on critique le recrutement de votre sœur au poste de Trésorier payeur général et celui de votre cousine directrice à l'autorité du port...

Et alors ? Ma sœur a une maîtrise de comptabilité et gestion, elle est citoyenne comme tout le monde, j'ai le droit de lui faire confiance ! Les gens ont l'habitude de faire des amalgames.

On vous reproche aussi d'avoir attribué les travaux du marché et la construction des bureaux de la Socopotram à votre propre entreprise, sans même avoir passé d'appel d'offre.

Ecoutez, il faut que vous sachiez comment on travaille à Mohéli. Je suis là depuis deux mois et je me suis engagé à donner aux Mohéliens des soins gratuits de 0 à 7 ans. Où j'ai eu cet

argent ? Par la solidarité. On a pris nos prestations de carburant, on a ouvert un compte à la SNPCF pour mettre cet argent. Chaque ministre et fonctionnaire de la superstructure va donner la moitié de son salaire pour qu'on achète des stylos et des cahiers aux enfants pour la rentrée, pour l'assainissement de Forboni, pour le goudron... En deux mois, il faut voir tout ce qu'on a fait. Alors, puisque c'est notre argent, on ne peut quand même pas passer un appel d'offre et donner ces chantiers à un entrepreneur qui va faire des bénéfices !

Combien a collecté votre caisse de solidarité le mois dernier ?

12 millions de fc (24.000 euros), alors que les recettes de l'île s'élèvent à 3 millions (6.000 euros). Comme Mohéli est une toute petite île, on peut faire beaucoup avec cet argent. Du moment qu'on a un projet, on veut nous engager nous-mêmes. On ne va pas attendre le FADC et la Banque mondiale.

Recueilli par LG et DOM

Bac : des "fuites" passées sous silence

ALORS QUE LES "FUITES" de sujets aux examens font d'habitude grand bruit, un silence étonnant a fait suite aux découvertes du jury du baccalauréat comorien cette année. Le directeur de l'Office national des examens et concours, Nouridine Bourhani, a même affirmé dans les médias que "les soupçons de fuite des sujets évoqués sur le baccalauréat n'étaient pas fondés". Des témoignages attestent pourtant que des sujets d'examen ont été communiqués à des candidats...

Le cas le plus flagrant concerne l'Histoire et la Géographie, dont les enseignants se sont étonnés de voir un sujet hors programme proposé aux élèves. "Nous sommes tous tombés d'accord avant la correction sur le fait qu'aucun jeune ne serait en mesure de traiter le commentaire sur l'interface méditerranéenne, qui n'a pas été étudié en classe", témoigne un membre du jury de Ngazidja. Autre particularité, "au lieu de proposer comme d'habitude des pistes de correction, le concepteur a livré une copie toute rédigée". Mais la surprise est à son comble quand le jury commence à tomber, à partir du 13 août, "sur des candidats qui ont réussi à traiter le sujet, mais ont reproduit mot pour mot le texte proposé. Nous nous sommes concertés toute une journée avant de décider d'annuler ces copies". Après vérification, il s'avère qu'aucun commentaire identique à la correction n'est retrouvé dans le lot corrigé à Mwali -les copies de Ngazidja et Mwali étant mélangées puis réparties entre les jurys des deux îles. En tout, neuf devoirs sont éliminés.

UNE ENQUÊTE DE LA GENDARMERIE révèle que les auteurs des neuf copies sont originaires de Mwali -deux ont composé à Ngazidja. Cinq sont de Nyumashua, le village du validateur du sujet et, accessoirement, du président de Mwali, dont la nièce ferait d'ailleurs partie des candidats mis en cause. Le validateur du sujet, un jeune enseignant sans grande expérience, aurait transmis l'épreuve à sa propre sœur. "Le président du jury nous a affirmé publiquement que les élèves avaient été entendus puis relâchés en attendant que le concepteur du sujet rentre de voyage", révèle un enseignant. "Cela nous a étonnés parce que d'habitude, il y a tout de suite une réaction forte des autorités. Nous pensons qu'ils cherchent à étouffer l'affaire et, s'il n'y a pas de suite, nous nous constituerons partie civile."

Un autre problème s'est posé au jury de Mathématiques, qui s'est rendu compte que le concepteur du sujet avait fait travailler sur l'épreuve, au cours des deux dernières années, les élèves de plusieurs écoles privées de Moroni. Il semble que les instances éducatives aient cependant décidé de ne pas considérer cette "triche" comme une "fuite". D'autres anomalies plus accidentelles ont enfin été recensées, comme ce gendarme pris en flagrant délit alors qu'il apportait des copies aux élèves dans une salle d'examen...

LG

¹ Al-watwan n°1005, 17 août 2007

Le dentifrice made in China, un peu collant

LES PRODUITS CHINOIS inondent les marchés du monde entier. Ceux d'Afrique plus qu'ailleurs, coopération ultra-active de Pékin oblige. Les Comores n'échappent pas à la règle : le marché de Volovololo, à Moroni, en est submergé. Mais les consommateurs feraient mieux de s'en méfier. Depuis quelques mois en effet, nombreuses ont été les réclamations émises à propos d'importations en provenance de Chine, comme le rapportait *The Wall Street Journal* en juin dernier.

"Tout a commencé fin mars", relate le journal américain, "lorsque la Food and Drug administration (FDA), l'agence américaine de contrôle des aliments et des médicaments, a remonté jusqu'aux fabricants chinois la piste du gluten de blé qui avait contaminé des aliments industriels pour animaux domestiques. Depuis, on a découvert que d'autres produits toxiques ou défectueux, des pneus aux jouets en passant par la pâte dentifrice et les produits de la mer, avaient un lien avec des entreprises chinoises. (...) Les autorités chinoises reconnaissent qu'il existe des problèmes systémiques en matière de sécurité alimentaire, mais affirment que la réaction des pays importateurs est exagérée.

Il n'empêche qu'un nombre croissant de pays intensifient leurs contrôles. Après la découverte en mai, aux Etats-Unis et ailleurs, de dentifrices chinois contenant du diéthylène glycol, une substance dangereuse utilisée dans l'antigel, l'Union européenne a ordonné aux inspecteurs des services de santé et de sécurité des Etats membres de signaler toute saisie récente de dentifrices contrefaits ou

toxiques."

Le quotidien US poursuit : "L'année dernière, 48% des 924 cargaisons refusées car jugées dangereuses par les pays de l'UE provenaient de Chine. A titre de comparaison, ce pays ne fournit que 15% des importations en valeur de l'UE. Les raisons invoquées pour justifier le rejet portaient, dans un ordre décroissant, sur le risque de blessure, d'électrocution, d'incendie ou de brûlure ; d'étouffement ou de suffocation ; ou sur la présence de substances chimiques dangereuses."

TOUJOURS PLUS COCASSE, les autorités américaines ont récemment notifié des rappels de bijoux bon marché en provenance de Chine qui présentaient des concentrations élevées en plomb, un métal toxique (son ingestion provoque le saturnisme). Or il se trouve qu'une partie de ce plomb proviendrait... des vieux ordinateurs et autres appareils électroniques dont l'Occident s'est débarrassé en les expédiant en Chine. Juste retour de bâton, diront les sinophiles, qui rappelleront que les Européens et les Américains sont particulièrement rigides avec la législation et les normes. Mais que dire des Japonais et des Malaisiens ? En effet, toujours selon *The Wall Street Journal*, "au Japon, trois importateurs viennent de rappeler des millions de tubes dentifrice chinois contenant du diéthylène glycol. En Malaisie, les autorités sanitaires renforcent les mesures de contrôle, et elles ont mis en garde les consommateurs contre les dentifrices importés de Chine." A bon entendre...

RC

N'ayez crainte, Marc vous a à l'oeil !

On savait que le président malgache avait un penchant légèrement autoritaire. On n'imaginait cependant pas une telle dérive. Après le vote en avril d'une nouvelle Constitution qui lui confère beaucoup plus de pouvoirs qu'auparavant (lire page 17), Marc Ravalomanana vient d'inventer une nouvelle forme de contrat social : le recyclage des chefs de fokontany (districts comparables aux communes) en surveillants ! Madagascar étant pour l'heure limitée financièrement, Marc Ravalomanana ne peut se payer comme les pays dits "riches" des caméras à chaque coin de rue. Qu'à cela ne tienne, on va utiliser de la main d'oeuvre. Ainsi, c'est *L'Express de Madagascar* (édition du 31 août) qui nous l'apprend : le président "a donné la consigne aux chefs de fokontany de contrôler les mouvements qui se passent au niveau de leur circonscription". Objectif ouvertement avoué : "Concrétiser la notion de discipline". On tremble !

"Dorénavant, chaque chef de fokontany se doit de connaître les habitants de son quartier", a fait savoir le chef de l'Etat lors de la cérémonie de clôture de la formation des chefs de fokontany. Il a à l'occasion livré un parfait petit guide de la doctrine de Big Brother : "Il faut que les chefs de fokontany soient au courant de ce que font les habitants de leur quartier. Il faut qu'ils sachent "qui fait quoi ?" et "qui cherche quoi ?"



AFP

à l'intérieur de la circonscription". Et d'ajouter, grand prince : "Je ne vous laisserai pas seuls. Si certaines personnes font de la résistance, faites-le-moi savoir et j'interviendrai ou enverrai au moins un émissaire."

Cette annonce n'a bien sûr pas laissé insensible l'opposition. "Un tel projet met à mort la démocratie et le système républicain", dénonce le sénateur Bruno Betiana, du Comité pour la réconciliation nationale (CRN). Selon lui, "la nomination des chefs de fokontany est déjà une entorse à la démocratie. Maintenant, c'est le principe de l'aspiration populaire qui émane

de la base qui n'existe plus, au profit d'un système de désignation des responsables étatiques".

Ravalomanana, que les diatribes de l'opposition semblent indifférer, poursuit quant à lui sa route visiblement inspirée par l'Onclé Sam. Ainsi, afin de rendre les chefs de fokontany plus efficaces dans leur mission, il ne lésine pas sur les moyens : il a annoncé récemment la mise en place d'un coach pour chacun d'entre eux ! Un coach qui aura pour mission de conseiller mais aussi, on vous le donne dans le mille, de surveiller les chefs de fokontany... Le tour est joué.

RC

la photo parlante



L'ETAT, UN MONSTRE FROID

Mtagnugni (Maere). 26 juillet 2007. Un gendarme mobile se repose, au second plan, après avoir délogé les habitants de la maison qui a disparu sous les chenilles de la pelleuse, au premier plan. Ce jour-là, l'Etat a pris la forme d'une pellemécanique, monstre froid qui a détruit les habitations de huit familles qui vivaient sur ce site hérité de leurs ancêtres. (RJR)

Cour Constitutionnelle : c'est grave docteur ?

ABDOUL MADJID YOUSSEF, 1^{er} conseiller et doyen de la Cour constitutionnelle (CC) a été "limogé" par ses pairs suite à un conseil de discipline qui s'est tenu le 3 septembre. Le procès verbal dressé par les 5 membres qui siègent au sein de l'institution, reproche à Abdoul Madjid de s'être octroyé un congé de 5 mois et de "ne plus assumer ses obligations". Cette décision intervient un peu plus d'un mois après un échange

épistolaire entre le président de la CC, Mouzawar Abdallah, et Abdoul Madjid. Dans cette correspondance, ce dernier explique que sa "prise de congé est essentiellement motivée par les violations flagrantes des textes régissant la Cour constitutionnelle, par les 5 conseillers qui siègent". Le 1^{er} conseiller de la CC soutient qu'il s'est mis en retrait pour protester contre la procédure de destitution du président Sourette et l'élection de Mouzawar

Abdallah à la tête de l'institution, "en présence de 5 membres sur les 7 qui composent la CC" -ce qui est contraire à "la loi organique relative à l'organisation et aux compétences de la Cour" dénonce Abdoul Madjid. Cette nouvelle destitution discrédite un peu plus encore la haute institution du pays... Si les soi-disant sages ne sont même plus capables de s'entendre, où vont les Comores ? C'est grave, docteur ?

Plutôt "coeur" ou plutôt gendarmes ?

TRÈS FRIAND de marketing politique, le leader du parti Ridja n'est pas en panne de slogans. Sa dernière trouvaille lancée à Ndzuani où il a été l'invité de la Radio télévision anjouanaise la semaine dernière, Saïd Larifou a suggéré "un débarquement des coeurs" contre l'option d'un débarquement militaire pour régler la crise. La formule a fait mouche. Mais ce sont plutôt les critiques de Larifou contre Sambi qui auraient piqué de colère le pouvoir. Ce qui lui a valu le débarquement des gendarmes, à son retour à Moroni.

Il avait qu'à partager !

ABOUBEKRE CHAHASSOU, un imprimeur anjouanaise, est aux arrêts à la prison de Koki depuis la mi-août. La justice anjouanaise qui l'a condamné à neuf mois de prison ferme après un procès expéditif en correctionnelle, reproche à cet ancien ministre de l'Economie de l'île d'avoir subtilisé un peu plus de 44 millions de francs comoriens (88.000 euros). Des fonds publics, cela va de soi. L'argent aurait été versé par un importateur de riz à la société d'importation de riz anjouanaise qui a fait faillite. Ce que nie le prévenu. La demande de mise en liberté provisoire faite par la famille est conditionnée au paiement de 10 millions fc (20.000 euros). De sources proches du dossier, il semble qu'il ait été arrêté car il n'aurait pas... partagé le butin.

RUE DES INCONGRUS

Les Jeux du chauvinisme

par Rémi Carayol et Kamal'Eddine Saindou

IL PARAÎT QUE L'ON FAIT PARTIE d'une région homogène : que ses habitants sont tous plus ou moins des frères et des sœurs. On aimerait tellement y croire... Il faut dire que certains comportements ne prêtent pas vraiment à l'optimisme quant à une fraternisation aujourd'hui plus qu'hypothétique des îles. Les septième Jeux de l'océan Indien, censés célébrer à Madagascar cette concorde, ont surtout révélé la persistance des délires insulaires et des passions sectaires. Certes, le sport est un vecteur très efficace pour ce type de comportements. On ne s'attendait cependant pas à de telles réactions, qui ont quasi quotidiennement frôlé le chauvinisme le plus obtus. Réactions qui, soit dit en passant, étaient plus souvent à mettre au crédit des journalistes et encadrants que des sportifs eux-mêmes... Ainsi, ce qui devait être une fête -et ça l'a été tout de même- réunissant les athlètes de la région, a été gâché par d'innombrables mesquineries. Les exemples ne manquent pas.

Dès avant le début de la compétition, les Réunionnais s'étaient fait remarquer. Tandis que la majorité des habitants de la région vit avec deux francs six sous -surtout à Antananarivo, lieu d'organisation de ces Jeux-, à quoi pensaient les sportifs de la Réunion ? A l'eau chaude. Extrait d'un article de *L'Express de Maurice* daté du 28 juillet : "S'il ne cache pas qu'ils ne devront pas s'attendre à être logés dans un "5 étoiles", le président du Cros [Jean-François Beaulieu] veut rassurer les sportifs réunionnais sur les conditions d'hébergement qu'ils trouveront, dans quinze jours, à Madagascar. "On va faire du camping". "Il paraît que les douches sont communes et qu'il n'y a pas d'eau chaude. Ça inquiète les filles. Tant pis, elles ne se laveront pas." Sous forme de boutade, les réflexions ont circulé dans les rangs à l'occasion du grand rassemblement des sélectionnés (...). Si certains préféraient en rire, d'autres se posaient la question avec le plus grand sérieux du monde (...). Les conditions d'hébergement et de restauration seront-elles celles - déjà très spartiates - annoncées ? (...) Par crainte des mauvaises surprises, certaines sélections ont même pris les devants à l'image des footballeurs qui ont décidé de coucher à l'hôtel la nuit précédant leurs matches. Les judokas, eux, n'excluent pas de prendre leurs repas à l'extérieur du village. Quant aux marathoniens, ils ont choisi d'arriver la veille de leur épreuve pour éviter les risques." Pour la fraternisation avec les athlètes des autres îles, on repassera -on ne parle même pas du mépris vis-à-vis des autorités malgaches... Les riches avec les riches et les pauvres avec les pauvres, et les médailles seront bien attribuées.

Mais qu'on se le dise, les Réunionnais n'ont pas le monopole du luxe. Les Mauriciens, eux aussi visiblement très attachés à leur confort, semblaient accorder à ce type de considérations plus d'importance qu'à tout le reste. Toujours *L'Express de Maurice*, le 10 août, au lendemain de l'arrivée de la délégation mauricienne à Tana : "La première question des athlètes était de savoir quelles conditions prévalaient à Madagascar, surtout au niveau des installations au Village. Certains rechignaient à l'idée que les douches soient communes." On rassure les âmes sensibles : l'eau chaude était au rendez-vous. Il paraît même que chaque athlète avait un lit !

MAIS ENTRONS DANS LE VIF DU SUJET : la compétition. Il y a d'abord eu les trop nombreuses décisions arbitrales en faveur de l'équipe malgache. Karaté, boxe : les arbitres semblent avoir intégré l'hospitalité malgache à tel point qu'ils n'ont pas lésiné sur les moyens pour favoriser les représentants du pays d'accueil. Ainsi en boxe, tous ceux qui n'étaient pas Malgaches se seraient fait allègrement voler. La délégation réunionnaise a même failli quitter la compétition. Tout est parti du combat de Lydia Bordier, en demi-finale, rapporte le *Journal de l'île de la Réunion*. "Johany Maden, désigné pour officier sur la compétition, n'a pas hésité à monter au créneau. "Je ne pouvais pas fermer ma bouche devant une telle injustice", raconte le juge-arbitre. "Le lendemain, j'apprends que Monsieur Arvel a pris la décision sans se réunir avec les autres responsables des autres îles de la compétition. Il prétend que c'est lui le Dieu de la boxe. Sans le savoir, il m'a enlevé une épine du pied. Je ne voulais plus faire partie de cette mascarade. On a affaire non pas à un arbitrage maison mais dirigé par le médiocre monsieur Ardel qui propose à ses boxeurs d'échanger leur médaille contre un voyage à Pékin. Il ne grandit pas la boxe en faisant ça (...). C'est trop dur pour nos athlètes, l'esprit de la boxe est bajoué. Il serait grand temps que les chefs de délégations se réunissent car l'éthique et la neutralité sont en train de prendre un sacré coup derrière la casquette".

En karaté aussi, les arbitres ont semble-t-il failli à leur mission. Paroles de sportifs : "Madagascar ne ressortira pas grandit d'une telle chose", l'arbitre réunionnais Georges Hafzou ; "Je suis dégoûté. C'est une grande mascarade. Tant qu'on y est, on a qu'à offrir tout de suite l'or aux Malgaches et on fait la compétition avec les autres équipes" (un karatéka).

Dans ce contexte, le pire -un départ de la délégation réunionnaise- a été évité de justesse. Le *JIR*, encore : "A sa sortie de la commission technique hier matin, Jacky Amanville, choqué par les déclarations du président de la fédération malgache ne savait plus où se mettre. "Je n'ai jamais vu ça, raconte le chef de la délégation réunionnaise, appelé à prendre part aux débats et décisions en compagnie de ses homologues des autres îles et du président et vice-président de la FFA. Le président a commencé par priver les arbitres réunionnais de demi-finale. Il a juste déclaré que tous les arbitres étaient critiqués et que la Réunion, de toute

façon, n'avait pas son mot à dire (...)". Autre représentant de la ligue présent, Dominique Goumane s'est lui aussi fait renvoyer dans ses 22 par le "dictateur" de la fédé malgache. "Monsieur Ahmad a rajouté qu'il n'avait toujours pas digéré que Mada ait été volé aux Jeux de 2003 à Maurice et que, cette fois, il veillerait à sa manière évidemment au bon déroulement du tournoi. Il a conclu en disant que le foot, lors de ces 7es Jeux, était géré par lui, sous la tutelle de FIFA. Tous les autres n'ont pas leur mot à dire".

Pas étonnant, dans ces conditions dénoncées par l'ensemble des délégations -hor-mis la malgache- que la Grande île emporte haut la main la compétition, avec 232 médailles, devant La Réunion (225 médailles), Maurice (172 médailles), les Seychelles (99 médailles), les Comores indépendantes (21 médailles) et Maore (4 médailles).

LE FOOTBALL, DISCIPLINE REINE de ces Jeux, n'a pas échappé aux polémiques. Cette fois, ce seraient les équipes "françaises" qui auraient subi une coalition du Sud. Les pauvres qui s'allient contre les riches, reconnaissons-le, relève d'un certain romantisme. Certes. Mais un romantisme au goût amer, en sport... Ainsi les équipes réunionnaise et mahoraises ont eu bien du mal à s'imposer, les premiers matches étant marqués par des erreurs d'arbitrage flagrantes.

A Moroni, une rumeur insistante fait même état d'une tentative d'arrangement entre l'équipe malgache et la sélection comorienne lors du dernier match de poule. A en croire certains journaux de la place et des membres du milieu sportif, les responsables de la sélection malgache auraient approché des joueurs de la formation comorienne pour négocier un match nul 2-2, score qui aurait permis aux deux équipes d'atteindre les 1/4 de finale, et d'éliminer le futur vainqueur, la Réunion. Les joueurs contactés auraient alors orienté leurs interlocuteurs vers le coach de l'équipe.

Celui-ci a-t-il cédé à la demande ? L'issue de la rencontre en faveur des Malgaches qui ont éliminé la sélection comorienne par 2 buts à zéro marqués en seconde période après un début de rencontre très serré, est venue conforter les colporteurs de ce qui n'est pour l'instant qu'une rumeur. Quoique qu'il en soit, cette mauvaise publicité a instauré un certain malaise au sein du staff de la fédération de football, qui n'exclut pas une "volonté de nuire". Pour Camara, le sélectionneur, ces accusations ne seraient que pure spéculation. "On peut me reprocher un mauvais coaching en attendant mes explications, mais pas d'avoir vendu le match" se défend-t-il. Le coach comorien n'avait selon lui aucun intérêt à tirer d'un tel marchandage, "ni sur le plan de mon éthique, ni pour ma carrière". Professionnel formé au Racing club de Lens, Camara, bénévole au sein de la Fédération, explique la défaite de son équipe par le manque de préparation dû aux conditions d'organisation de ces Jeux. "Certains me reprochent d'avoir eu des contacts avec les staff malgache et réunionnais. Dois-je leur répondre que je connais personnellement les entraîneurs des deux équipes, notamment l'entraîneur malgache qui est un ancien du Racing ?" réplique-t-il.

EN ATTENDANT D'EN SAVOIR PLUS, on ne finira pas sans évoquer nos confrères. Les journalistes n'ont en effet pas échappé à la règle de la mauvaise foi. Et dans ce domaine, il faut reconnaître aux Réunionnais du *JIR* une longueur d'avance. Voire deux... Durant dix jours, le journal n'a cessé de dénoncer les favoritismes, parfois avérés, souvent imaginaires. La thèse du journal populiste ? On a assisté à du "Tout sauf Maore et La Réunion". Une idée qui tombe à l'eau quand on sait que, par exemple, l'équipe mahoraise féminine de basket a été soutenue par le public dans sa demi-finale contre les Seychelles... D'autre part, on voit mal comment la Réunion aurait battu en finale du foot l'équipe malgache, chez elle, si les arbitres avaient été tous malhonnêtes. A la lecture du *JIR* durant la compétition, quelle image garde-t-on de La Réunion ? Qu'il s'agit d'un pays de très mauvais perdants. Navrant ! Dans les autres îles aussi, certaines plumes se sont lâchées. Didier Pragassa dans *L'Express de Maurice* : "Hier, le football mauricien a pris un sérieux coup derrière la tête. K.-O. debout avec la défaite devant Mayotte, un pays qui n'en est pas un et qui, de surcroît, participe pour la première fois en compétition officielle." La palme revient toutefois à *Al-Watwan*, qui concluait ceci après les Jeux : "Cinquième au classement général provisoire, les Comores ont livré, dans l'ensemble, une exécrable prestation. Elles peuvent, cependant, se contenter d'être devant l'île de Mayotte si cela peut constituer vraiment une réelle consolation." On en doute...

no comment

"13.500 reconduites ont été effectuées, mais en comptant les mineurs, nous avons reconduit 16.000 personnes physiques."

GUY ADAMI, commandant de la Police aux frontières de Maore avant son départ vers la Corse en juillet, dans *Le Mahorais*.

"Une fois que vous êtes en Irak et que vous en prenez le contrôle, que vous renversez le gouvernement de Saddam Hussein, alors qu'est-ce que vous allez mettre à sa place ? C'est un lieu très instable et si vous renversez le gouvernement central, vous pouvez voir l'Irak éclater en morceaux (...). C'est un cauchemar si vous allez aussi loin et tentez de prendre l'Irak."

DICK CHENEY, ancien vice-président des Etats-Unis, grand partisan de l'intervention armée en Irak en 2003. Ces propos sont les siens, mais ils ont été tenus en 1994...

"Moi, j'attends de l'Etat français qu'il respecte la loi. Je ne suis pas Kamardine ni Raos."

ABDOULATIF ALV, député de Maore, lors d'un entretien qu'il nous a accordé.

"Pour nous, le Snic [Syndicat national des instituteurs comoriens] n'existe pas."

OMAR BACAR RIDJALI, responsable du Syndicat des enseignants primaires de Ngazidja, créé le 22 août.

"Dix projets de loi, ça fait beaucoup trop pour une session qui ne peut durer que quinze jours."

SAÏD DHOIFIR BOUNOU, président de l'Assemblée de l'Union.

"Avec les dirigeants français, nous nous comprenons présentement."

AHMED ABDALLAH SAMBI, président de l'Union des Comores.

"Au moment où l'on parle de pêche accidentelle de coelacanthé tant dans le pays que dans la région, notre Centre national de documentation et de recherche scientifique, dans l'incapacité de garder deux coelacantes, vient de s'en débarrasser comme de vulgaires poissons du marché de Volovolo."

LA GAZETTE DES COMORES, n°555, 17 août

"Vous avez tout ici, la montagne, le littoral et la mer !"

CHRISTIAN ESTROSI, ministre français de l'Outremer, lors de sa visite à Maore en juillet.

"Maintenant, il faut être lucide, sur les 13.500 étrangers reconduits à la frontière, combien sont revenus ?"

GUY ADAMI, commandant de la Police aux frontières de Maore avant son départ vers la Corse en juillet, dans *Le Mahorais*.

Doit-on s'habituer au pire ?

journal de bord

QUAND L'HOMME S'HABITUE aux pires tragédies, la déchéance de son espèce n'est jamais bien loin. Dans l'archipel, chaque semaine, meurent des dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants dans le bras de mer qui sépare Ndzuani et Maore. Avec le temps, tout le monde ou presque semble avoir intégré cette donnée comme étant une chose normale. Donc acceptable. Les associations et observatoires apparaissent puis disparaissent, sans qu'une réelle continuité permette de savoir exactement où se situe le nombre de victimes. 2.000 ? 3.000 ? 5.000 depuis dix ans ? L'Observatoire de l'émigration clandestine anjouanaise (OECA), après avoir fonctionné quelques années, est au point mort, faute de militants (notamment à Maore) et de moyens.

Les médias eux aussi sont tombés dans le piège de la banalisation. Dans la presse locale, les naufrages sont devenus des brèves. Au niveau national (français) et international, ils n'existent quasiment pas. La récente effervescence médiatique liée au naufrage du 13 août n'aura été qu'une fièvre passagère et bien courte. Un naufrage de ce type en octobre, lorsque les mouvements sociaux paralyseront la France, fera l'objet d'une brève, à tout prendre.

LES MÉDIAS S'HABITUENT au pire. Ils ne font en ce sens que suivre les citoyens. A Ndzuani, la fièvre post-coup d'État électoral semble retomber. Petit à petit, avec le temps, on en oublierait presque que Bacar est devenu, en truant le scrutin du 10 juin et en imposant le silence à ses opposants, un dictateur, au quotidien ? "Il est là, on ne peut l'éviter." Son régime ne cesse d'emprisonner des personnes pour des motifs tous plus loufoques les uns que les autres, à l'image de l'ancien ministre de l'Économie de l'île, Aboubekre Chahassou, enfermé on ne sait trop pourquoi à la mi-août. Pourtant, les citoyens subissent sans réagir. A Ngazidja, on évoque des négociations quand, voici deux mois, l'on demandait une intervention armée. Le pouvoir du quotidien est plus fort que tout. Le poids de l'habitude trop puissant.

DOIT-ON ÉVOQUER toutes les atteintes aux libertés individuelles à Ndzuani, aux droits des étrangers à Maore ? Doit-on consacrer deux pages à chaque naufrage de kwassa ? Ou doit-on accepter le destin, aussi cruel soit-il ? Et s'habituer en silence... Questions délicates, que doivent se poser chaque journaliste, mais aussi chaque élu, chaque administrateur, chaque citoyen. Peut-on tout accepter ?

RC

Ndzuani : plus près du chaos

Alors que les experts de l'Union africaine se sont penchés sur les scénarios d'une sortie de crise, les députés de l'Union ont appelé les autorités à n'exclure aucun moyen pour résoudre le cas Bacar.

DIX ans de crise séparatiste, c'en est trop ! Dans la rue comme au sein de l'hémicycle de l'Assemblée de l'Union, c'est le refrain à la mode. "Nous sommes fatigués. Particulièrement ici à Ngazidja, où nous avons supporté nos frères anjouanais et accepté tous les sacrifices, alors qu'ils continuent de s'enfermer dans le séparatisme" a lancé le député Abderemane lundi 3 septembre, lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union consacrée à cette crise. Ce ras-le-bol est exacerbé par le sentiment d'impuissance, voire de "complicité" qu'inspire la mollesse de l'action du gouvernement Sambi face à une situation dont les répercussions qui étaient jusque là limitées à la sphère politique, affectent désormais l'ensemble du corps social. Les institutions sont bloquées et l'économie s'essouffle, réduisant en lambeaux les espoirs de décrispation politique qu'incarnait en 2006 l'élection d'un président anjouanais à la tête de l'Union. Ce qui a fait dire au président de l'Assemblée de l'Union que "chaque jour qui passe rapproche le pays du chaos".

Dans son discours de clôture de la dernière session de l'Assemblée de l'Union, son vice-président Youssouf Saïd a exhorté le gouvernement à "sortir de cette situation du ni, ni - ni force ni négociation", qui risque de conduire le pays vers une guerre civile". Des craintes qui rejoignent les inquiétudes exprimées par le président de la Commission de l'Union africaine dans un récent rapport sur la situation aux Comores. "Aucune avancée significative n'a été enregistrée s'agissant de la réintégration au sein du nouvel ensemble comorien de l'île autonome d'Anjouan, où l'autorité militaire, administrative et institutionnelle de l'Union n'est toujours pas établie", écrit Alpha Omar Konaré. Une situation qui "a contribué à l'émergence de revendications séparatistes dans les autres îles autonomes, notamment en Grande-Comore" poursuit-il.

DANS CE CONTEXTE tendu, les autorités de l'Union et la communauté internationale multiplient les rencontres

"[Il faut] sortir de cette situation du ni, ni - ni force ni négociation."

YOUSSEUF SAÏD, VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION

et les déclarations pour trouver une issue à cette impasse. Si "le calendrier de la communauté internationale n'est pas établi sur l'impatience des Comoriens", comme l'avait souligné l'ambassadeur de France Christian Job, il y a néanmoins urgence. Dans un communiqué du 12 juillet, le gouvernement comorien a rappelé à l'Union africaine (UA) les importantes réunions de la Banque africaine de développement



Mohamed Bacar, président de fait anjouanais, lors d'un meeting le 11 juin à Mutsamudu.

les 17 et 18 septembre à Paris, et du Fond monétaire international en octobre à Washington. Ces organisations "subordonnent un certain nombre de mesures importantes en faveur des Comores, dont l'effacement de la dette et l'éligibilité à l'initiative PPTE, au règlement de la crise à Anjouan". Une manière d'inciter à accélérer le processus de mise en œuvre d'une éventuelle intervention militaire.

LE 13 AOÛT, après avoir regretté "que les efforts entrepris dans le cadre du règlement de la crise comorienne, défini par le Comité ministériel des pays de la région lors de ses réunions au Cap et à Pretoria, [n'ont] pas rencontré l'écho favorable escompté de la part des autorités de fait anjouanaises", le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA a décidé le prolongement jusqu'au 31 décembre du mandat de la Mission d'assistance et de sécurité (MAES) arrivée dans l'archipel en mai, et surtout sa révision et l'accroissement de ses effectifs, rendant le scénario d'une attaque plausible, au cas où l'exécutif de Ndzuani ne satisfait pas aux exigences de l'Union africaine. Exigences parmi lesquelles figure en priorité la tenue d'élections à Ndzuani. Or le 20 juillet, le régime Bacar avait fait savoir dans un courrier à l'UA, que "l'organisation de nouvelles élections à Anjouan ne peut être le préalable au règlement des dysfonctionnements des institutions comoriennes". Non seulement le président autoproclamé ne fléchit pas, mais il renvoie la responsabilité de la crise à l'Union, qu'il accuse de "violation des lois et textes fondamentaux". Il met également en cause "la légitimité de la Cour constitutionnelle après la destitution de son président

anjouanais [M.Sourette, ndr]". Au cours de sa dernière mission du 23 au 27 juillet, Francisco Madeira, envoyé spécial de l'UA, a essuyé le même refus d'obtempérer. Le colonel Bacar pose de nouvelles exigences à l'organisation d'élections sur l'île : elles "devraient se dérouler dans des conditions sécuritaires similaires à celles qui

diplomatique "se rapproche des positions de la France de qui elle espère un soutien à sa candidature au Conseil de sécurité de l'ONU". "Je ne pense pas qu'il y aura un débarquement. Et si celui-ci devait se faire, il aurait un effet boomerang sur le régime de l'Union", pense un député de l'Union. La présence à Moroni d'un détachement de l'ar-

"Si [un débarquement] devait se faire, il aurait un effet boomerang sur le régime de l'Union."

UN DÉPUTÉ DE L'UNION

ont prévalu pour les scrutins de Ngazidja et de Mohéli et conduire à la reprise des élections présidentielles insulaires dans les autres îles autonomes", relève le rapport du président Konaré. Dans un commentaire laconique, Madeira a jugé ces exigences "inacceptables et dilatoires".

LA RÉUNION des experts de l'UA qui a débuté le 4 septembre à Addis-Abeba, va-t-elle annoncer des mesures de coercition contre les autorités de fait de Ndzuani ? Le délai d'un mois que s'était donné le CPS pour recueillir les avis des pays de la région lors de sa 87^{ème} réunion, se termine le 13 septembre. En attendant, la psychose d'un débarquement militaire provoque un véritable exode d'Anjouanais vers Ngazidja, Mwali et Maore. "Les gens partent par milliers", dit Mohamed Djaanfari, un armateur assurant la liaison maritime Mutsamudu/Moroni, tandis qu'à Maore, les arrivées de kwassas semblent se multiplier. A Moroni, c'est plutôt le scepticisme qui domine. Une source proche du dossier rapporte qu'au siège de l'UA, on ne veut pas entendre parler d'intervention militaire. Une position partagée par l'Afrique du Sud, pays coordonnateur, qui selon une source

mée tanzanienne, la disponibilité annoncée par le Soudan de fournir des troupes et l'acheminement dans la capitale d'une grande quantité d'armes officiellement fournies par le Maroc, ne suffisent pas à rassurer les partisans de l'option militaire. "Il y a beaucoup d'hésitations au sein même du gouvernement", indique un ministre.

LUNDI 3 SEPTEMBRE à l'Assemblée de l'Union, les députés étaient eux aussi partagés sur ce dossier. "On sait quand on va à la guerre, mais pas quand on revient" a averti Saïd Ali Kemal, favorable à l'envoi d'une mission parlementaire pour négocier avec le pouvoir "rebelle" anjouanais. Après un débat houleux, les députés ont finalement adopté une résolution qui "exhorte le gouvernement à prendre toute mesure efficace pour mettre fin de façon définitive à la rébellion à Anjouan". Ils demandent aussi l'institution "d'une cellule de crise" en vue d'impliquer les forces politiques nationales et la société civile à ce dossier, "géré comme une affaire personnelle par le président Sambi", reprochent les élus.

KAMAL EDDINE SAINDOU

Une rentrée contrastée à Maore

Si le mouvement de grève des instituteurs est suspendu, les imperfections sont toujours criantes.

À première vue, c'est une rentrée scolaire satisfaisante qui s'est déroulée fin août, à Maore. 45.506 enfants ont repris leurs cartables, soit 3,4% de plus que l'année dernière, dans le primaire. Dans le secondaire, ils sont 24.834, soit 8,5% de plus qu'en 2006. On compte 136 enseignants supplémentaires. Premier satisfecit pour le vice-rectorat : les instituteurs, après quatre mois de grève lors du premier semestre 2007, ont repris le chemin des écoles. "Nous avons décidé de suspendre notre mouvement car la préfecture a changé d'attitude à notre égard", explique Djanfar Kamiloudine, leader syndical de la CGT-Ma. Selon ce dernier, la reprise des négociations date de la visite du ministre français de l'Outremer, Christian Estrosi, en juillet. "Nous avons tout fait pour le rencontrer. Quand nous l'avons vu, il nous a écouté et nous a dit : 'Je pensais qu'il était impossible de dialoguer avec vous.' Je ne sais pas ce que la préfecture leur racontait à Paris, mais depuis, elle a changé de ton avec nous. On sent que le dialogue est possible." Les revendications de l'intersyndicale sont toujours les mêmes : indexation, DSI, ajustements dans l'intégration, embauche des contractuels employés depuis 2003, table ronde sur l'éducation à Maore... "On reste sur nos positions, mais on a décidé de repousser l'échéance. Nous n'avons pas fixé de calendrier mais nous donnons jusqu'à la fin de l'année pour obtenir des réponses satisfaisantes. A la date butoir, si nous n'avons rien obtenu, nous reprendrons le mouvement", affirme D. Kamiloudine, qui avoue que la suspension du mouvement est également liée à l'état de fatigue des grévistes : "Après quatre mois de grève, nous sommes tous épuisés, moralement et financièrement [le vice-rectorat a décidé de retirer les salaires des grévistes de manière étalée].

Si pour M. Kamiloudine, le bilan de cette grève est d'un point de vue syndical "positif", il regrette les conséquences néfastes pour les enfants. "Les discussions que l'on tient aujourd'hui avec la préfecture, nous aurions pu les avoir dès le début !" Il déplore également que le vice-recteur, qui semble s'être définitivement fâché avec les syndicats, ne soit pas associé aux négociations.

AUTRE MOTIF de réjouissance pour le vice-recteur justement : la rentrée s'est déroulée sans accro majeur. Alors que les années précédentes, les fermetures d'écoles étaient fréquentes, notamment

en raison du manque de place, il n'y en a pas eu cette année. Enfin, M. Cirioni s'est, lors d'une conférence de presse, félicité de l'ouverture -certes avec quelques jours de retard- de deux établissements d'importance primordiale, qui devraient permettre de désengorger la zone de Mamoudzou. Le collège de Passamaïnty, dont 70% des classes ont été livrées (le reste devrait suivre en octobre), qui accueille 1.022 élèves, permettra d'alléger les collèges de Doujani et Mgomani en accueillant les adolescents des villages de Passamaïnty, Vahibe et Tsoudzou. L'ouverture de l'école annexe primaire T23 de Mamoudzou, attendue

depuis 2002, est également un bol d'air frais pour les établissements de la commune. Le vice-recteur a en outre promis l'ouverture dans les années futures d'un lycée à Chirongui (2008), d'un autre à Mamoudzou, et de deux collèges à Bouéni et Ouangani. Il a également annoncé l'extension de nombreux établissements. "Tout ceci coûte cher", a-t-il affirmé. "Pour la période 2000-2005, nous avions eu 60 millions d'euros pour construire quatre collèges. Rien qu'en 2006-2007, nous avons dépensé 34 millions d'euros pour deux collèges."

TOUTEFOIS, LE CONSTAT n'est pas aussi positif du côté des syndicats. Selon D. Kamiloudine, "rien n'a changé, c'est de pire en pire. On n'a toujours pas de fournitures scolaires [de la responsabilité des communes, ndlr]. Toujours pas de débat sur les programmes scolaires. Et toujours pas assez de classes." Cette année, la totalité des écoles de Mamoudzou fonctionnent sur le système très critiqué par les enseignants de la rotation -cours le matin pour des élèves, l'après-midi pour d'autres. L'ouverture de l'école T23 de Mamoudzou ne fait qu'alléger les établissements voisins, sans répondre à la demande. Selon les syndicats, il manquerait entre 350 et 400 classes sur toute l'île, or seulement 120 devraient être livrées d'ici le premier semestre 2008 -les écoles de Majicavo Lamir et Longoni ont pris du retard. Aux problèmes de concentration -selon les enseignants, les cours de l'après-midi sont délicats pour les enfants- se pose la question de l'égalité des chances avec les autres Français. Outre que les enfants de Maore rentrent plus tard à l'école maternelle (4 voir 5 ans au lieu de 3 ans en France), ils disposent de moins d'heures de cours (23h30 par semaine contre 27 h). RC

Les instituteurs ont suspendu leur grève entamée en mars. (archives)



MOURAD SAÏD IBRAHIM

LE NOUVEAU MINISTRE de la Justice de l'Union, Mourad Saïd Ibrahim, tient le haut du pavé au sein du deuxième gouvernement Sambi. Avocat de formation, ce quadragénaire semble décidé à redorer le blason d'une justice comorienne en mal de crédibilité. En poste depuis seulement quatre mois, il a réussi à faire adopter par les députés sa première réforme visant à criminaliser le viol et à sanctionner pénalement le harcèlement sexuel. En dépit des résistances au sein même du gouvernement, il est en train de bousculer la hiérarchie judiciaire au tribunal de Moroni. Pariant sur une nouvelle éthique judiciaire, le ministre de la Justice s'est envolé pour Paris où il va défendre sa conviction d'une coopération judiciaire indispensable au rétablissement de la confiance entre les Comoriens et leur justice. En charge également de la Fonction publique, Mourad Saïd Ibrahim a licencié 112 fonctionnaires fantômes, qui continuaient de figurer dans les effectifs de la FOP tout en n'étant pas à leur poste.

SAÏD LARIFOU

IL SYMBOLISAIT LA NOUVELLE génération politique comorienne, jeune, moderne et prête à donner le meilleur d'elle-même pour le pays. Autant d'atouts qui ont placé Saïd Larifou parmi les favoris de la dernière élection présidentielle à Ngazidja où il est arrivé jusqu'au second tour, devançant de vieux barons de la politique. Mais la côte de popularité du candidat du Ricja est en chute libre notamment depuis ses démêlés avec le fisc de la Réunion -siège de son cabinet d'avocat- qui lui réclamait près de 200.000 euros. Bien qu'il ne fasse pas l'objet d'une poursuite judiciaire sur ce dossier, l'auteur du slogan de campagne "contre la fraude" paie la lourde facture de cette mauvaise publicité, qui a écorché son image d'intégrité.



Le rocambolesque procès de Fazul

L'ancien président mohélien, reconnu coupable de "faux et usage de faux", a écopé fin juillet de 18 mois de prison avec sursis et d'une amende de 300.000 francs comoriens.

LE nouveau président mohélien a la fibre revancharde. Chef de l'UCP, le parti qui a porté Mohamed Saïd Fazul à la tête de l'exécutif de Mwali en 2002, Mohamed Ali Saïd n'avait pas apprécié d'être écarté des faveurs du pouvoir et s'était promis de faire payer cette infidélité à son ancien allié politique. A-t-il soufflé le mot à la justice au lendemain de son élection à la présidence de l'île ? Toujours est-il que le 25 juillet dernier, le tribunal de Fomboni s'est intéressé à l'ex-chef de l'exécutif mohélien accusé d'avoir vidé les caisses du Trésor de l'île et de n'avoir pas honoré sa caution de candidat à la présidentielle de l'île de juin dernier. A l'origine de l'information judiciaire ouverte par le ministère public pour "détournement", l'insolvabilité du Trésor de l'île qui se trou-

vait dans l'incapacité de rembourser la caution des candidats à l'élection, y compris Ali Saïd. Information qui a abouti à l'interpellation du président sortant Saïd Fazul, de son ministre des Finances, du Trésorier payeur de l'île et de plusieurs de ses collaborateurs.

MAIS CE QUI DEVAIT ÊTRE le plus grand procès de l'histoire judiciaire de Mwali par la personnalité et la quantité des prévenus, aura finalement été escamoté. En effet, Maître Fahmi, l'avocat du principal prévenu Saïd Fazul, ne pouvant se rendre à Mwali le jour du procès, avait demandé par écrit son ajournement. Demande refusée par le président du tribunal... Les avocats de la défense, MM. Fahmi et Mzimba, ont alors soulevé des exceptions notamment sur l'incompétence du

tribunal choisi pour juger un ancien président de l'île et des ex-membres du gouvernement. A nouveau refusé... Pour justifier son rejet, le président du tribunal rappelle que "le tribunal de Moroni a bien jugé et condamné Cheik Bacar Kassim alors qu'il était ministre du gouvernement Elbak". Sur le fond, la défense a démontré dans sa plaidoirie que leurs clients ne pouvaient pas être jugés à titre individuel alors qu'ils avaient agi sur ordre du conseil du gouvernement qui avait autorisé le décaissement de l'argent du Trésor pour les besoins de la gestion publique. Argument refusé par le juge du tribunal qui est entré en condamnation contre Fazul, ainsi que le secrétaire général de la

présidence et le Trésorier payeur, tous condamnés à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et à verser 300.000 francs comoriens (600 euros) d'amende. Entendus en qualité de témoins, les autres membres du gouvernement sortant sont inculpés pour "faux et usage de faux". Leur

Pour les Mohéliens, ce procès ressemble à un "règlement de comptes".

procès devait débiter jeudi 6 septembre -jour de sortie de cette édition. Pour les nombreux Mohéliens qui n'ont pourtant pas renouvelé leur confiance au président Fazul, le procès du 25 juillet ressemble plutôt à un "règlement de comptes".

DAAN-OUNI MSOILI

revue de détails

*La situation
sanitaire à Maore*

APRÈS TROIS MOIS d'observation sur le terrain à Maore, l'organisation non gouvernementale Médecins du Monde a établi un rapport provisoire rédigé à partir des résultats de son enquête. Durant trois mois, l'ONG a interrogé près de 300 personnes venues d'elles-mêmes pour consulter, dans trois localités : Koungou, Kawéni et Boboka (Mamoudzou). L'objectif était de recenser les principales difficultés liées à l'accès aux soins, ainsi que de peindre un tableau de la situation sanitaire et sociale de l'île. Selon le délégué régional de Médecins du Monde dans la zone océan Indien, Gilbert Potier, "beaucoup de personnes sont perdues dans le système de santé mis en place depuis deux ans. Il y a certes une majorité de personnes en situation irrégulière, mais nous avons également reçu des Mahorais qui ne connaissent pas leurs droits ou n'arrivaient pas à se faire affilier à la Sécurité sociale." Parmi les personnes venues consulter, **95% étaient en situation irrégulière**. Pour ces derniers, la moyenne de la durée de séjour dans l'île s'établit à **8,7 ans** ; la dernière reconduite remonte en moyenne à **3,5 ans**. "Cela démontre que ce ne sont pas les nouveaux arrivants qui viennent consulter", a affirmé Gilbert Potier. Cette statistique remet en cause l'argument avancé par les autorités lors de l'arrivée de MDM à Mayotte, qui avançaient qu'une telle présence représenterait un appel d'air pour les candidats à l'émigration dans les îles voisines.

Autres données saisissantes de cette étude : **2/3 des mariages mixtes** (Français/étranger) ne sont pas reconnus par le droit français, ce qui a pour conséquence que "beaucoup d'enfants (issus de ces mariages) ne font pas valoir leurs droits". D'autre part, **trois femmes sur cinq venues consulter vivaient seules**, avec en moyenne deux enfants à charge. Pour **66%** d'entre elles, la survie financière passait par la solidarité ; seules **30%** travaillent mais de manière non déclarée. Selon l'enquête, le principal obstacle à l'accès aux soins est financier (**76%**). Le déplacement vers le dispensaire (peur des gendarmes) est également une raison qui fait que les malades ne vont pas se faire soigner assez tôt (**30%**). Le mauvais accueil au niveau des établissements de santé ne représente que **4%** des raisons invoquées. "Les gens attendent d'être vraiment malades pour aller se faire soigner", note Gilbert Potier. Enfin, toujours selon l'enquête de MDM, le revenu moyen des personnes interrogées serait de **103,50 euros par mois**.

R.C.

Le Galawa vendu "pour des clopinettes"

La "vente à l'amiable" du complexe hôtelier du nord à Dubaï World fait grincer des dents.

FLEURON du tourisme comorien jusqu'au début des années 90, le Galawa Beach est tombé en décrépitude depuis le départ de la société sud-africaine Sun International qui en avait la gérance. Alors que toutes les tentatives de reprise initiées par les gouvernements successifs se sont avérées infructueuses, le nouveau gouvernement de l'Union, qui s'est engagé dans une politique de tourisme haut de gamme, à l'instar du projet de village touristique dans le nord de Ngazidja porté par "Comores-Golf", un consortium de capitaux arabes sous la houlette de l'Emir du Koweït, vient de trouver un acquéreur. "Dubai World limited", une multinationale basée aux Emirats Arabes Unis, a racheté le précieux site pour une poignée de dollars. "Nous étions prêts à le céder pour un franc symbolique" confie le vice-président de l'Union, Idi Nadohim, au cœur de la transaction.

Expliquant son choix, celui qui est en charge du tourisme estime que le temps est venu de "mettre fin aux visions archaïques qui ont abouti aux choix hasardeux que nous avons connu dans le traitement de ce dossier" et de "suivre l'exemple de nos voisins mauriciens et seychellois qui ont su prendre des mesures courageuses et faire décoller le tourisme dans leur pays".

Idi Nadohim a été cependant contraint d'aller défendre sa stratégie devant les députés de l'Union, au cours de la demi-

session extraordinaire, "à la demande du président Sambi" pensent certains. "C'est l'acquéreur lui-même qui a souhaité garantir la transaction par une loi" révèle un député.

QUEL QUE SOIT l'auteur du projet de loi, le gouvernement ne pouvait pas passer outre la volée de critiques soulevée par ce projet. Les plus virulentes sont venues des élus de Ngazidja, qui accusent les autorités de l'Union de torpiller leurs champs de compétences et de "brader un patrimoine national". Le vice-président a cependant réussi à éteindre ces feux face

à l'Assemblée : il a pu rallier la majorité des députés qui ont fini par autoriser le gouvernement à conclure ce marché.

La convention adoptée par les élus approuve donc l'achat par Dubai World du "terrain et [de] la propriété composée de Galawa Beach hôtel et de l'hôtel Maloudja" (...) pour 5 millions de dollars (3,7 millions d'euros, 1,8 milliard fc). Le texte précise en outre que la propriété de "Galawa et Maloudja" comprend aussi les "pas géométriques, notamment le bord de la mer joignant cette propriété". Le site sera géré par une société composée de Dubai World, actionnaire majori-

taire, et du gouvernement comorien, qui conserve une part symbolique de 5% "gracieusement" accordée par Dubai World. Si le promoteur n'a pas dévoilé tous les dessous de son projet aux Comores, la convention retient le développement de Galawa et Maloudja en un hôtel de standard international (probablement un 5 étoiles). Celui-ci "comprendra le développement de villas résidentielles, le spa, les restaurants, le beach club, le centre de sport nautique, y compris le boat club, le centre de plongée, le marina et les villas de l'eau". Le tout pour un coût de 50 millions de dollars.

LES AMBITIONS affichées par le promoteur arabe sur les Comores, avaient suscité les inquiétudes des députés qui se sont opposés à la préférence donnée à Dubai World pour l'achat d'autres sites touristiques du pays tel que formulé dans la convention originale soumise à l'Assemblée. Malgré les réticences exprimées par certains élus qui craignaient un monopole du tourisme comorien par un seul promoteur et une vision unique du développement touristique, l'accord entériné par les députés n'exclue pas totalement cette option. Il laisse la porte ouverte pour continuer les "discussions concernant d'autres perspectives d'investissement". Dubai World s'intéresserait notamment "au développement de l'aéroport des Comores et à la création d'une compagnie aérienne".

KE5

Le salon commun du Galawa. Vide depuis plusieurs années. (archives)



Vrais et faux enseignants suspendus

225 enseignants du primaire sont dans la rue depuis la notification de leur suspension de la fonction publique, tombée le 20 août. Dans le lot, on retrouve des vrais fonctionnaires et quelques "fantômes".

QUATRE mois après leur prise de pouvoir, les nouvelles autorités de Ngazidja frappent fort en s'attaquant au sensible dossier des effectifs de la fonction publique insulaire. Le 20 août, le ministère de la Fonction publique de l'île prononce la "suspension jusqu'à nouvel ordre de 225 enseignants du primaire". Motif avancé, ces enseignants auraient fait l'objet "d'un recrutement politique", en violation donc avec les statuts de la Fonction publique. Attribués au précédent gouvernement du président Elbak, ces recrutements se seraient déroulés durant la campagne électorale de la dernière présidentielle de l'île.

Dans une récente conférence de presse à Moroni, une Commission des enseignants et administrateurs qui s'oppose à cette décision, révèle un total de "658 fonctionnaires licenciés" sur l'ensemble des servi-

ces administratifs de l'île. Pour l'instant, seuls les enseignants ont réagi et dénoncent une mesure "injuste et de ségrégation" selon Ali Ahameda Oula, un des meneurs de cette commission. Omar Bacar Idjabou, conseiller du tout nouveau Syndicat des enseignants primaires de Ngazidja fondé le 23 août, rejette catégoriquement l'accusation de "recrutements électoralistes". Selon lui, sur les 252 agents, "140 ont passé le concours de recrutement à la FOP, 38 ont satisfait au contrôle de culture générale et obtenu leur certificat d'aptitude à l'enseignement, et 78 provenant de l'Institut de formation des enseignants du secondaire sont des professeurs des écoles". Une explication contestée par une partie des enseignants suspendus, qui affirment que 114 enseignants ont répondu à un appel d'offre de l'Education nationale de janvier 2006 et ont été recrutés le mois suivant puis affec-

tés à différents postes. Après 8 mois sans salaire, "ils se voient répondre par le ministre des Finances [de l'île] qu'ils ne peuvent pas être payés faute de dossiers de recrutement valables" explique Maoulida Mhadjiri.

SOUS LA PRESSION, le gouvernement Elbak qui avait ordonné le recrutement de ces 114 enseignants au cours d'un conseil des ministres du 18 octobre 2006, met en place une commission de travail chargée de trouver une solution à ce dossier. Les investigations ont identifié 166 postes budgétaires non pourvus, 32 postes attribués à des agents fictifs et 24 comptabilisés dans l'Education alors que leurs titulaires relèvent d'autres services. Soit un total de 222 postes. La commission décide alors d'organiser un concours de recrutement ouvert à tous les candidats. Les résultats de cet examen proclamés le 19

mars 2007, affichent 142 admis. Mais à la surprise générale, les décisions de recrutement publiées par la FOP le 6 juin 2007, portent sur 252 enseignants. "Il y a eu violation des textes mais seulement pour les 110 recrues supplémentaires qui n'ont pas passé l'examen" précise M. Mhadjiri.

En ne prononçant pas un licenciement, mais une suspension, le gouvernement voulait-il s'aménager un espace pour rectifier le tir ? "Nous allons procéder à une confrontation des dossiers pour faire le tri" indique le nouveau ministre de l'Education. Pour Chabane Mohamed, secrétaire régional du Syndicat national des professeurs comoriens (SNPC), "il est temps de faire le tri et mettre de l'ordre dans cette fonction publique". Le SNPC avait dénoncé dès le mois de juin "les recrutements fantaisistes" qu'opérait le gouvernement de l'époque.

KE5



Ravalomanana dissout l'Assemblée

Le président malgache espère obtenir une majorité confortable... et renforcer ses prérogatives.

MARC Ravalomanana aime les élections. Après le référendum du 4 avril dernier qui avait vu 75% des votants approuver sa réforme constitutionnelle¹, le président malgache a dissout l'Assemblée nationale le 26 juillet, comme le lui permet la Constitution. Alors que les 160 députés qui avaient été élus en 2002 sont rentrés dans leur circonscription, des élections législatives anticipées devaient se tenir le 23 septembre prochain. Ravalomanana a expliqué que cette dissolution était liée à la réforme constitutionnelle, évoquant l'adaptation nécessaire des institutions à la Loi fondamentale révisée. Autre argument avancé : la recherche d'une nouvelle "représentativité territoriale", selon ses termes. Il espère ainsi trouver une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale, afin de disposer de parlementaires capables de l'appuyer dans la conquête des autres postes électifs. En effet, plusieurs élections devaient avoir lieu dans les mois à venir : sénatoriales, régionales et communales. Une victoire à chacun de ces scrutins lui permettrait de prouver la stabilité du régime, mais aussi, affirment ses opposants, d'amplifier un peu plus encore sa mainmise sur le pays.



Marc Ravalomanana. (AFP)

CEPENDANT, l'opposition ne voit pas d'un mauvais œil cette dissolution. Elle y trouve même son compte, espérant par là prendre sa revanche sur le pouvoir, après les échecs des scrutins présidentiel en décembre 2006² et référendaire en avril. Après une expérience balbutiante lors du référendum, la plate-forme du "Non" espère rectifier le tir afin d'optimiser ses chances de victoire. "L'objectif est maintenant d'arriver à empêcher le parti présidentiel d'obtenir la majorité", soutient l'ancien député Julien Reboza, secrétaire général du Parti socialiste et démocratique pour l'union à

Madagascar (PSDUM). L'opposition est d'autant plus confiante que, comme l'explique l'ancien député Auguste Ramaromisy, "la physiologie du scrutin change dans la mesure où la bataille va se dérouler au niveau local". Contrairement aux législatives anticipées de 2002, Ravalomanana doit adapter sa stratégie à un nouveau contexte. A l'époque, le chef de l'Etat avait bénéficié de l'élan populaire de la crise post-électorale de 2001 et de l'absence d'adversaires sur le terrain - l'Avant-garde pour la rénovation malgache (Arem) avait boycotté le scrutin - pour obtenir une majorité confortable à l'Assemblée. Cette fois-ci, non seulement le président fera face à une opposition sur les dents, mais il devra en outre composer avec les dissidents de son propre parti. Tiako i Madagasikara (Tim). Mi-juillet en effet, des membres du bureau du Tim ont lancé un courant rénovateur qui pourrait ne pas le soutenir.

La chance de Ravalomanana de l'emporter réside dans l'effet de surprise. Entre la date de l'annonce de la décision et celle de la tenue des nouvelles élections, les candidats n'auront disposé que de deux mois pour se préparer. "En procédant à la dissolution de l'Assemblée nationale, le président coupe le peu de moyens des parlementaires qui souhaitaient encore remplir", remarque le député Auguste Ramaromisy. Mais au-delà de ces considérations électorales, certains voient dans cette décision une mesure supplémentaire pour permettre au président de diriger de main de maître le pays. Peu adepte des critiques, Ravalomanana avait réussi avec le référendum le tour de force de faire passer la centralisation du pouvoir pour une décentralisation. En fait, le passage de six provinces

autonomes à 22 régions lui permet désormais de mieux contrôler les politiques locales. D'autre part, depuis ce changement constitutionnel, le pouvoir des députés s'est amoindri. Désormais, les parlementaires n'ont plus le monopole de l'adoption d'une loi : le Président peut en effet faire passer un texte par voie d'ordonnance en cas d'"urgence" ou de "catastrophe", selon la loi Fondamentale toiléttée.

AUTRE MOTIF d'inquiétude : depuis le vote du 4 avril, le président aurait dû appeler aux urnes les grands électeurs pour renouveler le Sénat, mais il ne l'a pas fait. "Notre mandat a été prolongé. On attend les élections depuis six mois mais on n'a rien vu venir. Avec les législatives anticipées, on va encore attendre. Pendant ce temps, Ravalomanana profite du flou pour légiférer tout seul", se désolait en juillet un sénateur du nord-ouest. Pour Mara Nyarisi, président du Groupe parlementaire pour le rassemblement, "la dissolution de l'Assemblée remet en cause l'existence du Sénat. Que fera celui-ci pendant la vacance

"La dissolution de l'Assemblée nationale remet en cause l'existence du Sénat."

MARA NYARISI, PARLEMENTAIRE

de la Chambre des députés ? C'est elle qui décide en cas de litige entre les deux Chambres. Le Sénat n'a pas sa raison d'être si l'Assemblée n'existe pas, alors que celle-ci peut exister sans le Sénat. Le président va profiter de la situation pour légiférer par voie d'ordonnance."

RC (avec L'Express de Madagascar)

¹ Lire *Kashkazi* n°65, juillet 2007

² Lire *Kashkazi* n°58, décembre 2006

Maurice : contre la "privatisation" de la mer

Le projet de privatisation du lagon destiné à développer le secteur aquacole inquiète de nombreux Mauriciens.

PÊCHEURS, opératifs, tournés vers le tourisme, société civile et écologistes mauriciens sont tous mobilisés contre le projet de privatisation de la mer et du lagon, qui permettrait à des industriels de lancer des activités aquacoles en vue d'exporter du poisson. Regroupés dans une plateforme appelée Kalipso, ils protestent contre le projet du gouvernement, qui souhaite accorder des concessions maritimes à des privés pour développer l'aquaculture afin de compenser la baisse de ses revenus, liée notamment à la fin des quotas sursiers en 2006. "Le gagne-pain des 5.000 pêcheurs mauriciens et rodriguais sera menacé si

on leur interdit l'accès à la mer", s'inquiète Judex Ramphul, animateur du Syndicat des pêcheurs. "Si cette démarche aboutit, la mer, le lagon et l'océan autour de notre île, qui appartiennent au public, seront confiés à des investisseurs, étrangers pour la plupart, pour leur usage exclusif", ajoute Jack Bizlall, un des animateurs de Kalipso. Pour Roody Munean du groupe Rezistans ek Alternativ, ce projet risque aussi d'encourager des hôteliers à réclamer un bail exclusif sur la plage et la mer se trouvant devant leurs établissements. Les écologistes, eux, craignent que la pollution ne ronge le lagon et la mer qui entourent

l'île. Ils estiment que l'aquaculture aura un impact négatif sur l'environnement en raison des granulés et produits chimiques qui seront utilisés pour nourrir les poissons élevés en cage.

À CEUX QUI AFFIRMENT que la mer serait vendue aux étrangers, les autorités répondent qu'elle sera seulement louée aux investisseurs. "La moindre des choses est de protéger leurs investissements en empêchant les gens de s'en approcher. Mais, il n'est pas question de leur [les pêcheurs, ndr] interdire d'aller en mer", lance Cader Sayed Hossen, animateur du Comité d'État sur la démocratisation de l'économie. Une

étude du bureau français IDEE a montré aux autorités mauriciennes le grand potentiel aquacole du pays, avec une production annuelle d'environ 30.000 tonnes à court terme et de 40.000 tonnes à moyen et long termes. Vingt sites d'aquaculture ont déjà été identifiés. Une dizaine d'investisseurs, étrangers pour la plupart, sont prêts à se lancer dans un projet qui pourrait permettre de créer environ 5.000 emplois et de rapporter entre 25 à 30 millions d'euros (12,5 à 15 milliards fc) au pays "sur une superficie de moins d'un pour cent du lagon qui fait 280 km²".

NASSEEM ACKBARALLY (Syfia)

APRÈS SA CAPTURE

lourdement médiatisée, Pety Rakotoniaina, dont la fuite a été le feuilleton à épisode le plus populaire du pays, a été amené à Antananarivo. L'homme devra désormais s'expliquer devant la Justice sur les actes qu'il a commis depuis 2002. Il devra notamment répondre aux accusations de vol de voiture et faux et usage de faux lorsqu'il était président de la délégation spéciale de Fianarantsoa. Il devra en outre répondre aux actes qu'il aurait commis avant la tenue des élections présidentielles du 3 décembre 2006. Les autorités le soupçonnent en effet d'être impliqué dans une opération d'entrave au bon déroulement du scrutin, assortie d'outrage aux forces de l'ordre. Enfin, un haut responsable de la gendarmerie n'exclut pas une possible implication dans le coup de force du général Andrianafidisoa, les 17 et 18 novembre 2006, qui avait tenté de renverser Ravalomanana avant les élections.

Distributeur agréé Groupes électrogènes SDMO de 1 KVA à 2,2 MVA
Démarrage automatique absence secteur insonorisé
Couplage réseau avec groupe électrogène de 2,2 MVA à 12 MVA

ADC
GENIE ELECTRIQUE

MINI ZONE MAVOUNA, BP 1331 MORONI - TEL : (269) 73 09 51 - FAX : 73 51 15 - adcener@comorestelecom.km

gros plan mahajanga



“Des gens de brousse montent en ville pour éviter le chômage. Il y a même des gens de Tana qui viennent ici.”

Depuis 2005, c'est la ruée sur les pousse-pousse dans la ville du nord-ouest malgache. Paysans au chômage, fonctionnaires en mal d'argent rapide, artisans, citoyens sans le sou : après la fermeture des grandes usines et la crise économique, tout le monde y trouve son compte.

pousse-pousse à Mahajanga le business du pauvre

“C'EST un travail.” La phrase revient comme un refrain dans la bouche des tireurs de pousse-pousse de Mahajanga. Une évidence qu'il leur paraît bon de répéter pour couper court aux comparaisons désobligeantes : *“Auparavant, une personne qui porte une autre personne était considérée comme un esclave”*, remarque Christophe Andriamarola, président du Syndicat des pousse-pousse de la ville. *“En vérité, c'est un boulot pour vivre, c'est tout. Les gens de Mahajanga évoluent, il y en a pas mal qui ont ça en tête maintenant.”* Voici quelques années que l'affluence des pousse-pousse a changé le visage de la principale ville portuaire du nord-ouest malgache, d'où s'enfuit au XIX^{ème} siècle le roi sakalava Andriantsoli, qui vendra Maore à la France, et où s'est établie une forte communauté comorienne.

Sur l'asphalte lisse, les cahots des chemins ou la poussière des ruelles, impossible de manquer ces hommes qui conduisent au petit trot, tirant par ses brancards leur carriole à deux roues où se prélassent un, deux, et parfois trois citoyens. Les pousse-pousse transportent tout et tout le monde : des marchandises, les “starlettes” qui pianotent sur leur téléphone portable, les mamans avec leur bébé, les employés de bureau... Tous ceux qui peuvent payer la modeste somme de 200 ariary (0,08 euro, 40 fc) pour économiser leurs jambes et gagner du temps, mais n'ont pas les moyens de prendre le taxi, qui coûte environ dix fois plus cher. Alors que l'inflation a réduit le pouvoir d'achat des Malgaches et que les rares taxis individuels restent vides, les pousse-pousse assurent avec les bus collectifs l'essentiel du trafic urbain. *“Ils charrient du riz, du ciment... S'ils n'étaient pas là, les gens de Mahajanga n'arriveraient pas à vivre”*, assure Jean-Louis Rabe, propriétaire de plusieurs pousse-pousse et membre du bureau du syndicat.

LES “TIREURS”, comme les appelle la municipalité, n'ont pas toujours été aussi nombreux. Les premiers d'entre eux ont débuté dans les années 1960 à l'initiative des Indiens, qui avaient importé d'Asie ce mode de transport. *“Leurs pousse étaient plus grands et n'avaient pas de chambre à air, comme des charrettes”*, précise Christophe Andriamarola. Ils ont d'a-

bord été testés à Antsirabe, au sud d'Antananarivo, puis se sont répandus à Toliara, au sud-ouest de l'île, et Toamasina, sur la côte est. Mahajanga a été la quatrième ville à les utiliser. *“Dans les années 1970, ils étaient une vingtaine”*, affirme-t-on à la mairie.

Quinze ans plus tard, ils étaient des dizaines à se passer le mot : tirer les pousse-pousse à Mahajanga était devenu un débouché commode pour les fils de paysans qui souhaitaient tenter l'aventure à la ville, et se rassemblaient entre jeunes célibataires. *“Vers 86-87, ils avaient loué une grande maison où ils logeaient tous ensemble”*, rapporte Christophe Andriamarola. Le rythme des migrations s'est cependant précipité récemment, à la suite de la fermeture des plantations et des grandes usines sucrières¹. *“C'est à partir de 2005 que le nombre de pousse-pousse a augmenté”*, note Rakotozara Daniel, responsable financier aux services municipaux. *“Des gens de brousse montent en ville pour éviter le chômage. Il y a même des gens de Tana qui viennent ici.”* Avec son port, ses entreprises et ses vacanciers, Mahajanga, ville balnéaire et relativement prospère, draine en effet des hommes venus de tout le pays en quête d'un emploi.

MAIS L'IMMENSE MAJORITÉ des tireurs est issue du sud-est de l'île et appartient à deux groupes de population parmi les plus déshérités de Madagascar : les Betsirebaka et les Antandroy. Dépouillés de leurs terres par l'implantation des sociétés coloniales, peu considérés, confinés aux métiers les plus ingrats, les premiers furent à l'origine du massacre des Comoriens de Mahajanga, en décembre 1976². Quant aux Antandroy (les hommes de la terre aux épines), voilà des décennies qu'ils ont pris l'habitude de quitter leur terre semi désertique, où ils ne retournent qu'une fois amassée une fortune suffisante pour acheter quelques zébus³.

Beaucoup sont poussés à la migration par les dépenses que leur imposent les impératifs sociaux. C'est le cas d'Angenus, qui a quitté il y a un peu plus d'un an Vangaindrano, situé à 900 km environ de Mahajanga, sur la côte sud-est de l'île. Il y faisait pousser du café, du manioc, des patates et des radis - *“tout juste de quoi manger”*. *“C'est une habitude de mes*

ancêtres : à chaque fois qu'ils ont une difficulté, ils vont à Mahajanga faire le pousse”, confie-t-il. *“Quand mes parents sont morts, c'est devenu trop difficile de payer les funérailles et les cérémonies de la famille comme la circoncision.”* Le cas d'Angenus n'est pas isolé : *“La plupart des pousse-pousse qui se déplacent ici, c'est pour payer des dettes”*, constate Jean-Louis Rabe. *“S'ils ont de l'argent, ils vont le dépenser dans leur région.”* Leur statut reste cependant précaire. *“Ce n'est pas un travail sûr”*, regrette le tireur. *“C'est pour ça que je n'amène pas ma femme et mes enfants : si je tombe malade, comment pourront-ils manger ? Si je trouve un poste de gardien, je les ferai venir. Et si je rentre chez moi, je voudrais acheter un terrain pour cultiver.”* En attendant, le jeune père de famille partage un logement avec d'autres tireurs célibataires : *“On s'est regroupés à 10, 15 pour vivre. Si je suis malade, je paie le médecin et mes amis me nourrissent.”*

Votovelo, lui, a fait venir sa famille. Il fait partie de ceux que l'on peut voir accrocher une lampe à pétrole sur leur pousse-pousse pour éclairer leurs courses nocturnes, et attendre

jusqu'au matin le client recroquevillé dans leur carriole, emmitoufflé dans un tissu. *“Je me repose seulement si je suis malade”*, assure-t-il. *“Mes enfants et ma femme ne me voient pas beaucoup mais ils sont contents que je leur apporte de l'argent.”* Comme Angenus, il préférerait devenir gardien, un métier moins éprouvant et aux revenus plus réguliers. D'autant qu'il n'est plus tout jeune : bien que très physique, le métier de tireur est exercé par des adolescents comme par des hommes d'âge mûr, au-delà de la cinquantaine. *“Selon la réglementation, il faut au minimum avoir 18 ans. Mais le peuple refuse”*, commente Jean-Louis Rabe. *“Il y a des garçons de 14-15 ans qui travaillent.”* Chaussés de sandales en plastique ou les pieds nus épaissis par les longues courses, le dos fatigué à force de se courber sous l'effort, les jeunes comme les vieux n'ont que les os, les muscles et la peau.

A ENTENDRE Christophe Andriamarola, ils ne sont pourtant pas à plaindre. *“Les tireurs n'ont qu'à faire le calcul : ils peuvent gagner jusqu'à 150.000 ariary par mois [60 euros, 30.000 fc, ndr], c'est ●●●*

“un dur combat” (EXTRAIT)

“Les premiers pousse-pousse s'animent dès le lever du jour. Tout doucement au début, à la cadence mesurée de la foulée humaine, le jarret-moteur des Antandroy entraîne les roues (...) La chaleur commence à descendre sur la ville et le tireur chauffe ses muscles. Jusqu'à la fin de la journée, il aura parcouru en moyenne douze kilomètres (...) Le gain qu'il a fait par jour est mis de côté dans une petite caisse en fer. Pas question de toucher à cette fortune de guerre quelles que soient les difficultés auxquelles cet homme, souvent polygame, est confronté (...) La durée de vie d'un pousse-pousse est de cinq ans. Les propriétaires loueurs prévoient donc leur amortissement sur cette période. Quant au “moteur humain”, il est beaucoup plus difficile d'évaluer l'endurance. Tirer un pousse-pousse exige un grand effort physique. Parfois chaussés de sandales en peau de zébus ressemblées d'un bout de pneu usagé, parfois pieds nus, ces tireurs ont le sourire rare et le souffle puissant pendant leur travail. Un métier dur certes mais aussi un dur combat que l'homme du Sud doit coûte que coûte gagner. Que le mollet se fasse douloureux ou que la tête vacille sous le soleil de midi, le jeune Antandroy verra sa peine se transformer en richesse future sous la forme d'un troupeau de zébus, la vraie et seule richesse donc la fierté au pays des épineux (...) L'homme du Sud rejette les questions existentielles quand il s'agit d'argent et retourne sagement l'interrogation de l'étranger parfois complexé à l'idée de se faire tirer par un autre homme.”

AMAD MDAHOMA, AL-WATWAN N°59 DU 15 SEPTEMBRE 1988

gros plan mahajanga

●●● *bien plus que le salaire minimum qui est à 63.000 ariary [25 euros, 12.500 fc, ndr]. C'est un travail pénible, oui, mais pas forcément plus qu'être ouvrier dans l'agriculture. Celui qui travaille de 6 à 18 heures arrive à gagner sa vie."*

MAIS LES DIRIGEANTS du syndicat ont beau dire, la plupart des tireurs sont encore loin de rouler sur l'or et calculent leurs gains au jour le jour. Assis dans leur carrosse respectif face au principal marché de la ville, Votvelo et Mena se plaignent du manque de clients. Autour, une vingtaine d'hommes tentent comme eux d'appâter les passants. "Quelquefois ça marche bien, quelquefois on gagne pas un sou", lance Votvelo. Le tireur s'endette alors auprès du propriétaire, à qui il doit chaque jour ramener le véhicule et régler la location. "On doit payer 5.000 fmg [1.000 ariary, 0,40 euro, 200fc] au propriétaire. Le riz est à 3.000 fmg le gobelet, le charbon à 20 ou 25 fmg... Par exemple, depuis le matin, j'ai trouvé deux courses. Mais j'ai bu un café : mon argent est fini !"

Les affaires sont cependant meilleures à Mahajanga qu'à Toliara⁴, souligne Mena, tireur depuis quinze ans, qui a quitté sa ville d'origine où il avait débuté. "Ici, il y a plus de gens et plus d'argent." Il arrive même quelques aubaines : "Quelquefois, on est porteurs dans les mariages, à 10 ou 15 pousse. Chacun reçoit 10.000 ariary [4 euros, 2.000 fc, ndr]."

Au sein du petit peuple des pousse-pousse, il existe quelques belles histoires, certes rarissimes, mais qui font penser que l'ascension sociale n'est pas impossible. Celle de Christophe Andriamarola débute comme le parcours de tant d'autres migrants. Lui aussi vient de Vangaindrano. "Mon père et mon grand-père travaillaient dans la société sucrière. En 1983, quand mes parents sont décédés, je suis devenu tireur. J'avais trente ans." De nombreux cousins ont suivi son exemple. "Le Sud est venu ici ! Beaucoup de gens de ma famille m'ont rejoint. C'est pour quoi j'ai fabriqué beaucoup de pousse-pousse. Au départ, c'était pour eux." Pour eux, mais aussi pour changer de statut : "J'étais tireur mais j'ai fait tout ce qui était possible pour construire, pour améliorer ma vie. À partir de 1987, je suis devenu fabricant." Fort de quarante-cinq pousse-pousse, il vit aujourd'hui confortablement de leur location qui lui rapporte 45.000 ariary (18 euros, 9.000 fc) par jour si toutes les carrosses sont empruntées. "Je m'en suis sorti dans ma vie, mes enfants vont à l'école... Maintenant, je cherche de l'argent pour repartir dans ma région", avoue-t-il avant de conclure : "J'aime beaucoup le pousse-pousse !"

CE GENRE de satisfaction ne concerne cependant qu'une petite minorité de tireurs : 95% d'entre eux louent leur véhicule à une tierce personne, indique la municipalité.

L'achat d'un pousse-pousse construit selon des normes bien précises, revient à 400.000 ariary (160 euros, 80.000 fc). Un investissement hors de portée de ces anciens paysans privés de terre à cultiver, mais auquel consentent un nombre croissant de citoyens de Mahajanga, trop heureux de trouver là un moyen d'arrondir leurs fins de mois, à l'instar

attelé à réglementer la circulation de ces voitures à jambes. "On essaie d'éviter les bousculades", explique Rakotozara Daniel. "Comme beaucoup de tireurs ne connaissent pas le Code de la route, on leur a donné une petite formation avec la Police nationale. Le problème est qu'ils n'ont pas d'assurance, il faut donc qu'ils soient bien

"Des tas de gens en ont deux ou trois. Même les policiers et les gendarmes. L'avantage, c'est que c'est de l'argent rapide."

JEAN-LOUIS RABE

des fonctionnaires comoriens qui confient leur voiture à un taximan. "De plus en plus de fonctionnaires entrent dans le pousse-pousse", constate Jean-Louis Rabe. "Un commissaire, un docteur, des instituteurs... Des tas de gens de Mahajanga en ont deux ou trois. Même les policiers et les gendarmes. L'avantage, c'est que c'est de l'argent rapide : chaque jour, on se fait payer la location."

LA RUÉE SUR LES POUSSE-POUSSE et l'afflux de tireurs ont été tels que le marché est en passe d'être saturé. 2.250 pousse-pousse circulent à Mahajanga, contre 280 taxis-ville. "On va limiter à 3.000", avertit Rakotozara Daniel. A chaque coin de rue, des tireurs désœuvrés guettent le client.

Pour limiter la casse, la municipalité s'est

formés." La commune a aussi encouragé la remise sur pieds du syndicat. Dirigé par des propriétaires de pousse-pousse, celui-ci n'a jamais été porteur de revendications sur les conditions de travail. Il se consacre plutôt au recensement et à l'immatriculation des véhicules : chaque pousse-pousse porte désormais le numéro de son propriétaire, son propre matricule, et une vignette obtenue en échange du règlement d'une patente.

La modeste poule aux œufs d'or va-t-elle se tarir avec la réglementation ? Il reste encore 700 véhicules à fabriquer pour les constructeurs, 700 "places" à saisir pour les chômeurs de la brousse, 700 "placements" à faire pour les fonctionnaires aux revenus trop étiqués.

LISA GIACHINO

¹ Les Comoriens ont été parmi les premiers licenciés. Lire à ce sujet *Kashkazi* n°9 du 29 septembre 2005, disponible sur www.kashkazi.com

² Plusieurs centaines de Comoriens avaient été massacrés. Lire *Kashkazi* n°58 de décembre 2006.

³ Amad Mdahama, Aperçu sur les Antandroy, *Al-waivan* n°59, 15/09/1988

⁴ Ville située sur la côte sud-ouest de l'île



"En 1983, quand mes parents sont décédés, je suis devenu tireur. J'avais trente ans."



à chaque ville son pousse

Au détour d'une rue de l'Abattoir, le quartier des Comoriens de Mahajanga, la cour familiale de Manzovala est devenue un refuge pour les pousse-pousse aux roues déboîtées, aux capotes arrachées ou aux banquettes défraîchies. Lieux de fabrication ou simplement de réparation, on trouve des ateliers comme le sien dans toute la ville de Mahajanga : l'engouement pour les pousse-pousse fait aussi le bonheur des artisans. Ce matin-là, Manzovala est absorbé dans une opération délicate : "Je transforme un pousse d'Antsirabe en pousse de Mahajanga." Explication : "Ceux d'Antsirabe ne sont pas rentables ici car ils ne peuvent pas se plier pour porter des bagages." Chaque ville possède en effet ses propres canons de fabrication. Antsirabe, ville moyenne située au sud d'Antananarivo, produit des voiturettes de mêmes dimensions que celles de Mahajanga, mais munies d'une petite rambarde de bois plutôt que d'une capote pliable. "A Toliara, ils ont des cordes, des roues sans pneu, et peuvent porter trois personnes au lieu de deux", poursuit Manzovala. "Les routes sont très bonnes là-bas", ce qui évite d'investir dans les pneus qui amortissent les cahots de la route, mais alourdissent le coût de fabrication des véhicules. A Mahajanga, les pousse-pousse se ressemblent tous : caisse de bois peinte en rouge et bleu, capote verte, banquette en skaï rouge. Les dimensions correspondent à des normes établies. "On a appris à construire comme ça", précise Christophe Andriamarola, président du syndicat des pousse-pousse de la ville.

www.kashkazi.com

**les vents n'ont pas de frontière,
l'information non plus**



Bientôt du nouveau sur **kashkazi.com**

La rédaction de **kashkazi** vous proposera très bientôt sur son site gratuit plusieurs nouveautés

un fil actualité

en cas d'événement majeur, des articles seront publiés en ligne et consultables gratuitement

chaque semaine, une revue de presse de la région sera proposée

des blogs thématiques

chaque journaliste vous proposera de suivre au fil des jours sa vision très personnelle de l'actualité régionale

les archives complètes

il vous sera possible d'acheter tous les numéros de kashkazi depuis ses débuts (aout 2005) en version PDF

des documents inédits

kashkazi.com deviendra un complément de la version papier, avec la mise en ligne de documents liés aux articles du mensuel

Une suite à Moroni Blues

Rémi Carayol
Soeuf Elbadawi
Kamal'Eddine Saïndou

Les éditions de la lune

Moroni Blues/ Chap. II
ce livre que personne n'a lu mais dont tout le monde parle dans la capitale comorienne connaît enfin "une suite".
Indispensable pour tout ceux qui s'intéressent au débat social.

kashkazi

Participez à l'indépendance de votre journal
ABONNEZ-VOUS

LES TARIFS (pour 1 an, 12 numéros)

Mwali, Ndzuani, Ngazidja /
particuliers : 8.000 fc /
administrations, entreprises : 12.000 fc

Maore /
particuliers : 40 euros /
administrations, entreprises : 60 euros

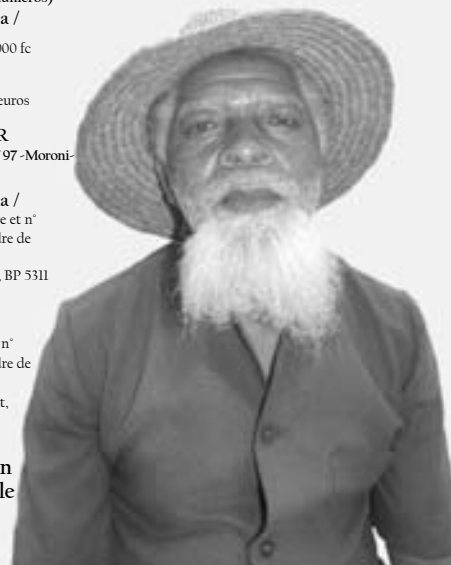
COMMENT S'ABONNER

(renseignements au 76 17 97 / 36 17 97 -Moroni-
ou au 02 69 21 93 39 -Maore-)

Mwali, Ndzuani, Ngazidja /
envoyez vos nom, prénom, adresse et n°
de téléphone + le paiement à l'ordre de
BANGWE PRODUCTION
à l'adresse suivante : KASHKAZI, BP 5311
Moroni, Union des Comores

Maore, La Réunion /
envoyez nom, prénom, adresse et n°
de téléphone + le paiement à l'ordre de
RÉMI CARAYOL
à l'adresse suivante : Nicole Gellot,
BP 366, 97615 Pamandzi

L'abonnement est un
soutien indispensable
à la presse
indépendante.



Mtsagnugni, histoire d'un village

Le 26 juillet dernier, la préfecture ordonnait la démolition de huit maisons situées sur le site de Mtsagnugni



ALLONGÉ

sur le lit de sa cousine qui l'héberge depuis la destruction de sa maison, le vieil homme se remet difficilement. A 85 ans, le coup est rude. Certes, les gaz lancés par les gendarmes, le 26 juillet au matin, ont sensiblement détérioré son métabolisme. Mais c'est surtout le moral qui est touché. "Je suis né à Mtsagnugni. Ma mère est née à Mtsagnugni. Son père est né à Mtsagnugni". J'y ai grandi. J'y ai construit ma maison. La mosquée... J'y ai vécu mes vingt dernières années. Et aujourd'hui, on vient me dire que je n'ai pas le droit de vivre sur la terre de mes ancêtres !" s'insurge dans un élan de colère le vieil homme. Avant de se calmer : "Je suis très triste. Mtsagnugni, c'est toute ma vie."

Ancien fonctionnaire de la collectivité territoriale, Madi, qui vivait seul, fait partie des huit familles délogées de chez elles, à l'aube du 26 juillet. Ce jour-là, vers 5 heures, les forces de l'ordre qui ont barré la route reliant Sada à Chirongui, frappent aux portes des maisons du petit village de Mtsagnugni. Leurs habitants, hagards, ont quelques heures pour sortir leurs affaires personnelles que sont venus chercher des déménageurs, et évacuer la place. Leur maison est vouée à la destruction. Le soir, malgré quelques timides résistances des occupants, il ne restera plus rien. Deux pelleteuses se seront chargées de transformer des maisons plutôt coquettes en amas de pierres, de béton et de carrelage...

Ce même soir, les Mahorais assistent à ces destructions sur RFO. Les images sont choquantes : des gamins réveillés pour être délogés, des femmes en pleurs, des vieux bousculés. Et des occupants qui ne savent que faire de leur mobilier, pendant que les pelles s'écraient sur le toit de leur maison. Vague d'indignation... D'autant que rien n'a été prévu pour les personnes délogées, qui ont dû trouver refuge chez leur famille, avant de se voir proposer une maison provisoire par la mairie de Sada. Sur le tard.

"Je suis né à Mtsagnugni. Ma mère est née à Mtsagnugni. Son père est né à Mtsagnugni. C'est toute ma vie."

MADI, HABITANT DÉLOGÉ ÂGÉ DE 85 ANS

Aussitôt, la préfecture, sentant venir le boulet de la révolte, produit deux communiqués visant à légitimer sa décision. Le premier, intitulé "Tahiti Plage - Urbanisme illégal", retrace la chronologie qui a abouti à cette opération : "Un agent assermenté de la Direction de l'Équipement a, par constat du 13 janvier 2004, relevé les occupations illégales sans autorisation administrative. Des arrêtés interruptifs des travaux ont été adressés aux intéressés le 11 janvier 2005. L'Etat propriétaire a, le 19 mai 2005, saisi le Tribunal administratif de Mamoudzou d'une requête tendant à demander l'évacuation des lieux ainsi que leur remise en état. Le 2 décembre 2005, le

Tribunal administratif de Mamoudzou a ordonné : 1- l'expulsion des occupants des terrains occupés situés sur le domaine public dans le secteur de Tahiti Plage, si besoin avec le concours de la force ; 2- de procéder à la remise en état par la libération de toute construction et de tous ouvrages ; 3- qu'en cas de carence dans la remise en l'état des parcelles, l'Etat pourra procéder d'office à cette remise en état aux frais de l'occupant." Le communiqué poursuit : "Il est à noter que les occupants sans titre, avertis de la procé-

dure, avaient choisi d'ignorer l'instance (...). Les occupants ont, par deux courriers envoyés en recommandé le 7 juin 2006 et le 19 juillet 2007, été mis en demeure de quitter les lieux (...). Ces deux mises en demeure n'ont pas davantage été suivies d'effets." D'où l'intervention de l'Etat, qui précise, en guise de conclusion assassine : "Le coût de revient de cette opération qui se chiffre à plusieurs milliers d'euros sera mis à la charge des occupants sans titre."

LE SECOND communiqué évoque la situation particulière du site. Que dit-il ? "Dans le secteur de Tahiti Plage, commune de Sada, plu-

sieurs constructions ont été érigées sur des terrains naturels, notamment sur la zone des pas géométriques. La zone des pas géométriques est une composante du domaine public maritime de l'Etat. A ce titre (...) elle est inaliénable et imprescriptible : nul ne peut s'y installer, à quelque titre que ce soit, sans que l'administration l'ait expressément et individuellement autorisé. (...) Toujours selon la préfecture, les constructions détruites le 26 juillet "ont été érigées sans aucune autorisation administrative (...) Il s'agit là purement et simplement d'une appropriation privative du domaine public". D'autre part, ces maisons avaient été érigées "sans permis de construire" et sans "tenir compte des règles d'urbanisme".

L'argumentation de la préfecture se base notamment sur le schéma d'aménagement de la commune, dont le règlement précise que la zone est classée ND - "zone à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique et écologique". Cette zone, en outre, est répertoriée dans l'atlas des risques majeurs réalisé par le BRGM (Bureau des recherches géologiques et minières) en zone d'aléa fort de houle cyclonique.

Tout est clair ? Pas vraiment. Si l'administration se base sur une décision de justice, si certains de ses arguments sont justifiés, et si les habitants du village ne sont pas exempts de tout reproche, le sujet est bien plus complexe qu'il n'y paraît. Dans cette affaire, qui remonte à bien plus loin que la décision de justice de décembre 2005, de nombreuses données ont été soigneusement cachées au public. Car si Tahiti Plage n'a pas d'histoire, Mtsagnugni, si.

Mtsagnugni ou Tahiti Plage : de l'importance de la sémantique

QUAND LA PRÉFECTURE parle de Tahiti Plage, les Mahorais comprennent Mtsagnugni. "Tahiti Plage n'existe pas pour les Mahorais", affirme Abdoulatif Aly, le député qui, en tant qu'avocat, a eu à défendre certains des habitants du village. "Mtsagnugni est un vieux village qui existait avant l'arrivée de la France à Mayotte en 1841." Il existait avant même Sada, certifie la mémoire collective.

Selon la légende, Mtsagnugni fut fondé au début du XVIII^{ème} siècle, lorsque les habitants du village de Bandrakuni (sur le site actuel de Coconi), eux-mêmes descendants des fondateurs de Caroni -village situé au sud de Chirongui, dont il reste quelques traces-, effrayés par l'arrivée de deux wazungu, s'enfuirent vers le littoral. Ils s'installèrent à Mtsagnugni. De cette époque, il reste des fondations répertoriées par les Affaires culturelles. "Il y a encore les traces de la maison de mes ancêtres", renchérit Madi. A la fin du XVIII^{ème} siècle, les razzias malgaches poussèrent les habitants à fuir vers un lieu moins exposé. C'est à cette époque que remonte la fondation de Sada, qui se situe sur une plaine plus vaste et mieux protégée, à environ 2 kilomètres au nord. Ainsi, selon Moussa, un vieux du village, "Mtsagnugni a existé avant Sada". "Les habitants de Sada viennent de Mtsangachéhi, Domweli, Ihoika et Mtsagnugni", affirmait un autre vieux du village dans un entretien réalisé en 1997 par les Archives orales. Toutefois, poursuit Madi, "certains habitants sont restés à

Ci-dessus, des habitantes de Mtsagnugni observent, sur les débris de leur maison, les déménageurs emporter leurs affaires personnelles.

(DR)

presque comme les autres

-ou Tahiti Plage. Mais tout n'a pas été dit sur ce sujet. Enquête sur une décision très contestée.

Mtsagnugni jusqu'au début du XX^{ème} siècle. S'ensuit à cette époque la désertification du village. "Les gens sont partis vers Sada pour ne pas rester isolés", dit Madi. Mtsagnugni n'est pas pour autant abandonné : le lieu reste habité à la saison des récoltes. "C'était un tobe où se rendaient de très nombreuses familles de Sada. On y cultivait beaucoup de riz, des bananes aussi", poursuit Moussa. Jusque dans les années 70, Mtsagnugni est un lieu de vie durant la moitié de l'année. Un village de gratte. "Des familles entières y restaient pendant six mois. C'était plus pratique que de faire l'aller-retour matin et soir depuis Sada", dit Sahimi, dont l'une des sœurs a vu sa maison détruite le 26 juillet. Qui se souvient : "Quand j'étais petit, quasiment tout Sada possédait un terrain à Mtsagnugni et venait y cultiver. Nous allions y passer des jours et des jours à la saison. Il y avait peut-être 100 familles dans la zone."

Dans les années 70, Madi, proche de la retraite, décide de revenir habiter sur son lieu de naissance. Il s'y installe et construit sa maison. La première en dur. "J'avais à cœur de revenir sur la terre de mes ancêtres", dit celui qui, seul, a également érigé une mosquée. Dans les années 80, il fut rejoint par d'autres Sadois désireux de trouver plus d'espace. Dès cette époque en effet, Sada subit de plein fouet la pression démographique.

PLUS QUE D'INSTALLATION récente, on peut donc parler d'une ré-installation. Comme l'affirme Abdoulatif Aly, "ce n'est pas un hasard si la préfecture évoque Tahiti Plage et jamais ne cite le nom de Mtsagnugni". Tandis que Mtsagnugni a une histoire, donc ses habitants qui se disent propriétaires coutumiers une certaine légitimité, Tahiti Plage ne représente qu'un lieu parmi d'autres de bronzette, sur lequel toute construction s'apparente à un détournement du domaine public. Ce nom d'ailleurs, croit savoir Toilibou Abdallah, porte-parole des habitants de Mtsagnugni, aurait été donné dans les années 1980 par un responsable préfectoral, qui aurait été marqué par la ressemblance de cette plage avec celles du Pacifique...

Si Mtsagnugni est considéré comme un village ancestral, alors ses habitants sont tout aussi légitimes que ceux de Mtsapere, de Sada ou de Bandrele, qui se trouvent eux aussi dans la zone des pas géométriques. De fait, si les habitants de Mtsagnugni sont jugés hors-la-loi, alors ceux de tous les villages de Maore situés en bord de mer le sont aussi (lire page suivante). Voilà pourquoi la préfecture a intérêt à enlever à ce site son histoire. Donc son nom. Une forme comme une autre de colonisation¹.

Entre égoïsmes et intérêt général

AVEC LES PREMIÈRES constructions en dur commencent l'affaire de Mtsagnugni. Un véritable feuilleton à épisodes dans lequel chacun porte une part de responsabilité. Dans les années 80, avec les premières maisons, se pose la question de ce lieu qui faisait jusqu'à présent office de jardin pour les Sadois - mais aussi un lieu de prières. Faut-il en faire une zone d'extension de Sada, dont les limites foncières semblent déjà atteintes ? ou faut-il préserver cet espace pour soit lui conserver son rôle de jardin, soit le réserver à un futur projet hôtelier, vivier d'emplois

pour les jeunes de la commune ? Interrogés par la municipalité, les notables se sont prononcés en faveur de la seconde option. "Tout le monde était d'accord pour dire : 'Non, on n'y touche pas car ce sont des terrains agricoles qui font vivre nos familles'", raconte un Sadois qui a tenu à garder l'anonymat du fait de ses fonctions. A cette époque, "il y avait déjà des maisons en dur, mais c'était marginal".

En 1988, le Conseil municipal de Sada, alors dirigé par Mansour Kamardine, privilégie pourtant la première option. Une délibération prise le 15 juin de cette année, dont l'objet est "l'acquisition foncière à Mtsangachéhi", évoque "la création du nouveau village de Sada-Pia". "Considérant que ce nouveau village devra être construit sur le site de Mtsagnugni où plus de 50% de la population effective sa gratte pour subvenir aux besoins du foyer et qu'il convient de proposer en contrepartie aux actuels occupants un autre terrain dans la même région ; considérant la nécessité et l'urgence de créer le nouveau village de Sada (...) Le Conseil Municipal de Sada à l'unanimité des présents ; confirme sa volonté d'acquérir dans la région de Mtsangachéhi (...) une parcelle ; demande à M. le Maire de négocier avec les propriétaires ces acquisitions ; dans le cas où ces négociations seraient infructueuses, de solliciter de M. le Préfet la mise en œuvre de la procédure d'expropriation par une déclaration d'utilité publique."² Preuve de la volonté des élus à faire de Mtsagnugni une extension urbaine, lors de ce même Conseil municipal, une autre délibération prend prétexte de "la création du nouveau Sada-Pia sur le site de Mtsagnugni" pour demander à ce que ce dispensaire soit construit "entre le village de Sada et Mtsagnugni".

HUIT ANS PLUS TARD, la durcification du site se poursuit sans que l'extension n'ait débuté. En 1996, les conseillers municipaux relancent le débat, mais l'objectif a changé. Le 27 novembre, sous la présidence d'Hassani Saïd, ils votent à l'unanimité une délibération demandant "la transformation de la zone des pas géométriques de Mtsagnugni en zone 1 NAT [zone d'urbanisation future]"³. Cependant, ils semblent réserver à ce site un avenir plus touristique que résidentiel. Ils comptent en effet en faire "une zone d'urbanisation future à vocation touristique".

A cette époque, la préfecture qui proclame aujourd'hui cette zone non-construcible, ne semble pas opposée à la décision de la municipalité. Dans un courrier adressé le 6 mars 1997 au maire, le secrétaire général adjoint de la préfecture, M. Lefebvre, rappelle que "ces parties [Mtsagnugni et Mtsangamiti] sont des terrains qui font partie du Domaine Public Maritime de l'Etat, imprescriptibles et inaliénables". Toutefois, il prétexte le Code de l'urbanisme applicable à Maore pour proposer de "déclasser les parties (...) situées au pourtour des sites de Tahiti Plage et Mtsagnugni". "Ces zones seront classées dans le cadre de l'élaboration de votre Plan d'Occupation des Sols en zone INAT, destinée à recevoir des équipements touristiques." Problème : aujourd'hui encore, Sada ne possède pas de POS. La déclassification, ni même l'extension, ne s'est du coup jamais faite.

Outre l'absence d'outils pour définir une politique à long terme d'occupation des sols, la rai-

son de l'échec de ce projet se trouve dans l'attitude des habitants de Mtsagnugni. "Les propriétaires n'ont jamais voulu vendre leur terrain", se désole un observateur qui suit l'actualité depuis plus de 20 ans. "Ils ont privilégié leurs propres intérêts à l'intérêt général. Aujourd'hui, ils en payent les conséquences." A la mairie (le maire n'a pas souhaité nous répondre, mais un collaborateur a accepté de nous rencontrer dans l'anonymat), l'on estime aussi que les propriétaires n'ont pas joué le jeu. Cependant, on reconnaît la complexité du dossier : "Sada est la commune la moins fournie en terrains. Il est devenu impossible de se loger. Je comprend que quand on a des terrains familiaux ailleurs, on s'y installe" dit notre interlocuteur. "Leur argument qui consiste à dire : 'Vous nous interdisez de construire ici, mais où pouvons-nous aller ?' est valable." La sœur de Sahimi est de ceux-là. "Elle n'avait plus de place à Sada, alors elle est venue sur cette terre qui avait appartenu à notre arrière grand-père et qui avait été tout le temps occupé par la famille" dit son frère. "Comment voulez-vous faire autrement quand il n'y a pas de logement locatif, qu'il n'y a plus de place, et qu'on n'a pas assez d'argent pour acheter des terrains ? Il faut bien aller quelque part !" Quant au refus de sa sœur comme des autres habitants de vendre ses terrains au profit d'un projet collectif, Sahimi l'explique par les nomb-

reux exemples de personnes expropriées qui n'ont toujours pas été relogés. "Partout, il y a des exemples de gens qui habitaient dans leur maison, qu'on a déplacés pour construire un équipement public, auxquels on a promis de les reloger et qui, 20 ans après, ne sont toujours pas relogés, et continuent à vivre chez la famille." Ces exemples sont particulièrement nombreux dans la commune de Mamoudzou, à Mtsapere

"Partout, des gens qu'on a déplacés pour construire un équipement public, 20 ans après, ne sont pas relogés."

SAHIMI, FRÈRE D'UNE DES FEMMES DÉLOGÉES

notamment, où plusieurs dizaines de personnes continuent, après leur expropriation en 1992, d'attendre un logement de la SIM. "Nous ne voulions pas vivre ça. Quand l'Etat ment aux gens, les gens ne font plus confiance à l'Etat !" "Sada est saturé !" renchérit Toilibou Abdallah. "Comment faire ? Que le préfet vienne dans le village pour se rendre compte de la situation. Il ne reste plus un mètre carré constructible !" Dans les années 90, la bétonisation -toutefois raisonnée- du lieu s'est donc poursuivie sans qu'une solution soit trouvée. Des familles qui ne trouvent pas de place viennent s'y installer. Pendant une décennie, l'urbanisation anarchique du lieu se poursuit, tandis qu'aucun des maires qui se succèdent n'ose exproprier leurs habitants. "Cela ne se fait pas

curieuse argumentation

NOUS NOUS SOMMES PROCURÉS LE MÉMOIRE

de la préfecture visant à défendre devant le Tribunal administratif les intérêts de l'Etat contre Saïd Abdallah, un des occupants de Mtsagnugni -le seul à posséder un permis de construire. A la vue des arguments de la préfecture, l'on ne peut que s'interroger quant à ce que Toilibou Abdallah nomme "un achèvement". Outre un déni complet de l'histoire - "Il est tout à fait invraisemblable que cette zone de brousse ait été occupée en 1841, le village d'origine ayant été constitué à plusieurs kilomètres de là, à Sada même" peut-on lire avec effroi - l'on note des contradictions saisissantes. Ainsi, la préfecture se base sur les lois héritées de la colonisation pour arguer que le terrain n'appartient pas à M. Abdallah. Elle fait référence notamment à l'article 6 du traité de cession de Maore à la France de 1841, qui stipule que "les terres non reconnues propriétés particulières appartiennent de droit au gouvernement français". La préfecture rappelle que l'article 29 du décret du 28 septembre 1926 indique que "l'Etat est présumé propriétaire de

tous les terrains non bâtis, ni enclos qui, au jour de la promulgation dudit décret, ne sont pas possédés par des tiers en vertu de titres fonciers d'immatriculation (...) Cette présomption pourra, toutefois être combattue par la preuve contraire établissant (...) que leur droit de propriété est antérieur à la loi du 18 mars 1896. Le témoignage ne sera pas en cette matière admis comme moyen de preuve". Du coup, estime l'administration, "il revient aux consorts Saïd Abdallah (...) de démontrer qu'ils ont acquis un terrain (...) et en possèdent un titre antérieur au 18 mars 1896". Mais pas avec des témoignages oraux ; avec des traces écrites !

On nage là en pleine tactique de type colonial, qui vise à demander aux "indigènes" à l'époque étrangers à toute forme de contrat écrit, des preuves écrites d'une occupation depuis des siècles fondée sur la mémoire collective et orale. Comment expliquer qu'en 2007, l'Etat se base encore sur des lois coloniales, issues d'une période où l'accaparement des terres indigènes était un principe de base ? Mais

passons. Le pire est à venir. Contrairement aux autres habitants de Mtsagnugni, Saïd Abdallah possède un permis, accordé en 1984 par la mairie. Or selon la préfecture, ce permis n'a aucune valeur. Explication : "Il est important d'éclaircir votre juridiction sur les circonstances de l'époque à laquelle a été accordé ce permis", précise le mémoire. "En 1976, les communes sont instituées fraîchement dans l'île. (...) La commune de Sada n'était à la date du 8 août 1984 dotée d'aucun document et règlement locaux d'urbanisme déterminant les zones constructibles ou non." Elle n'avait donc pas compétence pour accorder un permis. Ainsi, selon la préfecture, il est essentiel de rappeler le contexte d'une ère effectivement baignée dans l'anarchie suite à la séparation de Maore avec les autres îles, mais on peut se fier à des lois érigées sous la colonisation, qui imposaient aux indigènes des règles totalement étrangères à leurs moeurs dans un but bien précis... Cela en dit long sur l'état d'esprit de l'administration.

¹ Dossier n°0500173-1, signé G. Mascres

décryptage foncier

●●● entre Mahorais, surtout à cette époque", affirme un Sadois. "Personne n'a eu le courage de mettre fin à cette situation. Les élus n'ont pas rempli leur rôle", ajoute notre observateur. "A Sada, les gens pensaient que ce n'était pas normal ces constructions, car elles brisaient le pacte qui avait été scellé dans les années 80", rapporte notre Sadois anonyme.

CEPENDANT, lorsqu'en 2005, les habitants de Mtsagnugni demandent à la mairie d'être raccordés aux réseaux d'eau et d'électricité, celle-ci refuse. La réunion tourne court. Les habitants de Mtsagnugni en gardent un souvenir amer, qui leur fait dire aujourd'hui que le maire est coupable. La municipalité a en effet toujours privilégié l'option touristique. Pourtant, il n'est pas sûr que si la mairie avait demandé à l'époque le déclassement du site pour en faire des parcelles privées, l'Etat aurait accepté. Lorsqu'elle l'avait fait en 1988, un aperçu des communications échangées entre les différents services étatiques (DAF, préfecture, Equipement) montre que l'administration a toujours été réticente à l'idée de faire de Mtsagnugni un lieu de résidence. Depuis 2005, le dialogue était inexistant entre mairie et administrés. L'Etat, en saisissant le tribunal administratif, a pris le relais.

La persévérance acharnée de la préfecture

ON CONNAÎT LA SUITE : le 2 décembre 2005, le tribunal administratif (TA) de Mamoudzou donne raison à la préfecture. Mais ce que l'administration s'est bien gardée de dire, c'est qu'avant ce jugement, elle avait été par trois fois déboutée par la justice. Prenons le cas d'Ali Madi, l'une des personnes délogées le 26 juillet, qui commence à maîtriser la procédure judiciaire. Et pour cause : c'est à un véritable acharnement de la préfecture qu'il a eu à faire depuis dix ans. Celle-ci saisit la justice pour la première fois en 1996, pour les mêmes raisons (construction sans permis dans une zone appartenant à l'Etat). En décembre 1996, Ali Madi est condamné à une simple amende par le Tribunal de première instance (TPI) de Mamoudzou. La préfecture revient à la charge sept ans plus tard. Mais encore une fois, le 3 décembre 2003, elle n'obtient pas ce qu'elle souhaite : le TPI condamne Ali Madi à une amende (90 euros), ainsi qu'à la démolition... du premier étage seulement, et non de l'ensemble de la maison. Ce dernier fait alors appel. Le 23 mars 2004, le Tribunal supérieur d'appel (TSA) de Mamoudzou confirme sa culpabilité, mais infirme la peine : il n'est plus

condamné qu'à une amende (500 euros). Après ces trois jugements civils, la préfecture s'est tournée vers une autre juridiction. "Incompréhensible !", indique un avocat de la place. "Je ne vois pas comment une affaire jugée par un juge judiciaire peut l'être ensuite par un juge administratif." Cet "acharnement" dont parle Toilbou Abdallah

à la mairie de Sada démontre une curieuse manière de traiter une question aussi essentielle pour les Mahorais que le foncier. La préfecture n'ayant pas souhaité nous recevoir, difficile de comprendre l'enjeu que revêt Mtsagnugni. Les délogés croient dur comme fer que derrière leur expulsion se cache un projet hôtelier. "Quand j'étais maire", affirme Toilbou

"Je ne vois pas comment une affaire jugée par un juge judiciaire peut l'être ensuite par un juge administratif."

UN AVOCAT DE MAORE

aurait pu ne pas prendre cette tournure si un dialogue s'était ouvert. Or, affirmant les délogés de Mtsagnugni, "jamais personne de l'Etat n'est venu nous voir". "On a effectivement reçu des lettres, des convocations au tribunal, mais jamais on n'est venu discuter avec nous", dit Toilbou Abdallah. Lorsque la décision a été prise, personne à la préfecture n'a cru bon d'envoyer ne serait-ce qu'une assistante sociale (si ce n'est le matin même des destructions) pour prévenir des conséquences et envisager un relogement. Le fait que la lettre prévenant des destructions ait été envoyée le matin même du 26 juillet

Abdallah, "des personnes étaient venues me voir. Elles avaient l'aval de la préfecture et du Conseil général pour construire un hôtel sur cette plage. Moi, j'ai toujours refusé. Mais aujourd'hui, je crois que cette idée est revenue." Patrice Faure, directeur de cabinet du préfet, l'a affirmé le jour des destructions : ici pourrait être érigé un complexe touristique. Si du côté de la mairie, on n'est pas contre cette idée, on voit mal comment, après ces destructions, un tel projet pourrait voir le jour sans une riposte des propriétaires coutumiers.

RC

Une colonisation qui ne dit pas son nom

«VOUS savez aujourd'hui, on vit avec la peur. Et ce ne n'est pas seulement moi et ma femme. Beaucoup de gens sont dans cette situation.» Depuis qu'il a reçu une convocation du Tribunal de première instance de Mamoudzou, Amjadi Said Ali dit ne plus dormir. "Je vis avec le stress. C'est épouvantable." L'administration lui reproche d'avoir construit sa maison sans autorisation, dans une zone classée NC, réservée exclusivement à des travaux agricoles. Le 21 novembre, il sera certainement condamné à détruire sa maison. Amjadi et Mariama ont débuté la construction de cette maison en 2004, sur les hauteurs de Mtsamboro, au-dessus d'un lotissement en construction. "Avant, nous vivions en bas, au milieu du village, chez ma mère", dit Mariama. "Mais nous avons cinq enfants. On ne pouvait pas vivre éternellement dans une case de deux pièces. On a décidé de venir construire ici." Ce terrain appartient selon la loi coutumière à sa famille. Autour de leur maison en parpaings, trois autres habitations sont en construction. "Ce sont mes sœurs." Celle située 10 mètres en dessous n'a pas de problème. "Car elle est en zone NA (urbanisation future)" dit Amjadi. Les deux autres, situées au-dessus, sont dans la même situation que Mariama. Lorsqu'ils se sont installés, le Cnasea, en charge de la régularisation foncière, a enregistré le terrain et reconnu leur propriété. Mais ils n'ont pas pensé à demander un permis de construire à l'Equipement. "Nous ne savions pas que c'était nécessaire", dit Amjadi, vendeur de livres coraniques à Mamoudzou. "L'administration croit que les Mahorais sont au courant du droit. Mais tout ceci est nouveau pour nous. Nous sommes nombreux à être perdus. Pas géométrique, domaine public : ça ne veut rien dire pour nous, alors imaginez pour nos parents !" "De toute façon", poursuit-il, "même si on avait su, cela prend des années d'obtenir un permis. On ne pouvait pas attendre. On a 5 enfants !" Depuis qu'il a reçu la première lettre lui indiquant qu'il était hors-la-loi, en janvier 2006, il ne construit plus. La maison, à moitié finie, pas peinte, est restée en l'état. "Je ne peux pas investir alors qu'on risque de la détruire", dit-il. Récemment, il a fait la demande de raccordement à l'électricité et à

l'eau. La première lui a été accordée ; pas la seconde. "On descend au village en acheter. Pour le linge on prend l'eau de la rivière", explique Mariama qui, inquiète, avoue avoir été étonnée par les images des destructions de Mtsagnugni. "Je me suis dit qu'on allait faire pareil à ma maison. Et je me suis dit aussi que ma mère, qui habite près de la mer en bas, devait elle aussi être hors-la-loi. C'est injuste ! Il y a des années, elle a donné ses terrains pour construire le dispensaire et la gendarmerie. Contre rien. Pas un franc. Elle disait que c'était pour le bien du village."

PATRICE FAURE l'a affirmé le 26 juillet : Mtsagnugni n'est pas le seul cas de zones habitées pourtant classées non constructibles (NC). Plus de 300 maisons seraient dans la même situation, a-t-il affirmé le jour des destructions. Le lendemain, Les Nouvelles de Mayotte, journal proche de la préfecture,

A. Allaoui. "La colonisation continue !"

RÉSULTAT : ON ASSISTE à un cercle vicieux dans lequel nombre de Mahorais se sentent piégés. "Que voulez-vous qu'on fasse ? On est obligé de tomber dans l'illégalité parce qu'il faut bien que l'on vive quelque part", se désole Sahimi, le frère d'une des femmes délogées le 26 juillet. "Si vous ajoutez à ça le manque de logement social, dont le programme de la Sim [Société immobilière de Mayotte] est en panne depuis cinq ans, vous obtenez une situation intenable." Le système actuel spolie les Mahorais de leurs droits élémentaires en faisant d'eux des étrangers sur leur île", clame l'association de défense des intérêts des Mahorais Oudailia Haqui za Mmahore. Qui poursuit : "La croissance démographique de Mayotte est beaucoup plus élevée qu'en métropole et que dans les départements d'outre-mer. En effet,

que les 80 premiers mètres du littoral appartiennent à l'Etat. En 1955, une loi a déclassé la ZPG afin de permettre à l'Etat d'en vendre certaines portions. La loi Littoral de 1986 a replacé la zone dans le domaine public maritime de l'Etat, supprimant la possibilité de cession. Une loi votée en 1996 prévoit cependant des aménagements afin de régler les problèmes posés par l'utilisation illégale de cette zone par des particuliers.

A MAORE, la ZPG n'était pas censé concerner les villages historiques, comme le stipulait le traité de cession passé entre Passot et Andriantsoli, en 1841. Cependant, le flou juridique provoqué par ces nombreux textes et par la persistance à Maore de certains lieux issues de l'ère coloniale, rend la situation confuse. "C'est un vrai problème à Mayotte", reconnaît Chihabouddine Ben Youssouf, président du Conservatoire du Littoral. "La zone des cinquante pas géométriques relève du domaine public de l'Etat. Mais historiquement, la grande majorité des villages de Mayotte sont situés justement dans cette zone. Cela empêche tout développement organisé des quartiers situés en bord de mer car les habitants ont du mal à obtenir des AOT [Autorisation d'occupation temporaire, valable pour 10 ans, renouvelable ou pas] et des permis de construire." Une situation qui ne permet pas aux Mahorais de se sentir chez eux. Comme le rappelle l'association Oudailia Haqui za Mmahore, "l'AOT ne permet pas de sécuriser juridiquement notre patrimoine. Il n'est pas possible de faire de donation ni de succession. Et si par hasard, le particulier que nous sommes tous, obtenons un permis, la banque ne nous fera aucun crédit." Résultat : "Si 2/3 des Mahorais construisent sans permis de construire c'est tout simplement parce que les textes mis en application à Mayotte n'ont pas su tenir compte des spécificités locales." Alors que dans les Antilles, la loi du 30 décembre 1996 a permis la création d'une Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la ZPG qui a permis le déclassement de nombre de sites qui étaient déjà habités, à Maore, aucun organisme ne gère cette question spécifique. Les services administratifs, eux, appliquent froidement les textes, sans vraiment connaître la réalité du ter-

"Maintenant, on veut nous chasser du littoral pour, encore une fois, se faire de l'argent sur notre dos."

ASKANDARI ALLAOUI

affirmait que "d'autres démolitions concernant plusieurs centaines de maisons suivront". Depuis, les services préfectoraux se sont faits plus discrets. Volonté de calmer le jeu ? Une chose est sûre : si la loi était la même sur tout le territoire, des pans entiers de Mtsapere par exemple (dont la Direction de l'Equipement) seraient rasés. En effet, 90% des villages sont concernés. Et pour cause : Askandari Allaoui, auteur d'un essai sur la question foncière à Maore, rappelle que "c'est la France qui a poussé les Mahorais à aller vivre sur les côtes. Alors qu'ils vivaient à l'intérieur des terres et sur les plaines, les colons, qui avaient besoin de ces terres pour leurs plantations, ont poussé les indigènes vers les côtes ou dans les montagnes en leur donnant des réserves, moins intéressantes pour eux." 150 ans plus tard, à l'ère du tourisme ri, les enjeux économiques se sont déplacés ; ils ne se situent plus sur ces plaines, mais sur le littoral. "Et maintenant, on veut nous y chasser pour, encore une fois, se faire de l'argent sur notre dos", dénonce

le taux de croissance annuel moyen est estimé à 4,3% à Mayotte contre 1,5% à La Réunion et 0,23% en Métropole. Aussi, dans le cadre d'extension des villages : est-ce que les terrains urbanisables augmentent dans la même proportion chaque année ? Non ! Est-ce que le fameux code de l'urbanisme favorise la densification urbaine ? Non, la hauteur maximum autorisée est de 11 mètres." Rare, la terre est donc devenue chère. Le prix moyen d'un terrain urbain est estimé à 145 euros le m², quand le Smig est de 4,57 euros de l'heure. "L'acquisition d'un terrain urbain est devenue impossible pour un Mahorais", dénonce l'association. Seuls les wazungu et les Mahorais les plus riches peuvent se permettre d'acheter des terres quand la plupart des familles trime pour trouver une parcelle...³ La zone des cinquante pas géométriques (ZPG), qui a servi de prétexte à la préfecture pour raser Mtsagnugni, est un des outils de cette colonisation. Son origine remonte à très loin : à Louis XIV et à Colbert. Elle stipule

MAIS IL EST UN AUTRE cas plus révélateur encore de cette colonisation par l'argent. En détruisant les habitations de Mtsagnugni, l'Etat a visiblement voulu créer un exemple. Un autre aurait été tout aussi symbolique, et moins dramatique : il s'agit d'une maison, une seule, située elle aussi dans la zone des cinquante pas géométrique, également classée en zone NA, que tout le monde peut voir depuis la barge. Mais il faut dire que cette maison qui a une vue splendide sur le lagon, à Kaweni, n'appartient pas à une famille mahoraise qui prétend défendre un héritage ancestral. Il s'agit de la possession de l'une des femmes les plus riches de l'île : Ida Nel.

RC

¹ Les Nouvelles de Mayotte n°664, 27/07/2007
² A. Allaoui, L'évolution du marché foncier à Mayotte, de 1841 à nos jours, L'Harmattan, 2006
³ Lire *Kashkazi* n°45, notre dossier sur le foncier

Les Comores à l'épreuve du choléra

Pour la première fois depuis 1975, l'Etat comorien assume pleinement la gestion de l'épidémie de choléra qui sévit depuis le début de l'année à Ngazidja. Mais que le réveil fut difficile...

IL AURA fallu 120 malades pour que les villageois de Moinzaza Boueni décident d'inverser le sort. Situé à une quinzaine de kilomètres au sud de Moroni, ce bourg de 900 votants est un foyer idéal pour le vibron responsable du choléra : ses criques accueillent une multitude de marigots, où les habitants ont l'habitude de faire leurs besoins mais aussi, quand l'eau vient à manquer, leurs ablutions, leur vaisselle et leur lessive. Ce n'est pas un hasard si c'est ici que s'est allumée la première flambée qui a sorti Ngazidja de la torpeur des mariages : le vibron prolifère dans l'eau salée et contamine l'homme par le contact avec la bouche.

Jusqu'alors, l'épidémie de choléra progressait lentement mais sûrement -500 cas avaient été enregistrés depuis son début, le 25 février. Moinzaza comptait d'ailleurs ses premiers malades : "Ça faisait déjà trois mois que ça avait commencé, mais les gens ne savaient pas que c'était le choléra", affirme Mahamoudou Soule, qui a pris la tête du comité villageois de lutte contre l'épidémie. Puis, le week-end du 3 août, après un repas de mariage, "tout le monde est allé à l'hôpital". Contaminé au cours des festivités, un père de famille vivant à Vuvuni décède. Au ministère de la Santé, on s'arrache les cheveux : malgré les "tournées de sensibilisation", les organisateurs ont lavé la salade ou les assiettes dans la mer. "Il y a eu de la négligence", reconnaît Mahamoudou Soule. "Avant, le Croissant Rouge venait pour nous expliquer mais il n'y avait pas de comité formé et personne n'écouait vraiment. Maintenant, le village a voté 2 millions [4.000 euros, ndlr] pour engager des véhicules transportant les malades et acheter des pompes pour la désinfection, sans budget de l'Etat. On a désinfecté les places publiques, les écoles, les mosquées. Les gens sont très concentrés. On a stoppé les ambiances sur la plage, on surveille que personne n'aille y faire ses besoins. Ça fait trois jours que personne n'est allé à l'hôpital", se félicitait-il deux semaines après la flambée.

CETTE PRISE de conscience tardive est à l'image de la gestion de l'épidémie dans l'ensemble de l'île -Mwali n'a enregistré que quatre cas et Ndzuani, aucun. Les acteurs de la santé ne cessent de le répéter : la population n'a pas voulu entendre les messages de sensibilisation qui lui ont été prodigués. "Elle ne s'est pas intéressée aux tournées effectuées dans l'île", regrette Hachim Ahmadi, secrétaire exécutif national du Croissant Rouge. "Les Comoriens, s'ils ne voient pas des gens mourir, ils ne sont pas convaincus." Même son de cloche chez le docteur Moussa Ahmed, directeur national de la Santé : "Après une, deux, trois épidémies, les gens se sentent familiarisés avec la maladie et ne respectent pas les mesures d'hygiène. On a pourtant parcouru 234 villages !" Même après la flambée qui a vu 179 cas, dont 5 décès, enregistrés du 1^{er} au 6 août, des réticences ont continué d'entraver la lutte contre le virus. "Le lendemain de la flambée de Moinzaza, il y a eu une manifestation à Hatsambu", relève le vice-président de l'Union des Comores en charge de la Santé, Kililou Dhoinine. "On a été obligés de faire intervenir la gendarmerie et d'arrêter quelques heures le père de la fiancée." Le 7 août, les *ulema*, maires, chefs de village, préfets et notables étaient réunis à la mosquée du

Vendredi de Moroni autour du Grand Mufti et des autorités sanitaires. Tous ont alors affirmé leur adhésion à l'interdiction provisoire des repas collectifs, nombreux en cette période de Grands mariages. Mais par la suite, beaucoup se sont gardés de faire usage de leur pouvoir pour sensibiliser leurs ouailles, certains refusant de s'associer à une initiative du pouvoir en place...

La gestion de la crise par les autorités n'est elle non plus pas exempte de critiques : parmi les acteurs de terrain, des voix s'élèvent pour dénoncer un "retard à l'allumage" et un certain "laxisme". "Les volontaires du Croissant Rouge qui gèrent les camps sont très motivés mais ne sont pas accompagnés, ce qui représente un danger", se désolait un observateur peu avant la flambée du 3 août. "L'hôpital devrait avoir mis à disposition du camp cholérique d'El Maarouf deux médecins et quatre sages-femmes. Mais il n'y a qu'un médecin stagiaire et deux infirmiers si peu valorisés qu'ils se désengagent totalement... D'autre part, l'eau qui ruisselle dans la citerne peut ramasser le vibron, or l'hôpital utilise cette eau, il y a un très gros risque de propagation !" Autres lacunes, "comme il n'y a pas de camp à Fomboni, les malades du sud sont transportés en taxi non désinfecté. Les protocoles ne sont pas rigoureusement respectés. C'est comme ça qu'un homme est entré dans un camp pour voir sa femme, et le jour suivant quand il est revenu, il avait le choléra. Il en est mort."

AU LENDEMAIN du pic, les ministres de la Santé de l'Union et de Ngazidja se réunissaient à El Maarouf pour tenter d'apporter des réponses à ces problèmes. Des citernes, des moyens humains et matériels supplémentaires étaient attribués... "L'hôpital nous a affecté des infirmiers. Aujourd'hui, sept sont affichés et on n'en a eu que quatre", soupirait lundi 6 août Daniel Ali, responsable du camp, alors que celui-ci, prévu pour 50 malades, en accueillait 180... Ce réveil tardif au sommet de l'Etat a fait grincer

"Quand tu dis sensibilisation et que ça ne marche pas, il faut changer de stratégie !"

MAHAMOUD ABDALLAH, DU SYNDICAT DES PARAMÉDICAUX

des dents. "Si vraiment on avait donné la priorité au traitement du choléra, on n'en serait pas arrivés là", protestait au début du mois d'août un cadre du ministère de la Santé. "Si on dit qu'il manque telle chose, pourquoi ne pas prioriser ces demandes ? Les moyens nous font défaut. L'une des premières choses, c'est d'avoir assez de véhicules pour les équipes. Or ce n'est que dernièrement qu'on nous en a donnés. Un de l'OMS, un de l'Unicef, un du Croissant Rouge, et deux du gouvernement. C'est insuffisant. Après le pic, la dernière semaine on a eu l'Etat et tous les ministres à l'hôpital... S'ils avaient fait ça depuis le début, on aurait pu éviter tout ce scandale !"

Mis à pied du laboratoire pour avoir "manqué de respect" à ces ministres le jour de leur passage à El Maarouf, Mahamoud Abdallah, secrétaire général du syndicat des paramédicaux, épingle lui aussi dans sa vindicte le décalage entre les grands principes affichés et la réalité. "Le choléra ne se traite pas au Moroni ou à l'hôtel Mwafaka ! Quand tu dis sensibilisation et que ça ne marche pas, il faut changer de stratégie !



C'est maintenant qu'on a pris les choses au sérieux, que les citernes de l'hôpital ont été remplies d'eau. On avait pourtant commencé à crier depuis longtemps qu'il faut de l'eau à l'hôpital, et les autorités ne nous ont pas écoutés", s'énerve-t-il.

L'ETAT S'EST ÉGALEMENT trouvé confronté à des problèmes d'organisation. Au début du mois de juillet, une commission unique regroupant tous les services publics et organisations impliqués dans la lutte, commence à se réunir deux fois par semaine. "Jusque là, on ne savait

On a eu une réunion avec les maires, préfets et certains comités villageois. Mais avant la flambée, les gens n'ont pas adhéré", reconnaît-il.

Toutes ces lacunes sont cependant à relativiser au regard de la gestion des trois autres épidémies recensées depuis 1975. Cette année là -en janvier, six mois avant l'indépendance des Comores- des pèlerins comoriens de retour de La Mecque attrapent le choléra à Dar-Es-Salam. La thèse d'un médecin de l'époque¹ rapporte que des négligences dans la vaccination des voyageurs et une grève des médecins comoriens ont contribué à l'expansion de l'épidémie. Bilan : 2.885 cas et 474 blessés. En 1998-1999, plus de 11.000 cas sont recensés à Ngazidja, Ndzuani et Mwali, tandis que l'épidémie de 2002 touchera 1.644 personnes (47 décès). Le 1^{er} septembre, le bilan de l'actuelle épidémie s'élevait à 1.150 cas dont 27 décès.

pas exactement s'il y avait des stocks de chlore, des provisions de médicaments, si les camps étaient bien gérés", avoue l'un de ses membres. Autre cafouillage : un arrêté pris le 27 février par le gouvernement de Ngazidja, le même que celui mis en application dernièrement, prévoyait dès le début de l'épidémie de suspendre les repas collectifs et la vente de nourriture immédiatement consommable dans la rue. "Le ministère de l'Intérieur aurait dû veiller à sa mise en œuvre par les préfets", indique le directeur de la Santé de l'île. Contexte préélectoral puis changement de gouvernement aidant, l'arrêt est tombé aux oubliettes. Au ministère de l'Intérieur de l'île, personne ne dit en avoir entendu parler...

PLUS QU'UN MANQUE de volonté, c'est donc un problème de stratégie et d'évaluation des priorités qui s'est posé aux gouvernements national et insulaire. Le vice-président Kililou Dhoinine, estime que l'Etat a fait ce qu'il devait. "Nous savons très bien que la mesure première, c'est la sensibilisation. Nous avons fait le tour de l'île, sommes passés par les structures sanitaires.

APRES LES PRÉCÉDENTES épidémies, un rapport du Service de surveillance épidémiologique², relève "une médiocre implication des autorités sanitaires dans la gestion de l'épidémie. Le même constat avait été fait lors des épidémies de 1975 et 1998, lesquelles avaient bénéficié d'une forte mobilisation de la communauté internationale, via les organisations non gouvernementales en particulier. (...) En 2002, l'organisation de la riposte contre l'épidémie avait été tenue à bout de bras par les intervenants extérieurs, au premier rang desquels le Croissant Rouge comorien [qui s'est] souvent trouvé tout seul dans des activités."

Si les volontaires du Croissant Rouge, indemnisés pour une bouchée de pain, ont cette année encore assuré le gros du travail avec l'appui de la Croix Rouge française, l'Etat comorien a donc franchi un pas en ne s'en remettant pas les yeux fermés à la bonne volonté de la communauté internationale. Ni Médecins du Monde, ni Médecins sans Frontières ne sont cette fois intervenus.

LG

Ci-dessus, volontaire du Croissant Rouge au camp cholérique de Moroni.

¹ Référence aux "atelières nationales" organisées régulièrement dans des hôtels de grand standing, sur financement des organisations internationales

² Cité par Salim Hatubou, *Kashkazi* n°18, 01/12/2005

³ Bilan de l'épidémie de choléra 2002 en Union des Comores, Service de surveillance épidémiologique national, mai 2003

Traversée Ndzواني-Maore en kwassa : l'hiver meurtrier

Plus de 100 personnes ont péri ces deux derniers mois dans le bras de mer qui sépare les deux îles.

ILS étaient partis vers 17 heures la veille, depuis Bambao Mtsanga, la deuxième "gare à kwassa" de Ndzواني, après Chiroroni dans le Nyumakele. Babylone était l'un des 38 passagers - beaucoup de Grand-comoriens, des Anjouanais et quelques Malgaches. Il raconte.

"J'avais été renvoyé de Mayotte une semaine plus tôt par la PAF [Police aux frontières]. Je suis originaire de la Grande-Comore mais je vis à Mayotte depuis trois ans. J'ai attendu que ma famille m'envoie de l'argent pour repartir. La traversée m'a

coûté 120 euros. Nous étions 38, parmi lesquels plusieurs enfants. Je me souviens d'un bébé de trois mois, et de trois enfants de 7, 8 et 9 ans environ. Avant le départ, j'ai dit au passeur que nous étions trop nombreux, mais des femmes m'ont dit de me taire ; il fallait partir, elles étaient pressées. La météo était bonne. La mer aussi. La traversée a duré toute la nuit. Mais quand on est arrivé au large de la Petite Terre, il y a eu de grosses vagues. Nous étions encore assez loin de la plage. L'une d'elles est tombée directement dans le

bateau qui s'est renversé. D'autres vagues nous ont tous séparés. J'ai entendu des cris dans l'eau. J'ai nagé. Puis j'ai trouvé un jerrican sur lequel je me suis appuyé. Nous nous sommes renversés vers 5h15, et je ne suis arrivé sur la plage que vers 5h50 [d'après le lieutenant-colonel de la gendarmerie de Maore, Patrice Martinez, les premiers éléments de l'enquête indiquent que l'accident est survenu à environ 500 mètres du rivage, à un endroit où de forts rouleaux rendent la navigation difficile ; "il semble qu'une dizaine de personnes a pu rejoindre

la côte par ses propres moyens", ndr]. Quand je suis arrivé, nous étions quatre à nous en être sortis, dont une femme. J'ai vu un gardien et je l'ai appelé. Je lui ai dit qu'un kwassa avait coulé au large et il a prévenu la police. Moi je suis parti me cacher sur les hauteurs." Depuis, Babylone, qui a peur de se faire à nouveau attraper, n'a croisé aucune des têtes qui l'accompagnaient dans cette traversée.

Le naufrage de ce lundi 13 août au large de la plage de Moya, qui a mis un coup de projecteur national (lire ci-contre) sur les migrations dans l'archipel, est l'un des plus meurtriers recensé ces dernières années. Le bilan officiel fait état de 17 morts, 17 disparus et 4 personnes repêchées. Il vient compléter une liste déjà très longue (et non exhaustive) de sinistres survenus ces derniers mois entre Ndzواني et Maore, faisant de cet hiver austral 2007 une saison particulièrement funeste. Au cours du mois de juillet, cinq kwassa (connus) ont coulé, faisant près de 100 morts et disparus.

À Ndzواني, les autorités ambiguës

Nombreux sont ceux qui pensent que des haut gradés trempent dans le trafic de "clandestins".

DANS la nuit du 21 au 22 juillet derniers, un kwassa parti de Domoni fait naufrage au large de Majicavo-Koropa, ville située au nord de Mamoudzou. Bilan : un mort, 26 disparus, 9 rescapés. Le 27 juillet, un nouveau drame se déroule à quelques dizaines de mètres seulement de Domoni, lorsque le kwassa qui vient tout juste de partir se retourne, faisant quatre morts et 22 disparus (pour 14 rescapés). Entre ces deux accidents, un dénominateur commun : le passeur. Tandis que certains de ses "confrères" limitent depuis quelques temps le nombre de passagers en raison du mauvais temps -ce qui, par conséquent, augmente le tarif de la traversée-, lui n'a pas hésité à envoyer à la mort ses "clients". Connu de tous à Domoni, il n'est pourtant pas inquiété par les autorités.

A la gendarmerie de Domoni, le commandant Fattah Abdoul Wahab affirme être à sa recherche. "C'est un grand drame", dit-il. "On est en train de le rechercher. On pensait qu'il avait quitté l'île mais on vient de nous signaler qu'il est ici, à Domoni. Nous allons le retrouver et l'arrêter." Difficile de croire en sa bonne foi, quand nous-mêmes n'avons eu aucun mal à le croiser dans les rues de la vieille ville. Lorsque l'on fait remarquer au commandant Fattah que chaque jour, des kwassas partent de Domoni, mais que jamais ceux qui organisent ces traversées ne sont arrêtés, nous obtenons un silence pour toute réponse.

OFFICIELLEMENT, le discours des autorités anjouanaises certifie que tout est mis en œuvre pour lutter contre les départs de kwassas. "Notre gouvernement a toujours pris en compte cette question. Aussi, je peux vous assurer que notre police des frontières joue son rôle et tente de stopper ces émirgrants depuis le port ou l'aéroport", clame M. Fattah. Le 13 mars 2006, le ministre de la Justice, des Finances et de l'Intérieur de l'époque avait pris un arrêté (n°06/007/MIATIPCAI/MEEC) portant interdiction du trafic de passagers clandestins à destination de Maore. Son article premier précise que "le départ à destination de Mayotte d'embarcations à bord desquelles se trouvent des passagers de façon clandestine est formellement interdit". Son article second prévoit que "tout contrevenant à cet arrêté doit payer une amende allant de 1 million fc jusqu'à 1,5 million fc [2.000 à 3.000 euros]". Mais à

Ndzواني, entre la théorie et la pratique, le fossé est immense. Pour preuve : les départs ne sont pas moins nombreux qu'avant, affirment les passeurs. "C'est vrai qu'on nous surveille", dit l'un d'eux. "Mais on arrive quand même à partir en étant discrets. Tous les après-midi, les gens se rassemblent aux lieux connus et les bateaux partent. Il y a notamment beaucoup d'Africains et de Grand-comoriens en ce moment." Bambao Mtsanga, Chiroroni, Domoni : les ports de départ sont les mêmes depuis des années.

Manque de moyens, argue le commandant Fattah en guise d'explication, pour qui "nous n'avons pas la capacité de surveiller toutes les côtes et surtout d'intercepter les kwassas." Un argument là aussi difficile à croire, alors que depuis trois mois, la quasi-totalité des côtes anjouanaises est gardée par la gendarmerie, dans la crainte d'une intervention armée de l'Union des Comores.

LA VRAIE RAISON de l'impuissance des autorités se trouve ailleurs. L'arrêté pris en 2006 n'est toujours pas respecté, explique Mohamed Ahmed Mohamed, substitut du Procureur au Tribunal de première instance de Mutsamudu. "Il y a ces textes effectivement, mais depuis leur entrée en vigueur, on ne les a jamais appliqués car il paraît que d'autres dispositions vont être prises très bientôt" dit-il. D'autre part, se pose un problème juridique : "Dans notre code pénal, aucune loi n'a été prévue pour parler de cette question de la clandestinité." Si selon lui, "notre gouvernement n'a jamais baissé les bras ; actuellement nous sensibilisons sur ce sujet avec des messages à la télévision", la responsabilité de cette situation revient avant tout à la France : "Elle est la seule à pouvoir trouver la solution."

Cependant, la lenteur des autorités quant à l'application de l'arrêté ministériel pourrait trouver sa source dans une corruption généralisée. Des journalistes de l'île affirment que parmi les hauts gradés de la gendarmerie insulaire, certains n'hésitent pas à tremper dans le trafic de "clandestins". "Les passeurs sont encouragés par le prix alléchant de la traversée estimée à 150 euros par personne actuellement et la

complicité de certaines autorités, surtout de la gendarmerie qui ne fait pas son travail", estime pour sa part M. Gharibou, directeur de l'hôpital et ancien maire de Domoni cité par l'agence HZK. Racontant sa courte expérience de maire de la ville, il a affirmé que "même les rapports qu'il adressait à la gendarmerie de la ville étaient montrés aux passeurs ou à leurs chefs".

LES PASSEURS que nous avons interrogés à ce sujet affirment ne pas savoir ce qu'il se trame au-dessus d'eux. "Nous ne sommes que des employés. Nous ne savons pas avec qui nos patrons s'arrangent" dis-

"Parfois, les gendarmes nous voient. Ils ne nous disent jamais d'arrêter, juste de ne pas dépasser le poids."

UN PASSEUR DE DOMONI

ent-ils. Une chose est sûre : "On n'est jamais interpellé." L'un d'eux pense, sans en apporter la preuve, que son patron graisse la patte de certains gendarmes. "Avec le retard des salaires depuis plusieurs mois, c'est facile de corrompre" dit-il. "Parfois, les gendarmes nous voient. Ils ne nous disent jamais d'arrêter, juste de ne pas dépasser le poids".

Un autre assure qu'il a régulièrement à faire à des hautes personnalités de l'île. "Ils viennent souvent nous demander de les amener à Mayotte pour faire des courses, passer des vacances ou pour amener un membre de leur famille se faire soigner." Pour lui, un vaste réseau s'est mis en place : "J'entends des collègues qui disent que des militaires collaborent aux voyages clandestins. Que ce sont eux-mêmes qui amènent les passagers, notamment les Africains. Il ne faut pas oublier que ces gens, quand ils arrivent à Anjouan, passent par le port et l'aéroport." M. Abdou Mohamed nie ces accusations : "Les passeurs s'organisent pour faire venir un kwassa depuis Mohéli ou Ngazidja. Mais nous restons vigilants. Récemment, la gendarmerie a arrêté des étrangers qui venaient pour partir vers Mayotte." A la Police aux frontières, on confirme l'arrestation d'une dizaine de Tanzaniens. Mais le problème reste entier concernant les Comoriens. "On ne peut pas interdire à des Comoriens de venir à Anjouan", précise M. Attoumane, le chef de la PAF.

NEP et RC

RC



Migrations : au-delà des mythes

Une immigration exclusivement miséreuse que seule une lutte intense pourra étouffer. Voilà le plat que l'on veut nous faire avaler.

ALORS qu'ils ne s'intéressent que très rarement au phénomène migratoire dans l'archipel, les médias français ont repris en boucle l'information concernant le naufrage du 13 août dernier. Ainsi le 14 août, le site google.com recensait 72 articles de presse mis en ligne liés à ce naufrage, tandis que lors des précédents accidents, il n'en dénombrait qu'une demi-douzaine. Cette surenchère médiatique qui a vu notamment *Le Monde* consacrer un article, et France 2 envoyer une équipe sur place, a mis en lumière les mythes qui entourent l'immigration dite clandestine à Maore. Tenaces, ces contre-vérités veulent faire de l'immigration des Comoriens un phénomène à ranger dans la même catégorie que celle des Africains qui tentent de rejoindre l'Europe via les enclaves de Ceuta et Melilla au Maroc, ou les îles Canaries dans l'Atlantique. Quels sont ces mythes ?

1- C'est la misère qui pousse les Comoriens à venir à Maore

"L'extrême pauvreté pousse les Comoriens à tout tenter pour rejoindre Mayotte" titre le 14 août *Le Monde*, dont le correspondant, directeur de *Mayotte Hebdo*, affirme que "la pauvreté des Comores, l'absence de travail et d'espoir, conduisent la population à tout tenter pour venir à Mayotte". *L'Humanité*, de son côté, titre : "Les naufragés de la misère". Il n'est pas un journal qui n'évoque "l'Éldorado" mahorais. Ce n'est certes pas faux. Nombreux sont les Comoriens qui tentent leur chance à Maore pour échapper à la situation économique dramatique qui règne dans l'Union des Comores, particulièrement à Ndzuani.

Mais ce n'est pas non plus la seule explication. En ne relayant que celle-ci, les médias font de Maore une île comme les Canaries, une enclave française qui n'aurait aucun lien particulier avec ses voisins : il s'agit là d'une oeuvre de propagande qui consiste à passer sous silence la situation particulière de Maore au sein de l'archipel des Comores -sur France 2, on a même entendu ceci : "Mayotte est à 70 kilomètres de la première des îles Comores" ! Les migrants ne seraient que des miséreux en quête d'un mieux vivre dans un pays du Nord. C'est négliger les liens familiaux qui persistent, malgré la séparation de 1975. Comme le fait remarquer un communiqué du collectif Comores Masiwa Mane, "face au drame du 13 août 2007, les médias français se contentent de dire que ce sont des "clandestins Comoriens" qui souhaitent se rendre dans "l'île française de Mayotte". Or les choses ne sont pas aussi simples".

Depuis l'instauration du visa Balladur en janvier 1995, nombre de personnes vivant à Maore auparavant en toute légalité sont devenues, du jour au lendemain, clandestines. Elles y ont leurs enfants, leurs parents enterrés parfois, leur travail, leur conjoint. L'histoire de Salima dont nous évoquions le cas en janvier 2006¹ est en ce sens édifiante. Âgée de 55 ans, cette mère de cinq enfants dont trois filles -une de 19 ans, les deux autres, des jumelles, de 22 ans-, elles-mêmes mères de deux enfants chacune, tous nés à Maore, n'avait jamais demandé de titre de séjour. "Quand elle est arrivée à Mayotte, on n'en demandait pas. Les gens n'avaient pas besoin d'avoir des papiers", nous racontait à l'époque l'une de ses filles. Le 5 janvier 2006, alors que des policiers organisaient une descente dans son quartier de Majicavo-Koropa,

Salima faisait partie des personnes arrêtées. Arrivée à Maore quatorze années auparavant, elle était reconduite à la frontière le soir même. "On est venues à Mayotte en 1992", racontait l'une de ses filles. "Moi j'avais 5 ans. Avant on vivait à Tsembehou [Ndzuani, ndr]. Mon père était venu ici travailler, puis on l'avait rejoint. On était venues en avion, on a même le tampon [de la Police aux frontières, ndr] sur notre passeport. A l'époque, il n'y avait pas de visa, les gens étaient libres. Mais trois ans après notre arrivée, mon père est mort. Ma mère a dû se débrouiller pour nous donner à manger. Elle a travaillé dans les champs. Nous, on a fait toutes nos études ici. Ses cinq enfants vivent à Mayotte. Depuis 1992, c'était la première fois qu'elle se faisait arrêter."

A 55 ans, Salima s'est trouvée dans l'obligation de refaire sa vie dans un village où elle n'avait plus aucune attache. "Comment puis-je comprendre, moi qui ai vécu à Mayotte depuis 14 ans ?" disait-elle quelques jours après son "retour" au village natal. "Il y a des gens qui sont arrivés en kwassa depuis moins de trois ans et qui obtiennent des papiers. Nous on est là depuis 14 ans et on n'a rien." Depuis, Salima est revenue en kwassa. Elle fait partie de ces "clandestins" selon les médias.

QUE DIRE DU CAS d'Inaya, qui habite une petite maison à deux pas de la plage de Mjombi, une crique de Domoni qui sert de port de départ des kwassas ? Lorsque nous l'avons rencontré en novembre 2005², elle affirmait avoir rejoint cinq fois Maore en kwassa. Clandestine récidiviste ? Pas vraiment. Si Inaya est née à Ndzuani, elle a

passé quinze ans de sa vie à Maore, sur les traces des membres de sa famille installés là-bas depuis des lustres. Ses propres enfants y ont grandi, étudié, se sont mariés et ont eu eux aussi des enfants. Parce que Maore est aussi chez elle, Inaya y est allée plusieurs fois. "La première fois pour me pro-

"Quand elle est arrivée à Mayotte, les gens n'avaient pas besoin d'avoir des papiers."

LA FILLE DE SALIMA

mener et rendre visite à ma famille. La deuxième fois aussi" explique-t-elle. Deux voyages effectués en avion. Elle ne se rappelle pas de la date. "C'était il y a longtemps" lançait-elle en novembre 2005, "bien avant que la route soit fermée" - entendez l'instauration du visa en 1995. "La troisième fois, j'ai pris une barque ici à Mjombi avec un frère pour rattraper les obsèques d'un autre frère qui s'est suicidé à Nyambadao [un village du sud de Maore, ndr]. A l'époque, on ne se cachait pas en arrivant là-bas par la mer, ni en quittant ici." L'annonce du mariage de l'une de ses filles restée à Domoni et la voile de nouveau sur le chemin du retour vers son île. Les noces terminées, elle prend le premier kwassa... "Ma vie s'était faite à Maore où j'étais habituée à vivre après 15 ans. Je devais retourner à Ndzuani pour la famille, mais je n'étais plus ici chez moi. C'est à Maore que je travaillais et gagnais de quoi nourrir ma famille. Je n'avais pas de papiers parce que je n'ai pas pensé à les faire à temps, mais je me sens chez moi à Mayotte" expliquait-elle. On est là bien loin des poncifs véhiculés ●●●

Ci-dessus, une traversée en kwassa en 2005.

(Imaz Press Réunion)

décryptage migrations

... par la pensée dominante, selon lesquels seule la misère pousse les Comoriens à tenter la traversée... Ils sont pourtant nombreux dans ce cas, à prendre le kwassa pour voir la famille, retrouver les enfants, trouver un emploi pendant six mois et repartir. Dernier détail : en 1995, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) comptait 0 clandestin à Maore. En 2002, ils étaient 40.000. "Parmi ces chiffres il y a tous ceux qui ont toujours vécu à Mayotte, qui n'étaient pas clandestins et qui le deviennent depuis la loi Balladur de 1995", précise Corneille Mandja, ancien président de la Ligue des droits de l'Homme à Maore.

2- La porte dérobée de l'Europe

C'était un titre du Monde en 2006. C'est également l'idée reprise par France 2 dans son récent reportage. Faux, et archi faux. D'abord parce que les Comoriens souhaitaient se rendre en France ne le

Depuis des années, ces derniers sont comparés aux pires des meurtriers. Tous dans le même sac : profitant de la situation, s'enrichissant sur la misère des autres... La réalité est toute autre. La plupart sont des pêcheurs au train de vie extrêmement limité. De simples "employés" qui ne font que transporter des passagers pour le compte d'un patron, propriétaire de la ou les barque(s).

Certes, les récits de traversées qui se finissent à l'eau parce que les passeurs ont ordonné aux passagers de sauter pour pouvoir échapper aux forces de l'ordre sont avérés. Les cas de surcharge des kwassas sont nombreux, comme le montre la récente arrestation au large de Sada, par la PAF, d'une barque comptant huit zébus en plus de la vingtaine de passagers. "Mais comme partout, il y a des fous de la mer. Des têtes brûlées qui ne veulent rien comprendre, qui embarquent plus de 20 personnes, 30, 40... Ces gens là ne connaissent pas la mer en réalité. On les trouve surtout dans le Nyumakele" dénonçait un passeur de Domoni,

Louffi, en novembre 2005¹. Un recensement des kwassas partis depuis Bambao Mtsanga en avril-mai 2006, effectué par les militants de l'Observatoire de l'émigration clandestine anjouanaise (OECA), démontre que tous les passeurs n'abusent pas de leur pouvoir. Selon cette étude, les kwassas étaient la plupart du temps constitués de moins de 15 personnes (5 cas sur 9), alors qu'un seul, parti le 22 mai, dépassait les trente passagers (36). Sur ces neuf départs, deux ne sont pas arrivés à leur destination.

PÈRE DE FAMILLE soucieux de la scolarité de ses enfants l'un d'eux est inscrit dans une école privée qui coûte cher. Louffi a commencé à "traverser" des passagers en 1994. "Quand j'ai besoin d'argent, je fais les démarches auprès des propriétaires et parfois, ce sont eux qui font appel à moi, s'il y a un voyage programmé", expliquait-il en 2005. Il touchait alors 75.000 fc (150 euros) pour la traversée. Un salaire plus que correct comparé au revenu moyen de l'île, mais qui ne tient pas compte des risques encourus. Car l'on oublie bien souvent que quand un kwassa coule, les passeurs s'en sortent rarement.

Depuis quelques années, la Justice française tient à réprimer cette activité. Les peines encourues sont souvent très lourdes, allant jusqu'à 3, 4 ans de prison. Les effets sont cependant nuls - compara-

bles à l'emprisonnement de petits dealers de cocaïne tandis que les gros trafiquants continuent leur business. Intercepté en 1997 à l'entrée de Bouéni, Louffi a été condamné une première fois à huit mois d'emprisonnement ferme. Six ans plus tard, le passeur tombait à nouveau dans le piège de la brigade nautique mahoraise, en septembre 2003, et écopiait d'une peine plus lourde -20 mois de détention. Malgré tout, il nous affirmait être prêt à s'y remettre. "On ne dit jamais qu'on ne reprendra pas un chemin qu'on a pris une fois. Quand j'ai la corde, je n'hésite pas à la faire."

4- Les responsables sont les autorités comoriennes

Difficile de ne pas accorder du crédit à cette thèse. Les autorités anjouanaises, non seulement ne font rien pour éviter les départs de kwassas, mais en plus y participent, du moins pour certains de leurs responsables (lire page précédente). Cependant, il convient de replacer dans son contexte géopolitique et historique cette assertion.

Tout d'abord, comme l'affirme l'ancien président de la Ligue des Droits de l'Homme à Maore, Corneille Mandja, "les Comoriens considèrent que Mayotte n'est pas un territoire français et espèrent toujours sa rétrocession." La communauté internationale n'ayant pas reconnu la légitimité de la France à Maore, les autorités comoriennes, qui revendiquent toujours le retour de l'île dans l'ensemble national, n'ont aucune raison d'interdire ce qui ne s'apparente, pour elles, qu'à des déplacements de population à l'intérieur des frontières. Dans cette perspective, le seul reproche que l'on peut faire aux autorités comoriennes est de ne pas faire respecter certaines règles de sécurité.

Si l'on peut, comme l'ont fait nombre d'associations ces dernières semaines, déplorer le "laxisme" des autorités comoriennes, il ne faut pas perdre de vue l'autre partie prenante, tout aussi responsable de ces tragédies : la France. En instaurant un visa en 1994 pour tout ressortissant comorien souhaitant se rendre à Maore, en dépit des liens familiaux très forts qui ont continué à se développer malgré la séparation, celle-ci a ouvert la vaine des tragédies maritimes et des trafics en tous genres. Elle avait pourtant su éviter dans un premier temps ce type de décision unilatérale. Si la séparation en 1975 vit la mise en place d'un visa, lorsqu'elle arriva au pouvoir en 1981, la gau-

che française l'annula. Durant une quinzaine d'années, les Comoriens pouvaient se rendre librement, sans remplir aucune formalité administrative, à Maore. L'immigration était alors assez faible, basée sur des échanges commerciaux et familiaux. Dans les années 1980, il était banal de se rendre à Maore depuis l'une des autres îles, en bateau ou en avion, pour voir la famille, trouver du travail ou même faire ses courses. Les accidents étaient alors très rares, car les barques peu chargées. Mais lorsque commença au début des années 1990 le processus d'intégration de l'île aux institutions métropolitaines, la politique migratoire de Paris changea du tout au tout.

En 1993, alors que les premières grèves secouent l'île, les leaders politiques mahorais incapables de répondre aux attentes de la population agitent le chiffon rouge de l'immigration, qui devient pour la première fois l'explication de tous les maux. Ils réclament la mise en place d'un visa entre Maore et les autres îles de l'archipel. Des manifestations sont organisées pour faire pression sur les pouvoirs publics. De son côté, Edouard Balladur, alors Premier ministre et candidat à la présidence, escompte satisfaire à la demande des Mahorais pour gagner leurs suffrages. Le 18 janvier 1995, son gouvernement instaure un visa pour tout ressortissant comorien souhaitant se rendre dans l'île restée française : il est depuis appelé "visa Balladur". Un visa qui, depuis une dizaine d'années, est quasi impossible à obtenir.

C'est depuis cette date que remontent les premières disparitions en mer -du moins leur recensement. Si "le véritable bilan est impossible à établir", assure Mélanie Portmann, ancienne coordinatrice de l'OECA, on peut l'estimer à 3.000 victimes depuis dix ans. A titre d'exemple, selon une étude de l'OECA, entre le 1^{er} juillet 2000 et le 31 décembre 2001, les accidents de kwassas avaient fait 183 morts (et 224 rescapés) pour 17 naufrages.

5- La solution : les expulsions

Au lendemain du naufrage du 13 août, le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, Brice Hortefeux, envoyait un communiqué complètement hors sujet. Après avoir "déploré" cet accident, il rappelait que "plus de 16.000 Comoriens ont été éloignés en 2006". Selon le ministre proche de Sarkozy, "ce nouveau drame (...) illustre tragiquement les risques que font courir les trafiquants qui exploitent la misère de ces migrants". Dans ce même communiqué, il "confirme la détermination totale du gouvernement à poursuivre sans répit la lutte contre ces filières criminelles". Quelques lignes plus tôt cependant, il affirmait que c'est parce que l'embarcation "tentait d'échapper à la vigilance des moyens de surveillance côtiers" qu'elle a "emprunté une voie difficile avant de chavirer". Un aveu qui ne dit pas son nom... Il ne lui viendrait pas à l'esprit que c'est l'intensification de cette lutte qui est à l'origine de la multiplication des drames. En effet à cause des risques, les passeurs empruntent des voies dangereuses pour échapper aux deux radars installés en 2005 dans le lagon. Nombreux sont ceux qui, désormais, tentent de rejoindre Maore en la contournant par le sud. Or, affirme un géographe mahorais, la barrière corallienne est très dangereuse à partir de Sada jusqu'à Saziley. Qu'à cela ne tienne : on préfère jouer avec la vie des clandestins plutôt que de trouver une solution alternative. La preuve : le territoire va être prochainement équipé d'un troisième radar pour intercepter les embarcations.

NOMBRE DES PASSAGERS du kwassa qui a coulé le 13 août étaient des personnes récemment reconduites à la frontière. Cela n'empêche pas les autorités de réaffirmer leur volonté d'atteindre l'objectif chiffré à 12.000 reconduites cette année. Pourtant, ce n'est un secret pour personne, la politique du chiffre n'a résolu en rien le problème de l'immigration "clandestine". Renvoyés un jour, les "clandestins" reviennent le lendemain. En juillet, le directeur de la PAF lui-même le reconnaissait. Dans un entretien accordé au Mahorais, il déclarait : "Il faut être lucide, sur les 13.500 étrangers reconduits à la frontière [en 2006], combien sont revenus ?"

"Il faut être lucide, sur les 13.500 étrangers reconduits à la frontière [en 2006], combien sont revenus ?"

L'EX-DIRECTEUR DE LA PAF DE MAORE

font que très rarement par Maore. La plupart possédant la double nationalité ou ayant un membre de la famille installée en France², il n'ont pas besoin de passer par Maore pour rejoindre la France. D'autre part, si les médias pré-cités s'étaient renseignés, ils sauraient que l'obtention d'un visa pour Maore ne permet en aucun cas de rejoindre la France, ni l'Europe. En effet, le visa d'entrée sur le territoire mahorais est propre à ce territoire, et ne permet pas d'aller plus loin. Pour rejoindre la France ou la Réunion, il faut demander un autre visa, très difficile à obtenir.

3- Les passeurs sont des salauds

Selon une dépêche AFP du 20 août, le pilote de l'embarcation qui avait fait naufrage le 13 août a été mis en examen et écroué. L'homme, dont l'identité et la nationalité n'ont pas été précisées, a "reconnu avoir déjà piloté à de nombreuses reprises des embarcations de ce type entre Anjouan et Mayotte et avoir été condamné pour cela à deux reprises, ce qu'a confirmé l'enquête". Encore un salaud de passeur qui va payer !

¹ Lire *Kashkazi* n°23, janvier 2006

² Lire *Kashkazi* n°18, novembre 2005

³ La diaspora comorienne en France est estimée à environ 800.000 personnes.

mtsamdu, ngazidja, pleure ses morts

DARSALAM. CE QUARTIER DE MTSAMDU,

village du Washili, au nord-est de l'île de Ngazidja, est encore sous le choc. Parmi les victimes du naufrage d'un kwassa, le 3 juillet au large de Domoni, sept étaient originaires de ce quartier. Blottie dans un coin de la minuscule pièce qui fait office de salle de séjour dans sa case en tôle, Ma Halima est effondrée. Elle a perdu ses deux filles, Halima, qui avait moins de 25 ans, et sa petite sœur, Moinourou, âgée de 8 ans. Toutes deux faisaient partie des dix habitants de Mtsamdu qui s'étaient rendus à Ndzuani pour monter dans la même embarcation.

Halima revenait de vacances passées auprès de sa mère. Vivant en situation irrégulière à Maore, elle avait passé quelques temps au village, pendant que son conjoint était rentré en France. "Elle avait décidé de retourner à Mayotte de peur de complications pour la première grossesse qu'elle venait de débiter", explique sa mère. "C'est également pour des raisons sanitaires, que Moinourou a fait partie du voyage", poursuit Ahamad Abdou Islam, alias Barouf, adjoint au préfet de la région et habitant de Mtsamdu. Quant à Fatouma et Hamida, deux autres jeunes filles du quartier, "elles espéraient refaire leur vie à Mayotte", indique un jeune homme du village...

Au total, quatre femmes et trois enfants entre 5 et 8 ans, tous originaires de Mtsamdu, ont péri dans

ce naufrage. Seuls trois sur les dix ont échappé à la mort, parmi lesquels Jevredi, considéré comme l'organisateur de cette expédition. "C'est vrai que je vis à Mayotte depuis longtemps et que je viens régulièrement à Ngazidja. C'est mon dix-huitième voyage", affirme ce jeune, qui se défend d'avoir une quelconque responsabilité dans cette aventure fatale. "Comme je connais bien Mayotte, ces gens étaient rassurés de partir avec moi. Je n'ai incité personne à partir. La seule personne que j'ai emmenée avec moi, c'est un petit garçon de la famille qui avait 5 ans et qui est mort dans mes bras", se défend Jevredi.

Selon lui, il y avait une vingtaine de passagers à bord du kwassa. "Nous sommes partis de Domoni. La météo ne présentait pas beaucoup de risques. Nous étions à une heure des côtes parce qu'on apercevait encore les lumières. Le téléphone portable d'un des pilotes a sonné, mais celui-ci n'entendait rien à cause du bruit du moteur. On l'a appelé une deuxième fois, puis une troisième fois. Au bout du troisième appel, les pilotes ont éteint les moteurs pour entendre leur correspondant. C'est à ce moment là qu'une vague a renversé la barque. Nous nous sommes tous trouvés dans l'eau. Les pilotes ont rapidement détaché les moteurs, permettant ainsi à la barque de se redresser. Mais il n'y avait plus rien à faire. Certains passagers

avaient déjà coulé. D'autres se sont accrochés à des bouées de fortune et ont été emportés dans le noir. Sept d'entre nous sont morts dans la barque et on a aperçu les corps dans l'océan. Je pense qu'il était 16 heures le lendemain, lorsqu'une pirogue de pêcheurs nous a retrouvés", raconte Jevredi.

Au bled, ce 3 juillet est marqué d'une pierre noire. "C'est une journée de deuil que nous entendons commémorer chaque année pour sensibiliser les gens sur les risques de l'immigration", affirme l'adjoint au préfet de la région.

Posé sur les versants volcaniques du Karthala, le village n'offre rien qui retiendrait ses habitants sur ces terres arides. Mais contrairement aux villages voisins, Mtsamdu compte peu de migrants. Une vingtaine de ressortissants vivrait à Maore. L'installation de ces personnes sert cependant de pompe aspirante pour d'autres candidats même si, selon Barouf, leur principale motivation serait d'ordre sanitaire. "La complication des démarches administratives pour l'obtention d'un visa et l'incompétence des établissements hospitaliers de l'île, expliquent en grande partie le recours aux voies illégales", affirme-t-il. Comme pour étayer son propos, il révèle que "trois malades [des femmes, ndr] sont partis pour Mayotte, juste avant le dernier drame".

KAMAL'EDDINE SAINDOU

AFFAIRE BIC-NICOM

Une bombe à retardement

Comment un conflit banal entre une banque et son client est-il devenu une affaire d'Etat menaçant l'équilibre financier du pays ? De la corruption judiciaire aux luttes d'influences en passant par le marché du ciment, les enjeux dépassent de loin les seuls Christian Gout et Shemir Kamoula. Enquête.

“EUX, *ce qu'ils veulent, c'est renverser le gouvernement.*” La phrase lâchée par le vice-président Idi Nadoim à propos de l'affaire Bic-Nicom, rappelle si besoin était le tour passionnel et hautement politique qu'ont pris les derniers rebondissements du feuilleton judiciaire opposant la Banque industrielle de commerce (Bic), à l'entreprise de Shemir Kamoula. Réunions au plus haut sommet de l'Etat, menaces de sanctions économiques proférées par les institutions financières françaises, coup de balai au sein du Palais de justice... et même pénurie de riz : si l'affaire n'est toujours pas terminée, ses conséquences actuelles et à venir font peser un climat lourd d'inquiétude sur Moroni.

Le feuilleton débute en 2005. La presse s'y intéresse en octobre, sollicitée par M^r Mzimba, l'avocat de Shemir Kamoula, qui explique que la Bic a fait subir à son client *“une rupture abusive de contrat inacceptable”* en fermant ses comptes commerciaux, après avoir repéré des anomalies sur des documents fournis par Nicom¹. *“Etant la seule banque des Comores, la Bic asphyxie par sa décision l'entreprise qui ne dispose d'aucun recours sur place pour poursuivre ses activités”*, soutenait l'avocat. La direction de la banque avait de son côté porté plainte au pénal pour *“faux et usage de faux”* contre Nicom. Après avoir entendu les parties, le parquet classera cette plainte sans suite pour *“charges insuffisantes”*, avant de relaxer Shemir au cours d'une citation directe sollicitée par la Bic.

L'affaire ne resurgit que plus d'un an et demi plus tard dans l'opinion publique où elle fait l'effet d'une bombe. La justice, qui a poursuivi la procédure civile sollicitée par Shemir, condamne en mai dernier solidairement la banque et son directeur général, à verser au plaignant la somme de 3,8 milliards de fc (7,7 millions d'euros), à titre de dommages et intérêts, pour avoir fermé unilatéralement ses comptes commerciaux. La Bic fait appel. Le 24 mai, les dommages et intérêts sont revus à la baisse, fixés cette fois à 1,4 milliard de fc (2,8 millions d'euros) avec obligation de consigner 600 millions (1,2 million d'euros) à la Banque centrale. Le versement du montant restant est soumis à un jugement sur le fond.

Deux jours plus tard, un décret signé du ministre de la Justice et de son collègue assurant l'intérim des Finances, exonère les banques du principe de l'exécution provisoire. Son effet rétroactif évite à la Bic de payer la consignation. Convoqué le 14 juin, celui-ci quitte deux jours plus tôt Moroni pour la France. Il est condamné par contumace à une peine de quelques mois de prison, mais le Parquet fait appel de cette décision. Le 21 août, Shemir Kamoula tient une conférence de presse avec son *“médiateur”*, Youssouf Mliva, annonçant



Le nouveau ministre de la Justice de l'Union, Mourad Said Ibrahim, frère de l'avocat de la Bic.

publiquement qu'il est disposé à chercher une solution négociée avec la Bic. Sans effet. Enfin le 24 août, le procureur général, le premier président du tribunal et plusieurs magistrats sont remplacés, officiellement dans le cadre d'une restructuration du système judiciaire.

DANS LA CAPITALE, ces multiples rebondissements font scandale. Alors que la Bic fait savoir qu'elle ne dispose pas des réserves suffisantes pour payer ce qui lui est demandé, les milieux économiques manifestent leur inquiétude par la voix de l'Organisation patronale des Comores (Opaco), qui déplorait le 12 juin *“la passivité avec laquelle le gouvernement a suivi ce dossier. En sa qualité d'actionnaire de la Bic, de garant de la stabilité des systèmes monétaire et financier du pays, [il] a entre ses mains tous les moyens pour intervenir dans ce dossier”*. Quelques jours plus tôt, M^r Harmia, qui défendait Nicom aux côtés de M^r Mzimba, déplorait au contraire l'immixtion du gouvernement dans la justice, estimant que le décret exonérant les banques du paiement de la consignation *“a déplacé l'enjeu, il ne s'agit plus*

d'une affaire Bic-Nicom, mais d'une affaire entre Nicom et le gouvernement”.

Cette vision de l'affaire est largement véhiculée par les médias grâce à la campagne de presse offensive que mène Shemir Kamoula entouré de ses deux avocats. Il faut dire que l'histoire est belle : Shemir, franco-comorien d'origine indienne au regard sombre et aux bras tatoués, *“voyage peut-être mais pas voleur”*, parti de pas grand-chose pour devenir numéro un du ciment dans le pays, aurait vu son ascension économique brisée par un directeur de banque arrogant, à peine dégrossi du moule colonial et avide de protéger les intérêts de ses amis -l'exportateur français Eli Bicclair, en particulier. Et le directeur de Nicom de raconter comment Christian Gout lui aurait dit : *“On ne vous aime pas, il faudrait que vous quittiez notre banque”*, et aurait expliqué à des tiers qu'il ne supporterait pas ses tatouages. En fermant ses comptes commerciaux, la Bic l'a coupé de ses fournisseurs internationaux qui ont fini par se détourner de lui, nous a-t-il précisé en désignant les entrepôts déserts de

Nicom. *“Tout ça, tout ce que vous voyez, c'est foutu à cause de lui. Cet homme m'a détruit.”* *“Il s'agit d'un crime économique”*, commente M^r Mzimba. *“Il avait 200 employés qui sont aujourd'hui au chômage, il payait 600 millions [120.000 euros, ndr] d'impôts à l'Etat !”*

De leur côté, les avocats font de cette affaire une bataille pour l'indépendance de la justice, menacée selon eux par le comportement anachronique de la direction française de la Bic et

“Il s'agit d'un crime économique. Il avait 200 employés qui sont aujourd'hui au chômage.”

MAÎTRE MZIMBA, AVOCAT DE NICOM

par les pressions de l'Etat français sur le gouvernement comorien. *“Les Comores ne sont pas une République bananière”*, lançait M^r Harmia le 5 juin lors d'une conférence de presse. *“La Bic s'est trompée d'époque et de pays... La justice comorienne est souveraine. Nous la saluons.”* Et M^r Mzimba d'enchaîner : *“Comment un cadre de très bas niveau peut-il manipuler les ministres, terro- ●●●*

décryptage enquête

... riser notre pays ? La Bic a eu un comportement de bandit. " Autre cible de leurs attaques, les interventions du gouvernement et particulièrement de l'actuel ministre de la Justice, Mourad Said Ibrahim, qui tente par tous les moyens de modérer les ardeurs du tribunal sur cette affaire. Excepté quelques discrètes déclarations de M Fahami, la Bic brille quant à elle par son silence. Tandis que Shemir mobilise deux avocats comoriens, travaille en liaison avec un cabinet parisien et s'est associé les services d'un comptable expérimenté en matière de joutes financières, la banque se contente de déléguer l'avocat habituel de l'ambassade de France et ne fait pas recours aux services juridiques de sa maison mère, la Banque nationale populaire (BNP-Paribas). Tout semble indiquer qu'elle a désér-

de bon ton de prendre du recul vis à vis du statut de victime accordé à Shemir Kamoula par la justice, et de ses prétentions à se faire rembourser une somme jugée déraisonnable. On lui reproche à demi-mot de mettre en péril l'équilibre du pays en défendant ses propres intérêts. L'Opaco, qui demandait le 13 juin aux autorités de "se ressaisir pour trouver (...) une solution équitable, respectueuse des intérêts supérieurs du pays et qui puisse préserver la solvabilité de l'Union des Comores au niveau international " - autrement dit en évitant à la banque de payer la somme due à Shemir - s'est ainsi désolidarisé de l'importateur.

En filigrane, des sources qui se disent bien informées affirment que Shemir Kamoula a bien produit des faux documents -il l'aurait même reconnu devant témoins en ajoutant : "Et alors ?" Cette accusation, ses avocats ne veulent cependant plus en entendre parler. "Est-ce qu'il a truané la banque ? On n'en est plus là. La justice a tranché en le relaxant", explique M' Mzimba.

"Le contentieux est maintenant strictement commercial." La culpabilité ou non de l'homme d'affaires est pourtant à la source de tout l'imbroglio politico-judiciaire dans un contexte où la crédibilité du tribunal est mise en cause. S'il a réellement commis ce faux, c'est toute l'institution judiciaire qui vacille -donnant de l'eau au moulin de la Bic qui prétend que face à la corruption de la justice, elle ne peut agir qu'au niveau politique. Son innocence mettrait au contraire en évidence une réelle volonté de nuire de la part de la banque.

OR, LES PÉRIPIÉTIES judiciaires n'ont pas permis de discuter du fond de l'affaire, affirme une source proche de la Bic (lire ci-contre). Sur les deux accusations portées par la banque, une seule aurait été discutée -et c'est de celle-ci dont parle le plus volontiers Shemir Kamoula. "Une personne que je ne connaissais pas, un 'je viens', m'a demandé un devis pour 15 millions [30.000 euros] de matériaux de construction", nous a-t-il expliqué. "Au bout d'une semaine, il revient en me disant qu'il a fait un virement. J'ai envoyé l'information à ma banque en France pour lui dire de me faire signe quand l'argent serait viré. Une semaine après, l'argent n'est toujours pas arrivé. J'ai dit à ma banque : 'Questionnez la Bic, pour savoir où est l'argent' [le client de Nicom disait posséder un compte à la Bic, ndr]. La Bic a répondu que l'avis de crédit était un faux. J'ai cherché à retrouver le client puis, comme personne n'était lésé dans l'histoire, j'ai laissé tomber. C'est alors que Gout me convoque. Il me tend une feuille blanche et me dit : 'Avouez que c'est vous qui avez fait ce faux ou j'appelle le procureur.' Il m'a accusé d'avoir fait un autre faux, auparavant, pour demander un virement de mon compte à moi sur celui de mon fournisseur. Mais le virement avait bien été effectué. Si le document était faux, pourquoi en avaient-ils tenu compte pour m'accuser ensuite ?" Et d'interroger : "Pourquoi moi qui avais un chiffre d'affaires de 4 milliards [8 millions d'euros, ndr], qui suis installé ici avec une réputation, j'aurais fait un faux document pour 15 millions sur lesquels je n'aurais aucun bénéfice ? Alors que je n'ai aucun problème avec la banque ! Je ne lui dois rien", lance-t-il en sortant une lettre de sa banque française attestant qu'il règle à temps toutes les échéances de ses crédits.

Si la première accusation (liée au client qui a disparu dans la nature) peut paraître douteuse, une source sûre proche de la Bic atteste qu'un échange de correspondances entre celle-ci et le fournisseur Morema a bien eu lieu concernant un faux document fourni par Shemir. Cette source indique aussi que contrairement à ses dires, le patron de Nicom est lourdement endetté auprès de la seule banque commerciale du pays. S'il est loin d'être le seul dans ce cas, "il

ne fait pas d'effort pour régler ses échéances et préfère faire transiter de l'argent par son compte en France", prétend notre interlocuteur. Shemir accuse par ailleurs Gout et son équipe de l'avoir brusquement et sans raison privé des facilités de crédit accordées par l'ancienne direction, avec qui "tout se passait très bien". Dans ce contexte de relations difficiles avec l'établissement bancaire, est-il imaginable que l'importateur ait utilisé une lettre de crédit fictive non pour détourner de l'argent, mais pour faire patienter un banquier ou un créancier ? Ou bien la Bic a-t-elle monté de toutes pièces un traquenard pour se débarrasser d'un client indésirable ? Les deux scénarios paraissent aussi irréalistes l'un que l'autre. Certes, en relaxant Shemir pour "charges insuffisantes", la justice a tranché. Mais en rejetant l'argument de la Bic selon lequel produire de faux documents est en soi un préjudice moral et un danger précédent, elle n'a pas cherché à savoir si oui ou non il avait produit ces documents, ce qui aurait pu lever définitivement le doute.

2. La justice corrompue ?

L'AMBASSADEUR de France C. Job ne s'est pas gêné pour le dire : "Les juges du tribunal de Moroni sont corrompus." Des opérateurs économiques qui ont suivi l'affaire de près confirment, indiquant que le directeur de Nicom, sûr de sa victoire future, a "arrosé" et distribué des promesses pour obtenir des soutiens dans les milieux économique et judiciaire -l'un d'eux prétend avoir été approché dans ce sens. Des membres du tribunal nous ont indiqué émettre des doutes quant à l'origine de l'acquisition de biens de certains magistrats -sans disposer de preuves. Mais du côté de Nicom, on retourne l'accusation : "La Bic a tenté de momayer le soutien des magistrats", lance M' Mzimba. Sans preuve non plus. L'ancien procureur de la République Jeannot, souvent cité par les avocats de Shemir comme l'objet de pressions émanant de la banque, indique que Christian Gout l'a contacté en 2005 "pour me demander d'examiner les charges pesant contre Nicom, mais non pour me proposer de l'argent".

Un certain nombre de faits poussent cependant à s'interroger sur le traitement du dossier par la justice comorienne. La plainte déposée par la Bic contre Nicom en juin 2005 aboutit à une relaxe "faute de charges suffisantes". Jeannot, le procureur de la République de l'époque, indique avoir interrogé son substitut sur sa décision de classer l'affaire après avoir été

"La banque [estimait] que ses relations avec un client pratiquant des actes frauduleux n'avait plus lieu d'être."

UN PROCHE DU DOSSIER

contacté par le directeur de la Bic. "Il y avait un seul papier dans ce dossier : la facture proforma de Nicom signée par un 'je viens'", affirme-t-il. Or, des proches de la Bic et des opérateurs économiques prétendent que le dossier contenait à l'origine d'autres documents : "Le PV d'enquête de la gendarmerie qui accusait Shemir et l'avis de crédit" notamment, disent-ils. Faux, rétorque Jeannot. "Et s'il manquait des pièces au dossier, pourquoi ne pas les avoir rapportées ?"

Ce n'est pas tout : aux dires de proches de la banque, la plainte qui a été classée par le procureur était la seconde déposée par la Bic. La première, transmise au parquet par la gendarmerie, se serait mystérieusement volatilisée sans laisser de trace.

Ces zones d'ombre dans le traitement judiciaire de l'affaire sont mises en évidence dans un rapport commandé par l'ancien ministre de la Justice, M'madi Ali, peu après l'élection de Sambi. La plus grosse irrégularité relevée concerne la disparition du dossier de la plainte

au pénal contre Shemir pour escroquerie et usage de faux, introuvable au greffe et effacé des fichiers informatiques de la gendarmerie.

3. Les voies parallèles de la Bic

SI LE TRIBUNAL a pu paraître acquis à la cause de Nicom, c'est aussi que la Bic a délibérément emprunté des voies parallèles pour parvenir à ses fins, zappant de fait le système judiciaire. Après le classement de sa plainte par le substitut du procureur, le directeur de la Bic demande à rencontrer Jeannot, alors procureur de la République. "Il m'a demandé de me pencher sur le dossier, qu'il y avait quand même des éléments à charge", dit celui-ci. "Je lui ai répondu qu'il pouvait nous apporter tous les éléments de preuve dont il disposait pour reconsidérer le dossier. Il n'est jamais venu."

Mais c'est au cours de la procédure civile intentée par Nicom que la banque semble se désengager totalement, n'opposant aucune conclusion convaincante au dossier fourni à la justice par l'homme d'affaires. Manquant de spécialistes en matière de commerce et de finance, les juges s'en remettent facilement au top bien ficelé qu'a concocté pour eux le conseil financier de Shemir, avec les conclusions que l'on connaît. Le comptable a en effet produit une simulation tenant compte non pas des bénéfices ou du chiffre d'affaire de l'entreprise, mais du "manque à gagner" causé par son éjection du circuit des transactions internationales : confiance des fournisseurs brisée, clientèle perdue, filière désorganisée... Un rapport solidement argumenté, mais discutable. Or, la Bic ne l'a pas discuté...

N'AVAIT-ELLE RIEN à répondre pour sa défense, ou a-t-elle simplement laissé filer ? Les avocats du commerçant ont basé leur argumentation sur deux axes. Le premier consiste à différencier les personnes morale et physique face à un délit. "Il faut distinguer l'homme et l'entreprise", souligne M' Mzimba. "On ne tue pas une société qui fait travailler 200 employés, quand bien même son dirigeant serait coupable." Le second touche aux modalités des sanctions imposées par la Bic. Selon la législation française antérieure à 1975 - applicable aux Comores - un délai de six mois est exigé d'une banque souhaitant fermer les comptes de l'un de ses clients. Or les démarches effectuées par la Bic auprès de Nicom après avoir été déboutée par la justice, paraissent lapidaires : "Nous n'avons plus convenance à apporter notre concours

à votre entreprise", dit la lettre de M. Gout qui a précédé la rupture de l'accès au crédit.

"La banque estimant que ses relations avec un client pratiquant des actes frauduleux n'avait plus lieu d'être, elle a retiré sa confiance", expliquent des proches du dossier. Pourquoi dans ce cas n'a-t-elle pas délié un préavis en bonne et due forme ? La Bic argue par ailleurs que les comptes de Nicom n'étaient pas fermés -mais leur ouverture était toute théorique, puisque leur propriétaire n'était plus en mesure de payer ses fournisseurs étrangers.

4. Une affaire diplomatique

IL FAUT remonter à la fin du régime Azali pour comprendre le poids de l'affaire dans les relations entre la France et les Comores. Au début de la procédure judiciaire, la direction de la Bic s'entretient avec le ministre des Finances de l'époque, Abou Oubeid. "La Bic étant une société anonyme dont les actionnaires sont la BNP, l'Etat et des particuliers, il était normal

"On va être obligés de marcher sur quelques principes pour ne pas que le régime saute."

IDI NADHOIM, VICE-PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES

té le champ judiciaire pour livrer bataille sur le plan politique, prêtant le flanc à toutes les critiques scandalisées par ce comportement "audessus des lois". Car des menaces de sanctions économiques françaises ont suivi de près le jugement du tribunal : on parle rien de moins que de "sortie des Comores de la zone franc"...

ON COMPREND MIEUX, alors, que ce différend entre une banque et son client soit devenu une affaire d'Etat. On est même tenté de voir dans cet inavouable enchaînement de sur-enchères une machination destinée à déstabiliser Sambi, enfermé dans un dilemme : mettre à mal l'indépendance de la justice et céder aux injonctions françaises, ou prendre le risque de voir le pays dériver dans un cycle infernal de blocages financiers, de crise monétaire et de pénuries qui le rendront encore plus vulnérable sur le plan social - "une prise en otage du pays", selon les mots de l'Opaco. "Cette affaire a valeur de test pour la France", avait averti l'ambassadeur Christian Job au début du mois de mai lors d'une conférence de presse. "On va être obligés de marcher sur quelques principes pour ne pas que le régime saute", semble lui faire écho le vice-président Idris Nadhoim.

Comment cette affaire d'apparence anodine a-t-elle pu déboucher sur des enjeux aussi explosifs ? Si le silence de la Bic -sa direction n'a pas souhaité s'exprimer et son avocat était en France lors du bouclage de cette édition- n'aide pas à éclairer ses rouages, on peut tenter de l'interpréter selon différents niveaux de lecture.

1. Les zones d'ombre de Shemir

AU SEIN de l'élite politico-économique, il est

harmia / mourad : des conflits d'intérêt ?

L'affaire Bic-Nicom a cristallisé la sourde lutte d'influence que se livrent les avocats Harmia Kassim et Mourad Said Ibrahim au sein du gouvernement et du système judiciaire. Conseillère juridique du vice-président Idris Nadhoim et avocate du gouvernement, M' Harmia assure aussi la défense de Nicom -un mélange des genres qui lui est souvent reproché. Indéboulonnable grâce à un "contrat béton", elle a cependant vu son influence diminuer à l'arrivée au ministère de la Justice de M' Mourad, qui a résolu de mettre à mal les réseaux tissés par sa collègue au sein du tribunal. Bien que réputé intègre, le nouveau ministre, qui n'est autre que le frère de M' Fahami, avocat de la Bic et connu pour ses affinités avec les milieux de l'ambassade de France, est la cible de rumeurs depuis qu'il influe sur le cours de l'affaire.

qu'elle informe ses partenaires et notamment l'Etat comorien", défend à l'époque M^r Fahami¹. "Est-ce cette exigence de transparence que le conseil de Nicom qualifie de pressions ?" Toujours est-il qu'à l'issue de ces démarches, le dossier n'a pas connu de rebondissements jusqu'à la fin du mandat d'Azali. Il a fallu attendre mai 2006 pour que l'affaire resurgisse. M^r Madi Ali, le ministre de la Justice du premier gouvernement Sambi, raconte qu'"à [son] arrivée au ministère, les responsables de la Bic sont venus [le] voir avec le dossier pour [lui] expliquer les irrégularités qui ont entaché la procédure engagée par le parquet, et [lui] demander d'intervenir." "Je leur ai fait comprendre que je ne pouvais pas intervenir sur le fonctionnement de la justice. Shemir m'a également interpellé. Néanmoins, j'ai tenu informé le procureur et demandé à l'inspecteur de mener une enquête et de rouvrir le dossier si cela était nécessaire. Le rapport qui m'a été remis par le magistrat, a mis en évidence des irrégularités." A son départ du ministère, "j'ai laissé la situation en l'état".

LA PARTIE FRANÇAISE n'est pas restée inactive pour autant. Déjà, lors de son premier contact avec le président Sambi, l'ex-ministre française de la Coopération, Brigitte Girardin, lui avait remis deux dossiers concernant les menaces qui pesaient selon elle sur "les intérêts français aux Comores". L'un concernait la Comaco², l'autre la Bic.

Un an plus tard, l'ambassadeur indiquait sans ambiguïté qu'il avait "saisi les plus hautes autorités de l'Etat sur cette affaire". Sans effet, du moins au début. "Ils ont commencé à avoir Sambi dès son élection", affirme un membre du gouvernement. "Ils ont fait des pressions, l'ont rencontré plusieurs fois, mais jamais il n'en a parlé en Conseil des ministres. C'est seulement maintenant que l'on commence à intervenir." L'idéal d'une justice libre et indépendante prôné par Sambi au cours de sa campagne s'accordait mal avec une immixtion de sa part dans cette affaire...

Mais la nomination de Mourad Saïd Ibrahim au poste de ministre de la Justice va servir de détonateur à la réaction de l'Etat, qui commence à paniquer. "Le réveil du gouvernement fait suite au Conseil d'administration de la Banque centrale qui s'est tenu à Paris", indique un opérateur économique qui a participé à une rencontre avec le gouvernement. "C'est là que le Trésor français a remis un courrier au ministre des Finances. Selon celui-ci, si la Bic est condamnée, l'Etat comorien sera dégagé de la zone franc, toutes les négociations avec les institutions de Bretton Wood [qui auraient été lancées avec l'appui personnel de Jacques Chirac, ndlr] seraient rompues." Déterminé à remettre de l'ordre dans un tribunal qu'il estime peu crédible et en désaccord avec la manière dont a été traitée l'affaire Bic-Nicom, le nouveau ministre de la Justice n'hésite pas à intervenir pour tenter de rectifier le tir. La partie Nicom rapporte qu'au moment de rendre le délibéré, le juge qui avait suivi l'affaire a été remplacé sur ordre du ministre. "Le nouveau juge est arrivé et a dit : 'Je ne connais pas l'affaire, on reprend tout'", raconte Shemir. "Il a fallu la mobilisation de tous les chefs de juridiction pour imposer que le premier juge rende son délibéré", dit son avocat. La première intervention du gouvernement assumée comme telle concerne cependant la sortie du décret évitant à la banque de s'acquitter de l'exécution provisoire du jugement, en attendant la fin du procès. Un texte contesté car signé par le ministre alors que la publication des décrets est l'apanage du président de la République. N'en ayant cure, le tribunal condamne Christian Gout à de la prison ferme en citation directe pour "refus de s'acquitter de l'exécution provisoire"... le jour même où la Bic se préparait à assouplir sa position quant au financement d'une cargaison de riz ! Le



Ci-dessus, Matters Mzimba et Harmia, avocats de Shemir Kamoula (à droite) (L'Archipel)

Parquet, représenté par le Procureur de la République, fait appel dans le sens de la relaxe, estimant que la procédure d'exécution n'a pas été menée dans les règles par Nicom, et tenant compte des "conséquences socio-économiques" de la décision. Est-ce une coïncidence ? Le même Procureur de la République sera épargné par le coup de balai donné au tribunal par Mourad quelques jours après cette décision, tandis que le procureur général, le premier président et plusieurs chefs de juridiction seront remplacés.

5. Un front anti-Bic

SI UNE TENDANCE s'est imposée pour demander une gestion concertée et réaliste de la crise, ce que l'on pourrait appeler un "front anti-Bic" n'en a pas moins émergé au sein de l'élite politique, économique et judiciaire. L'enchaînement des décisions défavorables à la Bic qui a pu être perçu comme de l'acharnement semble être moins l'effet d'une corruption généralisée que d'une volonté de "coincer la Bic", jusqu'alors intouchable du haut de son monopole. "La Bic a coûté des tas de commerçants comoriens, ça lui apprendra !" entend-on un peu partout. Il est vrai que l'évènement est de taille : jamais le tribunal de Moroni n'était offert le luxe de condamner à la prison un directeur de banque français - quand bien même tout le monde sait qu'il ne viendra jamais purger sa peine.

Au sein du gouvernement, "un rapport de force s'est installé autour de l'affaire de la Bic", observe un consultant bien introduit dans les affaires économiques. "Un groupe semble vouloir ne pas faire de compromis et traiter la banque comme le citoyen ordinaire. Il pousse vers une liberté de la justice." Ce groupe serait mené par le vice-président Idi Nadhoim, sa conseillère juridique Harmia (qui est aussi l'une des avocates de Nicom) et le directeur de cabinet de la présidence Mohamed Dossar. Sans forcément prendre le parti de Nicom, ceux-ci estiment que la banque ne doit pas profiter de son monopole pour dicter sa loi à la justice, réagissant de façon épidémique aux pressions de l'Etat français. Le ministre de la Justice incarne lui une tendance qui se veut réaliste et fait primer les intérêts de l'Etat, menacé dans son équilibre et actionnaire de la Bic. Sa récente visite à la ministre française de la Justice,

Rachida Dati, dans une perspective de coopération, ne pourra renforcer sa position en faveur d'un règlement de l'affaire plus conciliant envers la Bic. Le président Sambi semble, le couteau sous la gorge, s'être rallié à cette vision des choses.

6. Le marché du ciment, véritable enjeu de l'affaire ?

TOUTES ces péripéties ont fait oublier un élément qui, dans l'argumentation de Nicom, n'est ressorti dans les médias que de manière vague : "La Bic a voulu m'éjecter du marché du ciment que je détenais à 70%", prétend Shemir. Simple accusation ou clé de l'énigme ? Quand on connaît la structure du marché d'importation de ciment avant que Nicom n'entre en course, en 2004, on est tenté de pencher pour la seconde hypothèse. Selon une source bien informée, les crédits sur l'importation de ciment représentaient avant l'arrivée de celui-ci 50% des bénéfices enregistrés par la banque, devant le financement du riz et les prêts ordinaires. L'homme d'affaires français Elie Biccaïré, qui intervient aux Comores depuis plus de vingt ans, assurait les importations grâce aux garanties que lui procurait la Bic auprès des fournisseurs. La banque ouvrait ensuite des lignes de crédit à destination des commerçants qui la remboursaient au fur et à mesure qu'ils écoulaient la marchandise.

En mettant en place son propre système d'importation avec des bateaux plus petits que ceux de M. Biccaïré et un financement pratiquement indépendant de la Bic, Shemir Kamoula aurait bousculé une machine bien huilée. "Les commerçants venaient chez lui car il proposait de plus petites quantités en échange d'un chèque qu'il encaissait une fois la marchandise vendue", affirme un proche du dossier. "Ils n'avaient pas besoin de s'endetter aussi lourdement. Il est arrivé un moment où Biccaïré ne pouvait plus placer un seul bateau."

Comment dès lors interpréter l'absence de solidarité autour de Shemir dans le milieu économique ? Sa victoire judiciaire constituerait une première susceptible de garantir les droits des entrepreneurs du pays face aux établissements bancaires. Mais son retour aux affaires représenterait une menace économique pour ceux

qui ont profité de sa déchéance sur les marchés du ciment et de la viande, dont il était le troisième importateur...

7. Une énorme manipulation ?

"DÉVALUATION", "sortie du pays de la zone CFA"... à en croire les menaces émanant des autorités françaises, le récent blocage du financement de la cargaison de riz populaire³ n'est que le hors d'œuvre de la dégringolade financière qui guette les Comores... si la justice persiste à condamner la Bic. Pour justifier sa position, la banque indique que ses réserves ne lui permettent pas de payer les 3,8 milliards fc (7,6 millions d'euros) réclamés, réduits à 1,4 milliards (2,8 millions d'euros). Coïncidence :

"Un groupe semble vouloir ne pas faire de compromis et traiter la banque comme le citoyen ordinaire."

UN CONSULTANT

son dernier bilan montre qu'entre 2005 et 2006, ses réserves, stables les années précédentes, sont passées de 12 milliards de fc à 7,7 milliards. La différence - un peu plus de 4 milliards de fc - a semble-t-il été transférée vers la maison mère, la BNP. La banque, qui a refusé de mener toute conciliation avec Nicom, se préparait-elle à ne pas pouvoir exécuter la décision de justice ? Un habitué des litiges financiers s'étonne par ailleurs que Christian Gout, condamné solidairement à payer cette somme, "ne songe pas à faire jouer la police d'assurance à laquelle souscrit tout directeur de banque pour couvrir ce genre de risque".

En faisant porter le chapeau de la crise au tribunal, la Bic - aidée d'une partie de l'élite - a réussi le tour de force d'éluider le problème de fond posé par cette affaire : à savoir que les Comores sont à la merci d'une banque à capitaux majoritairement étrangers dont la direction tient l'économie du pays dans le creux de sa main. "On a transformé une affaire entre deux Français en mise à l'index de la justice", s'étonne un juge. Christian Gout a-t-il dérapé, sous-estimant la capacité de résistance du tribunal face à ses soutiens en haut lieu, où ce feuilleton est-il le fruit d'une stratégie ? Une seule certitude : les véritables enjeux de l'affaire dépassent de très loin cette histoire de faux documents.

LGIACHINO et K'E. SAINDOU

¹ Kashkazi n°11, 13/10/2005

² L'Archipel n°228, 23/05/2007

³ La Gazette des Comores n°512, 13/06/2007

⁴ Société commerciale de droit comorien à capitaux majoritairement français, qui gère le port de Moroni avant que celui-ci ne soit confiée à l'entreprise Gulfcom, basée aux Emirats Arabes Unis.

⁵ En raison de difficultés de trésorerie, l'Onicor, société nationale possédant le monopole sur le riz ordinaire, dépend de la Bic pour financer ses cargaisons

Biocarburants : de l'espoir écolo

Brésil, Inde, USA... Le monde est fou de la nouvelle mode écologiste : les biocarburants. Conscients de l'enjeu, les pays

KATSEPY revit. Sinistré depuis la fermeture des usines de Mahajanga et la lente agonie de l'industrie sucrière, où travaillaient auparavant nombre de ses jeunes, ce village du nord-est malgache, situé dans la baie de la Betsiboka et dont les maisons en dur se comptent sur le doigt d'une main, voit le bout du tunnel. Habitué à suivre le rythme des deux bacs quotidiens qui relient cette partie enclavée de Madagascar au port international de Mahajanga, la population de Katsepy¹, plongée dans l'inactivité, s'était endormie ces dernières années, bercée par la nostalgie de l'époque où la canne à sucre faisait vivre la communauté. "Depuis la fermeture de l'usine Sirama, situé à quelques kilomètres, les jeunes ne font plus rien", se désole Bacar Goulamal,

l'imam du village qui compte aussi des protestants. "Certains pêchent. D'autres trouvent rarement un petit travail à Mahajanga. Mais la plupart attend un avenir incertain." Dans le village, l'économie est essentiellement basée sur les gens de passage qui, en attendant le bac, s'arrêtent pour manger ou boire. Les petits restaurants familiaux pullulent. Depuis quelques mois cependant, la torpeur a laissé place à l'ambition. Bientôt ici, s'implantera l'une des 34 usines de production d'éthanol de Madagascar. "Cela va donner de l'emploi aux jeunes", pense Bachir Soudjaj, sénateur de la région de Boeny originaire de Katsepy. "Il va falloir relancer la culture de canne à sucre. Au début, la canne sera importée d'Asie car les champs de la région ne sont plus cultivés depuis des années. Mais dans trois ans, il est

prévu que l'usine utilise de la canne de Madagascar. Les jeunes vont pouvoir trouver du travail. Le village pourra revivre." "Ce sera une bonne chose pour tout le monde, car la vie est difficile aujourd'hui. Tout le monde en est réduit à cultiver son bout de terre", affirme Bacar Goulamal.

DANS UN PREMIER TEMPS, la société Jason World Energy (JWE), qui a obtenu le droit d'exploiter (et de construire) l'usine de Katsepy, importera d'Inde la totalité de la matière première nécessaire. Cela se fera "en attendant que les producteurs locaux soient en mesure de produire selon nos besoins", affirmait en février dernier son directeur, Jacqueline Rananjason². "Nous sommes également prêts à appuyer les paysans locaux pour qu'ils arrivent à fournir les besoins des usines locales", continuait-il. La JWE est l'une des nombreuses sociétés impliquées dans ce vaste chantier national. En effet l'implantation d'une usine de production d'éthanol à Katsepy -son ouverture est prévue début 2008, la première pierre a été posée voici quelques mois- fait partie d'un plan enclenché par Marc Ravalomanana, le président. Depuis 2004, ce dernier travaille en partenariat avec l'île Maurice au développement d'une filière de production de biocarburant obtenu à partir de la canne à sucre. Ce programme, qui a débuté avec l'ouverture de deux usines pilotes en avril 2007, prévoit en 2008 l'ouverture de 34 usines dans le pays, qui devraient disposer chacune d'au moins 4.500 hectares de champs de canne pour produire 27 à 28 millions de litres d'éthanol par an. De source officielle, à l'horizon 2010, les projets relatifs à l'exploitation des ressources énergétiques d'origine végétale entraîneront la création d'environ 40.000 emplois³. En vitesse de croisière, la production et la commercialisation

du bio-diesel créeront plus de 10.000 emplois directs. "Aujourd'hui, près de 1.000 paysans sont déjà concernés par la culture du jatropha dans tout le pays", soutenait en novembre 2006 Hary Andriantavy, secrétaire exécutif de l'Agence de développement de l'électrification rurale (Ader). L'exploitation de la canne à sucre pour la production d'éthanol prévoit de créer un plus grand nombre d'emplois : "30.000 emplois directs devront être créés par les sept usines destinées à produire ce bio-carburant", affirmait à la même époque Hughes Rajonson, secrétaire général du ministère de l'Énergie et des mines. Selon les autorités, 80% de cette production seront achetés par le groupe indien Vertical South East Asia, qui vendra par la suite aux gros consommateurs que sont les États-Unis, l'Inde, la Norvège et le Brésil. Les 20 % restant seront mis en vente sur le marché local, à un prix au litre estimé entre 660 et 880 ariary (0,27 et 0,37 euros, 132 et 182 fc).

LA PRODUCTION D'ÉTHANOL recèle de nombreux atouts. Outre le vivier d'emplois directs -"une chance extraordinaire pour Katsepy et sa région" affirme Bachir Soudjaj ; "ce projet aura des impacts importants à la fois sur la réduction de la pauvreté et la rentrée de devises dans les caisses de l'Etat", renchérit Jacqueline Rananjason-, elle devrait aboutir au développement de nombreuses autres activités annexes. Cela devrait également participer au maintien des activités rurales, outil de lutte contre l'exode des campagnes. Elle permettra aussi d'atténuer la flambée du prix du pétrole. Enfin, l'aspect écologique est un des arguments avancés par les autorités pour promouvoir cette filière. Le biocarburant est en effet présenté comme l'alternative au pétrole.

A Katsepy, on se prend à rêver. ●●●

Une coupeuse de canne, à Maurice. L'île s'est, comme Madagascar, lancée dans la production d'éthanol.



L'Espoir de Maurice

un calcul écologique illusoire

Les défenseurs enthousiastes des biocarburants prétendent que leur production n'affectera en aucun cas l'alimentation de ceux qui les produiront. C'est en tout cas ce qu'ont affirmé les présidents Bush et Lula au moment de concrétiser leur alliance énergétique. Mais, si l'on examine les données de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) concernant les surfaces agricoles et la consommation de fertilisants dans le monde, la réalité semble bien différente. Dans les pays développés, la superficie agricole par personne est en moyenne deux fois plus élevée que dans les pays sous-développés. On compte en effet 1,36 hectare par personne dans le Nord, contre 0,67 dans le Sud. (...) Il existe évidemment d'importantes variations selon les pays. Ainsi, en Amérique latine, l'Argentine, la Bolivie et l'Uruguay se situent bien au-dessus de la moyenne des pays développés, tandis que le Brésil est légèrement au-dessous. Il est donc évident que le Brésil devra utiliser ses immenses étendues de forêt pour répondre à la nouvelle donne énergétique ; il est tout aussi évident que la destruction de la forêt amazonienne entraînera un désastre écologique qui affectera l'ensemble de l'humanité.

Les chiffres concernant la Chine et l'Inde méritent également que l'on s'y arrête, car ces deux pays représentent près du quart de la population de la planète. Avec respectivement 0,44 hectare et 0,18 hectare de surfaces agricoles par habitant, l'expansion de ces deux colosses économiques et de leur demande en aliments va intensifier extraordinairement la pression sur les pays capables d'en produire, et l'on imagine la tension qui pourrait en résulter lorsqu'il s'agira d'assigner des terres à la production d'aliments ou à celle de biocarburant. Enfin, si l'on observe les Caraïbes, on peut facilement avoir une idée de ce qui attend le reste du continent. Les petits pays antillais qui se sont traditionnellement consacrés à la monoculture de la canne à sucre sont les mêmes qui utilisent le plus de fertilisants par hectare (109 kg en moyenne, contre 84 kg dans les pays développés). Or qui dit fertilisant dit consommation de pétrole. Dans ces conditions, vanter la production d'agrocarburants pour réduire la consommation d'hydrocarbures semble plus illusoire que réelle.

ATILIO A. BORON
América Latina en Movimiento
(traduction : Courrier international)

à la désillusion alimentaire ?

du Sud dont Maurice et Madagascar s'y sont lancés à corps perdu... sans percevoir les risques d'une crise alimentaire.

●●● *Brésil, le développement économique auquel l'éthanol aboutit, on se dit que nous sommes au début d'une ère nouvelle pour le village mais aussi toute la région*, s'emporte Bachir Soudjaj. Mais attention au retour de bâton. Car le tableau n'est pas aussi rose qu'il n'en a l'air. Sur le plan local, rapportait en 2006 *La Tribune de Madagascar*, "une vigilance s'impose sur les conditions de culture des jachères. En effet, une utilisation irraisonnée d'engrais entraînant une pollution des sols et des eaux peut contrebalancer le bilan écologique positif lié à la combustion des biocarburants."⁴

D'un point de vue plus général, le discours quant à l'intérêt des biocarburants a radicalement évolué depuis quelques mois. De l'alternative rêvée au pétrole, en voie de disparition⁵, les biocarburants sont devenus une menace, notamment pour les pays pauvres. L'idée d'utiliser des végétaux pour fabriquer des carburants est dans l'air depuis les deux crises pétrolières des années 1970, mais la forte hausse du cours du pétrole depuis 2004 et l'épuisement annoncé de l'or noir, l'a fait se concrétiser rapidement. Consommateur précurseur, le Brésil produit à l'heure actuelle, essentiellement à partir de la canne à sucre, plus de 12 milliards de litres de biocarburants par an, soit près du tiers de la production mondiale. Dans les 18 mois à venir, la capacité de production américaine de biocarburant devrait doubler et remplacer 7% du pétrole consommé ; dans son discours sur l'état de l'Union, en janvier 2007, George Bush a souhaité qu'il représente 15% du carburant utilisé par les véhicules aux Etats-Unis. L'Union européenne table de son côté sur une utilisation d'un peu moins de 6% de biocarburants à la fin de la décennie.

TOUTEFOIS, PRÉSENTÉS tout d'abord comme une solution écologique à la crise pétrolière, les biocarburants sont à présent de plus en plus contestés. Dans un article intitulé "Les dangers d'un miroir aux alouettes", l'hebdomadaire britannique *The Independent on Sunday* dénonçait les effets pervers d'une telle filière : "Ceux-ci favorisent la déforestation puisqu'il faut libérer de l'espace pour ces nouvelles cultures. Les biocarburants sont également à l'origine d'une hausse des prix des denrées alimentaires, dont les populations les plus pauvres de la planète sont les premières victimes. Selon le Conseil international des céréales, à la fin du mois de juin 2007, les réserves mondiales de maïs, de blé et d'orge auront atteint leur plus bas niveau depuis les années 1970, principalement à cause de la demande croissante en biocarburants. En outre, les processus de fabrication et de raffinage de certains de ces carburants "verts" consomment en fait davantage d'énergie qu'ils ne permettent d'en économiser."⁶

Le bilan énergétique et économique global des biocarburants apparaît ainsi moins bon que prévu car ils sont gourmands en énergie, coûteux à cultiver, à collecter et à transformer. Et surtout, ils instaurent une concurrence redoutable entre cultures énergétiques et cultures alimentaires. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) note que, si leur production augmente encore de manière significative, les besoins en terres seront considérables. Sur la base des consommations de 2004, il faudrait

en effet cultiver six fois la surface terrestre si on voulait remplacer tous les carburants fossiles par des biocarburants ! Pour faire le plein d'un gros 4x4 avec de l'éthanol pur, il faut plus de 200 kg de maïs, soit assez de calories pour nourrir une personne pendant un an... La demande de céréales comme le maïs ou le soja à des fins énergétiques tire les cours mondiaux à la hausse et réduit la disponibilité de céréales alimentaires. Par ricochet,

cours mondiaux du maïs de 20% d'ici 2010 et de 41% à l'horizon 2020.

L'EXEMPLE DU MANIOC, excellente source d'éthanol, est, lui aussi, très inquiétant. Sur les mêmes périodes, dans les régions les plus pauvres d'Afrique subsaharienne, son prix devrait augmenter de 33 et de 135%. En 2007, d'après la FAO, la production mondiale de ce tubercule "pourrait être supérieure au niveau

production mondiale, satisfait un tiers des besoins caloriques des populations d'Afrique subsaharienne. C'est l'aliment principal de plus de 200 millions d'Africains parmi les plus pauvres, soit plus d'un quart de la population du continent.

A l'échelle de la planète, selon les prévisions les plus alarmistes, si les prix alimentaires, boostés par la demande en biocarburants, continuent d'augmenter au même rythme, plus d'un milliard de personnes risquent de ne plus manger à leur faim en 2025.

Dans un rapport publié le 7 juin dernier, la FAO tire la sonnette d'alarme. Selon l'organisme international, les pays "en développement" devraient être confrontés à une augmentation de 9% de leurs dépenses globales d'importations alimentaires en 2007. Toujours dans les pays dits "pauvres", le panier d'importations alimentaires coûte cette année en moyenne 90% de plus qu'en 2000. Si le pétrole vert fera peut être l'affaire des producteurs du Nord comme du Sud, les consommateurs, eux, risquent de rester sur leur faim. Les villageois de Katspey pourraient rapidement déchanter...

RC (avec E.de Solère Stintzy, Syfia)

"Ce projet aura des impacts importants sur la réduction de la pauvreté et la rentrée de devises dans les caisses de l'Etat."

JACQUELIN RANANJASON

les cours de toutes les céréales, y compris celles dont on ne tire pas de biocarburants comme le riz, sont tirés vers le haut. Ce qui pénalise les consommateurs des pays africains à faibles revenus et gros importateurs. D'après l'International Food Policy Research Institute (IFPRI), un institut américain de recherche sur les politiques alimentaires, compte tenu des prix élevés du pétrole, l'augmentation de la production des biocarburants entraînera une hausse des

record de l'an passé compte tenu des mesures visant à accroître l'utilisation de cette culture dans les plus grands pays producteurs, en particulier à des fins industrielles, notamment pour la production d'éthanol." Plusieurs pays africains, dont le Nigeria, envisagent de produire de l'éthanol à partir de l'amidon de manioc, à l'échelle industrielle.

Beaucoup craignent d'ores et déjà une catastrophe alimentaire dans la mesure où cette culture, qui assure plus de la moitié de la pro-

¹ Les ancêtres de Katspey auraient fondé les villages antaloise de Maore : Poroni, Ouangani et Mbalamanga (Mtsapere). Nous y reviendrons dans une prochaine édition.

² *L'Express de Madagascar*, 10/02/2007

³ *L'Express de Madagascar*, 19/10/2006

⁴ *La Tribune de Madagascar*, 14/01/2006

⁵ Lire *Kashkazi* n°59, dossier "Et si l'archipel possédait du pétrole..."

⁶ *The Independent on Sunday*, janvier 2007

Les coupeurs de canne victimes du succès

Au Brésil, les conditions de travail des coupeurs rappellent l'esclavage, rapporte un journal du pays.

PRÈS de cent-vingt ans après l'abolition de l'esclavage, les coupeurs de canne, asservis à la terre, subissent encore des coups de "fouet invisible", selon les termes employés par Maria Cristina Gonzaga, chercheuse au ministère du Travail. Et, lorsqu'on pénètre dans les champs de canne à sucre brésiliens, on a l'impression de faire un voyage dans le temps et de retourner au XVII^{ème} siècle. Femmes et hommes sont exploités comme du bétail, travaillent jusqu'à douze heures par jour,

Carlos, pour couper 10 tonnes et gagner 24 reais [environ 9 euros, 4.400 fc], il faut parcourir près de 9 kilomètres à pied entre les cannes, donner près de 73.260 coups de machette avec 36.000 flexions des jambes. Pis, les coupeurs de canne doivent chacun soulever et transporter au moins 800 tas de 15 kg de canne sur une distance de 3 mètres pour empiler la production du jour.

Le pire est que la situation de ces forçats de la terre risque de s'aggraver. On s'apprête dès cette année à récolter un nouveau type de canne (...). Outre le fait qu'elle est plus légère - car elle retient moins l'eau -, cette canne concentre une quantité bien supérieure de saccharose (sucre). Tout cela est parfait, sauf pour le travailleur, qui doit faucher 100 mètres de canne pour produire 10 tonnes et qui, en raison de cette nouveauté transgénique, devra en couper le triple pour produire la même quantité.

TRÈS HABLES quand il s'agit de moderniser les technologies, les producteurs n'ont apparemment pas l'intention de modifier les conditions de travail archaïques qui prévalent dans le secteur de l'alcool de canne. "Les pratiques qu'ils imposent sont bien souvent du type esclavagiste", affirme Maria Cristina Gonzaga. Il suffit par exemple de se pencher sur le processus de sélection des travailleurs. Ceux-ci sont "vendus" par des intermédiaires qui sélectionnent la main-d'œuvre pour les usines. Amenés du fin fond du pays pour travailler dur dans les champs de canne à sucre, ces esclaves du XXI^{ème} siècle sont triés par des *gatos* [chats], sorte d'entrepreneurs à la recherche de personnes qui, en échange de quelques miettes, se plient à toutes sortes d'humiliations. Pour chaque coupeur de canne amené à l'usine et capable de produire ses 10 à 12

tonnes par jour, le *gato* touche en moyenne 60 reais [23 euros, 11.500 fc]. Les coupeurs sont choisis de telle manière qu'ils ne se plaignent pas de devoir vivre dans des logements décrépis. Ils ne se plaignent pas non plus de leur paie, inférieure au salaire minimum.

(...) CETTE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE de la plantation et de la production de canne préoccupe les gouvernements comme les économistes. Beaucoup craignent que ce boom ne ramène le Brésil aux temps de la monoculture. Aujourd'hui, plusieurs types de cultures et de zones de pâturage sont remplacées par la canne à sucre. Inquiets, certains Etats se préparent déjà à affronter la situation. Dans la région du Pantanal (Mato Grosso), l'implantation d'usines d'éthanol a d'ores et déjà été interdite. Dans l'Etat de Goiás, certaines municipalités veulent limiter la pénétration de la culture de la canne. A São Paulo, où se concentrent 60% de la production nationale, un projet du député Simão Pedro [du Parti des travailleurs (PT)] propose que les *fazendeiros* [grands propriétaires] des régions de l'Etat où s'étend la culture de la canne soient obligés de réserver 10% de leurs terres à d'autres types de cultures. "La croissance de ce secteur est une réalité, mais nous devons fixer certaines limites. Sinon, nous serons obligés, un jour ou l'autre, d'importer des produits alimentaires de base", soutient Simão Pedro. Le président Lula, sans doute enivré par les vapeurs d'éthanol, déclare quant à lui que les producteurs, qui étaient auparavant des bandits, sont devenus des héros.

ALAN RODRIGUES, *Istoé* (traduction : *Courrier international*)

Sur les braises (encore

Quinze après la fin du régime raciste de Pretoria, l'Afrique du Sud subit encore Nelson Mandela n'est pas loin de voler en éclats, tant les épreuves sont dures et la tâche

IL Y A TOUT juste 30 ans, un martyr -certainement la plus célèbre des nombreuses victimes de l'apartheid- naissait. Le 12 septembre 1977, Stephen Biko mourait seul dans une cellule de Pretoria, quelques jours après son arrestation à un barrage routier. Plongé dans un coma réfractaire provoqué par les coups des policiers qui n'ont pas permis aux médecins de lui apporter les soins nécessaires, il fut duré 20 ans officiellement mort pour avoir refusé de se nourrir... Ce n'est qu'en 1997 que la Commission Vérité et Réconciliation mise en place par Nelson Mandela fit la lumière sur cet assassinat politique lourd de conséquences, et toujours impuni ?

TRENTE ANS APRÈS ce meurtre qui, par l'émotion qu'il suscita tant au niveau national qu'international, marqua une étape importante dans la mise au ban de la communauté internationale du régime de l'apartheid, la personnalité de Biko est plus que jamais présente dans les esprits des Sud-africains. Alors que l'ANC reconnaissait aux Blancs le droit de rejoindre le combat des Noirs pour leur libération, Biko s'y opposait. D'inspiration non violente, sa philosophie refusait d'adopter les réflexes occidentaux et prônait l'africanité.

On connaît la suite de l'histoire : Biko mort, l'ANC a poursuivi son combat pour l'emporter d'abord en 1990, avec la libération de Nelson Mandela et l'entame de négociations pour mettre fin au régime raciste, puis en 1994, avec l'élection à la tête du pays de Mandela. Pourtant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est bien la philosophie de Biko qui est en passe de l'emporter. C'est que la réconciliation miracle des premières années de la nouvelle Afrique du Sud -ainsi est dénommé le pays depuis la fin de l'apartheid- n'est plus qu'un vieux souvenir. Jamais depuis quinze ans le pays n'avait été plongé dans une crise que l'on peut qualifier de générale : tant identitaire qu'économique, sanitaire que sociale.

SOUS LA DIRECTION du Congrès national africain (African National Congress, ANC), au pouvoir depuis 1994, la nouvelle Afrique du Sud est loin d'avoir tenu ses promesses. Certes, les droits civiques sont acquis, la démocratie sud-africaine fonctionne et la stabilité politique règne, même si le vote des Sud-africains a une forte connotation ethnique et raciale. Comme le rappelait *Jeune Afrique* en 2004, "ce n'était pas si évident il y a dix ans, quand l'on craignait que les premières élections libres se finissent

dans un bain de sang." Certes également, l'Afrique du Sud propose un tableau économique satisfaisant : elle pèse un quart du PIB africain, a ramené depuis 1998 sa dette publique à moins de 3% du PIB, connaît une inflation acceptable (autour de 4%) et tire profit de ses innombrables richesses naturelles (premier producteur mondial d'or, de manganèse et de platine). Certes aussi, Pretoria a su s'imposer dans le concert des nations de ce monde : autrefois reniée de tout le continent, l'Afrique du Sud a réussi à devenir en dix ans un acteur de poids pour la diplomatie africaine; elle s'est même imposée au niveau mondial en

apparu, estimée à 1 ou 2 millions d'individus ; d'autre part, entre 1991 et 2002, le chômage des Noirs a augmenté moins vite que celui des Blancs (105%, contre 150%). Cependant, la politique de l'ANC a aussi généré un certain nombre d'effets pervers.

"La discrimination positive ou le BEE ne fonctionnent que si vous disposez de gens formés. Si ce préalable est rempli, vous pouvez améliorer les conditions de vie des classes historiquement défavorisées. Dans le cas contraire, celui de l'Afrique du Sud, vous ne favorisez que ceux qui sont proches du pouvoir et des partis", expliquait en 2004 Adam Habib, directeur du Centre

"La classe dominante noire rejoint ses homologues blancs et tente de s'enrichir."

JOHANN ROSSOUW, JOURNALISTE

s'alliant aux autres pays émergents que sont le Brésil et l'Inde. Certes enfin, le pays compte des succès symboliques qui construisent une nation, comme ses deux victoires en Coupe du Monde de rugby en 1995 (à domicile), et en Coupe d'Afrique des Nations de football en 1996 (toujours à domicile). En 2010, l'Afrique du Sud sera même le premier pays africain à organiser la Coupe du Monde de football.

MALGRÉ TOUTES ces avancées qui pouvaient paraître illusoire au tournant des années 1990, le pays est en crise. En 2004, environ 40% de la population vivait encore en dessous du seuil de pauvreté. Dans le palmarès du développement humain dressé par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), l'Afrique du Sud est passée du 90ème rang en 1994 au 111ème en 2001, et au 121ème en 2006. Le chômage, loin de se résorber, culmine à 40% de la population active. Chez les Noirs, il atteignait presque 50% en 2002, tandis que les Blancs connaissaient un taux de seulement 10%. Les jeunes, encore plus touchés (75% de chômage chez les 16-24 ans), se réfugient dans le secteur informel, dans le meilleur des cas, ou dans la criminalité, qui est devenue un véritable fléau (lire page suivante). Ainsi, les Noirs sont toujours exclus de l'économie -à la Bourse de Johannesburg, seules 6% des entreprises sont à capitaux noirs, 98% des patrons des entreprises cotées sont Blancs- et de l'agriculture -les Noirs ne détiennent que 3% des terres arables, lire par ailleurs. Pour tenter de conjurer cet héritage tenace, le gouvernement et le secteur privé se sont alliés pour mettre en oeuvre le Black Economic Empowerment (BEE), une politique destinée à favoriser l'accès des Noirs au capital des entreprises. Dans de nombreux secteurs, des Blancs ont été invités à faire valoir leurs droits à la retraite ou à accepter des licenciements, moyennant une forte indemnité de départ. Les progrès sont notables : une classe moyenne noire est

de recherche en sciences humaines (HRCS)³. Cette politique d'affirmative action est d'autant plus critiquée que le BEE est devenu au fil des ans "le paravent d'un nouvel élitisme clanique", dans lequel les proches du président sont favorisés. Ancien responsable de l'ANC sous l'apartheid, Frederik Van Zyl Slabbert évoque une "cooptation constitutionnelle" de l'ANC, qui installe partout ses cadres loyaux. "A la faveur de la lutte contre les discriminations séculaires dont ont été victimes une grande majorité d'habitants, une caste politico-affairiste s'installe à la tête de l'Afrique du Sud. Le pays devient, sur ce point, comme les autres Etats africains : la classe dominante noire rejoint ses homologues blancs et tente de s'enrichir" analysait en 2006 le journaliste Johann Rossouw dans *Le Monde diplomatique*⁴.

RÉSULTAT, SELON L'HISTORIEN Sampie Terreblanche, cité par Johann Rossouw⁴, "la société sud-africaine s'est restructurée : jadis rigide divisée sur une base raciale, elle s'est très nettement stratifiée en classes sociales". La crise économique a eu des répercussions sur l'ensemble de la société. Pris dans la nasse, l'ANC a dû changer de perspectives. Après des débuts en fanfare, le parti de Mandela, dont le programme économique avait traditionnellement pour priorité la lutte contre les inégalités sociales, a opéré, à la fin des années 90, un virage à 180° en optant pour une politique néolibérale classique. Le symbole de cette nouvelle orientation fut l'adoption du programme GEAR (Growth, Employment and Redistribution ; "croissance, emploi et redistribution"), qui prévoyait la privatisation des entreprises d'Etat. Mais ce programme défendu par Mbeki, économiste de formation fasciné par la "troisième voie" sociale-libérale de Tony Blair qui voulait à tout prix éviter les désillusions du socialisme africain post-indépendances, n'a pas eu de bons résultats. Tandis que le GEAR prévoyait de créer

le dilemme des "diamants noirs"

Mzamo Xala rejette le terme de "diamants noirs" utilisé pour qualifier la classe moyenne noire en plein essor en Afrique du Sud. Selon lui, cela implique une notion de supériorité et ne rend pas justice à l'esprit de groupe de sa communauté. "Cela névoque pas d'où nous venons, ce n'est pas nous", estime ce gestionnaire d'une grande société commerciale. Un "diamant noir" est un Sud-Africain noir disposant d'un revenu d'au moins 7.000 rands par mois (1.000 dollars, 715 euros), éduqué, qui a un emploi décent, peut prétendre à un crédit bancaire et possède ou acquiert une maison, une voiture ou tout autre bien ménager. M. Xala correspond à la définition : il possède son appartement et sa voiture, il a quitté son "township", un ghetto noir à la périphérie du Cap, pour s'installer dans une banlieue à majorité blanche. Célibataire et sans enfant, à 29 ans, il dépense environ un cinquième de son salaire pour venir en aide aux membres plus défavorisés de sa famille, dont certains vivent encore dans un township. Lui, a pu

étudier le marketing grâce à une bourse. Aujourd'hui, il admet avoir "pas mal de revenus disponibles" et un mode de vie "avec beaucoup de joie et de distractions". Mais selon lui, ceux qui s'en sont sortis sont accablés par un fort sentiment de culpabilité, déçus que le combat contre la minorité blanche au pouvoir jusqu'à la fin de l'apartheid en 1994 n'ait pas profité à tous. "On se sent coupable. Ce n'est pas à cause de nous si les autres n'en profitent pas, mais on sait qu'il y a eu un temps où nous étions tous impliqués dans le combat." Selon un rapport de l'Institut Unilever de l'Université du Cap, le nombre de "diamants noirs" a augmenté de 30% en 2006, totalisant 2,6 millions de Sud-africains, sur une population de 48 millions, et ils représentent 28% du pouvoir d'achat du pays. Plus de la moitié vivent dans des quartiers qui étaient exclusivement blancs il y a 13 ans, et 12.000 familles soit 50.000 personnes quittent les townships chaque mois. Le responsable de cette étude, John Simpson, estime qu'ils sont le prin-

pal facteur de croissance de leur pays. D'autant que depuis 2005, leur pouvoir d'achat a beaucoup augmenté. "Ça prouve qu'ils grimpent rapidement les échelons dans les entreprises. Ce n'est pas artificiel, c'est réel", dit-il. Les "diamants noirs" peuvent être fonctionnaires, employés et un nombre significatif d'entre eux chefs d'entreprise, selon M. Simpson. Pour Mzamo Xala, cet enrichissement ne va pas sans une adaptation difficile, puisqu'il implique un mode de vie moins communautaire. "Dans les townships, ça vit. Il y a beaucoup de lien social. Tout le monde se mélange dans la rue. Il y a vraiment une bonne ambiance", raconte-t-il. "Dans les banlieues (blanches), les choses sont très différentes. C'est plutôt l'entre chez toi, reste chez toi, sors. Rien ne se passe dans la rue. C'est très structuré. Ça peut-être pour cela qu'il se rend souvent au township de Gugulethu le dimanche. "Les gens se rencontrent et se saluent. Ce mode de vie accessible me manque".

AFP

chaudes) de l'apartheid

les conséquences de l'apartheid. La réconciliation miraculeuse de
ardue. Criminalité, mercenariat, racisme, sans-terre : portrait d'un pays en plein doute.

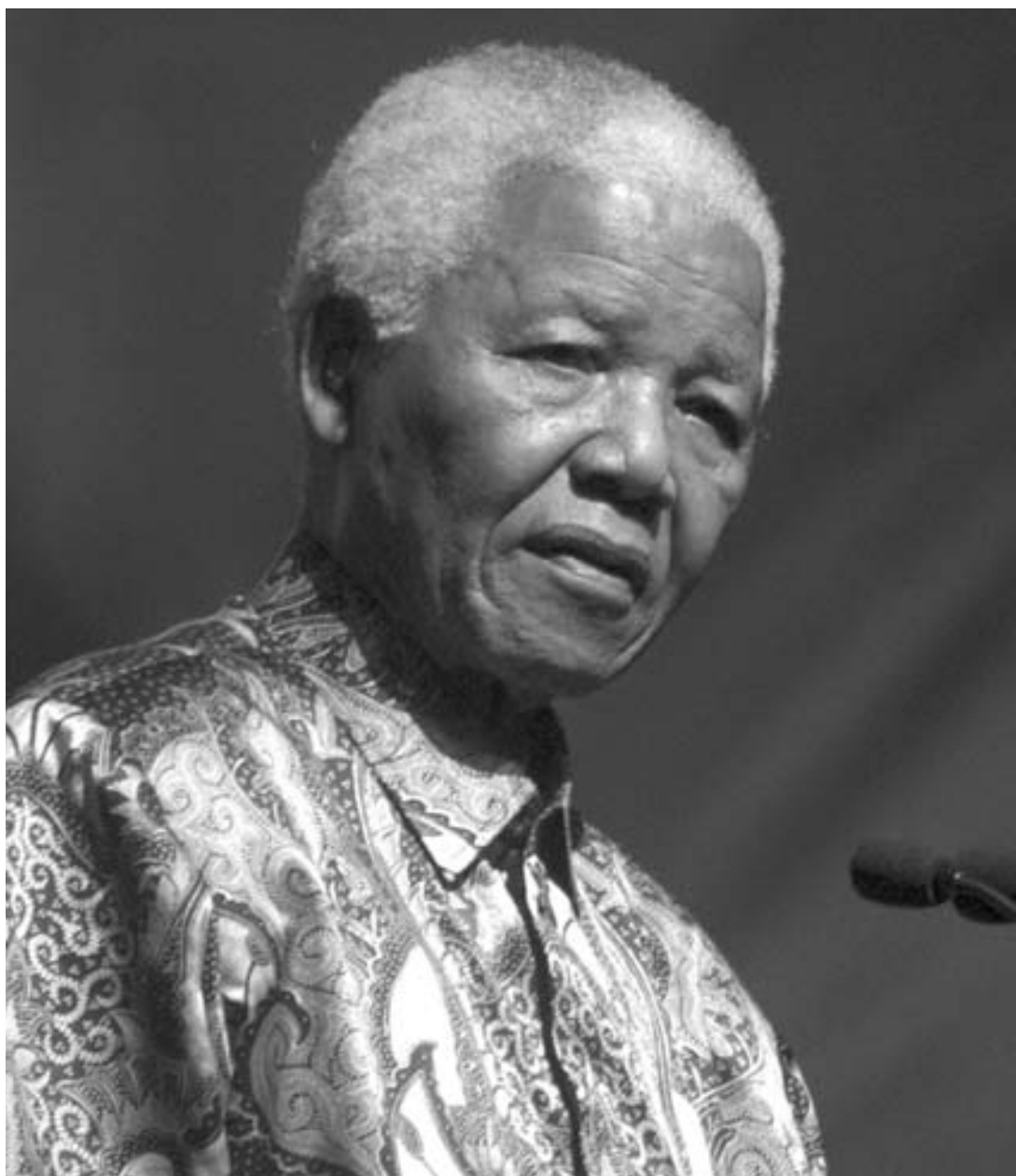
400.000 emplois nouveaux, le chômage a continué à augmenter.

Aux conséquences négatives du GEAR se sont ajoutées des tensions dues à la politique dite de "transformation", clé de voûte du nationalisme africain de Mbeki, qui est devenue au fil des ans une politique de la "race". En 1997, lors de la cinquantième conférence nationale de l'ANC, Mandela fixa un nouvel objectif à l'Afrique du Sud : une "transformation sociale fondamentale", dont l'objectif principal était la représentation des différentes composantes de la population à tous les niveaux de la société. Avec l'arrivée au pouvoir de Mbeki, cette transformation a pris une tournure raciale. L'ANC, rapporte J. Rossow, est devenu "le parti de la classe moyenne noire et non plus le parti des pauvres et des travailleurs".

"EN CHERCHANT à corriger les injustices du passé, l'Afrique du Sud s'écarte de plus en plus du non-racisme pourtant prescrit par la Constitution", notait J.Rossow en 2006. "Le choix de la "race" comme critère, plutôt que la classe sociale ou la langue - le pays en compte onze, qui se trouvent dispersées dans chacune des neuf régions administratives -, contribue à ce qu'elle demeure la référence sociopolitique en Afrique du Sud."

Mais au-delà du secteur économique, Mbeki développe depuis quelques années un discours afro-nationaliste qui inquiète. Son idéologie se base sur la "Renaissance africaine" - le nom du mouvement qu'il a lancé - et le retour aux origines, seules à même de donner au Noir les chances de s'en sortir, sans l'aide de quiconque. Une idéologie qui, on y arrive, s'inspire de celle de Biko. Dès la fin des années 90, le journaliste libéral Peter Beinart (*The New Republic*) dénonçait cette évolution : "Depuis près de dix ans", écrivait-il en 1999, "le fantôme de Steve Biko hante les célébrations de la liberté en Afrique du Sud. L'ANC a exclu des annales révolutionnaires le leader de la conscience noire. (...) On comprend aisément pourquoi. Biko, qui s'opposait à la participation des Blancs dans la lutte contre l'apartheid, est en contradiction avec le discours sacré que tient l'ANC sur la libération. (...) Mais, aujourd'hui, ils [les leaders de l'ANC] tentent d'invoquer cet esprit. Ces derniers mois, l'ANC a entamé une métamorphose politique en faveur d'un nationalisme noir à la Biko."

LES RAISONS de cette évolution sont, estime P.Beinart, avant tout conjoncturelles : "La politique économique de l'ANC a sauté l'étape de la social-démocratie, passant directement du socialisme au thâcherisme. Les Sud-africains noirs démunis ont accepté cette volte-face parce que le chef de l'ANC était Nelson Mandela", expliquait-il toujours en 1999. Une fois Mandela parti, Mbeki savait qu'il n'aurait pas les moyens d'étouffer les contestations de sa politique libérale - ●●●



Nelson Mandela, le père de la "Nation Arc-en-Ciel", en 2004. (DR)



Soweto, 1976. La répression d'une manifestation d'étudiants noirs fait entre 25 et 100 morts. (DR)

●●● "Mbeki sait une chose sur l'idéologie sud-africaine noire que nombre de commentateurs ignorent : le capitalisme peut tout à fait s'accommoder du "racialisme", écrit Beinart. D'où l'utilisation du racisme comme d'un argument pour continuer à bénéficier du soutien de la population noire du pays, malgré une politique impopulaire. "La seule idée qui leur reste, c'est la race", a déclaré au début de l'année Hellen Zille, la nouvelle présidente de l'Alliance démocratique, principal parti d'opposition des Blancs.

CES CHOIX ÉCONOMIQUES et politiques de Mbeki isolent de plus en plus le pouvoir de sa base sociale. La réconciliation tant voulue par Mandela est en train de voler en éclats. Parmi les Blancs, nombreux sont ceux qui fuient. En dix ans, la population blanche s'est réduite de 16,1%. Selon Frans Cronje, de l'Institut sud-africain des relations raciales (SAIRR), les raisons de cette émigration massive sont "la violence, mais surtout les conséquences de la discrimination positive qui ne

lons pas accéder au gouvernement. Nous voulons changer le système", déclarait-il à l'AFP après un meeting à Johannesburg⁷. Son discours est empreint de la nostalgie de l'ancien régime, du temps où la minorité blanche baïllonnait la majorité noire. Pour M. Vermaak, les douze dernières années ont démontré qu'il est insensé de croire que les Noirs et les Blancs puissent vivre ensemble. "Je ne pense pas qu'il y ait de volonté de réconciliation de la part du gouvernement (...) Ils changent les noms des villes et nous confisquent nos affaires", affirme-t-il. Il est également persuadé qu'un complot vise à exterminer les Blancs, notamment par une plus grande accessibilité à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse. "Je suis convaincu que l'avortement vise à se débarrasser des bébés blancs", pense M. Vermaak. Le Sida, selon lui, n'est en outre qu'un prétexte pour obliger les Blancs à utiliser des préservatifs. "Aucun Boer n'a jamais eu le Sida. Cela n'existe pas. C'est la plus grosse escroquerie jamais inventée", assure-t-il.

"Aucun Boer n'a jamais eu le Sida. C'est la plus grosse escroquerie jamais inventée."

COEN VERMAAK, LEADER DU PARTI BOERESTAAT D'EXTRÊME-DROITE

Bien que le parti n'appelle pas à la restauration du droit de vote pour les seuls Blancs, il rejette fermement le concept de suffrage universel en vigueur depuis la fin de l'apartheid. Pour M. Vermaak, il est ridicule qu'un

leur permet plus d'accéder à un emploi". La grande majorité des "fuyards" s'installe en Grande-Bretagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada et aux États-Unis. Un départ semble-t-il sans lendemain : "On a constaté", expliquait en 2004 M. Cronje, "que le nombre de Sud-africains blancs nés sur le territoire national, diminuait de façon très rapide. Ce qui laisse supposer que ceux qui partent ne reviennent pas. Ils aspirent à avoir les mêmes droits que les Noirs et ont l'impression qu'ils sont, à leur tour, les victimes d'un apartheid économique."

Mais tous ne partent pas. Et certains qui restent comptent bien se battre pour conserver leurs privilèges -dont beaucoup oublient comment ils les ont acquis. Ainsi l'extrême droite sud-africaine, sur la touche depuis la fin du régime raciste, a refait surface. Le 2 janvier 2007, le Boerestaat (Etat afrikaan) a officiellement été enregistré en tant que parti. Son chef, Coen Vermaak, estime qu'il est temps que les Blancs, qui représentent 5 des 47 millions d'habitants du pays, rejettent le concept de "Nation Arc-en-Ciel", cher à Nelson Mandela. "Nous ne vou-

médecin et un vagabond aient le même droit de se prononcer sur la façon de diriger le pays. "C'est logique, le vote de certains devrait compter davantage que d'autres".

DU CÔTÉ DES NOIRS aussi, la contestation enfle et prend des formes multiples : sociales, avec la création du Forum antiprivatisation ou du Comité de crise de Soweto, ou bien identitaires. En 2004 est apparu le Mouvement des paysans sans-terre (lire par ailleurs). Durant toute l'année 2005, des manifestations ont eu lieu contre la corruption et l'insuffisance des services sociaux. Dans les campagnes, une révolte a commencé au milieu de 2004, quand des milliers de gens ont protesté dans les petits villages contre l'absence des services essentiels. Au mois de mars 2006, le ghetto noir de Khutsong, dans la province du Nord-Ouest (30.000 habitants), a refusé en masse de voter aux élections locales parce que l'ANC lui avait imposé ses candidats.

Si la criminalité touche essentiellement les Noirs, les crimes racistes sont nombreux. Les assassinats de fermiers blancs se multiplient -

un pays en guerre contre ses propres démons

L'Afrique du Sud est un pays en guerre. Pas une de ces guerres "conventionnelles" qui voient s'affronter deux pays voisins ou deux parties d'un même pays. Non. Il s'agit d'une guerre d'un type nouveau, qui trouve sa source dans l'histoire mal digérée de l'apartheid et dans les inégalités qui ne cessent de se creuser malgré la fin du régime africain. Une guerre indéfinissable menée par des belligérants insondables, en tous lieux et à tous instants. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis une décennie, on y compte environ 20.000 meurtres par an, 30.000 tentatives de meurtre, plus de 50.000 viols et près de 300.000 cambriolages. Ramenés à l'échelle de la journée, ces chiffres font froid dans le dos : chaque jour meurent près de 50 personnes dans un pays

désormais considéré comme le plus violent du globe, avec la Colombie et l'Irak. Comme le note le professeur irlandais de justice criminelle, Mike Brogden¹, Johannesburg est devenue bien malgré elle "la capitale mondiale du meurtre" : Le Cop collectionne les hold-up non élucidés ; Durban compte plus de 3.000 agents de services de sécurité privés... Comme le décrit Stephen Smith dans un ouvrage très discuté², "tout est cadenassé et chacun barricadé, dans les townships pauvres comme dans les faubourgs cossus."

La situation est tellement critique que le gouvernement de Thabo Mbeki a interdit en 2007 la publication des chiffres officiels. Le président, contradictoire dans ses commentaires à ce

sujet, avait déclaré en 2006 que la majorité des Sud-Africains ne pensent pas que la criminalité augmente. Il a dû reconnaître, quelques mois plus tard, que les citoyens vivent "dans la peur". "Nous ne sommes pas en mesure de revendiquer la joie de notre liberté acquise si des communautés entières vivent dans la peur, enfermées derrière des murs et des barbelés, connaissant l'anxiété dans leurs maisons, dans la rue et sur les routes, sans pouvoir profiter librement de nos espaces publics", a-t-il déclaré devant le Parlement en février dernier³. "Nous devons poursuivre et intensifier la lutte contre la criminalité", a-t-il ajouté lors de son discours annuel sur l'état de la Nation. Bien que le gouvernement ait atteint l'objectif qu'il s'était fixé de recruter 152.000 agents de police, l'im-

pact de cette mesure "ne se traduit pas par un sentiment de sécurité accrue pour tous", a reconnu M. Mbeki.

Comment expliquer une telle situation ? Le poids du passé bien sûr, pèse énormément. Avant même l'apartheid, régime ségrégationniste basé sur le racisme qui a façonné la société contemporaine, l'histoire de l'Afrique du Sud est marquée par les guerres et les massacres : des colons contre les indigènes, des Boers contre les Zoulous et contre les Britanniques, des Afrikaners contre les Noirs... En 1990, alors que l'apartheid n'était pas encore mort, Philippe Chapeau⁴ traitait la sonnette d'alarme : "On se bat dans les townships, dans les écoles, dans les églises et dans les lieux de travail. On se bat à Soweto, Port

Elizabeth, Tokoza et Kagiso. Les attentats se multiplient à Johannesburg et Pretoria, et touchent les quartiers blancs ; les homelands que l'on tenait à l'écart réintègrent par la violence l'Afrique du Sud ; les marginaux et les fanatiques de tous bords s'arment et promettent l'apocalypse. Le processus de marginalisation et "d'antagonisation" s'est tellement développé dans le pays au cours de l'année 1990 que la bipartition traditionnelle des belligérants a éclaté."

A cette époque, "la criminalité, liée à des causes économiques, est aussi placée sous le signe d'une "politisation par le bas", d'une révolte des jeunes Noirs, des exclus..., qui va au-delà des luttes syndicales. (...) On a affaire à une criminalité nihiliste née d'un refus du système et de l'in-

compétence des structures socio-économiques à satisfaire l'attente des jeunes Noirs. Chômage, paupérisme, violence ambiante et analphabétisme constituent donc des maux que le premier gouvernement de la future RSA devra impérieusement s'efforcer de réduire." Les statistiques font apparaître un accroissement conséquent, entre 1989 et 1990, des attaques à main armée (+ 18%), des meurtres (+ 11%), des viols (+ 22%), des faits de violence sur la voie publique (+ 131%) et des attaques sur des personnes âgées (+ 100%)... Depuis, ces chiffres se retrouvent chaque année. Tandis que M. Chapeau affirmait en 1990 que "l'accélération du processus de démantèlement de l'apartheid, loin d'apporter la stabilité, va certainement rendre encore plus imminente la possibi-

Sida : une pandémie en guise d'alibi

Réticent à lancer une véritable campagne de lutte contre la pandémie qui ravage son pays, Thabo Mbeki préfère soutenir la thèse raciale d'une maladie typiquement africaine.

environ 1.600 depuis dix ans- et les courants ouvertement racistes se développent. Il n'est pas rare que des jeunes militants de l'ANC entonnent des chants hérités de la lutte anti-apartheid, réadaptés afin de transmettre un nouveau message politique. Ainsi une chanson telle que "One bullet, one boer" (une balle pour un fermier) est souvent entendue dans les boîtes de nuit. Certains Blancs, comme à l'époque de l'apartheid, n'hésitent pas pour leur part à briser les barrières raciales et à rappeler le passé. Comme M. Beinert, qui écrivait en 1999 : "Mais n'y a-t-il pas de quoi être un brin sceptique quand on entend les Sud-Africains blancs affirmer qu'ils ne peuvent admettre que l'on empiète sur leurs libertés civiques sacrées ? Après tout, ils ont vécu fort heureux avec un apartheid qui brimait beaucoup plus les libertés fondamentales que ne pourra jamais le faire Mbeki. En fin de compte, si un gouvernement post-Mandela empiète un jour sur la culture de la démocratie libérale, ce sera pour empêcher une flambée de violence anti-Blancs, ce que les Blancs ne comprennent pas encore".

17 ANS APRÈS LA FIN de l'apartheid, la société sud-africaine reste encore très marquée. "Si les barrières raciales ne sont plus infranchissables, elles sont loin d'être tombées", notait en 2004 *Jeune Afrique*. Qui poursuivait : "Les liaisons interraciales paraissent toujours aussi inconcevables, de part et d'autre. Seule la communauté métisse démontre une relative souplesse dans des unions mixtes qui relèvent d'une infime minorité. Chose insensée il y a dix ans, quelques lycéennes blanches parlent, à la télévision, de leur petit ami noir ou métis. Mais dès qu'il s'agit de mariage, les tabous sont tels que ces amours restent impossibles." Si Johannesburg la cosmopolite reste une enclave de brassage et de tolérance, ailleurs, au Cap ou à Durban, on peut encore refuser une chambre d'hôtel à un client jugé trop noir ou pas assez blanc. "Droit d'admission réservé", indiquent encore des panneaux discrets à l'entrée des restaurants.

RC

¹ Le 11 septembre 1977, inconscient, Biko était transporté nu à la prison centrale de Pretoria, à l'arrière d'un Land Rover. Quelques heures après son arrivée, il décédait de lésions cérébrales à même le sol d'une cellule.

² En 2003, la justice a renoncé à poursuivre les policiers responsables de sa mort pour manque de preuves.

³ *Jeune Afrique*, mai 2004 (www.jeuneafrique.com)

⁴ J. Rossouw, *Le Monde diplomatique*, septembre 2006

⁵ P. Beinert, *The New Republic*, mars 1999

⁶ AFP, 03/01/2007

lité d'affrontements", les gouvernements successifs ont été incapables d'endiguer ce phénomène. Et s'il y a eu du mieux en 2005 et 2006 -selon les données fournies par le gouvernement-, il s'agit d'une évolution trop faible pour tenir un discours optimiste.

Si selon M. Brogden, l'héritage de l'apartheid, "qui obère de part en part le processus pénal sud-africain", est responsable, il n'explique pas tout. Certes, les Blancs sont victimes de meurtres à caractère raciste -notamment les fermiers, dont 1.600 d'entre eux ont été tués ces dix dernières années. Mais ce type d'attaques reste marginal. Car les raisons sont avant tout économiques. "Le chômage et la pauvreté ne provoquent certes pas directement le crime, mais ils créent des conditions criminogènes, spéciale-

ment lorsque s'y associent des inégalités trop voyantes. Aucune de ces conditions, à vrai dire, n'est tout à fait étrangère au cœur de la question du contrôle de la criminalité, à savoir l'acceptation d'un ordre politique et économique tenu pour juste. Quelles raisons la jeunesse sans travail des townships aurait-elle de respecter un ordre social où l'exploitation raciste a fait place, si largement, à l'économie de marché "occidentale" ?

RC

¹ M. Brogden, *La criminalité en Afrique du Sud, l'héritage de l'apartheid ?*, revue Au risque des espaces publics, 2007 (www.annalesdelarechercheurbaine.fr)

² Stephen Smith, *Névrologie*, Calmann-Lévy, 2003

³ AFP, 09/02/2007

⁴ Philippe Chapleau, *La pérennité des conflits en Afrique du Sud et Australie*, revue Cultures & Conflits n°1, 1990

S'IL devait y avoir un symbole représentant la philosophie de Thabo Mbeki et la lente évolution idéologique d'une partie des dirigeants de l'ANC, qui prônent la "Renaissance africaine" et soutiennent des thèses raciales, il porterait quatre lettres. Quatre initiales bien connues depuis vingt ans : SIDA.

Durant les premières années de sa présidence, M. Mbeki a joué au petit scientifique dissident. Jusqu'en 2003, année au cours de laquelle il a effectué un virage à 180°, notamment suite aux pressions de la communauté internationale et de la société civile -et à une popularité en chute libre-, le successeur de Nelson

erreur fondamentale de croire que la guérison du Sida en Afrique exige des traitements antiviraux. Ces traitements seraient un désastre supplémentaire car ils ruinerait davantage encore le système immunitaire de ces malades. Leur immunodéficience, en effet, provient tout simplement des carences, infections et parasites, ainsi que des guerres civiles et des funestes conséquences de la mondialisation et des plans d'ajustements structurels imposés par le FMI qui les ont réduits à la misère". Pour le deuxième, "la prétendue épidémie africaine de Sida a été utilisée pour justifier la médicalisation à outrance de la misère en Afrique subsaharienne. C'est ainsi que l'aide

accusé les multinationales pharmaceutiques d'avoir exagéré l'ampleur de l'épidémie pour vendre leurs médicaments. En octobre dernier, il a déclaré que les travailleurs des ONG étrangères qui luttaient contre le Sida considéraient les Africains comme des "porteurs de microbes et des êtres humains inférieurs". Son précédent ministre de la Santé s'est rendu célèbre pour avoir affirmé que les chercheurs sud-africains avaient trouvé un remède contre le virus, et son actuel ministre de la Santé a récemment fait distribuer un document affirmant que les Blancs avaient introduit le Sida pour éliminer les Noirs." Le problème, poursuivait-il, "c'est que Mbeki poursuit sa stratégie politique en tirant parti du fléau le plus terrible de l'histoire contemporaine."

"[Nous continuerons à] chercher des solutions spécifiques et ciblées à la réalité spécifique du Sida en Afrique."

THABO MBEKI, DANS UNE LETTRE ADRESSÉE À SES HOMOLOGUES OCCIDENTAUX EN 2000

Mandela a systématiquement repoussé la distribution d'AZT (qui permet de réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant de 25% à moins de 2%) aux futures mères séropositives, ainsi que la mise en place de campagnes de sensibilisation dignes de ce nom. Cela a eu pour effet l'explosion de l'épidémie dans le pays, dont les voisins sont les plus touchés au monde¹. En 2002, 5 millions de Sud-africains, soit 11% de la population, étaient séropositifs ; chaque jour, un millier de Sud-africains meurt du Sida et 5 millions devraient succomber d'ici 2013 ; le taux de prévalence est de 18% parmi les 70.000 enseignants du pays ; chaque année, ce sont 70.000 bébés qui naissent avec le virus². Dans un rapport publié en 2003³, la Banque mondiale assimilait la réticence du pouvoir sud-af à engager le combat contre la pandémie à un suicide national. "Ne rien faire aura des conséquences désastreuses", prévenait-elle. Et pour cause, selon des chiffres dévoilés en 2003, 30% de la génération qui naîtra après 2010, si rien n'est fait, atteindra l'âge adulte sans avoir perdu l'un de ses deux parents...

EN 2000, dans une interview accordée à l'hebdomadaire américain *Time*, Thabo Mbeki expliquait sa réticence à se lancer dans un plan de lutte digne de ce nom : "De toute évidence, il existe une immunodéficience acquise. Mais la question est de savoir ce qui provoque cette déficience. Parmi les causes possibles, on ne peut exclure l'existence d'un virus particulier, mais il est impossible de soutenir que l'immunodéficience n'est provoquée que par un seul virus." Il reprenait ainsi la thèse des scientifiques dissidents qui combattent les idées prédominantes sur l'origine du Sida, parmi lesquels Marc Deru, Charles Gesheker et Roberto Giraldo. Selon le premier, "c'est une

médicale occidentale a pris la forme d'expérimentation de vaccins, d'essais de médicaments, de pressions moralisantes. Les responsables de la santé publique devraient reconnaître que ce sont la malnutrition, les conditions sanitaires déficientes, l'anémie et les infections endémiques qui sont à l'origine des symptômes cliniques du Sida et non le virus HIV". Quant au troisième, il estime que la transmission du Sida par le VIH est "un mythe".

CEST À PARTIR de ces thèses que Mbeki a écrit aux présidents des pays du Nord en 2000 : "Nous ne voulons pas nous-mêmes condamner à mort notre peuple en renonçant à chercher des solutions spécifiques et ciblées à la réalité spécifique du Sida en Afrique."⁴ Le mot est lâché : le Sida serait une spécificité africaine. Le Sida serait africain... Dans ce même message, Mbeki comparait la communauté des chercheurs ayant accepté la théorie en cours sur la pandémie à ceux qui avaient soutenu le régime de l'apartheid... Une association a priori insensée, qui pourtant éclaire sur l'arrière-pensée de Mbeki. En effet, les dissidents auxquels il a offert une tribune inespérée en 2003 lorsqu'il les a invités à participer à un comité de travail sur la pandémie, lui servent plus d'alibi qu'autre chose. Pas vraiment scientifique, la posture orthodoxe de Mbeki sur la question est avant tout politique. Le Sida sert sa thèse qui voudrait que les Noirs doivent seuls se relever des innombrables maux qui les touchent.

En 2002 le journaliste Peter Beinart analysait ainsi la position de Mbeki -dans le journal sud-africain *The New Republic*⁵ : "Il fait ce que les hommes politiques sud-africains noirs ont toujours fait quand ils étaient attaqués par la gauche : jouer la carte raciale. Ses conseillers ont

"A POSTERIORI", analyse le journaliste français Stephen Smith, dans un ouvrage qualifié par certains de raciste anti-noirs⁶, "la thèse de Thabo Mbeki gagnera en consistance" au fur et à mesure de la décadence engendrée par l'épidémie. Ces dernières années cependant, le gouvernement a fait des efforts : il a consulté les organisations non gouvernementales et élaboré un plan pour les années 2007-2011 qui prévoit d'améliorer la prévention et l'accès aux traitements -avec pour objectif de placer 80% des malades sous antirétroviraux en 2011. Mais Thabo Mbeki n'a pas pour autant abandonné sa thèse raciale. Le monde s'en est rappelé le 9 août, lorsqu'il a limogé la vice-ministre de la Santé, Nostizwe Madlala-Routledge, qui était justement à l'origine de la nouvelle politique gouvernementale plus volontariste. Si aucun motif officiel n'a été donné, il ne fait guère de doutes pour l'opposition -qui parle de retour à "l'époque noire du déni de la pandémie"⁷ -, que son éviction est liée à sa politique que ne goûtait guère le président. Depuis plusieurs mois, Mme Madlala-Routledge avait profité de l'absence de la ministre de la Santé, Tshabalala Msimang, pour mettre en place un nouveau plan de lutte. Désormais, la ministre proche de Mbeki va reprendre le dossier à ce compte. Surnommée "docteur Betterave" pour ses positions en faveur de thérapies alternatives -notamment l'emploi de certains fruits et légumes -, elle a été longtemps hostile à l'utilisation des antirétroviraux pour lutter contre la maladie.

RC

¹ *Kashkazi* n°59, janvier 2007

² Source : Onusida (www.unaids.org)

³ *Les coûts économiques du Sida à long terme*, rapport de la Banque mondiale, 2003

⁴ Cité par *Jeune Afrique*, 18/02/2002

⁵ www.courrierinternational.com

⁶ S. Smith, *Névrologie*, Calmann-Lévy, 2003

⁷ AFP, 10/08/2007

Rugby : la société sud-africaine

Longtemps considéré comme le fleuron du nationalisme boer et du régime d'apartheid, le rugby est devenu

IL EST des souvenirs impérisables... Nous sommes en 1995, le 24 juin, à Johannesburg. Vêtu du maillot vert de François Pienaar, capitaine emblématique de l'équipe nationale de rugby d'Afrique du Sud, Nelson Mandela serre dans ses bras celui qui vient de soulever la coupe du monde remportée par les Springboks (le nom de l'équipe sud-africaine) face aux redoutables All-Blacks de la Nouvelle-Zélande¹. Pienaar, grand mastodonte aux cheveux blonds profondément calviniste, laisse parler l'émotion devant celui qui symbolise le martyr du peuple noir. "Nous n'étions pas quinze, nous étions 44 millions", déclare-t-il dans le stade, en référen-

ce à la population sud-africaine. "Quoi que nous ayons fait, nous n'en avons jamais autant fait, et nous n'en ferons jamais autant que vous pour l'Afrique du Sud". Mandela est au bord des larmes. Libéré cinq ans plus tôt alors que l'apartheid vivait ses dernières heures, élu président quelques mois auparavant, il voit son vieux rêve se matérialiser à l'issue de cette compétition d'importance mondiale. Lui qui, depuis le début de la compétition, était devenu le premier supporter de cette équipe "de Blancs", avait compris que si réconciliation il devait y avoir, c'est par ce vecteur symbolique qu'elle passerait. L'expression "une équipe, une nation", dont les Springboks avaient fait leur slogan, prend alors

tout son sens. Le rugby, ce sport qui fut pendant des années le fleuron du régime raciste de Pretoria, désormais perçu comme le moteur de l'unité sud-africaine : voilà une belle revanche de l'histoire, pense-t-on alors. Les années ont passé depuis ces images qui resteront parmi les plus symboliques du XX^{ème} siècle. Les illusions aussi. Des décennies d'apartheid ne peuvent pas s'effacer en quelques succès ; dans le sport comme ailleurs.

APRÈS QUELQUES ANNÉES marquées par cette embellie aveuglante, les premiers soubresauts racistes ont refait surface. En 1997, le sélectionneur André Markgraaff avait été obligé de démissionner pour avoir tenu des propos racistes à l'encontre des dirigeants noirs du sport sud-africain. Markgraaff s'était auparavant fait remarquer en sélectionnant H. Tromp, joueur célèbre condamné à la prison pour avoir corrigé à mort, à l'aide d'un fouet, un de ses ouvriers noirs durant l'Apartheid.

En 2002, l'autobiographie de Chester Williams², premier joueur noir à avoir été sélectionné dans l'équipe nationale après la fin de l'Apartheid et vainqueur de la Coupe du Monde 1995, avait mis en évidence le quotidien du racisme chez les Springboks, fait de brimades et d'insultes. Un quotidien dont pouvaient encore témoigner les membres de la sélection lors de la Coupe du Monde 2003 : Geo Cronje, jeune avant des Springboks, avait alors refusé de partager sa chambre avec Quito Davids, son

L'affaire a été d'autant plus médiatisée qu'elle est intervenue alors qu'une rumeur affirmait que le futur sélectionneur des Springboks, Peter de Villiers (le premier Noir à obtenir ce poste), envisagerait d'imposer un quota de joueurs noirs dans l'effectif de la sélection -débat qui jusqu'à présent n'avait pas été abordé. Dans le même temps, l'actuel sélectionneur, Jack White, dévoilait les trente noms retenus pour la Coupe du Monde : sur sa liste ne figurent que six joueurs noirs. De quoi faire perdurer la polémique...

CETTE NOUVELLE AFFAIRE démontre la fragilité du rêve de Nelson Mandela. C'est que rugby et apartheid furent pendant de longues années intimement liés. Comme le note Pierre Chaix, universitaire français³, "le rugby a été au cœur des conflits politiques et raciaux de l'Afrique du Sud. D'abord, il a été le lieu d'expression de l'apartheid. Ensuite, avec le boycott international il a eu une influence au moins comparable à celle de ces fameuses rencontres de tennis de table qui inaugurerent de nouvelles relations entre la Chine et les États-Unis [durant la Guerre Froide, ndlr]. Enfin, dans un pays en pleine évolution, les milieux du rugby sont apparus comme les plus conservateurs, maintenant leur sport dans un exercice racial inégalitaire."

Lorsqu'en 1948 les Afrikaners, vainqueurs des élections contre les partis anglophones, décidèrent de mettre en place un système de ségrégation

Bryan Habana, 24 ans, l'un des six joueurs noirs retenus en sélection pour la Coupe du Monde 2007. (DR)



"De par ses caractéristiques, ce sport collait parfaitement aux fondements identitaires du peuple afrikaner."

PIERRE CHAIX, UNIVERSITAIRE FRANÇAIS AUTEUR D'UN TRAVAIL SUR LE RUGBY SUD-AFRICAÏN

équipier noir. La démission qui suivit du chargé de communication de la sélection, déclarant ne pas pouvoir "continuer à faire partie d'une sélection au sein de laquelle le préjugé est toléré, étouffé, absent", avait démontré qu'il ne s'agissait pas d'un incident isolé.

LES RÉCENTES DÉCLARATIONS de Nick Mallet, ancien sélectionneur sud-africain aujourd'hui coach de la Western Province, ont, à la veille de la sixième Coupe du monde de rugby organisée du 7 septembre au 20 octobre en France, en Ecosse et au Pays de Galles, une nouvelle fois réveillé les vieux démons. Dans une interview accordée à des entraîneurs français, publiée sur le site de leur club⁴, M. Mallet affirme que les problèmes de quotas raciaux auxquels sont soumis les joueurs sud-africains sont l'une des causes de leur migration vers l'Europe. Selon lui, à niveau égal voire moindre, les clubs sont parfois obligés de titulariser un Noir. Si ces propos ne visaient pas selon l'entraîneur à émettre un quelconque jugement quant à l'utilité de ces quotas, ils ont provoqué l'ire de Mveleli Neula, un des responsables de la Fédération sud-africaine. Selon ce dernier, "la Western Province doit mettre Mallet au tapis. C'est idiot de sa part d'encourager les joueurs à partir à l'étranger, particulièrement si peu d'opportunités sont créées pour les Noirs. La Western Province compte de nombreux Noirs dans ses rangs mais il y a en rarement plus de deux ou trois dans une équipe. Tout ça, c'est une question d'argent, rien d'autre. Ils devraient être honorés."

basé sur une politique raciste, le sport est soumis aux mêmes lois, son organisation s'inscrivant progressivement dans le droit-fil de la séparation des races. "La montée en puissance des nationalistes afrikaners influença violemment cette nouvelle donne politique racialement inégalitaire. Le sport devint un instrument fondamental de ce nationalisme", écrit Pierre Chaix. Le rugby en devint même le fer de lance. Introduit au tournant du XIX^{ème} siècle par les Anglais (des soldats de la Couronne débarqués pour mater les Zoulou et les Boers), ce sport eut un rapide succès. Les Afrikaners -ou Boers- en firent leur discipline favorite au détriment du football, lui aussi importé par les colons britanniques. "En l'espace d'une décennie, des clubs de quartiers essaïmèrent dans les grandes agglomérations", rapporte l'historien français Jean-Baptiste Onana⁵. Qui poursuit : "Par nécessité sportive davantage que par une quelconque affinité, nombre de ces clubs étaient ethniquement mixtes, regroupant aussi bien des Britanniques que des Afrikaners. Ainsi le rugby constituait-il un point de rencontre forcé entre deux communautés qui ne s'aimaient guère depuis l'humiliante défaite des Afrikaners lors de la guerre des Boers (1899-1902)."

"DE PAR SES CARACTÉRISTIQUES, ce sport collait parfaitement aux fondements identitaires du peuple afrikaner, dont le rapport à la terre et à la ruralité est primordial", relève Pierre Chaix. "Le rugby est un sport de combat collectif rude, dur, où il faut s'imposer pour "survivre". Le parallèle avec le mode de vie des

au révélateur des Springboks

avec Mandela le vecteur de la réconciliation entre Blancs et Noirs. Mais le poids du passé est lourd...

Boers, avec leur lutte pour l'existence contre les Anglais et les populations africaines est évident. Le rugby constitua donc, au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle, la véritable assise de la propagation d'un nationalisme boer. (...) Parallèlement, il a joué un rôle intégrateur entre les deux communautés anglaise et boer. Le rugby est alors devenu le symbole de la puissance blanche, avec des joueurs principalement issus du monde rural, faisant étalage de leur force et de leur virilité."

C'EST DONC TOUT naturellement que le rugby devint, au lendemain de la victoire du Parti national en 1948, le sport de l'Apartheid et le symbole de la domination blanche, indique JB Onana. L'université de Stellenbosch est représentative de la stratégie des élites afrikaners et du poids du rugby dans cette politique, note P. Chaix. Célèbre dans le monde du rugby pour la qualité des joueurs qui en sortaient, Stellenbosch fut, dès 1918, la première université de langue et de culture afrikaners. Les idées qui y avaient cours furent à l'origine de l'élaboration et de la mise en place du système de l'apartheid. "Dans ce cadre fut formée l'élite intellectuelle et politique "afrikaan" qui, à terme, devait mener le pays vers des ambitions nationalistes. Le rugby s'intégrait totalement à ce projet, avec une omniprésence du culte du corps et le développement de qualités physiques conformes au souci dominant de l'élitisme."

Autre symbole de ce lien étroit entre apartheid et rugby : le *Broederbond* (Fraternité). Créée en 1918, cette société secrète avait pour objectif de promouvoir les intérêts du peuple afrikaan. Strictement réservée aux hommes blancs de plus de vingt ans, parlant l'afrikaan, elle devint la pierre angulaire de l'apartheid. Le *Broederbond* plaça les siens à tous les postes clés -des élections de 1948 jusqu'aux premières élections libres de 1994, tous les responsables politiques d'importance en furent membres-, notamment au niveau des instances dirigeantes du rugby. L'influence du "Bond" allait même plus loin, poursuit Pierre Chaix, puisque la majorité des capitaines des

vous ferez non seulement avancer notre idéal commun, mais honorez parallèlement les pères fondateurs de notre nation afrikaans séculaire et immortelle."

Il était alors quasiment interdit aux Noirs de jouer au rugby, tout comme leur était prohibée la pratique du sport à l'école. "Le sport de haut niveau, symbole de la vitalité de notre jeunesse et de l'inébranlable volonté de dépassement et d'accomplissement de notre race, est et doit rester une activité blanche par excellence. Il se pervertirait autrement en se noyant dans un cosmopolitisme qui nous ferait perdre notre âme et dans lequel nous ne saurions de toute façon nous reconnaître", affirmait en 1950 le ministre des Sports du tout premier gouvernement d'apartheid...

COMME POUR TOUS les autres sports, l'organisation répondait à quelques règles simples : Blancs et Noirs devaient organiser séparément leurs activités sportives ; aucun sport mixte n'était autorisé à l'intérieur du pays ; aucune équipe mixte ne pouvait être formée en vue de concourir à l'étranger ; les équipes internationales en tournée rencontrant les sportifs blancs sud-africains devaient être exclusivement blanches. Si ces rencontres faisaient souvent l'objet de contestations et de manifestations d'opposants à l'Apartheid, les exemples ne manquaient pas des nations qui sont passées outre la situation des Noirs sud-africains pour affronter les "légendaires Springboks" (restés invaincus entre 1903 et 1956 !). France, Angleterre, Australie, Nouvelle-Zélande : aucune des grandes nations du rugby n'a opposé de résistance au racisme sud-af - les Néo-Zélandais se voyaient notamment interdire de sélectionner leurs joueurs maoris pour rencontrer les Springboks.

Avec le temps, cette ségrégation obligea les instances sportives internationales à sanctionner l'Afrique du Sud. "Le sport sud-africain dans son ensemble ne fit pas exception à la règle", affirme Pierre Chaix, "car sa structure était totalement inscrite dans la



L'équipe nationale d'Afrique du Sud en 1906. On cherche la différence... (DR)

LE RUGBY SUD-AFRICAÏN, comme les autres sports dont le football, ne réintégrera le giron international qu'à la fin de l'apartheid. Après avoir manqué les deux premières Coupes du monde (1987, 1991), l'Afrique du Sud se vit confier, en avril 1992, l'organisation de la troisième en 1995 -dix mois seulement après l'abandon officiel de la Constitution qui formait le corps légal de l'apartheid.

"La suite des relations entre le rugby et l'Afrique du Sud n'en reste pas moins équivoque, car elle se prête à deux lectures opposées", analyse cependant Pierre Chaix. Selon cet universitaire basé à Grenoble, la première, positive, loue l'effort d'unification du pays et des races à travers ce sport. La victoire des Springboks en 1995, et le geste symbolique de Mandela revêtant le maillot de François Pinaar eurent un retentissement énorme dans le pays et à l'étranger. "L'événement signifiait le retour de l'Afrique du Sud sur la scène internationale, au sein des pays démocratiques et non raciaux. Mais il aura aussi permis, pour un temps, le rapprochement des différentes populations de l'Afrique du Sud. (...) Tous les Sud-Africains purent se réjouir de la victoire et personne n'apparaissait exclu de la fête."

TOUTEFOIS, LE SUCCÈS des Springboks devait être utilisé à bon escient. Car "si la cohabitation était devenue possible, l'union restait à construire". Pour ce, des mesures ont été prises. Un système de quotas -conformément à la Constitution du pays- oblige sous peine d'amendes les clubs à intégrer un certain nombre de joueurs noirs dans leurs effectifs. En 2000, la Fédération sud-africaine de rugby avait d'ailleurs condamné les deux fédérations provinciales de Bulls et de Golden Lions à verser respectivement 45.000 rands (6.300 dollars) et 30.000 rands (4.200 dollars) à son fonds de développement, pour ne pas avoir respecté ces quotas. Un travail de sensibilisation a en outre été mené dans les quartiers défavorisés pour amener les jeunes à pratiquer le rugby. Douze ans après, les résultats sont contrastés.

"Les provinces les plus rétives, socles de la culture afrikaan, comme le Transvaal ou l'Orange Free State, freinent autant que possible cette politique, se contentant souvent de faire venir des joueurs de couleur d'autres provinces plutôt que de mettre en place une politique de formation", regrette Pierre Chaix. L'accès des Noirs à l'équipe nationale des Springboks reste extrêmement difficile. Selon un rapport divulgué en 2004, 70% des joueurs de rugby sud-africains sont noirs ; un taux qui descend à 25% au niveau des sélections régionales, et à 10% chez les Springboks. "Si 70% des joueurs sont noirs, pourquoi ne les retrouvons-nous pas dans les sélections nationales ?" s'interrogeait après la publication de ce rapport un responsable de la Fédération. "Il y a manifestement un problème structurel" ajoutait-il. Certains coaches comme Nick Mallet avancent pour leur part des arguments biologiques : les Noirs d'Afrique du Sud seraient moins solides que les Blancs.

"ALORS QUE DES SPORTS comme le football ou le cricket sont mis en valeur pour la qualité de leurs politiques de développement et de sensibilisation, le rugby reste montré du doigt pour son adaptation limitée à la nouvelle donne sud-africaine", remarque Pierre Chaix. Ainsi, si selon S. Tshwete, ministre sud-africain des Sports, "le sport doit être un catalyseur pour l'intégration raciale et la réconciliation dans notre pays", le rugby n'en a pas fini avec son héritage raciste et continue à se montrer réticent. Pour Jean-Baptiste Onana, si le ballon ovale veut définitivement échapper à ses vieux démons, "il lui faut impérativement s'engager dans une nouvelle voie et se restructurer en profondeur." Cela implique des mesures strictes, mais aussi du temps. Ce problème n'est, là, pas propre au rugby, mais à l'ensemble de la société sud-africaine qui, malgré une réconciliation exemplaire, continue de subir les conséquences de l'Apartheid.

¹ Afrique du Sud - Nouvelle Zélande : 15-12. Il s'agit pour l'heure de la seule victoire des Springboks en Coupe du Monde.

² Dans son autobiographie non traduite en langue française, il a évoqué ses relations avec ses collègues de l'équipe nationale, certains évitant, d'autres allant jusqu'à utiliser des mots racistes à son égard.

³ www.montpellier-rugby.com, site Internet du club de Montpellier.

⁴ P. Chaix, *Les jeux troubles du rugby sud-africain*, Géopolitique africaine, 2004.

⁵ JB. Onana, *Le sport sud-africain entre déclin et renaissance*, article de la revue *Des peuples et des jeux - Géopolitique du sport*.

⁶ De 1960 à 1972, pour un total de 58 rencontres, 52 capitaines appartenirent au "Bond".

RC

"Vos prestations doivent en permanence témoigner de la combativité et de la bravoure légendaires des Afrikaners."

HENDRIK VERWOERD, PREMIER MINISTRE DU RÉGIME DE L'APARTHEID, EN 1958

Springboks en faisait partie, ainsi que tous les managers chargés de gérer l'équipe pendant ses tournées à l'étranger⁶.

CETTE ETHNICISATION du rugby sud-africain se doubla d'une politisation exacerbée, portée à son paroxysme quand plusieurs gouvernements successifs firent de la prééminence des sportifs blancs un objectif prioritaire au même titre que le développement économique, l'emploi ou la santé, indique JB. Onana. Recevant l'équipe nationale de rugby au lendemain de sa nomination au poste de Premier ministre en 1958, Hendrik Verwoerd eut ces mots prophétiques : "Vos prestations dans les arènes sportives nationales et internationales doivent en permanence témoigner de la combativité et de la bravoure légendaires des Afrikaners, et refléter la nécessaire suprématie de la race blanche sur les Cafres et les Croisés. Chaque fois que vous gagnerez sur le terrain,

logique de séparations des races ; mais les conflits se concentrèrent en priorité sur le rugby." Il faudra cependant attendre 1984 pour que l'International Rugby Board (IRB) applique l'embargo sportif contre l'Afrique du Sud, longtemps après toutes les autres fédérations internationales. L'Angleterre fut la dernière nation à rencontrer officiellement les Springboks.

Cet ostracisme fut très durement ressenti par les Blancs. "Le rugby sud-africain a alors cherché par tous les moyens à s'affranchir du boycott", note Pierre Chaix. L'Afrique du Sud n'hésita ainsi pas à utiliser des moyens sonnants et trébuchants pour convaincre les sélections de venir jouer contre les Springboks. En 1986 notamment, Pretoria invite une trentaine de All-Blacks pour la tournée dite des "Cavaliers". Chacun des joueurs (et leur conjointe) touche l'équivalent de 400.000 francs français pour disputer quatre test-matches...

Paysans sans-terres : les oubliés de la réconciliation

La fin de l'apartheid devait permettre aux millions de déracinés de retrouver la terre de leurs ancêtres. Ils attendent toujours.

DANS les campagnes sud-africaines, que l'on guette vers l'ouest -la Namibie- ou vers l'est -le Zimbabwe-, l'horizon adopte toujours les mêmes couleurs au crépuscule. Le blanc auparavant hégémonique a tendance à laisser la place à quelques touches noires dans un flot de liserés rouges. Un rouge sang, comme celui qui a coulé au Zimbabwe. Depuis que Robert Mugabe a entamé en 2000 une réforme agraire dévastatrice pour l'économie du pays, privilégiant les expropriations forcées -et parfois sanglantes- plutôt que le dialogue avec les fermiers blancs¹, le spectre zimbabwéen

la réforme agraire de Mugabe. L'attitude conciliante de Mbeki envers son voisin n'est pas la seule raison qui angoisse les fermiers afrikaners. S'ils craignent une dérive, c'est aussi parce que la réforme agraire engagée en 1994 à la fin de l'apartheid est loin de satisfaire à ses objectifs.

AUJOURD'HUI, Mbeki l'affirme lui-même : la question de la terre en Afrique du Sud est "pire" qu'au Zimbabwe. L'Afrique du Sud, indique Thierry Vircoulon², a hérité de l'histoire longue (la colonisation) et de l'histoire courte (l'apartheid) une structure foncière très inégalitaire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur les 122 millions d'hectares de l'Afrique du Sud, 82 millions appartiennent aux Blancs tandis que les anciens bantoustans³ où étaient parqués les Noirs représentent 15 millions d'hectares. Le résultat d'une politique de cantonnement territorial des populations africaines qui a débuté au début du XIX^{ème} siècle et a perduré jusqu'en 1990.

n'est jamais bien loin. Si, comme le rapportait la journaliste Colette Braeckman dans *Le Monde diplomatique* en 2003, "l'Afrique du Sud ne veut pas croire que les Blancs seront demain expulsés manu militari pour être remplacés par des fermiers mal formés ou incompetents"⁴, l'inquiétude demeure du côté des Blancs. Selon Thierry Vircoulon, qui s'est intéressé en 2004 à la réforme agraire en Afrique du Sud dans la revue de géographie *Hérodote*, "cette décolonisation terrienne inachevée fait craindre une contagion du nord vers le sud, et l'on dort plus mal dans les fermes sud-africaines depuis le début de la "réforme agraire zimbabwéenne".

Interrogé par RFI en 2006⁵, Ian Rossouw, un grand fermier afrikaner, disait redouter des invasions de fermes, mais aussi la "zambification" (dérivé du Zanu-PF, le parti de Mugabe) du Congrès national africain (ANC) de Mbeki. Ces craintes s'expliquent par l'attitude confuse de Thabo Mbeki vis-à-vis de Mugabe. Sa diplomatie "silencieuse" adoptée à l'égard du Zimbabwe est de plus en plus critiquée -seuls les observateurs électoraux sud-africains ont trouvé "libre et juste" le scrutin de mars 2002, entaché de lourdes fraudes, et il a fallu attendre 2005 pour entendre Mbeki désapprouver très discrètement

Après la conquête coloniale et la naissance en 1910 de l'Union sud-africaine, les autorités blanches votèrent en 1913 une loi foncière qui parachevait leur domination politique : le Natives Land Act réservait 7% du territoire aux Africains et leur interdisait d'acquérir ou de louer de la terre ailleurs que dans les "scheduled native areas", futurs bantoustans. En 1936, une seconde législation confirmait la politique de ségrégation foncière mais prévoyait l'augmentation des territoires accordés aux "indigènes" - dans les années 1980, la surface consentie aux Africains représente 13,6% du territoire sud-africain. L'apartheid a ainsi organisé les plus vastes mouvements de population et de dépossession du siècle dernier : entre 1960 et 1980, plus de 3,5 millions de Noirs ont été chassés de leurs terres, relégués dans les "foyers tribaux" ou dans les townships aux abords des grandes villes. En 1991, alors que la route vers la réconciliation est ouverte, le Parlement annule cette ségrégation foncière. Lorsque s'ouvrent les négociations entre l'ANC et le régime de l'apar-

theid, la question de la répartition des terres est au centre des discussions, au même titre que la structure institutionnelle du pays et le devenir des cadres de l'ancien régime. "D'un commun accord et après trois ans de négociation, il fut décidé de constituer l'indispensable rééquilibrage foncier", note T. Vircoulon. Ainsi la Constitution de 1994 prévoit-elle l'"engagement de la nation dans la réforme foncière", qui devra se faire autour de trois axes : la restitution des propriétés accaparées ; la redistribution des terres agricoles ; et la création résidentielle des ouvriers agricoles qui étaient auparavant victimes d'expulsions arbitraires des propriétaires.

LE PROGRAMME est à l'époque ambitieux. En 1994, le gouvernement fixe l'objectif de redistribution à 30% des terres arables : 1/3 de la propriété agricole blanche devait être transféré en 5 ans à 600.000 fermiers noirs. Mais "comme tant de politiques bien intentionnées du premier gouvernement démocratique, la correction de l'inégalité foncière s'est heurtée au principe de réalité budgétaire. (...) Pendant les dix ans qui se sont écoulés depuis l'avènement du régime démocratique, force est de constater que la redistribution des terres a fait peu de progrès. (...) Seulement 3% des terres censées être redistribuées l'ont été : si la redistribution se poursuit à ce rythme, 4,6% des terres arables privées auront changé de mains en 2015", notait en 2004

(AFRA), qui lutte depuis vingt ans pour la réforme agraire, regrettait en 2003 dans les colonnes du *Monde diplomatique* que "le gouvernement, au lieu de donner priorité aux pauvres, a choisi de parier sur les plus forts, ceux que l'on appelle les "fermiers émergents"". L'AFRA reconnaît cependant que "le principal acquis du nouveau régime, c'est d'avoir déracialisé l'iniquité. Certains fermiers noirs ont été cooptés par les Blancs. Leur réussite est mise en avant". "En fait, loin d'adopter un programme en faveur des pauvres, l'ANC a entrepris la modernisation du secteur rural, désormais centré sur les exportations génératrices de devises et la logique du marché", analysait Colette Braeckman.

COMME DANS tout autre domaine, la loi du marché implique l'émergence d'une classe de laissés pour compte. Tandis que les "réserves de chasse" et les "game parks" pour touristes se multiplient dans les propriétés blanches -un secteur plus rentable que l'agriculture-, des milliers de ruraux continuent à cultiver de minuscules lopins. Les paysans sans terre sont plus marginalisés que jamais, et aucune solution n'est proposée aux citadins qui, victimes d'un chômage évalué à 45%, souhaiteraient revenir à l'agriculture. Conséquence : la tension est de plus en plus palpable. Après neuf années de grâce, la patience des ruraux sud-africains pourrait atteindre ses limites. Ainsi les laissés-pour-compte sont de plus en plus nombreux à rejoindre le

"Il ne s'agit plus de distribuer la terre aux "plus pauvres des pauvres" mais de créer une classe de fermiers noirs."

THIERRY VIRCOULON, CHERCHEUR

"Nous allons créer l'armée des paysans sans terre, non pas pour attaquer qui que ce soit, mais pour nous défendre."

MANGALISO KUBHEKA, FONDATEUR DU MOUVEMENT DES PAYSANS SANS-TERRÉ

anciens bantoustans : l'autre héritage

"À l'inégalité foncière raciale, le côté blanc du problème, fait écho une inégalité foncière sociale qui est le côté africain du problème de la terre. La ségrégation foncière imposée au cours du XX^{ème} siècle s'est doublée d'une autre inégalité dans les 13,6% du territoire réservés aux Africains. En effet, dans ces "natives reserves" du XIX^{ème} siècle qui devinrent les bantoustans du XX^{ème} siècle (...), la terre était et reste propriété d'État. Cependant, sa gestion n'est pas assurée directement par les autorités étatiques mais a été déléguée aux chefs traditionnels. En échange de leur soutien à la politique de grand apartheid, ils ont pu conserver leur pouvoir foncier (...). Au cours du XX^{ème} siècle,

l'État sud-africain (...) s'est contenté d'être un propriétaire formel, laissant l'administration foncière aux mains de l'élite terrienne que sont les chefs traditionnels. Ils se sont vu confier la responsabilité de réguler l'occupation foncière dans les bantoustans en délivrant des "permis d'occupation" qui autorisaient l'installation et la résidence d'une famille sur une parcelle. Ils ont donc gardé la haute main sur la gestion des terres. (...) Le contrôle communautaire de la terre s'est mué en contrôle personnel. (...) La réflexion ministérielle sur ce sujet n'a débuté qu'en 1998 avec un premier projet de loi, vite remis dans les tiroirs. À dire vrai, le problème de la tribalisation des terres a été largement occulté par

l'inégalité foncière raciale. (...) Il s'agit bien sûr d'un problème modeste quant aux superficies concernées (15 millions des 122 millions d'hectares du territoire national) mais considérable quant aux populations en cause (13 millions des 46 millions de Sud-Africains). [Cette situation] favorise l'émergence de revendications foncières concurrentes, transformant ces espaces ruraux en autant de "mini-Balkans" travaillés par des rivalités et des inimitiés. (...) Des clans différents se disputent les mêmes espaces et font de certaines campagnes sud-africaines des zones instables (...)"

THIERRY VIRCOULON, Les questions de la terre dans la Nouvelle Afrique du Sud, Hérodote n°111, 2004

Thierry Vircoulon. Pendant ce temps, 50.000 fermiers blancs se partagent encore 80% des terres arables (contre 4.500 fermiers blancs et 65% des terres au Zimbabwe)⁶.

FACE À CE MANQUE de moyens, le gouvernement Mbeki a changé de tactique au début du XXI^{ème} siècle⁷. Le débat qui opposait les tenants d'une redistribution à visée sociale et les tenants d'une redistribution à visée économique a été remporté par les seconds. Plutôt que de rendre les terres aux plus pauvres, comme cela était prévu, il s'agit désormais de les donner aux plus compétents... et solvables - il faut ainsi s'acquitter de la somme de 5.000 rands (600 euros) pour recevoir des crédits, ce qui exclut 70% de la population rurale. "Il ne s'agit plus de distribuer la terre aux "plus pauvres des pauvres" mais de créer une classe de fermiers noirs", note T. Vircoulon. "Une approche plus qualitative a remplacé l'approche quantitative, et elle vise à promouvoir une élite d'agriculteurs africains. (...) La réforme foncière n'est plus dès lors perçue comme la "welfare policy" du monde rural mais comme la déracialisait de l'agriculture rentable des Blancs."

Aider à l'émergence d'une élite rurale noire en espérant qu'elle entraînera une redistribution des terres plus naturelle : cette politique ne plaît pas aux organisations de défense des agriculteurs. Plusieurs syndicats et associations ont vu le jour ces dernières années, afin de défendre les droits de ceux que l'on appelle désormais, comme au Brésil, les sans-terre. Sanjaya Pillay, porte-parole de l'Association for rural advancement

Mouvement des Paysans Sans Terre (MPST), fondé en 2002 par Mangaliso Kubheka, qui prône des actions directes : "Nous désapprouvons les méthodes employées au Zimbabwe", affirmait-il en 2004, "où ce sont des fonctionnaires, des membres du parti, qui se sont approprié la terre redistribuée. Mais nous finirons nous aussi par recourir aux occupations. Déjà, nous allons créer l'armée des paysans sans terre, non pas pour attaquer qui que ce soit, mais pour nous défendre contre les compagnies privées de sécurité. Leurs commandos, engagés par les fermiers, harcèlent les travailleurs. Ils empêchent les familles d'enterrer leurs morts sur des terres où elles ont vécu depuis des décennies."

Les cas de violences (assassinats, châtiments) faites à des Noirs tentant de s'implanter sur une propriété privée appartenant la plupart du temps à un Blanc, mais qui est aussi la terre de leurs ancêtres, sont nombreux. Les assassinats de fermiers blancs aussi. Ces dix dernières années, les autorités en ont dénombré 1.600.

RC

¹ Lire *Kashkazi* n°62 (www.kashkazi.com)

² C. Braeckman, *Le Monde diplomatique*, sept.2003

³ T. Vircoulon, Les questions de la terre dans la Nouvelle Afrique du Sud, *Hérodote* n°111, 2004

⁴ www.rfi.fr

⁵ Les bantoustans (mot construit à partir de "bantou" - peuple- et "stan" -terre de-) étaient des régions situées en Afrique du Sud et en Namibie réservées aux populations noires. Elles jouèrent de différents degrés d'autonomie durant la période d'apartheid.

⁶ www.gov.za (site du gouvernement)

⁷ www.polity.org.za (site d'information sud-africain)

Des forces spéciales au mercenariat

Nombreux sont les Sud-africains employés en Irak par des sociétés privées de sécurité. Un sport national depuis 20 ans.

SUR LE papier - et sur son site Internet - il organisait de jolis safaris destinés aux riches occidentaux pouvant se permettre de sortir plusieurs milliers de dollars pour séjourner en Afrique du Sud et y chasser l'hippopotame. Mais en fait d'animaux, c'est les primes que poursuivaient Richard Rouget et ses "clients" de mercenaires.

D'origine française, cet ancien membre de l'armée tricolore se rapproche dans les années 1980 du milieu des mercenaires qui gravitent autour de Bob Denard. Son nom de guerre est Sanders. Avec eux il commence à rendre quelques services au régime sud-africain, qui apprécie que les Comores soient ainsi devenues un véritable centre d'écoutes permettant aux tenants de l'apartheid de traquer les responsables de l'ANC de Nelson Mandela. Puis Richard Rouget s'éloigne de

la "bande à Denard" et part s'installer en Afrique du Sud, officiellement pour représenter deux sociétés françaises. En fait, Sanders travaille directement pour le régime de l'apartheid -son groupe est chargé de traquer les leaders de l'ANC en Europe. Après la fin du régime raciste, Richard Rouget ne quitte pas le milieu du mercenariat, ni l'Afrique du Sud. Naturalisé, il poursuit officiellement ses activités d'organisateur de safaris tout en participant au recrutement de "soldats de fortune" pour d'autres fronts africains. En 2002, il est arrêté en Côte d'Ivoire -où il aurait combattu auprès des loyalistes de Laurent Gbagbo-, peu après le putsch du 19 septembre. Extradé vers son pays d'adoption en 2003, il sera condamné à une amende de 11.000 euros en 2004. Il est ainsi le premier Sud-africain à tomber sous le coup de la loi de 1998 sur "l'assistance mili-

taire à l'étranger", qui interdit les activités de mercenariat, y compris l'entraînement et le recrutement.

VOILÀ DES ANNÉES que le gouvernement de Pretoria tente de mettre un terme à ce secteur d'activité dans lequel les Sud-africains pullulent. Les grandes compagnies de sécurité qui avaient pignon sur rue ont été fermées. La plus célèbre d'entre elles est Executive Outcomes. Créée en 1989 par d'anciens militaires et membres des forces spéciales sud-africaines impliqués dans l'apartheid, cette société a été dissoute en 1998. Son histoire résume à elle seule celle du mercenariat sud-af. Elle apparaît à l'époque où la droite dure craint une ouverture vers l'ANC, et la fin du régime de l'apartheid. Poussée dans ses derniers

retranchements, la droite militarise alors son discours, évoque "la troisième guerre des Boers", jure de "tuer tous les Noirs non civilisés", estime qu'"il vaut mieux mourir glorieusement que de vivre dans la dégradation en acceptant l'autorité des Noirs"². Très populaire au niveau des policiers -en 1989

"Il vaut mieux mourir glorieusement que de vivre dans la dégradation en acceptant l'autorité des Noirs."

UN DES DISCOURS DE LA DROITE CONSERVATRICE, EN 1989

on estime que 60% des policiers blancs sont sympathisants ou membres d'organisations conservatrices-, ce discours aboutit à la naissance de ces sociétés. Un document des Nations unies considère ces combattants "comme des criminels aux idéologies fasciste et raciste, généra- ●●●

Les Comores, un pion sur l'échiquier de l'apartheid

Denard avait fait des Comores une véritable plaque tournante pour l'Afrique du Sud, qui finançait la Garde présidentielle des mercenaires en échange de bons et loyaux services. Retour sur une période peu glorieuse de l'archipel.

IL EST des sujets sur lesquels le secret jalousement gardé vient au secours de l'amnésie collective, évitant aux élites politiques et économiques de regarder en face un passé peu glorieux. Les relations des Comores avec l'Afrique du Sud de l'apartheid sont de ceux-là. Orchestrée par Bob Denard, cette coopération très spéciale qui a alimenté pendant près de dix ans le système des mercenaires aux Comores, n'est connue dans tous ses détails que par une poignée d'hommes. Hormis les mercenaires eux-mêmes et le défunt ministre des Affaires étrangères Saïd Kafé, Ahmed Abdou est de l'avis de tous la personne la mieux informée de la nature de ces accords, dont aucune trace écrite n'a pour l'heure été révélée publiquement. Dans l'une de ses biographies¹, Bob Denard décrit l'ancien directeur de cabinet d'Ahmed Abdallah comme l'un des plus proches collaborateurs politiques comoriens des mercenaires, un interlocuteur privilégié qui les aidait à faire valoir leur point de vue auprès du président. Plusieurs anciens Gardes présidentiels (GP, encadrés par les mercenaires) affirment que c'est "Ahmed Abdou qui a amené un avion à 10 heures du soir pour faire les relations avec l'Afrique du Sud, sans autorisation de l'Etat !" "Retiré de tout ça", M. Abdou refuse de parler à la presse. Les anciens membres du gouvernement d'Abdallah se mont- ●●●



Bob Denard arrêté par l'armée française après son coup d'Etat contre Djohar, en 1995. (AFP)

dossier **afrique du sud : sur les braises de l'apartheid**

●●● lement associés aux trafics illicites d'armes, de stupéfiants et même aux prises d'otages". Laurence Mazure, journaliste basée à Johannesburg, affirmait en 1996 que "l'histoire d'EO [Executive Outcomes] peut être vue comme la réponse des élites des services spéciaux de l'armée et de la police de l'apartheid à un monde où les

anciens agents des forces spéciales qui voulaient continuer à mener une carrière lucrative à agir dans le cadre d'une entreprise privée (...). Il est possible que la société ait été, à l'origine, un de ses paravents, devenu un bateau de sauvetage providentiel lorsque les membres [des forces de sécurité] se sont rendu compte que leurs unités spéciales et leurs organisations secrètes allaient être démantelées après la libération de M. Nelson Mandela et la législation de l'ANC".

mants -dans ce dernier pays, EO s'est fait payer en recevant une partie des mines de la région-, la société se fait rapidement un nom. A son apogée, elle était présente dans plus de trente pays essentiellement africains, et employait près de 500 employés. Mais son rôle obscur dans les questions politiques a couru à sa perte. Selon Laurence Mazure, EO a aidé le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA, ancien parti unique marxiste-léniniste), en 1994, à reconquérir des territoires qui étaient tombés aux mains de l'UNITA lors de la reprise de la guerre civile, fin 1992. En Sierra Leone, EO, qui avait obtenu un contrat en vue de remettre à niveau les troupes d'un gouvernement épuisé par cinq ans de guerre civile contre le Front révolutionnaire uni (FRU), a permis la reprise de plusieurs champs de diamants

par le pouvoir. Ces faits d'armes ont abouti à sa dissolution.

TOUTEFOIS, les efforts du gouvernement sont vains. Les sociétés interdites réapparaissent sous d'autres noms, dans d'autres pays. Et les mercenaires sud-africains recrutés aux quatre coins du monde sont légion. Autrefois en Afrique : en Sierra Leone, au Liberia, en Angola, en Guinée équatoriale. Aujourd'hui en Irak, où les sociétés de sécurité emploient selon des estimations concordantes quelque 20.000 agents -plus du double du contingent britannique. Alors que les Américains et les Britanniques aimeraient pouvoir réduire leurs forces armées en Irak et faire assurer le contrôle de la sécurité par des compagnies, le recours au privé contribue à réduire les coûts : les contractants sont seulement payés en fonction des

"Les contrats sont bien plus intéressants [en Irak]. En deux mois, ils vont gagner l'équivalent d'un an de salaire ici."

UN RESPONSABLE GOUVERNEMENTAL SUD-AFRICAIN, À PROPOS DES MERCENAIRES

motivations racistes et anticommunistes ayant présidé à leur formation semblaient en passe d'être frappées d'obsolescence, et avec elles leurs emplois. (...) Les changements politiques de 1990 auront simplement forcé

REPAIRE DE MERCENAIRES, Executive Outcomes "a su jouer au maximum les cartes conjuguées de l'ambiguïté politique et de l'esprit d'entreprise." Engagée dans des actions en Angola, puis en Sierra Leone, deux pays riches en dia-

Les Comores, un pion sur l'échiquier de l'apartheid

●●● rent quant à eux extrêmement évasifs, arguant que les ministres étaient tenus à l'écart des tractations entre la présidence, les mercenaires et l'Afrique du Sud. Il faut dire que la condamnation morale qui pesait alors sur l'apartheid rend cette ancienne liaison difficile à assumer -surtout pour des Africains. Quant à la coopération économique, ses fruits étaient distribués de façon si opaque qu'il est difficile d'imaginer qu'une bonne partie de la classe dirigeante n'en ait pas profité...

MALGRÉ TOUTES LES ZONES d'ombre qui recouvrent encore cette période, les termes de l'échange sont néanmoins bien connus : l'Afrique du Sud jouait le rôle de "robinet" -ou de "vache à lait"- pour la Garde présidentielle, tandis que celle-ci transformait les Comores en plaque tournante aveugle... et équipée de grandes oreilles toutes acquiescées à la cause de leur "bienfaiteur". Des proches des mercenaires attribuent à l'élection du président français François Mitterrand, en 1981, le lancement de la coopération entre le régime d'apartheid et la République fédérale islamique des Comores. A l'époque, pour ménager l'opinion internationale et sur pression des Services français, Denard n'est plus physiquement dans l'archipel. Tombé en disgrâce auprès des réseaux français avec la victoire de la gauche, il est poursuivi pour son

intervention au Bénin, tandis que les subsides alloués à la garde présidentielle se font plus rares. C'est à ce moment là, assure un ancien GP, que la coopération sud-africaine a été imposée au président. "Abdallah n'a jamais voulu ces relations. Mais pendant quelques mois, les mercenaires ont changé de tenue : ils s'habillaient en civil, pour montrer qu'ils étaient prêts à partir... Abdallah n'avait pas le choix."

Si l'on en croit Bob Denard, les accords avaient en réalité été noués deux ans plus tôt, facilités par ses nombreux contacts acquis au cours de pérégrinations africaines en faveur du camp pro-occidental. Dès 1979, "des tractations souterraines sont en route, qui le rassurent", affirme sa biographe. "Les amis du Sud, c'est-à-dire les Sud-Africains, sont contactés avec l'accord de la Grande Maison [les services secrets français, ndlr] : "C'est OK, l'important reste la discrétion." "Alors qu'officiellement l'Afrique du Sud est mise au ban de la communauté internationale, Paris prend part aux négociations et autorise Denard à retourner aux Comores. "L'accord à trois est conclu, entre les Sud-Africains, les Français et les Comoriens représentés par Bob (...) La France, à tout prendre, préfère ces alliés là à tous autres sur le champ de la lutte russo-américaine dans l'Océan Indien. Les services sud-africains -au sein du ministère de la Défense- ont subordonné leur accord à l'installation aux Comores d'une station d'écoute secrète qui leur per-

mettra de mieux contrôler les renseignements en provenance d'Afrique australe." La présence sud-africaine reste cependant extrêmement discrète. "Les mercenaires les appelaient 'nos amis belges'", raconte un GP. "On savait sans savoir qui c'était... J'ai accueilli le chef des armées, pour faire le tour de l'île en Land Rover avec le BLU... En les entendant parler j'ai cru que c'étaient des Anglais, jusqu'à ce qu'on obtienne la liaison avec l'Afrique du Sud."

critiques de l'Afrique du Sud. Mais le président a prononcé le discours tel quel."

DENARD, dit sa biographe, "ne parviendra pas à vaincre la crainte viscérale que le président a de se retrouver au ban de l'OUA. Le ton des relations entre Abdallah et l'Afrique du Sud ne changera pas. En 1985, pour le quarantième anniversaire de l'ONU, tandis que l'aide de la RSA s'accroît sans cesse, il se paiera le luxe d'un

"Il existait des accords secrets qui faisaient des Comores le septième bataillon d'Afrique du Sud."

IBRAHIM PAPA

depuis le Lac salé. J'ai alors compris. A partir de là, ils se sont intéressés aux Comores, ont fait des petits cadeaux..." Des liaisons commerciales s'instituent : les Sud-af vendent des pneus, de la bière, de la viande...

EN ROMPANT les relations de Denard avec les services français, l'élection de Mitterrand va en revanche précipiter une certaine officialisation de la coopération, en poussant le mercenaire à tout miser sur l'Afrique du Sud, où il effectue de fréquents voyages. La pression s'accroît sur Abdallah, qui jusqu'alors s'en sortait en feignant l'ignorance. "Les mercenaires nous demandaient de dire à ses enfants que sans les 'Belges', il n'y aurait plus de GP, et sans les GP, il était foutu", témoigne un ancien garde. En 1983, le président finit par accepter une visite officielle. "Abdallah a eu le courage de se rendre à Pretoria, mais au prix de quelle violence sur lui-même !" commente le biographe de Denard, qui cite le mercenaire : "En quittant Moroni, Abdallah s'est littéralement caché dans sa voiture comme ses trois conseillers accompagnateurs, Saïd Kafé, Saïd Hassan et Ahmed Abdou, si bien que Charles, qui les amenait à l'aéroport, avait l'air tout seul !" Une version contredite par l'ancien ministre Saïd Hassane Saïd Hachim, qui affirme qu'il n'y a "jamais eu de pression en quoi que ce soit" et que les relations des Comores avec l'Afrique du Sud étaient "normales"... L'ancien ambassadeur Ali Mlahali, auteur d'un discours d'Ahmed Abdallah aux Nations Unies, indique quant à lui que "Bob Denard m'a téléphoné pour que j'enlève du discours les

discours violemment anti sud-africain pour se faire bien voir des pays "progressistes". Auprès des journalistes, sa tendance sera toujours de minimiser ou même de nier l'aide sud-africaine, ce qui agace les autorités de Pretoria. Bob ne cesse de lui répéter le même conseil, à chaque visite de ministres ou d'experts sud-africains : "Il serait maladroit de les tenir à l'écart et de leur donner l'impression qu'on les camoufle !"

EN 1985, une représentation commerciale sud-africaine est finalement ouverte à Moroni. "Une mission", précise un rapport post-apartheid de l'armée sud-africaine. "C'est ainsi que l'on appelait les ambassades pour ne pas embarrasser les pays d'accueil très amicaux." Construction de l'hôtel Galawa, de routes, de logements, action de robosement, évacuations sanitaires vers Pretoria, ouverture de "fermes modèles"... L'Afrique du Sud multiplie les actions de coopération, presque toutes gérées par la Garde présidentielle et dotées de budgets dont Denard dispose directement. "L'argent m'était versé par le Trésor et Abdallah ne me demandait aucun compte", affirme-t-il. A qui allaient les bénéfices ? Le chassé-croisé entre Afrique du Sud, garde présidentielle et présidence était loin d'être transparent. Pour ce qui est du Galawa, "c'était un dossier privé de la présidence et des mercenaires. Je n'y ai jamais mis les pieds sous Denard", indique l'ancien ministre d'Abdallah, Mtara Maecha. La GP, qui avait monté sa propre société de construction, voyait ses prestations rémunérées... par l'Afrique du Sud. La contrepartie de cette générosité n'est un secret pour personne, même s'il est difficile

de savoir quelle est l'ampleur du rôle tenu par les Comores dans l'échiquier du régime d'apartheid. En finançant totalement la Garde présidentielle, l'Afrique du Sud dispose d'une base militaire de repli fiable et qui ne peut rien lui refuser. "Elle assurait le matériel, l'armement, les véhicules, elle fournissait tout, même les repas : chaque mois, un transall amenait des pommes et tout ce qu'on ne trouvait pas sur place. Ils payaient les salaires... même l'essence", témoigne Ibrahim Papa. Selon un autre GP, "il existait des accords secrets qui faisaient des Comores le septième bataillon d'Afrique du Sud. C'est ce qui explique que notre financement était intégré au budget de l'armée sud-africaine et que nous devions parfois saluer des officiers et même le chef de l'armée sud-africaine, sans forcément savoir qui c'était". "On faisait les revues quand ils venaient", poursuit Ibrahim Papa.

S'ILS AVAIENT "leur propre petit camp", les cinquante militaires sud-africains qui géraient la station d'écoute portaient les mêmes tenues que la GP et partageaient les repas des mercenaires. "C'était tous des officiers supérieurs, et bien sûr il n'y avait que des Blancs", témoigne Ibrahim Papa. "Ils montaient dans un bus pour venir manger au mess avec les autres. Mais au radar, personne à part eux n'entrait sauf Bob, Marques, Hoefman, les mercenaires les plus hauts placés. Il y avait beaucoup de secrets que nous on ne savait pas." Pour un autre garde, la station d'écoute constituait "une protection au cas où les touristes sud-africains seraient menacés, et une garantie pour les pétroliers qui passaient dans le canal de Suez". Mais la station d'écoute permet surtout au régime de Pretoria de traquer les responsables de l'ANC (African National Congress), le parti de Nelson Mandela, notamment dans leurs principales bases arrière situées en Tanzanie et en Zambie, tout en tendant l'oreille à ce qu'il se passe dans les pays de la côte africaine hostiles à l'apartheid. Outre le renseignement, Moroni constitue une plaque tournante qui permet à l'Afrique du Sud de contourner l'embargo. Bob Denard explique dans son autobiographie qu'il procurait aux hommes d'affaires sud-africains des passeports "leur permettant de se rendre dans les pays les plus hostiles à l'apartheid", et avait organisé le convoyage d'un bateau chargé

relations stratégiques

Si les relations avec l'Afrique du Sud de l'apartheid étaient publiquement décriées, nombreux sont les Etats et forces politiques qui prévoyaient le rôle majeur que jouerait le pays une fois réintégré à la scène internationale, et prenaient soin de ne pas couper tous les ponts. Les Comores n'ont pas fait exception. "Sous l'autonomie interne, des contacts avaient été noués avec les pays de la zone. On y allait, comme tant d'autres, dans l'optique de préparer l'indépendance", rapporte Saïd Hassane Saïd Hachime. Sous le régime Abdallah, le parti d'opposition URDC a également tenté de créer des liens avec les autorités sud-africaines. Le 1^{er} octobre 1987, le journal *Al-watwan* indique ainsi que Mouzawar Abdallah, alors en exil en France, "s'est rendu en Afrique du Sud fin juillet 1987, accompagné d'un citoyen mauricien du nom de Naïdo. Lors de cette visite, il a rencontré M. Van Heerden, directeur général des Affaires étrangères, le 27 juillet 1987, apprend-on de sources bien informées."

besoins. En outre, utiliser discrètement des entreprises permet d'échapper au contrôle des parlementaires, des médias et de l'opinion publique, notamment lorsqu'il y a des morts : les pertes parmi les mercenaires ne sont pas comprises dans le décompte officiel des victimes. Au jeu des recrutements de mercenaires, l'Afrique du Sud est en bonne position, derrière les Etats-Unis et la Grande-Bretagne - le nombre de Sud-africains travaillant en Irak varie de 100 à 1.000 selon les sources.

LOURDEMENT armés ces hommes "savent se servir d'armes", déclarait en 2006 le responsable britannique d'une équipe de sécurité opérant dans la partie sud de Bagdad. Malgré tout, ils sont à la portée des attaques irakiennes, comme les soldats "officiels". Ainsi en janvier 2004, l'un

d'eux, François Strydom, était tué dans un attentat devant l'Hotel Shahine à Bagdad, et quatre de ses compatriotes blessés⁵. François Strydom était employé par la compagnie britannique Erinys, société spécialisée dans la "sécurité et le renseignement" en Afrique et au Moyen-Orient, qui a signé en mai 2003 un contrat de 39,4 millions de dollars avec la coalition américaine pour la protection de sites pétroliers. Erinys n'est pas inconnue en Afrique du Sud : cette compagnie y compte une succursale. "Nous ne nous occupons pas des contrats en Irak. En tant qu'Erinys Afrique, nous fournissons des informations sur les risques aux entreprises qui veulent travailler sur le continent. En aucun cas nous ne sommes responsables de l'emploi de personnel de sécurité", se défendait en 2004 le directeur d'Erinys Afrique, Johan Viljoen⁶. Selon la

loi de 1998, Erinys peut être poursuivie pour activité illégale. Mais il est difficile de clarifier la notion de mercenaire -c'est ce sur quoi jouent toutes les sociétés privées de sécurité.

APRÈS LE DÉCÈS de François Strydom, le gouvernement a assuré n'avoir aucune information sur les Sud-africains employés en Irak. Attirés par les primes, ils sont cependant de plus en plus nombreux. Ainsi, depuis quelques années, la police sud-africaine constate de multiples défections dans ses rangs. Sur la centaine de membres de l'unité d'élite Task force, six ont démissionné en 2004 pour s'engager en Irak. "Les contrats sont bien plus intéressants. En deux mois, ils vont gagner l'équivalent d'un an de salaire ici", expliquait au Monde un responsable. Ces contrats, renouvelables,

sont établis généralement pour une durée de trois mois avec des salaires se situant entre 35.000 et 100.000 rands par mois (de 4.200 à 12.000 euros, de 2 millions à 6 millions fc), alors que les plus hauts gradés ne peuvent espérer gagner plus de 1.500 euros (740.000 fc) mensuels en Afrique du Sud. Salaire auquel s'ajoute une assurance d'une valeur de 1,5 à 2 millions de dollars en cas de décès. Si ces hommes sont condamnables en s'engageant dans le conflit irakien - tout Sud-africain qui exerce des activités dans le domaine de la sécurité, du renseignement, du recrutement ou même de l'assistance médicale en Irak peut être poursuivi par la Justice-, les conditions financières qui contrastent avec le marasme économique du pays ne les font guère réfléchir.

RC

¹ 19 septembre 2002 : Robert Guet, ancien président de la Côte d'Ivoire, tente en vain de reprendre le pouvoir par les armes après sa défaite électorale face à Laurent Gbagbo.
² Ph. Chapleau, La pérennité des conflits en Afrique du Sud et Australie, *Cultures & Conflits* n°1, 1990
³ L. Mazure, *Le Monde diplomatique*, sept. 1996
⁴ Mark Thatcher, fils de l'ancienne Première ministre britannique, fut impliqué en 2004 dans la tentative de renversement du président de la Guinée équatoriale par un groupe de mercenaires sud-africains.
⁵ *Le Monde*, 09/03/2004

Ci-dessous, des mercenaires installés aux Comores dans les années 80. (DR)



d'armes transitant par les Comores, destinés aux alliés africains de Pretoria ? Un Boeing "offert" aux Comores permet en réalité à la compagnie nationale sud-africaine de desservir de nombreuses destinations sous pavillon comorien... tout en transportant les pèlerins de l'archipel à La Mecque. Mais la présence de Pretoria semblait surtout "rentabilisée" par le commerce de armes. "Jamais il n'a été question d'utiliser les Comoriens dans la guerre", estime un GP. "Leur ambition était surtout de vendre leur armement. La moitié de l'armement qui allait en Iran et Irak transitait par les Comores", croit-il savoir. "Des fois, il y avait deux Transall qui arrivaient pendant que les Comoriens, eux dormaient... C'est un moment où l'aéroport échappait à tout contrôle. De 82 à 86, il n'y a pas eu le contrôle d'un seul Comorien sur la piste la nuit, sauf quelques GP." L'ancien sol-

dat justifie notamment ses présomptions par les "miettes" qui revenaient à la garde présidentielle : "Sur quelques centaines de caisses, une demi caisse débarquait... Quelques armes légères, des munitions... On n'a jamais su le pavillon de l'avion."

"J'ai cru comprendre qu'ils [les Sud-africains] commençaient à en avoir marre de Bob."

MTARA MAECHA

"Le soir, des avions arrivaient et partaient", confirme Mtara Maecha sans en dire plus.

EN OCTOBRE 1987, *La Lettre de l'Océan Indien* fait état de ce ballet nocturne. Le gouvernement comorien répond par un communiqué offusqué¹ : "Jamais jusqu'à ce jour et jamais à l'avenir, le gouvernement n'a accepté et n'acceptera que des

armes transitent sur son territoire à destination d'un quelconque pays et a fortiori d'un pays voisin ou islamique. Ceci n'est qu'une affirmation d'un journaliste malhonnête, soudoyé par l'opposition de Moroni", affirme-t-il. Difficile de croire après ça qu'il ne

savait pas... En échange de cette indulgence, l'archipel reçoit à la fin de la guerre en Angola, où l'Afrique du Sud intervenait contre Cuba et à laquelle Denard s'était intéressé, "tout le petit armement" utilisé dans le conflit. Au cours de cette période, les Comores servent enfin d'escale aux mercenaires de tous poils. En 1981, 49 mercenaires dont 26 Sud-africains et 11 Britanniques

complotent pour renverser le pouvoir de France-Albert René aux Seychelles. Leur tentative échoue et tous prennent la fuite en direction de l'Afrique du Sud, d'où ils étaient venus, en se faisant passer pour des touristes. Le régime de l'apartheid feint de les arrêter, mais ils sont vite libérés, ce qui suscite une vive indignation sur la scène internationale. Ils auraient transité à l'aller par les Comores, en se faisant passer pour une équipe de football ou de rugby...

DEUX ANCIENS MERCENAIRES de la GP sont par ailleurs soupçonnés d'être mêlés à l'assassinat à Paris de Dulcie September, militante de l'ANC, en 1988. L'un, Richard Rouget dit Sanders, s'est installé en Afrique du Sud où il a travaillé pour le régime d'apartheid (lire ci-dessus). Le second, Jean-Paul Guerrier dit Capitaine Siam, vivait en Afrique du Sud

au moment de l'assassinat. Ce n'est qu'en suite qu'il a rejoint les Comores, où il devient l'un des bras droits de Denard.

LA FIN DES ANNÉES 80 voit cependant se diluer les relations qui unissent Denard à ses alliés sud-africains. Alors que le pouvoir blanc se prépare à renoncer à l'apartheid, cherche une nouvelle respectabilité et abandonne peu à peu les fronts de combat contre les forces "progressistes", les Comores perdent leur intérêt à ses yeux. La coopération quitte les mains des seuls militaires ; les hommes politiques sud-africains ne voient plus d'un bon œil que tous les projets soient contrôlés par la garde présidentielle. Ils envoient des techniciens qui prennent peu à peu la place des soldats à la ferme de Sangani, privant la GP d'une partie de ses revenus locaux. Le budget alloué à la garde diminue en même temps que le rand perd de sa valeur par rapport au franc comorien.

Bob Denard est aux abois, lâché par la France comme par l'Afrique du Sud : tout comme elles se sont entendues sur sa présence aux Comores, les deux puissances s'accordent sur le fait que le système Denard a vécu. "Il y avait des tractations entre la France et les mercenaires", rapporte Mtara Maecha. "La France promettait de remplacer la GP par une garde normale. Ça devait se faire vers décembre 1989. L'Afrique du Sud était d'accord pour passer la main : j'ai cru comprendre qu'ils commentaient à en avoir marre de Bob." En 1992, l'Afrique du Sud ferme son consulat à Moroni. "Les Comores n'ont plus d'intérêt dans la politique d'Afrique du Sud", expliquait alors Jean-Luc Sibuide, l'ambassadeur de France à Moroni. "Les Sud-africains redéploient leurs moyens à Madagascar et sur le continent. Les cartes ont changé de main avec la fin de l'apartheid."² Il faudra attendre la "Renaissance" impulsée par Thabo Mbeki pour voir la puissance africaine reprendre toute sa place aux Comores.

LG

¹ P. Lunel, *Bob Denard, le Roi de fortune*, Édition n°1, 1991
² B. Denard, *Corsaire de la République*, Robert Laffont, 1998
³ *Al-watwan* n°36, 01/10/1987
⁴ P. Peri, *Les nouveaux mercenaires*, L'Harmattan, 1994

Diplomatie : le grand écart de

Ce concept imposé par Thabo Mbeki sert un objectif diplomatique à double tranchant : devenir

“LE XXI^{ème} siècle sera africain.” En prononçant ces mots lors de son investiture à la présidence de la République sud-africaine, le 16 juin 1999, Thabo Mbeki s'adressait d'abord à ses concitoyens : cinq ans seulement les séparait alors du régime raciste de l'apartheid qui a nié pendant presque quarante ans l'africanité du pays. Il s'adressait également à son continent, où l'Afrique du Sud s'efforçait déjà de jouer un rôle de premier plan dans l'émergence d'une force morale et économique émancipée de l'Occident. Il envoyait enfin un message au monde, aux yeux duquel il entendait devenir le chef de file d'une Afrique décomplexée et assumant ses responsabilités. Un message emblématique donc, qui sonnait comme un avertissement et comme un rappel de l'incroyable chemin parcouru par la plus grande puissance du continent depuis la sortie de prison de Nelson Mandela. La philosophie sud-africaine est ainsi : "Prenez exemple sur nous qui avons dépassé pacifiquement les discriminations pour construire une démocratie", semblent proclamer ses dirigeants. "Puisque l'Afrique du Sud est redevenue africaine, le XXI^{ème} siècle sera aussi..."

Sortie de l'isolement qui pesait très lourdement sur elle depuis les années 80, l'Afrique du Sud de Mandela a commencé par panser ses propres plaies avant de songer à influencer sur le continent. "Partie plus tard dans la course au maintien de la paix, il lui fallait en effet commencer par bâtir un nouveau système politique stabilisé après la chute du régime de l'apartheid et reconstruire ces deux outils de projection que sont la diplomatie et les forces armées", indique Jean-Bernard Véron, conseiller à la direction de la stratégie de l'Agence française de développement, dans un article qui compare l'Afrique du Sud au Nigeria, son principal concurrent sur la scène

africaine¹. "Elle devait également prendre un peu de distance avec ses propres problèmes intérieurs, à la résolution desquels contribua d'ailleurs l'image fortement mise en scène de ses nouvelles ambitions africaines."

PAR LA SEULE FORCE de son charisme et du symbole qu'il incarne, Mandela s'est ensuite rapidement lancé dans une "diplomatie morale", faite de promotion de la paix et de médiation dans les conflits. Mais il signera sa première action d'envergure après avoir quitté le pouvoir, en 1999-2000, en conduisant au dialogue les factions rivales du Burundi qui

l'Afrique du Sud se veut le porte-étendard continental ; et développement - fondement de la renaissance africaine théorisée par Nelson Mandela et portée par Thabo Mbeki", écrit l'universitaire français Jean-Baptiste Onana². "Il s'agit, schématiquement, de mettre l'accent autant sur la position centrale du continent africain que sur le rôle que l'Afrique du Sud devrait y jouer, forte qu'elle est de son expérience unique de transformation sociale, politique et économique pacifique, alors qu'on lui prédisait le chaos au sortir de l'apartheid ; d'œuvrer en faveur de la prévention et de la résolution pacifique des conflits ; de vendre à

présent lors des sommets de l'Organisation de l'unité africaine (OUA, devenue UA), Thabo Mbeki fait en effet partie des chefs d'Etat qui ont œuvré à sa transformation en Union africaine et à l'abandon du principe de non-ingérence. L'Afrique du Sud est également l'un des promoteurs du Nepad, qui vise à donner de nouveaux fondements à l'aide au développement, selon des critères de "bonne gouvernance" et de promotion du rôle du secteur privé... critères qui la placent à l'avant-garde du continent et lui permettent de jouer le rôle de garant, sinon de gendarme, aux yeux de la communauté internationale. "Profitant de l'image positive construite autour de son expérience de démocratisation, l'Afrique du Sud se projette comme la conscience morale du continent. Les dirigeants sud-africains martèlent un discours très proche de celui des Nations unies, notamment en matière de démocratie et de droits de l'homme. Cette posture morale facilite la revendication sud-africaine d'une position de leadership en Afrique", note Ivan Crouzel dans *Politique africaine*³.

“Profitant de [son] image positive, l'Afrique du Sud se projette comme la conscience morale du continent.”

IVAN CROUZEL

mettent à sang le pays depuis 1993. "Du succès de M. Mandela au Burundi dépend largement l'avenir de la diplomatie sud-africaine, dont les initiatives - en dépit de quelques réussites momentanées, notamment au moment de la signature des accords de Lusaka (1994) sur l'ex-Zaïre - ont rarement abouti à des résultats tangibles", indiquait alors *Le Monde diplomatique*⁴. Son intervention qui suscite d'immenses espoirs et lui vaut une reconnaissance internationale donne le départ d'une ascension sud-africaine qui va bouleverser les rapports de force sur le continent. "L'élection de Nelson Mandela à la présidence de la république est venue inaugurer une phase de profonde reconstruction de la politique étrangère sud-africaine, dont le fil rouge se décline en quatre maîtres mots : coopération - tant régionale qu'internationale ; compromis - en l'absence de consensus politique ; démocratie - dont

l'étranger l'image d'un pays tout acquis au modèle économique libéral (...); de consolider les bases d'un développement efficient du continent, sous l'impulsion, bien évidemment, de sa première puissance économique."

L'ARRIVÉE AU POUVOIR de Thabo Mbeki marque un nouveau tournant dans la diplomatie sud-africaine : c'est lui, beaucoup plus que Mandela, qui impose à l'intérieur et à l'extérieur du pays le concept de la Renaissance africaine. Théorie complexe qui associe les idées de modernisation, d'appropriation par l'Afrique de la démocratie et du développement économique, et d'affirmation de son identité, elle prône aussi un partenariat africain basé sur d'autres principes que la simple "fraternité" entre pays noirs. Marquées de son influence, les deux institutions sur lesquelles elle s'appuie sont caractéristiques de cette approche. Très

CETTE ASPIRATION au leadership est encouragée par les pays africains et occidentaux. "À l'image de Julius Nyerere [ancien président de la Tanzanie, ndlr], certaines voix africaines demandent à l'Afrique du Sud de prendre ses responsabilités envers le continent et de répondre aux attentes des peuples ayant aidé l'ANC dans sa lutte contre l'apartheid", poursuit Ivan Crouzel. Quant aux puissances occidentales, notamment les Etats-Unis, elles voient en elle un interlocuteur commode pouvant jouer le rôle d'intermédiaire avec les pays plus imprévisibles ou difficiles d'accès. Misant sur sa crédibilité mondiale mais ne souhaitant pas se couper de la base africaine, la nouvelle Afrique du Sud se livre à un jeu subtil. "Les tensions avec l'Angola ou le Zimbabwe, notamment dans le cadre de la recherche d'un accord de paix en RDC, sont emblématiques des difficultés qu'éprouve l'Afrique du Sud à manifester, comme l'y encourage nombre de pays occidentaux, son "autorité morale" sur la scène africaine sans provoquer l'irritation de ses partenaires", écrit-il en 2000 *Le Monde diplomatique*⁵. "Or Washington verrait bien Pretoria s'affirmer comme la locomotive politique et économique de l'ensemble du continent noir. Mais l'Afrique du Sud rechigne à assumer trop directement ce rôle de relais de l'Occident, car elle nourrit l'ambition - aux contours encore flous - de prendre la tête d'un mouvement revendicatif, pour le continent, un statut de véritable interlocuteur auprès des puissances mondiales."

une "nouvelle colonisation" par l'économie

“GUIDÉ PAR L'IDÉAL DE LA RENAISSANCE AFRICAINE, le gouvernement poursuit son objectif de développement des échanges commerciaux et d'implantation en Afrique afin de promouvoir la régénération et le développement du continent”, déclarait à la fin des années 1990 Alec Erwin, alors ministre du Commerce et de l'Industrie de l'Afrique du Sud¹. On l'aura compris, le rôle messianique que s'est arrogé le pays de Mandela en élaborant le concept de "renaissance africaine" fait la part belle à la défense de ses propres intérêts économiques. Réseau de télécommunications dense et sophistiqué - plus d'un téléphone fixe ou mobile répertorié sur deux en Afrique se trouve en Afrique du Sud ; structures bancaires performantes - Johannesburg figure parmi les dix premières places boursières du monde ; potentiel industriel, agricole et minier ; savoir-faire dans des secteurs stratégiques comme l'armement, la production et la distribution d'électricité, la liquéfaction du charbon, la maîtrise de l'énergie nucléaire et des technologies de pointe... L'économie sud-africaine est de loin la plus solide du continent. "Pas étonnant, dans ces

conditions, qu'elle abrite l'essentiel des entreprises africaines qui figurent au top 500 mondial ; qu'elle compte à elle seule pour 25% dans le PIB du continent, 33% dans celui de l'Afrique subsaharienne et 75% dans celui de l'Afrique australe. Et qu'elle fournisse 40% de la production industrielle du continent et 60% de celle de l'électricité", remarquait en 2005 l'universitaire Jean-Baptiste Onana², qui évoque une volonté néocoloniale de la part de Pretoria. "Un tel potentiel ne pouvait que nourrir des ambitions d'expansion continentale, lesquelles ne sont pas moins légitimes que celles dont sont animées certaines capitales occidentales en terre africaine."

L'Afrique du Sud est aujourd'hui le premier investisseur sur le reste du continent. "Loin devant les États-Unis (10 milliards de dollars), la France (6 milliards) et le Royaume-Uni. Si l'Europe reste son principal partenaire économique, ses exportations vers le marché africain ont considérablement augmenté. De 5 milliards de rands sud-africains en 1991, elles ont réalisé un bond vertigineux pour passer à 43 milliards

en 2002 (...). De 2000 à 2004, 55% des investissements étrangers en Ouganda étaient sud-africains. Sur la même période, ce ratio est de 44% pour le Kenya, 50% pour le Mali, 33% pour le Mozambique, 46% pour l'île Maurice et autant pour la Tanzanie."

Cela ne va pas sans quelques tensions, poursuit Jean-Baptiste Onana : "En établissant des rapports asymétriques avec ses partenaires et en soutenant une intégration régionale fondée sur le schéma boiteux d'une périphérie défavorisée gravitant autour d'un centre avantagé, l'Afrique du Sud fait plus qu'agacer ses partenaires", dont certains n'hésitent pas à dénoncer "l'invasion de produits sud-africains" sur leur marché ou une "nouvelle colonisation".

LG

¹ Ivan Crouzel, *La "renaissance africaine" : un discours sud-africain ?*, Politique africaine n° 77, mars 2000

² Jean-Baptiste Onana, *L'Afrique (du Sud) colonisatrice de l'Afrique ?*, Université Paris XII, 2005

la "renaissance africaine"

incontournable sur la scène mondiale sans se couper de la base africaine. Un jeu subtil...

manent au sein d'un conseil de sécurité de l'Onu refondé, le thème de la renaissance africaine permet à Pretoria de se présenter à la fois en tant que représentant de l'Afrique et comme candidat africain idéal."

UN VÉRITABLE GRAND ÉCART qui ne va pas sans difficulté. Car en projetant sans cesse sur l'Afrique sa propre image idéalisée, la puissance continentale tend à se couper des réalités du continent et à faire subir aux pays voisins le poids de son hégémonie, d'autant plus que les grands principes moraux de la "renaissance" sont souvent foulés aux pieds des intérêts économiques, sécuritaires ou stratégiques du pays. "Renaissance africaine rime bien souvent avec 'Afrique du Sud d'abord !'", remarque Ivan Crouzel. "Et ce d'autant plus que les Sud-Africains ont tendance à considérer que ce qui est bon pour leur pays l'est aussi pour le continent, un sentiment qui découle largement d'une réelle méconnaissance sud-africaine de l'Afrique". "Une logique de méfiance est ainsi à l'oeuvre à l'égard de l'Afrique du Sud et de sa position hégémonique. Le développement d'échanges inégaux au profit de Pretoria porte en effet le risque d'une déstructuration des économies africaines."

Il n'en demeure pas moins que la puissance africaine incarne une nouvelle voie dans les rapports de l'Afrique à l'Occident : ni soumise, ni hostile. "L'étréoussé des liens de l'Afrique du Sud avec les États-Unis est notamment illustré par la création d'une Commission bilatérale entre les deux États, mécanisme exceptionnel dans le dispositif de relations internationales de Washington ; cependant, afin de marquer son indépendance, Pretoria cultive soigneusement ses relations avec des États "parias" tels Cuba ou la Libye, et de vifs différends commerciaux existent entre les deux pays, à l'image de celui sur l'usage de médicaments génériques dans la lutte contre le Sida", observe Ivan Crouzel.

Outre l'attitude ambiguë de Mbeki vis-à-vis de son voisin Robert Mugabe, quand la communauté internationale fait de lui un despote infréquentable¹, cette indépendance s'illustre actuellement dans la campagne menée par l'Afrique du Sud contre le projet de création d'un centre de commandement militaire américain sur le continent. Le ministre de la Défense sud-africain, Mosisoa Lekota, est allé jusqu'à menacer de représailles le pays qui accepterait la base américaine. "L'unité des nations africaines dépasse tout intérêt individuel", a-t-il averti. "Imagine que tout pays tenté d'aller à l'encontre de la décision de l'Union africaine sera conscient des répercussions que cela pourrait avoir, certains pays frères pouvant lui refuser leur aide dans d'autres domaines." Aux dernières nouvelles, l'Amérique se fait claquer la porte au nez sur tout le continent. Seul le Libéria s'est déclaré prêt à héberger sa base.

LISA GIACHINO

¹ JB. Véron, *L'Afrique du Sud et la Nigeria : du maintien de la paix à la recherche d'un positionnement stratégique sur le continent africain*

² A. Conchiglia, *L'Afrique du Sud pégée au Burundi, Le Monde diplomatique*, juin 2000

³ JB Onana, *L'Afrique du Sud colonisateur de l'Afrique ?*, revue Outre-terre, 2005

⁴ I. Crouzel, *La "renaissance africaine" : un discours sud-africain ?*, *Politique africaine* n° 77, mars 2000

⁵ Lire *Kashkazi* n°62, avril 2007



Thabo Mbeki, lors d'un sommet de l'Union africaine, en 2005. (AFP)

Les Comores au crible de la "realpolitik"

L'Afrique du Sud accompagne l'archipel depuis le début de la crise séparatiste. Dans la limite de ses propres intérêts stratégiques...

LE développement de la crise séparatiste comorienne est allé de pair avec l'ascension de l'Afrique du Sud dans le concert diplomatique. Les différents modes d'intervention dans l'archipel de la plus grande puissance continentale reflètent la philosophie et les principes qui guident sa politique étrangère. Sa position de leadership dans la gestion internationale du problème comorien date des premières années du séparatisme. "On s'est dit qu'il fallait un pays qui coordonne les actions, un interlocuteur crédible", rapporte un ancien ambassadeur des Comores. L'ex-président Taki a demandé : "Pourquoi pas Mandela ?" C'est le temps de la "diplomatie morale" du président charismatique qui, à l'instar de ce qu'il a accompli dans son propre pays, plaide pour la réconciliation pacifique entre les groupes rivaux. Durant cette période, l'Organisation de l'unité africaine n'aura d'ailleurs de cesse de promouvoir le régime de Moroni contre une nouvelle tentative de règlement armé de la crise.

La conférence des bailleurs de fonds des Comores de décembre 2005, portée à bout de bras par l'Afrique du Sud et Maurice, représente une autre grande

étape significative. Favorisée par les bonnes relations qu'Azali avait réussi à nouer avec Thabo Mbeki, cette grande messe correspond à un autre principe majeur de la diplomatie sud-africaine : favoriser le développement économique et un épanouissement "à l'africaine" du libéralisme dont le nouveau président, formé en occident et admirateur de Tony Blair, s'est fait le chantre. La mise en scène du trio Mbeki-Rangoolam (Premier ministre mauricien)-Azali renvoie aussi à l'idée d'une Afrique capable de gérer ses propres problèmes. La France, premier donateur lors de cette conférence, sera d'ailleurs délibérément écartée des projecteurs. L'idée du donnant-donnant, aide contre "bonne gouvernance", défendue sur le continent par l'Afrique du Sud ne sera pas oubliée avec les discours insistants de Mbeki et Rangoolam quant à la fin du mandat d'Azali, et la nécessité pour lui de quitter le pouvoir...

APRÈS LA FORTE implication des Sud-africains dans le processus électoral, une incompréhension est cependant en train de naître quant à la faible activité de Pretoria face au régime de Mohamed Bacar à Ndzuani. Le recul de l'Union

africaine à l'issue de la mission conduite par le ministre sud-africain des Affaires étrangères, au plus fort de la crise, est vécu comme un "lâchage". Dans les milieux diplomatiques comoriens, la très grande modération sud-africaine est attribuée aux ambitions internationales de Pretoria, en concurrence avec l'Égypte et le Nigeria pour obtenir le siège permanent africain au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies. Or, pour obtenir ce siège, l'Afrique du Sud a besoin du soutien de la France, elle-même extrêmement réticente à l'idée d'une intervention militaire à Ndzuani. "Certains commentent à douter de la sincérité de l'action de l'Afrique du Sud", commente un cadre du ministère des Affaires étrangères. "Ils ont fait un point d'honneur d'obtenir ce siège et sont capables de laisser tomber ce qu'ils sont en train de faire."

D'autre part, l'idée que l'Afrique du Sud puisse favoriser un débarquement à Ndzuani paraît peu réaliste au regard de l'intérêt géostratégique qu'elle tirerait d'une telle opération. En dépit des grands principes moraux affichés, Pretoria défend avant tout sa propre sécurité et son rayonnement économique en maintenant la paix dans la

zone. Le réalisme peut la pousser à intervenir militairement si elle en tire un bénéfice économique ou si le calme régional est menacé. Elle ne se met en porte-à-faux avec la communauté internationale que lorsque le poids du pays concerné sur son propre développement le lui impose - c'est le cas du Zimbabwe, dont elle a besoin pour assurer son leadership régional. Qui plus est, son rôle de modérateur, de puissance africaine "raisonnable" lui impose de prôner une solution pacifique tant que des vies humaines et la sécurité dans la zone ne sont pas menacées directement. "Intervenir pourrait nuire à sa crédibilité", note notre ancien ambassadeur. Face aux ambitions mondiales de la première puissance du continent, la question de "l'unité nationale" d'un minuscule archipel ne pèse évidemment pas lourd. "Si la région décide une chose, l'Afrique du Sud ne pourra pas s'isoler", tempère cependant le vice-président Idi Nadhoim. "Mais elle ne prendra pas l'initiative." Les pays de la région oseront-ils prendre une décision qui n'arrangerait pas leur leader ?

LG

Au pays des livres, les Comoriens

L'édition comorienne étant essentiellement basée en France, elle n'échappe pas à la mode de la rentrée littéraire. Cette année, les ouvrages d'auteurs comoriens ne manquent pas. Etat des lieux avec l'écrivain Soeuf Elbadawi.

LA RENTRÉE approche avec son porte-monnaie vide et ses angoisses de fin de vacances. De nouvelles résolutions seront à prendre pour améliorer le quotidien. Et la fréquentation des bibliothèques ou encore les achats de livres en librairie n'en feront certainement pas partie. Secret de polichinelle ! Le Comorien ne lit pas ou très peu. Pour beaucoup, le fait de lire signifie un retour au sacré. Le Saint Coran et autres livres de prières plus ou moins consacrés dans nos pratiques multiséculaires sont là pour nous servir de témoins à charge. On connaît la fameuse blague des lunettes oubliées. Pour ceux qui ne souhaitent pas se livrer à un exercice épuisant de lecture, y compris lors des hitima du deuil, la parade est toute trouvée. "Désolé ! Je n'ai pas mon binocle sur moi et je ne vois plus très bien". Lire est un exercice physique qui exige de la patience et de la concentration, encore plus lorsqu'il s'agit d'une écriture portée par une langue compréhensible. Car lire des sourates n'impose pas de forcément comprendre selon nos maîtres en la matière. Le comique de répétition et la douce mélodie des

versets qui s'enroulent dans la psalmodie collective suffirait amplement. Certains font même semblant de ruminer leurs textes. Nul ne vérifierait s'ils lisent vraiment ou non dans le livre. Seul Dieu connaît le secret de ses ouailles comoriennes, qui, bien souvent, préféreront miser sur la musicalité des textes, en apprenant le tout par cœur plutôt que d'avoir à revenir sans cesse dans le corps du livre. Un livre qui, parfois, oblige à des rituels (les ablutions notamment) dont certains se passeraient volontiers pour gagner du temps sur le temps.

MAIS PARLONS DES AUTRES LIVRES. De ceux qui sont écrits en français ou en langue shikomori par des compatriotes ou non, qui relèvent d'un imaginaire littéraire proche de nos réalités insulaires et qui attendent d'être secourus des bacs de librairie. Le Comorien n'achetant pas de livre, ces auteurs sont sans visibilité aucune et ne parlons pas de rentabilité. Pas de promotion, pas de soutien étatique, peu de libraires attentionnés, si l'on excepte l'expérience de la Bouquinerie d'Anjouan ou de la Maison du livre. Alors que l'on se serait attendu à mieux,

pour une fois que nous avons trouvé le moyen de faire exister ce pays sur la page blanche. Nous devrions effectivement encourager nos petits écoliers à lire davantage. Peut-être même que cela aiderait le système scolaire à produire moins de crétiens à la sortie. Sans ignorer le poids des grands classiques dans ce processus, l'idée serait de convaincre sur la base de ces histoires comoriennes que des auteurs compatriotes ou étrangers tissent sur nos quotidiens chamboulés, de Saïndoune Ben Ali à Hortense Dufour, en passant par Isabelle Mohamed ou Mohamed Toihiri. Un pari difficile dans la mesure où nos autorités semblent à chaque fois avoir d'autres chats à fouetter. Un pari qui devrait pourtant les interpeller fortement, puisque la fabrique du citoyen passe de nos jours, surtout dans un pays qui subit la fracture numérique de plein fouet, par le savoir-lire.

LONGTEMPS, NOUS AVONS CRU que le problème venait de là. Du fait d'être confronté à des histoires qui n'entretenaient aucune relation directe avec le commun des Comoriens. Faux ! Il nous faut reconnaître qu'il y a quelques



La secte de la virginité de Fahoudine Ahamada-Mze, Kwaanza éditions, 2006

DES VOIX QUI S'ENTRECROUPENT dans un univers clos où les personnages se chevauchent sans respecter les codes de bienséance de la littérature en vogue. Le lecteur s'interroge sur qui parle à chaque phrase qui giclé sur la page. Le temps est probablement venu pour que la littérature comorienne ne s'invente plus dans la linéarité des intrigues trop bien ficelées. Écrire pour nos auteurs va enfin devenir un acte de pure jouissance avec les mots ! Et si nos compatriotes, qui lisent peu ou pas du tout, n'apprécient guère les scénarios complexes et les écritures audacieuses, Fahoudine Ahamada Mze doit être le premier à s'en contrefoutre. Car le lire exige de la persévérance et de la passion, surtout qu'il nous livre là son premier roman sans aucun mode d'emploi. Un roman dans lequel il affirme que le sexe ravagé de nos jeunes filles n'est que le miroir déformé d'une société malade d'elle-même, qui croûte nous le poids de sa tradition. D'un bout à l'autre de sa chaîne d'existence, les

femmes dont il parle subissent le choc des décisions du groupe. Une femme ("la comorienne") à destinée rompue, et ce, bien avant sa naissance, dans la mesure où les astres se chargent de déterminer son avenir sur l'autel du machisme insulaire. Fille d'une communauté sacralisant la virginité ("qui troque inexorablement une vie, une jeunesse et une vieillesse pour une goutte de sang nuptial"), fonctionnant telle une secte ("les mythes traditionnels et religieux sont là pour servir de bâton au berger fossouyeur de vagins") et contre laquelle le poète le plus détraqué, qu'il se nomme Loudi ou Assad M. ou encore l'Araignée, ne peut rien. Un roman qui rompt avec le fatalisme des situations et l'amertume des destins.

UN DRÔLE DE TEXTE dans lequel l'auteur donne l'impression de vouloir "assassiner" son lecteur, tout en faisant dire à l'un de ses personnages qu'il écrit là "une histoire sans queue ni tête, sans corps ni ossa-

ture", dont le seul but serait de "donner des angoisses à l'état pur". Mais à qui ? "Ce que j'ai à dire, personne dans la communauté ne veut l'entendre, même pas ma propre mère" s'exclame un personnage. Un aveu déguisé de la part d'un transfuge du clan ? Fahoudine Ahamada Mze ne s'adresserait-il pas plutôt à ses compatriotes de la république des lettres ? Pour qui écrit-on ? Pour soi, pour les siens ou pour l'universel ? Ce jeune Comorien, installé à Marseille, est l'archétype même de l'auteur qui triche avec sa prose pour mieux flinguer la bêtise des siens. Son premier opus, également paru cette année, sonnait déjà comme un procès. *L'honneur des lâches* - son titre - pouffendrait une élite trop consensuelle dans ces îles et dans notre diaspora. Quant au prochain, annoncé pour bientôt, il porte son titre sans équivoque : *La prostitution en héritage*.

Fahoudine serait-il devenu l'homme de la "énième" polémique littéraire dans l'Archipel ? Au-delà du fait que les

Comoriens ne supportent pas d'être croqués de manière critique, il faut se rappeler qu'il y a quelques mois, des fils de la diaspora comorienne en France lui sont tombés dessus pour un bon mot lancé comme un pavé contre l'orgueil d'un de ses pairs. Il avait accusé Salim Hatubou, écrivain prolifique, de tirer aussi vite en écriture qu'un lapin dans un clapier. Simple provocation ou véritable volonté d'en découdre avec un frère aimé en littérature ?

EN TOUS CAS, il est clair que ce roman sur "la secte" va lui valoir bien des inimitiés. L'intrigue parle de viol et d'inceste ("Tout en moi sera promesse à l'inceste") et les amours étouffés ne lui servent que de prétexte pour indexer une fois de plus cette société figée... où les techniciens de surface (TDS) jouent aux fils prodiges revenus de Marseille durant la coiffeuse saison des grand-mariages ("la gangrène qui tue le peuple comorien") avec des crédits à vie sur leur dos. Un seul de ces spé-

cimens, l'horrible Mwezaadabu, personnage taillé dans le marbre de l'obscurantisme séculaire, suffit pour jeter l'opprobre sur tous. Il ira jusqu'à s'autoproclamer "troisième vénération du village", après Dieu et son prophète Mohammed, qu'il considère d'ailleurs comme son aïeul. Et pan ! sur les mythes "charifiens". L'auteur ne rate pas ses cibles, y compris lorsqu'il s'attaque à la noblesse du "maele" ("le Comorien n'est pas difficile, maele na mapesa, et son bonheur est fait") ou à la lâcheté de celles qui tuent le rêve par leur silence ("culpabiliser la victime est le meilleur moyen de tuer tout remord") face à l'insoutenable. Un des narrateurs parle de "destin de naufragés" à la fin du roman. A moins que ce ne soit le même personnage qui se déploie à l'infini depuis les premières pages jusqu'à la fin, histoire de mieux leurrer le lecteur sur les intentions réelles de l'auteur, ce "conteur d'anecdotes" qui se cache derrière chacun de ses avatars fictifs.

SE

sont-ils aveugles ?

années, Pif gadget, Arthur Rimbaud ou Sembène Ousmane avaient pas mal de succès sous nos cieux, du moins en milieu scolaire. Paradoxalement, les gens lisaient plus que maintenant dans une période où il y avait moins de bibliothèques, moins de libraires et surtout moins d'argent. Ils se refilaient leurs coups de cœur. Un Zembla contre un Picsou, un Bibliothèque rose contre les aventures d'Amadou Coumba, un roman-photo contre un Harlequin, ce qui finissait par vous traîner un jour (et par la seule magie des mots) vers un Baudelaire ou vers un Cheikh Hamidou Kane. Les explications ne manquent pas pour dire que la responsabilité des enseignants est immense dans cette désaffection pour les choses du livre. Mais il y a quand même tous ces autres, qui ne sont plus collégiens ni lycéens, et que rien n'empêche de lire. Combien sommes-nous par exemple dans une cité comme Moroni à préférer trois bières et une partie de brochettes quotidienne à l'achat d'un livre que l'on pourrait se repasser d'aîné à cadet ou de père en fille ? Nombre d'auteurs du cru se sont plaints il y a dix ou quinze ans de ne pouvoir se faire édi-

Ce qui devait jouer selon eux contre le livre, qui, forcément ne parlait que d'imaginaire étranger. La brèche ouverte aux éditions L'Harmattan par Toihiri en 1986 a permis l'existence des Baco Abdou et autres Soilhaboud, aujourd'hui rejoints par de nouveaux auteurs, grâce à l'apparition de labels d'édition comorienne. Komedit, éditions de la Lune et autres Kwanzaa éditions offrent un paysage inhabituel en matière de tex-

nos auteurs. Encore faudrait-il voir émerger une critique digne de ce nom, qui s'inquiète de défendre le livre dans les médias. Une critique qui accompagnerait les quelques lecteurs potentiels dans leur soif de mots. En espérant que les lecteurs les plus assidus trouvent en face d'eux des librairies, dont le métier ne consiste pas à confondre les livres avec le contenu d'une épicerie de lingerie fine from Dubaï. Défendre le

livre en denrée de première nécessité. Ce qui signifie que nous le payerions moins cher chez le libraire. Hélas ! Personne ne l'écoute, y compris au ministère de la Culture, où siège pourtant un représentant de l'Unesco chargé des dossiers pointus depuis l'arrivée d'Abdourahim Saïd Bacar (est-il encore la bonne tutelle ?) dans ce secteur. Un combat qui est loin de payer et que les associations culturelles devraient se réapproprier. Car on ne compte plus le nombre de bibliothèques sans livres créées par ces associations dans les villages ou les quartiers. Des bibliothèques, qui, lorsqu'elles ne sont pas vides, se remplissent des déchets de livres scolaires en provenance de l'humanitaire français, livres qui ne correspondent que trop rarement à nos attentes bien comoriennes. Reste à citer les quelques exceptions là aussi. La poignée de Clacs francophones existant dans l'Union ainsi qu'une discrète politique sur le livre encore en développement à Maore. Trop peu pour crier victoire mais les optimistes vous diront que c'est déjà ça !

SOEUF ELBADAWI

Combien sommes-nous à Moroni à préférer trois bières et une partie de brochettes quotidienne à l'achat d'un livre ?

tes sur l'Archipel. La question ne se pose donc plus au même endroit, ou plutôt si ! On s'est vite rendu compte qu'il y a autant de gens, sinon plus, qui n'aiment plus lire, quelle que soit l'intrigue proposée, qu'elle soit de facture comorienne ou étrangère.

ECRIRE ET PUBLIER DU "LOCAL" ne suffit évidemment pas à assurer une existence intellectuelle aux trafiquants d'imaginaire que sont

livre renvoie à plus d'attention dans le choix des univers promis au tri du lecteur averti. Il est aussi permis de penser qu'une fabrique de lecteurs à grande échelle devrait s'ouvrir dans le pays. Sauf que là il faudrait que les autorités y mettent un peu du leur. Dans l'Union des Comores, cela fait plus de dix ans qu'un homme comme Hassan Ahmed Halidi essaie de convaincre sur la nécessité de signer les accords de Florence à l'Unesco, afin de transformer le



Ci-dessus, Fahouidine Ahameda Mze, nouvel auteur comorien. (DR)

Les berceuses assassines de Saïd-Ahmed SAST, Komedit, 2007

IL Y A DES LIVRES qui se racontent avec emphase, d'autres qui se lisent avec un malaise certain. Ce recueil de nouvelles entremêlées ferait-il partie du deuxième cas de figure ? A priori, l'auteur n'y va pas de main morte. Il dresse depuis Moroni le bilan d'une société relativement immonde. Corruption, prostitution, dépravation en tous genres. Au menu, le succès du blanchiment de peau à coup de "pandalau", le naufrage d'une jeunesse en manque de repères, l'imposture déclarée sport national, la "bonne mangeance" instituée en lieu et place de la bonne gouvernance. Dans ces "berceuses assassines", un bel oxymore pour conter le désespoir du Comorien, les femmes devenues chattes ambulantes se vendent au plus offrant, la "bledocratie" se joue de la méritocratie de ceux ont rompu la bande ("*halatsa kaseti*") à force de convictions, les parvenus s'en frottent

les mains comme d'habitude et arrivent parfois à passer pour les "héros des temps modernes" lorsqu'ils sont douaniers. Quant au communautarisme des Moroniens, il rend ses enfants plus bêtes qu'ils ne le sont, essaie-t-on de le faire croire en certaines pages.

PENDANT QUE LA "MAYOTTITE" exprime un état de "souffrance psychotique aigüe", synonyme de "harakiri identitaire", à l'heure où Maore passe justement pour la nouvelle "*androni*" (là où l'on est bien/ le nom de l'ancienne cité moronienne) pour des milliers de morts que l'océan avale sous les kwassa de la dernière chance. Aux plus hardis, l'auteur suggère d'offrir une partie de "touze" à un certain "Jimmy", employé à l'ambassade de France. Amateur de "petits blacks", il se fait un max de millions de francs en délivrant des

visas pour l'Europe, avec la complicité de ses amis ministres. Ceci bien entendu n'est que fiction. Cependant, l'auteur (ou son éditeur ?) prend soin de préciser dans la préface que "cet assemblage de fragments de vie prélevés dans le microcosme comorien, pris au hasard" n'est que "photographies instantanées, prises sur le vif, qui rendent compte des socio-facts apparus ces dernières années" dans l'Archipel. Il y ajoute que "le caractère cru de ces photos était nécessaire pour mieux saisir la partie visible de ce dangereux iceberg", tout en cultivant le doute sur une ambiguïté littéraire, à savoir que "toute ressemblance [avec] une ou plusieurs personnes vivantes" dans ce recueil est sciemment "voulue". A ceux qui disent que la vieille morale est en perdition, comme le constate amèrement le narrateur de cette jungle d'histoires, l'auteur nous rappelle que c'est dans le

secret des livres que se fabriquent désormais les vraies épiceries à polémique dans ce pays. Saïd-Ahmed Sast inscrit ses pas dans l'invention d'un nouveau regard sur les réalités comoriennes mais ne propose pas d'issue (est-ce le rôle d'un écrivain ?), à moins de vouloir singer son fabuleux fou, Djithadi, qui, plutôt que de prolonger sa névrose sur la place Badja à Moroni, choisit de prendre le large.

IL S'AGIT ICI DU DEUXIÈME livre plus ou moins bien ficelé d'un auteur qui promet. Certains se rappellent encore son premier coup d'essai : *Le crépuscule des Baobabs*, sorti chez le même éditeur. En ce qui nous concerne, nos préférences dans ce livre vont vers les "Gloutonneries" et "Les totalitarismes de la bêtise permanente". Des petits morceaux de bravoure en écriture qui se distinguent nettement du lot.

SE

➔ A PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

Comores Zanzibar de Salim Hatubou et Jean-Pierre Vallorani, Française Truffaut éd.

Le tam-tam des bannis de Ibrahim Youssouf, éditions de la Lune

Le palimpseste du silence de Yazidou Maandhui, éditions du Baobab

Jean-Louis Victor Alexandre Gayout de Falco de Puyraveau-Puybereau de Miglos et Casteldiai

XV^{ème} Baron-Seigneur et Roy de Lasbadias

Le nouveau sultan blanc

30 septembre 1997. Ce jour là, en pleine genèse de l'Etat séparatiste anjouanais, débarque à Ndzuani un improbable personnage qui, dans la rébellion et l'emblème du sultanat brandi par ces insulaires, croit apercevoir la confirmation de ses propres rêves. La main blanche sur fond rouge, empruntée au sultanat d'Oman par les familles régnantes de Ndzuani et remise au goût du jour par le mouvement séparatiste, ressemblait "si étrangement au drapeau rouge et or de l'Occitanie"¹. ... Pour le "Baron de Lasbadias", loin d'être un hasard, "les couleurs, les dates et les signes ont un sens". Dix ans plus tard, "Jean-Louis Victor Alexandre Gayout de Falco de Puyraveau-Puybereau de Miglos et Casteldiai, XV^{ème} Baron-Seigneur et Roy de Lasbadias", pour citer tout le patronyme dont il s'honore, continue d'arborer dans les grandes occasions une cravate ou un blason frappés de l'insigne du mawana...

Jean-Louis Gayout, qui préfère se faire appeler Lasbadias ou encore

Abousseine, son surnom adopté après sa conversion à l'Islam, ne connaissait en 1997 des Comores que ce qu'il en avait entendu par les médias et les expatriés. "L'affaire d'Anjouan avait atteint la France, la Réunion et Mayotte", explique-t-il. "J'ai pris contact avec la diaspora. Pour moi, cela représentait un vieux rêve séparatiste. Nous avons pensé faire, mon fils et moi, ce que nous ne pouvions pas faire pour notre pays, l'Occitanie où, en 1273, ont été brûlés les derniers Cathares. Nous sommes arrivés ici avec une arrière-pensée politique, mais nous n'étions pas téléguédés par un mouvement quelconque. Nous n'avions rien à voir avec cette partie de l'extrême droite qui se flattait de voir flotter le drapeau tricolore sur les miettes de l'ancien Empire..."

"Ce nostalgique de la monarchie française voit plutôt dans l'aristocratie anjouanaise, dont quelques membres sont à l'avant-scène du séparatisme, le moyen de revivre une époque qu'il aurait voulu connaître, celle où la République française n'avait pas balayé les identités régionales et où dans le sud du pays, le Royaume d'Occitanie signifiait encore quelque chose..." "Cela ne relève pas d'une idéologie récente", confie-t-il, "cela remonte à mille ans. Il s'agit d'un vieux fondement familial, un attachement personnel et intime au passé qui fait que nous sommes des sympathisants actifs de toutes les causes séparatistes". A-t-il influencé le docteur Zaïdou, idéologue installé à la Réunion qui l'a mis en contact avec le leader du mouvement sécessionniste Abdallah Ibrahim ? "Il y avait autrefois à Anjouan une monarchie qui se départissait totalement des autres pays indépendants des Comores et qui incarnait le sentiment nationaliste", prétend-il avant de proposer, à l'instar du docteur Zaïdou, le retour aux sultanats à Ndzuani, "et pourquoi pas dans les autres îles".²

TOUJOURS EST-IL que lorsqu'il débarque à Mutsamudu avec son fils adolescent, cet "universitaire passonné par l'ésotérisme" et passé par l'armée française, se lance immédiatement dans l'encadrement des

Lasbadias avec Abdallah Ibrahim, durant la sécession. (photo appartenant à Lasbadias)



Débarqué à Ndzuani en 1997 pour soutenir la cause séparatiste, ce nostalgique de la monarchie poursuit dans l'archipel les rêves vieux de mille ans de sa famille occitane.

milices séparatistes qui ont mis, quelques semaines plus tôt, l'armée comorienne en déroute. "Nous voulions jouer auprès des Anjouanais le rôle qu'a eu Lafayette pour les Américains. Comme lui, nous étions venus par nos propres moyens dans la perspective de participer à un combat, et ne représentions aucune puissance." "Bien accueilli" par Abdallah Ibrahim, Lasbadias lui parle stratégie militaire. "En mettant mon épée à son service, je lui ai fait remarquer que l'armée comorienne allait sûrement changer de secteur. Mon idée était qu'après le premier débarquement opéré le 3 septembre à Wani, où elle avait essayé de prendre les objectifs stratégiques et était restée coincée sur le port, il fallait empêcher un débarquement à Bimbini, sur l'île de la Selle, qui pouvait servir de tête de pont. On les a attendus pendant trois semaines avec quelques kalach, quelques HW7, un mortier de 40. Ils ne sont pas venus." Cette première opération le rapproche du "président de l'Etat d'Anjouan", qui fait de lui l'un de ses conseillers et lui donne la "citoyenneté anjouanaise"...

Nommé "ambassadeur plénipotentiaire extraordinaire itinérant de l'Etat d'Anjouan", il tente d'obtenir de quelques pays la reconnaissance de l'Etat séparatiste. Mission impossible... "J'ai fait onze voyages en ciblant ma zone d'investigation sur le pourtour méditerranéen et le centre de l'Europe. Je suis allé jusqu'en Norvège, j'ai même essayé de contacter Saddam Hussein : il était dans la même situation que nous, sous embargo, nous étions des frères musulmans, et avions besoin de reconnaissance et d'armes..."

Pendant, "seule la principauté de Liechtenstein [au centre de l'Europe] a accepté de nous recevoir, mais elle dépendait de la Suisse qui ne veut se mouiller avec personne..."

Parmi les hauts faits du "baron" figure également la recherche de pétrole dans le sous-sol de l'île, qui lui a valu de nombreux sarcasmes et une solide réputation d'hurluberlu. "Mais ça n'avait rien de bidon", s'insurge-t-il en exhibant une liasse de courriers échangés avec un institut de recherche. "J'ai fait établir une étude et je me suis mis à creuser là où Forbes avait déjà creusé. Il y avait une sortie de pétrole que les autorités coloniales avaient fait reboucher avec du béton. On a creusé jusqu'à 12,50 mètres et on a trouvé une sorte de liquide jaunâtre que j'ai bu moi-même pour le goûter. Il était fadasse. On l'a mis dans un bocal. Il a bleui et quinze jours après, il puait l'essence ! J'ai creusé avec nos équipes de soldats embargos qui n'avaient même pas de culottes et de souliers. C'est moi qui sortais l'argent de ma cassette pour leur donner le riz et le poisson..."³ En octobre 1998, alors que deux clans s'affrontent à la tête de l'île, Lasbadias connaît son heure de gloire dans le Nyumakele où il s'est installé. "Les embargos de Domoni m'ont plébiscité pour être colonel." A la faveur du chaos ambiant, il profite de son autorité pour tenter de concrétiser ses rêves. "J'ai bénéficié du pouvoir absolu pendant 23 jours, du 3 au 25 octobre. J'ai rendu la justice comme l'aurait fait un souverain mais toujours avec une assemblée populaire de sous-

officiers et de chefs religieux. On m'appelait le sultan de Domoni ! Je voulais faire la révolution sociale qui n'avait jamais été faite depuis les Bantu. Il fallait en profiter pour s'émanciper du carcan féodal maintenu par le sultanat et la colonisation. Qu'il y ait eu des aspects paramilitaires dans notre mouvement, je ne m'en cache pas, mais nos intentions étaient bonnes !"

C'est à cette époque que face à sa "brigade" rangée au garde-à-vous sous le drapeau français, le "colonel" lance une phrase qu'il aime à se remémorer : "Baissez moi ce torchecul colonial ! Hissez-moi nos couleurs nationales !" Car contrairement à Chamasse, qui a pris en juillet 1998 la place d'Abdallah Ibrahim à la tête de l'île, le baron n'affiche aucune sympathie pour les thèses rattachistes. "Il y avait deux tendances. L'une absolutiste, intégriste, à laquelle j'étais rallié. Nous ne devions être ni une sous-préfecture de Mayotte, ni une dépendance territoriale de Ngazidja, rejetant d'un même geste drapeau vert et drapeau tricolore. Les rattachistes étaient eux réunis autour de Chamasse."

A la fin du mois d'octobre cependant, les ennemis commencent. Arrêté à Mamoudzou, il est mis en examen pour détention et usage de faux documents administratifs, et accusé d'avoir organisé le prélevement par les embargos de taxes sur les kwasa à destination de Maore...⁴ Les Renseignements généraux s'inquiètent quant à eux des agissements incontrôlables de ce Français sorti de nulle part... "Vous êtes comme un chien au milieu d'un jeu de quilles, m'ont-ils dit. De quel droit vous vous occupez du pétrole ? Vous êtes un fouteur de merde, un fauteur de troubles. J'ai dû m'expliquer à Mayotte, où on me faisait passer pour un mercenaire allemand..."

Le Roy de Lasbadias a aujourd'hui rangé son épée. Dans sa maison de Domoni qui lui a été attribuée jusqu'à ce qu'il quitte Anjouan, entouré de son épouse comorienne et de leurs enfants, il vit "des quelques récoltes des terres que j'ai pu acquérir", en attendant la retraite qu'il devrait percevoir bientôt. "C'est quelqu'un qui a souffert parce qu'il a commis des erreurs, mais il vit dans le Nyumakele, et je le considère comme un des nôtres", commente Ibrahim Halidi, qui a fait un bout de chemin politique avec lui. Pour autant, Lasbadias ne s'avoue pas vaincu. "Le mouvement séparatiste n'est pas encore réalisé et se fera tôt ou tard", assure celui qui s'était entendu prédire "un pays entouré d'eau dont vous serez le porte-drapeau". "C'est ma vision des choses, même si vous trouvez que c'est celle d'un vieux fou !" Qui a dit ça ? !

LG

¹ Région du Sud de la France

² Lire Kashkazi n°64 de juin 2007 (www.kashkazi.com)

³ Lire Kashkazi n°59, janvier 2007 (www.kashkazi.com)

⁴ Dans la presse locale, M. Lasbadias affirme alors : "Il y a des passeurs qui ont affirmé que c'était moi qui imposais les taxes (...) J'ai tout simplement interdit cette pratique, j'étais déjà passé général lorsque cela est arrivé sur la table." in Journal de l'île de Mayotte, 27/10/1998



Inscriptions pour les cours : jusqu'au vendredi 21 septembre 2007

Le test de niveau aura lieu le lundi 1er octobre 2007 à 8h.

Les cours commenceront le 15 octobre 2007 et se termineront le 5 janvier 2008
(2 cours par semaines).

Les examens DELF/ DALF : du 14 janvier au 29 janvier 2008.

Les inscriptions pour les examens : du 1er décembre 2007 au 1er janvier 2008.

TARIFS :

- ALPHABETISATION : 50 heures + examen final = 20 000 Fc
- A1, A2, B1, B2 : 60 heures sans l'examen final = 20 000 Fc
- C1, C2 = tarif selon le nombre d'inscriptions
- Carte d'adhésion obligatoire

Alliances Franco-Comoriennes
Moroni : 73 10 87
Anjouan : 71 11 94
Mohéli : 72 05 00

ANNUAIRE PROFESSIONNEL DES COMORES

Enregistrez vous gratuitement dans l'Annuaire Professionnel des Comores

WWW.ANNUPRO-COMORES.COM

LE SITE INTERNET DE PROMOTION DES ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS COMORIENS



L'Annuaire Professionnel des Comores est un outil performant, facile à utiliser, rapide à consulter, et totalement gratuit. Il a pour objet de recenser, classifier, et regrouper l'ensemble des compétences comoriennes qui existent dans le pays et hors du territoire, pour les mettre au profit de l'administration, des entreprises et du grand public sur le plan national et international. L'Annuaire Professionnel est disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.annupro-comores.com>. Il offre aux entreprises et aux professionnels comoriens la possibilité de s'enregistrer en ligne, et de fournir des informations détaillées sur leurs activités, leur contact. Il est également doté d'un moteur de recherche interne permettant de retrouver toute entreprise et tout professionnel inscrit dans la base de données.

Renseignements :

- www.annupro-comores.com
- Ministère de l'Economie, du Commerce, du Travail, de l'Emploi et de la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin, tel +269 74 41 47
- CAON du FED, Bd de la corniche, tel +269 73 53 53 fax +269 73 53 43 (www.cellulefed.km)
- Organisation patronale des Comores, tel +269 76 23 05 (opaco@comorestelecom.km)
- Agence DYELI, Moroni Coulée, tel +269 32 32 88 (www.dyeli.com)

QUESTION(S) D'ÉPOQUE

Tintin au Congo, pas ailleurs ?

par Vincent Misson

AINSI DONC, TINTIN, le journaliste le plus connu au monde (pensez donc : ses aventures ont été traduites en 77 langues et vendues à 220 millions d'exemplaires), le plus mal habillé aussi, serait raciste.

VOILÀ LE TOPO: LE 12 JUILLET dernier, la Commission britannique pour l'égalité des races juge "raciste" le plus décrié des Tintin, *Tintin au Congo*, et demande à ce qu'il soit retiré des librairies. Borders ne se fait pas prier et enlève de ses rayons "enfants" l'album en question. Cette multinationale devrait faire de même aux Etats-Unis, où l'album sera désormais rangé à côté des BD pour adultes - on ne sait pas encore s'il sera classé dans le coin la plupart du temps bien caché des mangas pornographiques.

Cette annonce a été suivie, quelques jours plus tard, par celle de deux maisons d'édition sud-africaines qui elles aussi, ont décidé que Tintin n'était pas vraiment fréquentable : l'éditeur sud-africain d'Hergé - le père de Tintin -, Human & Rousseau, a décidé de ne pas traduire cet album en afrikaans, au motif qu'il présente "les Africains de façon stéréotypée et peu flatteuse" - c'est peu de le dire -, tandis que Penguin Books a annoncé qu'il allait accompagner sa version anglaise d'un avertissement au lecteur.

La mondialisation pénétrant tous les domaines, y compris prohibitifs, nul doute que d'autres contrées devraient suivre cet exemple. D'ailleurs, fin juillet, un étudiant congolais a porté plainte devant la justice belge pour dénoncer le caractère raciste de l'album et demandé qu'il soit retiré de la vente.

A VRAI DIRE, TINTIN AU CONGO est taxé de racisme depuis des années. Les fans du petit reporter belge eux-mêmes n'en disconviennent pas. Il aura fallu la promenade d'un père de famille et avocat spécialiste des droits de l'Homme - c'est la dépêche d'Associated Press qui le dit, personnellement, il me semble que tous les avocats sont censés être spécialistes des droits de l'Homme, mais peut-être suis-je trop naïf -, il aura fallu cette promenade donc, avec ses enfants, pour qu'il tombe au hasard du shopping sur cette BD "so choking". David

Enright, c'est son nom, y a vu un véritable dérapage raciste : "Ces propos suggèrent [aux enfants] que les Africains sont des sous-hommes, des imbéciles à demi sauvages" affirme-t-il. Et il a raison : Hergé y relate les aventures congolaises de son héros blanc, un journaliste aussi peu charismatique que puceau - jamais en 23 aventures on ne l'a vu fricoter avec une dame - avec, en toile de fond, une population noire inepte et semblable à une bande de chimpanzés, qui finit par considérer Tintin et son chien Milou comme des divinités.



Lorsque Tintin part pour le continent noir, nous sommes en 1931, période durant laquelle la colonisation et son corollaire, l'acte de "civiliser", sont au plus fort de leur popularité, en France (c'est l'époque des Expositions universelles à grand succès) comme en Belgique, le pays d'Hergé, de Tintin, mais aussi du Congo, immense territoire de l'Afrique centrale qui tomba entre les mains de ce minuscule Etat suite aux ambitions démesurées d'un roi mégalomane.

HERGÉ, QUI N'AVAIT jamais quitté sa Belgique natale et qui, affirmant les "tintinologies", n'était pas vraiment partisan de cette destination afri-

caine - il s'agissait d'une commande -, a puisé sa documentation au Musée colonial de Tervueren. Les clichés qui nous semblent racistes aujourd'hui sont à l'époque la norme. D'ailleurs, lorsque les aventures de Tintin au Congo paraissent dans les pages du réactionnaire journal d'un abbé, *Le Petit vingtième*, personne n'est choqué par le cours de Tintin aux "petits nègres", à qui il apprend la géographie ("*Aujourd'hui je vais vous parler de votre pays : la Belgique*", leur dit-il). Pas plus d'ailleurs que par l'élocution quasi incompréhensible des indigènes, bien moins bonne que celle des animaux qui, magie de la bande dessinée, pratiquent un français impeccable.

HERGÉ AFFIRMA plus tard que lors de la création de *Tintin au Congo*, il vivait dans un milieu bourgeois plein de préjugés. "Je ne connaissais de ce pays que ce que les gens en racontaient à l'époque : "Les nègres sont de grands enfants, heureusement que nous sommes là!", etc. Et je les ai dessinés, ces Africains, d'après ces critères-là, dans le pur esprit paternaliste qui était celui de l'époque en Belgique."

Voire... Comme le rapporte l'écrivain Pierre Assouline sur son blog personnel¹, Hergé ne devait toutefois pas ignorer que, trois ans avant le voyage de Tintin au centre de l'Afrique, André Gide avait publié son *Voyage au Congo*², où perçait son indignation contre les abus de la Colonie.

De même, il devait très certainement savoir qu'un an auparavant, Albert Londres avait publié une série d'articles³, dénonçant l'exploitation criminelle des Africains dans la construction du chemin de fer Congo-Océan⁴.

De tout cela, Hergé ne s'en inspira pas, préférant se fier aux stéréotypes de son entourage. Il le paya un peu lorsque dans les années 60, *Tintin au Congo* était introuvable en librairie, son éditeur ne l'ayant pas réédité, non par peur des Africains qui avaient à l'époque d'autres colons à fouetter, mais par crainte d'une campagne d'opinion néfaste des tiers-mondistes. Dans une lettre du 26 juin 1963, Hergé implora son éditeur de ressortir l'album au moins en Europe : selon son argumentation, ses personnages n'étaient que de simples caricatures. Une lucidité qui convint son éditeur, jusqu'à ce 12 juillet 2007.

VOILÀ POUR L'HISTOIRE. Le topo a été un peu long, mais il était de mon devoir de replacer l'affaire dans son contexte. Car c'est de cela qu'il s'agit : de contexte. Si le racisme de Tintin n'est plus à démontrer, si les vignettes montrant des Congolais moins humains que des singes sont une caricature pitoyable, doit-on en arriver pour autant à censurer cet album, conçu il y a 76 ans ? Plutôt que de s'en servir comme d'un alibi de la bien-pensance blanche - j'ai bien dit alibi, car sous les belles paroles demeurent les réflexes paternalistes -, ne pourrait-on pas l'utiliser comme un document d'histoire décrivant la banalisation du racisme à l'ère coloniale ? Plutôt que de condamner une oeuvre à du racisme par contumace, ne serait-il pas plus judicieux d'apporter une note préliminaire à l'ouvrage afin d'avertir les parents de ce que leurs enfants pourraient y trouver, et de rappeler le contexte ?

Comme l'indiquait un lecteur de Tintin sur le blog d'Assouline, quelques jours après la décision de Borders, "Tintin, dans *Tintin au Congo*, est un abruti complet, tuant des animaux sans aucune limite, et traitant les noirs comme des gamins. Bref c'est une assez bonne description de l'europeen colonialiste et con de cette époque". Un autre affirmait : "Qu'on veuille éviter de promouvoir ou nourrir un fond raciste, je veux bien, mais ça n'est franchement pas la manière. Il y a quelque chose d'aberrant dans cette volonté de cacher ce qui a réellement existé." Un troisième s'interrogeait : "Mais quel monde sommes-nous en train de construire à nos enfants ? En occultant ce qui a existé, en ne prononçant que les paroles politiquement et socialement correctes, mais en agissant toujours plus violemment et cyniquement, pense-t-on leur donner le bon exemple ?"

EN 1969, LA REVUE AFRICAINE *Zaire*, guère susceptible d'avoir appartenu à des réseaux racistes, s'était intéressée à cet album. Qu'en avait-elle conclu ? "Si certaines images caricaturales du peuple congolais données par *Tintin au Congo* font sourire les Blancs, elles font rire franchement les Congolais, parce que les Congolais y trouvent matière à se moquer de l'homme blanc qui les voyait comme cela." Raciste certes, mais tellement significatif... Et si, au final, cette censure visait seulement à se donner bonne conscience ?

¹ passouline.blog.lemonde.fr

² A. Gide, *Voyage au Congo*, Gallimard, 1927

³ A. Londres, *Terre d'ébène*, Albin Michel, 1929

⁴ Chemin de fer de 502 kms construit au Congo-Brazzaville de 1921 à 1934 par la France, qui coûta des milliers de vies humaines.

COMORES EXPRESS WORLD WIDE

Coinstar Money Transfer

TRANSFERT D'ARGENT
RAPIDE ET MOINS CHER
DANS LE MONDE ENTIER

RAMADAN MOUBARAKA

MORONI : IMMEUBLE IDI ENGINEERING - TEL : 73 84 22/23 FAX : 73 83 90
FOUMBOUNI : KOUHOUNI - TEL : 79 93 94

le mois prochain
dans **kashkazi** n°67

notre dossier
"Les hommes
sont des salauds !"

analyse
la faillite des élites politiques

dans les kiosques **jeudi 5 octobre**



15 ans d'énergie à votre service

Avec le soutien de



Le village de l'eau

Les 6, 7, et 8 septembre 2007

Ateliers, jeux, cadeaux, animations, piscine... ouvert à tous, de 7 à 77 ans de 9h00 à 17h00 au SIEAM (Ikawani).

Grand concert événement le 7 septembre 2007 au stade du baobab avec Jaojoby et Lathéral

Parce que la vie est une grande aventure, la BIC-Comores propose

Le Prêt Personnel BIC-C



Parlez-en à votre conseiller

Ensemble, construisons l'avenir



En route pour la construction !

E N T R E P R I S E G E N E R A L E D E T E R R A S S E M E N T

ROUTES, BATIMENT,
CONCASSAGE,
TERRASSEMENT...



BP 576 MORONI Petite Coulée - Tél. : +269 73.23.39 - Fax. : +269 73.24.99
e.mail : egt@comorestelecom.km - site : www.egt-comores.com